

IS.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIV — ANNEE 1997
2^e LIVRAISON

TARIFS

| | |
|---|-------|
| Cotisation (sans envoi du bulletin) | 90 F |
| Pour un couple, ajouter une cotisation | 90 F |
| Droit de diplôme..... | 50 F |
| Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires..... | 140 F |
| Abonnement pour les particuliers non membres | 250 F |
| Abonnement pour les collectivités | 250 F |
| Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire) | 70 F |
| Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas. | |

Il est possible de régler sa cotisation 1996, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIV — ANNEE 1997
2^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 1997

| | |
|--|-----|
| ● Compte rendu de la séance | |
| du 2 avril 1997 | 195 |
| du 7 mai 1997 | 199 |
| du 4 juin 1997 | 202 |
| ● La forêt Barade (Bernard Fournioux) | 205 |
| ● L'hôpital Sainte-Marthe (6 ^e partie) (Louis Grillon) | 245 |
| ● Le château d'Azerat des Souillac-Montmége aux La Rochefoucauld (1 ^{ère} partie) (François Le Nail) | 261 |
| ● Un plan de fortification de Bergerac en 1621 (Henri Brives et René Costedoat) | 275 |
| ● Alexis-Honoré Roché (1757-1828) Un architecte de talent sans chef-d'œuvre (Jacques Lagrange) | 297 |
| ● Sur un registre de la fabrique de Saint-Front (1837-1857) (Pierre Pommarède) | 301 |
| ● La relation de l'abbé Nicolas Laulanié du Grézeau (2 ^e partie) (Robert Bouet) | 319 |
| ● Dans notre iconothèque : | |
| Archéologie textile : une oie aux œufs d'or à Cadouin (Brigitte et Gilles Delluc) | 343 |
| ● Notes de lecture : | |
| Patrick Ranoux : <i>Atlas de la Dordogne-Périgord</i> ; Jérémy Josephs : <i>Un château en Dordogne</i> ; Claude Seignolle : <i>Contes du Périgord</i> ; Guy Penaud : <i>Dictionnaire des châteaux du Périgord</i> ; Alain Bernard et Pierre Thibaud : <i>Duo sur canapés</i> ; Cazzarès : <i>Bouffons il en restera toujours quelque chose</i> ; Fulbert Dumonteil : <i>Le Périgord gourmand</i> ; Laurent Bolard : <i>La Renaissance en Périgord</i> (Dominique Audrerie) ; Jacques Lagrange : <i>Fils de Cro Magnon</i> (Marie-Pierre Mazeau-Thomas) | 347 |
| ● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) | 349 |

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Ont également participé à la préparation de ce numéro :

M. F. Bordes, Dr G. et Mme B. Delluc, M.H. Lapouge, P. Pommarède.

Photo de couverture : Le château d'Azerat, peint en 1853 par le marquis de Lubersac (D.R.).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le Conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication

Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Planier - 24000 PERIGUEUX

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter.

Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.

Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

COMPTE RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 1997

Président : P. Pommarède

Présents : 110 - Excusés : 3

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

M. Jean-Charles Savignac, maire de Sorges, promu officier du Mérite agricole.

Le colonel Garrigou Grandchamp qui soutient le 3 avril sa thèse de doctorat d'Etat sur le bourg de Cluny.

REMERCIEMENTS

Mme Rousset et le Dr Delluc pour les nombreuses félicitations qu'ils ont reçues.

ENTREE DE DOCUMENTS

- Un lot de factures anciennes (don de M. Salviat) ;
- Un portrait-charge du professeur Testut, extrait de Chanteclair n. 107 d'août 1912 (don de P. Pommarède).

ENTREE D'OUVRAGES

- *Le bitume à Suse*, Collection du Musée du Louvre, Musée du Louvre, Département des Antiquités orientales, Réunions des musées nationaux, Paris, 1996 (don) ;

- *Une nièce de Montaigne. La bienheureuse Jeanne de Lestonnac, baronne de Montferrand-Landiras*, chanoine L. Entraygues, chez l'auteur, Périgueux - Ed. de l'Arbalète, Paris, 1938 ;
- *Mgr Daniel de Francheville, évêque de Périgueux, 1693-1702*, chanoine L. Entraygues, chez l'auteur, Périgueux, 1923 ;
- *Notre-Dame du Périgord...*, chanoine L. Entraygues, chez l'auteur, Périgueux, 1928 (don de B. Le Varlet) ;
- *Congrès archéologique de France, 151e session, 1993 : Vendée*, Société française d'archéologie - Musée des Monuments français, 1996 (don de la S.F.A.) ;
- *Château et pouvoir*, CROCEMC et LHAMANS, Bordeaux, 1996 (don de l'association «Rencontres d'histoire et d'archéologie du Périgord») ;
- *Gallia Informations - L'Archéologie des régions, Corse - Bourgogne*, C.N.R.S., Paris, 1996 (achat) ;
- *Accroissement annuel de la bibliothèque des Archives départementales.*

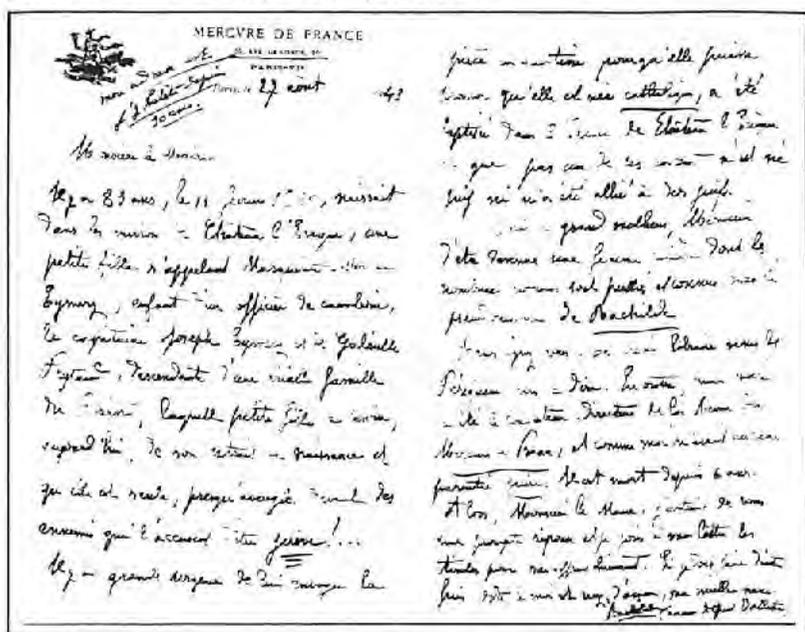
REVUE DE PRESSE

- *L'Ascalaphe*, bulletin de l'Association culturelle du pays de Savignac, printemps 1997, présente en particulier sous la plume d'Annie Herguido les «Premiers conseils municipaux (1838-1840)» de Savignac-les-Eglises. Dans ce numéro, on trouve les résultats d'un bon travail archéologique de Pierre Saumande sur une fosse «silo» de cette zone.
- Le bulletin paroissial de Mussidan, *Pont sur l'Isle*, n 114, fournit un article de Serge Avrilleau sur «Les chemins de Saint-Jacques en Périgord».
- *Aquitaine historique*, journal de l'association Réseaux, n 27 (mars-avril 1997), présente le château de Lanquais et une étude sur «Belvès historique».
- *Le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, 5e s., t. VIII (2e trim. 1994), publie un grand article très documenté : «Des abbatales du Désert. Les églises des successeurs de Géraud de Sales dans les diocèses de Poitiers, Limoges et Saintes (1160-1220)», où il est abondamment parlé de l'abbaye du Dalon.
- *Le Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, dans son n 46 de mars 1997, présente en particulier une étude d'Hervé Lapouge sur le château de la Rousselière, près de Rudeau-Ladosse.
- Dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord noir*, n 68 (1er trim. 1997), Louis-François Gibert évoque «Bouziac en Bouriane» dans un article comme toujours très bien référencé ; Jean-Jacques Despont étudie les «Pénitents bleus et le pèlerinage au saint suaire de Cadouin», et Mireille Bénéjean s'attache à faire découvrir le patrimoine architectural de Sarlat datant du XIXe siècle.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président fait une mise au point sur les projets de travaux liés à l'extension de la salle de séance de notre Société et précise qu'aucune décision n'a été encore prise à ce sujet.

Il signale la publication dans le bulletin municipal de Château l'Evêque de deux lettres inédites de Rachilde, dont il donne lecture. Puis il présente le curieux diplôme de franc-maçon d'un nommé Beaupuy, garde du corps du roi sous la Restauration, et raconte sa découverte près de la chapelle de Brenac, à Montignac-sur-Vézère, d'une tombe de la famille Lachambeaudie. Elle abriterait, d'après les gens du lieu, le corps du célèbre fabuliste, mais celui-ci est en fait enterré dans le cimetière parisien du père Lachaise. Quant à l'ancien prieuré de Brenac, le président a retrouvé chez un propriétaire privé une dizaine de sculptures en provenant.



Extrait d'une lettre de Rachilde

Jen-Pierre Bitard narre les aventures du «coq» (ou plutôt de la poule) ornant le monument aux morts de Sireuil, décapité par un chasseur et dont la facture naïve serait due à un artiste local.

Jean-Emmanuel Bonnichon présente ensuite une communication qui pourrait s'intituler «A Périgueux au-dessus de la marée du chemin de fer, le vol ténébreux des oies sauvages».

L'expansion démographique de Périgueux en liaison avec l'arrivée du chemin de fer et des grands ateliers est due pour une grande part aux familles «ferroviaires» dont les noms tranchent sur la couleur locale. Ainsi, les Clarke, furtivement surgis au début des années 1860 et qui réapparaissent de manière durable à partir des années 1880. Les Clarke, autorisés à partir de 1912 à faire apposer «de Dromantin» à leur nom, ont fait l'objet d'une

monumentale thèse de la part d'un de leurs descendants, Patrick Clarke de Dromantin, publiée aux Presses Universitaires de Bordeaux. Sans l'apport irremplaçable de ce travail exhaustif, les bribes récoltées dans les sources périgourdines n'auraient pu être mises en perspective, ni même en cohérence.

M. Bonnichon présente cette histoire en trois volets :

- Pierre-Arthur Clarke, qui s'installe à Périgueux dans les années 1880 après un vol de reconnaissance dans les années 1860, et ses enfants, sont issus du vaste mouvement migratoire connu sous le nom de «vol des oies sauvages» qui conduit 50 000 Irlandais en France après les défaites du catholique Jacques II Stuart en 1690-1691 ;

- comme son père, pionnier de la Compagnie d'Orléans, mort tragiquement en juin 1848, Pierre-Arthur participe à sa manière à l'épopée ferroviaire ;

- à partir de son installation à Périgueux au début des années 1880, comme inspecteur principal de l'exploitation du chemin de fer, il s'insère dans la société périgourdine. La réussite première de ses fils et l'adhésion de Pierre-Arthur aux visions majoritairement cléricales de la noblesse, adhésion attestée, au soir de sa vie, au moment de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, ne sont pas étrangères à cette intégration.

Le président présente ensuite ses dernières découvertes sur le culte de saint Front, la première se situe à San Front, près de l'évêché de Saluces, où une fresque dans l'église, une grotte et un oratoire sur la montagne proche, perpétuent le souvenir du saint périgourdin. En Forêt Noire, un fameux retable de 1431 mentionné par Louis Réau lui a permis de découvrir une représentation de l'évêque avec son gant unique. Enfin, le dernier site frontonien se situe à la Madeleine-des-Brandes, près de Moulin-Neuf, où se déroulent chaque année un important pèlerinage ainsi qu'une immense fête foraine. A l'issue de sa communication, le président annonce la prochaine édition du résultat de ses recherches.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
François Bordes.

ADMISSIONS DU 2 AVRIL 1997

- Mme Charnay Arlette, 31, rue Gilbert-Privat, 24000 Périgueux, présentée par MMmes J. Roussel et M.-G. Faure ;

- M. Terrade Jean, 24610 Saint-Méard-de-Gurson, présenté par MM. J. Bousquet et J.-L. Leclair ;

- M. Orreteguy Georges, 224, Chemin de Suzon, 33400 Talence, présenté par le père Pommarède et M. B. Fournioux ;

- M. Brane Jean-Daniel, manoir des Hyvernats, 24150 Bayac, présenté par MM. B. Fournioux et G. Mouillac.

SEANCE DU MERCREDI 7 MAI 1997

Présidence : P. Pommarède, président, puis C. Lacombe, président de l'A.D.R.A.H.P.

Présents : 105 - Excusés : 6

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Léon Régent

FELICITATIONS

M. S. Baunac, reçu au concours d'assistant de conservation du patrimoine ; Mme A. Higounet-Nadal, qui a reçu le prix de l'Académie des belles-lettres (1er prix Gobert) ; le colonel P. Garrigou Granchamp, reçu docteur en Sorbonne avec la mention *summa cum laude* pour sa thèse sur le bourg roman de Cluny.

ENTREE DE DOCUMENTS

- Trois articles extraits du *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* : Brianson (A. de), «Le temple de Montcaret. Sa construction (1817-1822)» ; Vircoulon (J.), «Les premiers réformés et leurs cimetières en pays foyen» ; Cadilhon (F.), «Les protestants et l'enseignement secondaire dans le Sud-Ouest aquitain au début du XIXe siècle : l'exemple de la pension Bourgade» (don de Mme Thickett) ;

- M. C. Lacombe remet à la bibliothèque de notre Société un ensemble de tirés-à-part d'articles qu'il a écrits dans les *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines* (A.D.R.A.H.P.), dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, et dans les actes du dernier congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest ;

- Livre de raion de M. de Lagarde (fin XVIIe siècle début XVIIIe siècle) (don de M. Corneille) ;

- Photocopies d'un faire-part de décès de la marquise de Cumont (1935) (don de M. de Lestrade de Conti) ;

- Un lot d'articles de presse locale concernant l'archéologie et le patrimoine (don de M. Chassaigne) ;

ENTREE D'OUVRAGES

- *50 ans de batailles politiques en Dordogne, 1945-1995*, Gérard Fayolle, Périgueux, Fanlac, 1997 (don de l'éditeur) ;

- *L'Art dans vivre*, n. 5 (1er trimestre 1995) (don du Dr Trecolle) ;

- Académie française, *Prix et concours 1996* (don de M. Lagrange) ;

- *Dictionnaire des connétables et maréchaux de France*, J.-M. Dousseau, 1996, Société généalogique de l'Yonne (don de l'auteur) ;

- *Fils de Cro Magnon*, Jacques Lagrange, Périgueux, Pilote 24, 1997 (don de l'éditeur) ;
- *L'homme du Regourdou. Récit de sa découverte*, M. Gascou, photocopie de manuscrit (don de l'auteur) ;
- *Saint-Martial-de-Limeuil. The History and Architecture of a Romanesque Church in Perigord*, trad. de D. Nasmyth, Périgueux, Agence Belissimo, s.d. ;
- *Histoire du Bourdeix en Périgord Vert*, G. d'Abbadie d'Arrast, Deltaconcept, 1996 (don de l'auteur) ;
- *Contribution à l'étude du retentissement de la séropositivité V.I.H. sur le comportement des familles*, diplôme universitaire d'étude interdisciplinaire de la famille, Université Victor-Segalen (Bordeaux II), 1996 (don de l'auteur) ;
- Catalogue de la vente de photographies, don de 5 tirages de Baldus concernant Périgueux, à l'Hôtel Drouot (14 mai 1997) (don de M. Bélingard) ;
- *Vin et société à Bergerac du Moyen Age aux temps modernes*, J. Beauroy, Saratoga (Calif.), Anma Libri, 1976 (Stanford French and Italian Studies, vol. IV) (achat) ;
- *Mystères et beauté des abbayes cisterciennes*, G. Desmons, photographies de C. Lefébure, Privat, Toulouse, 1996 (achat) ;
- *Une histoire de la Garonne*, J. Garrisson-Estèbe sous le direction de M. Ferro, Paris, Ramsay, 1982 (achat) ;
- *Généalogie, étude et histoire des comtes de Périgord*, D. Dulong et M. Laharie, La-Roche-sur-Yon, chez l'auteur, 1996 (achat) ;
- *Généalogie de la famille de Saint-Ours*, D. Dulong-Choubry, La-Roche-sur-Yon, chez l'auteur, 1995 (achat) ;
- *Généalogie de la famille de Commarque*, D. Dulong-Choubry, La-Roche-sur-Yon, chez l'auteur, 1996 (achat).

TRAVAUX DES SOCIETAIRES DEPOSES A LA BIBLIOTHEQUE

- Un ensemble documentaire sur l'histoire des cartes à jouer et sur les manuscrits de livres de raison (liste détaillée disponible à la bibliothèque), par P. Parat.

REVUE DE PRESSE

- Dans le Bulletin de la Société préhistorique française, t. 94 (1997), un article de J. Morand-Monteil, E. Boëda et J.-M. Geneste sur «une industrie solutréenne dans le Bergeracois» étudie les stations de Grateloup à Creysson, qui fournissent pour la première fois des témoignages sur la présence du solutréen dans cette partie de la Dordogne.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président fait état des nouvelles consultations d'architectes que le conseil d'administration a examinées : il semble urgent

d'effectuer des travaux de consolidation du mur, côté bibliothèque. Le projet de laisser ouvertes les portes de séparation avec la bibliothèque est pour le moment maintenu.

Le président fait ensuite le compte rendu du congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest qui s'est tenu à Bordeaux du 25 au 27 avril, et auquel plusieurs membres du conseil d'administration ont assisté avec lui. Il annonce le programme prévisionnel de la sortie du 21 juin et la conférence du 14 mai sur les trésors impériaux conservés en Périgord par le comte de Witt.

En priant Claude Lacombe de bien vouloir présider la séance, il félicite ce dernier pour son travail sur Bernard Mabrousse de Beaugard, chanoine de Chancelade originaire de Montignac, qui écrivit, lors de son exil au Portugal entre 1792 et 1794, une histoire de la Révolution française dont le manuscrit se trouve à Porto. Le P. Pommarède se réjouit des bonnes relations qui s'établissent entre notre Société et l'association que préside M. Lacombe, dont il avait précédemment lui-même co-présidé une séance.

M. Vedrenne présente ensuite, à l'aide de diapositives, la monographie qu'il a réalisée sur la paroisse de Lalinde. Après une étude toponymique et archéologique, il aborde la destruction de l'ancienne église en 1877 et sa reconstruction à quelques centaines de mètres de son emplacement originel. M. Vedrenne s'est attaché en particulier à essayer de reconstituer le plan et l'aspect de l'ancien édifice, ainsi que celui de l'ancien village. Enfin, il évoque la personnalité de l'un des curés révolutionnaires de Drayaux, l'abbé Bouyssou, émigré à Bilbao.

Claude Lacombe fait état de ses dernières recherches sur les faïenceries du Fleix. Il a retrouvé dans cette paroisse, réputée pour la qualité de ses terres au point que la plupart des ateliers de la vallée de la Dordogne s'y fournissaient, deux établissements de production de faïence au XVIIIe siècle. Grâce au plan terrier de l'époque, il a pu localiser l'un d'eux «près de l'église» et l'autre «près du port». Tous deux apparaissent dans les textes (et notamment l'état civil) dans les années 1760 et disparaissent au début du XIXe siècle. On note en particulier pendant cette période la présence au Fleix de plusieurs ouvriers bretons. La production de ces faïenceries reste cependant toujours très énigmatique.

Mme Higounet-Nadal présente ensuite le remarquable travail d'édition du grand cartulaire de la Sauve Majeure que la Fédération historique du Sud-Ouest vient de publier sous sa signature et celle du regretté Charles Higounet. Oeuvre de toute une vie, ce monumental ouvrage en deux volumes regroupe près de 1 500 actes dont la majorité datent du XIIIe siècle et de la première moitié du XIIIe siècle et accessibles grâce à un index nominum, un index rerum et un index géographique. Après une description physique du manuscrit, grâce à des diapositives permettant de voir en particulier les différences d'écriture, les ajouts de texte et quelques belles initiales, Mme Higounet-Nadal évoque l'histoire de cette abbaye fondée en 1079 dans l'Entre-Deux-Mers par Gérard de Corbie. A sa mort, en 1095, elle réunissait déjà vingt-quatre prieurés et, lors de sa canonisation en 1197, elle en regroupait soixante-seize, répartis dans de nombreux diocèses français aussi bien qu'en Angleterre, en Hainaut ou en en

Aragon. L'importance de ce document apparaît essentielle pour l'histoire des familles, des fonctions monastiques comme pour la connaissance de l'oeuvre civilisatrice des moines. Ce type d'édition se justifie donc amplement, d'autant qu'elle permet à la fois la sauvegarde de l'original et la mise à la disposition de la communauté des chercheurs d'un outil indispensable et facile à manier.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
François Bordes.

ADMISSIONS DU 7 MAI 1997

- Mme Mähler-Besse L., château de Montaigne, 24230 Saint-Michel-de-Montaigne, présentée par Mlle Le Cour Grandmaison et le comte de Lary de Latour ;
- Mme Lenglet Béatrice, Les Andrivaux, 24650 Chancelade, présentée par Mme F. Moulinier et père le Pommarède ;
- Mme Chatonet Brigitte, Fileyssant, 24380 Fouleix, présentée par le Dr L. Imbert et Mme Ch. Hortala ;
- M. Masanès Fabrice, 137, rue de Tolbiac, 75013 Paris, présenté par Mlle M.-P. Mazeau-Thomas et M. J. Lagrange ;
- M. Avrilleau Serge, Les Plantes, 24110 Léguillac-de-l'Auche, réinscription.

SEANCE DU MERCREDI 4 JUIN 1997

Présidence : P. Pommarède, président.

Présents : 110 - Excusés : 8

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ENTREE DE DOCUMENTS

Dons :

- Reviriego (B.), *Le Christ aux outrages de Chancelade*, Mairie de Chancelade, 1997 (don de l'auteur) ;
- Dousseau (J.-M.), *Dictionnaire des Connétables et Maréchaux de France*, Société généalogique de l'Yonne, 1996 (don de l'auteur) ;
- Audrerie (D.), *Connaître les châteaux en Périgord*, Editions Sud-Ouest, 1997 ;
- M. Lange, président de l'Institut d'histoire et d'archéologie de Cognac et du Cognacais, a par ailleurs fait don à notre bibliothèque d'une exemplaire de la revue qu'il dirige et d'un tiré à la suite du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. 127, 1995, contenant un de ses articles consacré à Emile Laurent (1830-1900), qui fut préfet de la Dordogne en 1872-1873 ;

- un dessin du château de Rastignac réalisé par M. Leclair (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

Le secrétaire général a relevé plusieurs articles intéressant l'histoire de notre région dans un certain nombre de périodiques :

- dans *L'essor sarladais* des 23 et 30 mai derniers, les deux premières parties d'un article d'Yves Pèlerin sur «Jasmin et le Périgord» :

- dans Lemouzi, n°142 (avril 1997, une étude précise et très illustrée de C. Sirjacques sur «La technique des granges à plan ovale», développée à partir de l'exemple de Saint-Floy-les-Tuilleries, en Corrèze :

- dans *Aquitaine Historique*, n°28 (mai-juin 1997), une présentation du château de la Hierce à Bantôme :

- enfin, dans le *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. 27 (1996), un article de M. Barral sur Paul Dardé, le sculpteur de «L'homme préhistorique» des Eyzies.

NECROLOGIE

J.P. Thomas

FELICITATIONS

Michel Combet, qui a brillamment soutenu sa thèse de doctorat en histoire à l'Université de Toulouse-Le Mirail sur les «Jeux de pouvoirs et familles : les élites municipales à Bergerac au XVIIIe siècle» (mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité).

REMERCIEMENTS

A Mme Bénéjean qui a assuré en l'absence du comte de Witt, la présentation des trésors impériaux qui celui-ci possède en Dordogne.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président remercie pour leur présence M. J.-L. Glénisson, nouveau conservateur de la Bibliothèque municipale, et Mme Elisabeth Pénisson, conservateur-adjoint au Musée du Périgord. Il détaille ensuite le programme de la prochaine excursion du 21 juin, qui conduira nos collègues dans la région de Vergt et la vallée de l'Isle. Il annonce que le G.R.H.I.N. s'est proposé de prendre en charge en 1998 l'une de nos sorties en Nontronnais.

A propos du récent vol du reliquaire abritant la Sainte Epine à Saint-Cyprien, il rappelle l'histoire de cette relique : conservée à Douai, elle fut sauvée à la Révolution par une religieuse qui vint se réfugier à Sainte-Livrade et souhaite qu'elle fût désormais confiée à l'abbaye de Saint-Cyprien. Le reliquaire ne faisait malheureusement l'objet d'aucun classement.

Roland Nespoulet présente avec quelques diapositives les «nouveaux résultats sur l'habitat du Gravettien final à l'abri Pataud». Les recherches qu'il mène depuis plusieurs années sur le niveau 3 de ce site (env. - 24 000 ans) ont fait l'objet de la thèse qu'il vient de soutenir au Museum national d'histoire naturelle. Il a pu étudier près de 35 000 pièces, essentiellement constituées de déchets de taille et d'outils. Cette analyse lui a notamment permis de déterminer l'origine géologique et donc géographique des silex dont certains proviennent du Bergeracois. Ces derniers, de meilleure qualité, étaient dégrossis sur place avant d'être retailés dans l'abri. Le remontage des *nuclei* permet de préciser les zones de taille et celle d'utilisation des outils, ainsi que la présence d'une entrée latérale de la cabane. Aucun éclat n'ayant été trouvé à l'extérieur de la barrière naturelle formée par une ligne de blocs d'effondrement, il semblerait que celle-ci ait été complètement clôturée de manière artificielle.

Elisabeth Pénisson évoque ensuite également à l'aide de diapositives le futur musée de la Villa des Bouquets. Rappelant la découverte du site en 1959 à l'occasion de travaux de terrassement et son classement comme monument historique en 1963, elle trace les grandes lignes de l'histoire des fouilles que l'on y a effectuées. A la première petite salle à manger aux superbes enduits peints que l'on découvrit tout d'abord, vinrent s'ajouter une exceptionnelle cuisine avec son «potager», un hypocauste et un péristyle également orné de fresques. Toutes ces recherches ont abouti à la conclusion de la présence de deux villas superposées, l'une du 1^{er} siècle et l'autre du 2^e qui fut bâtie après que l'on ait comblé les bases de la première. Le futur musée, dont le concours architectural a été gagné par Jean Nouvel en 1993, aura pour objet de préserver le site et de présenter les collections archéologiques antiques du Musée du Périgord. Deux circuits thématiques de visite sont prévus : l'un sur la vie publique à Vésone, qui se déroulera dans un espace muséographique sur deux niveaux, et l'autre sur la vie privée qui permettra d'accéder dans toutes les pièces de la *villa*.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
François Bordes.

Autour de la forêt Barade

par Bernard FOURNIOUX

Avec une superficie estimée au début du siècle à 3 100 hectares environ et le fort taux de boisement des communes qu'elle recouvre, cette étendue forestière peut en toute légitimité prétendre figurer aux côtés des massifs les plus vastes et les plus denses de notre province¹.

Théâtre de séditions paysannes, encouragées aux XVI^e et XVII^e siècles par les seigneurs de La Douze et de Lardimalie, alors maîtres de son assise, elle a été immortalisée par l'écrivain périgordin Eugène Le Roy dans son célèbre roman *Jacquou le Croquant*². Cependant, elle semble n'avoir guère retenu l'attention des érudits locaux, aussi avons-nous souhaité y remédier par ce modeste propos.

Nous avons tenté de restituer au mieux l'empreinte de l'homme médiéval laissée dans ce paysage végétal, puis de dresser le bilan de son action après l'achèvement des grandes vagues de défrichement qui déferlèrent aux XI^e et XII^e siècles sur l'Europe occidentale.

Le caractère inégal de l'information recueillie et son insuffisance manifeste nous ont contraints à limiter ce tour d'horizon sylvestre, et à cibler l'essentiel de notre analyse sur l'une des principales composantes de ce massif, la forêt de Raolfenc. La contribution de censiers et documents divers ayant appartenu aux maîtres du sol, riverains de cette forêt, comtes de Périgord et seigneurs de Reilhac, nous a permis d'aboutir à un état nominatif exhaustif de l'habitat, et, ainsi, de sortir de l'ombre séculaire, cette myriade de repaires nobles, mas, borderies et autres unités d'exploitation agricole qui ont participé, pour l'essentiel, à l'élaboration de la trame de l'habitat rural actuel. Il nous a été possible, ensuite, d'esquisser une carte de répartition du peuplement et de son infrastructure économique, aux XIII^e et XIV^e siècles, et de recenser, enfin, les hommes qui ont eu une assise foncière ou des droits de différente nature sur cette vaste étendue boisée.



*L'honorable doyen de la forêt Berade : Quercus pedunculata.
Ce chêne majestueux a pris ses racines dans la paroisse de Rouffignac,
aux confins des juridictions de L'Herm et de Reilhac.*

En outre, le fonds toponomastique occitan, recélé dans les censiers exploités, représente un véritable conservatoire de l'idiome local de la fin du Moyen Age et ne pourra, à ce titre, laisser dans l'indifférence les spécialistes en quête de matière linguistique. Pour cette raison nous avons jugé utile de faire apparaître en annexe de ce propos un index onomastique détaillé, englobant tous les noms rencontrés dans les textes des trois derniers siècles du Moyen Age.

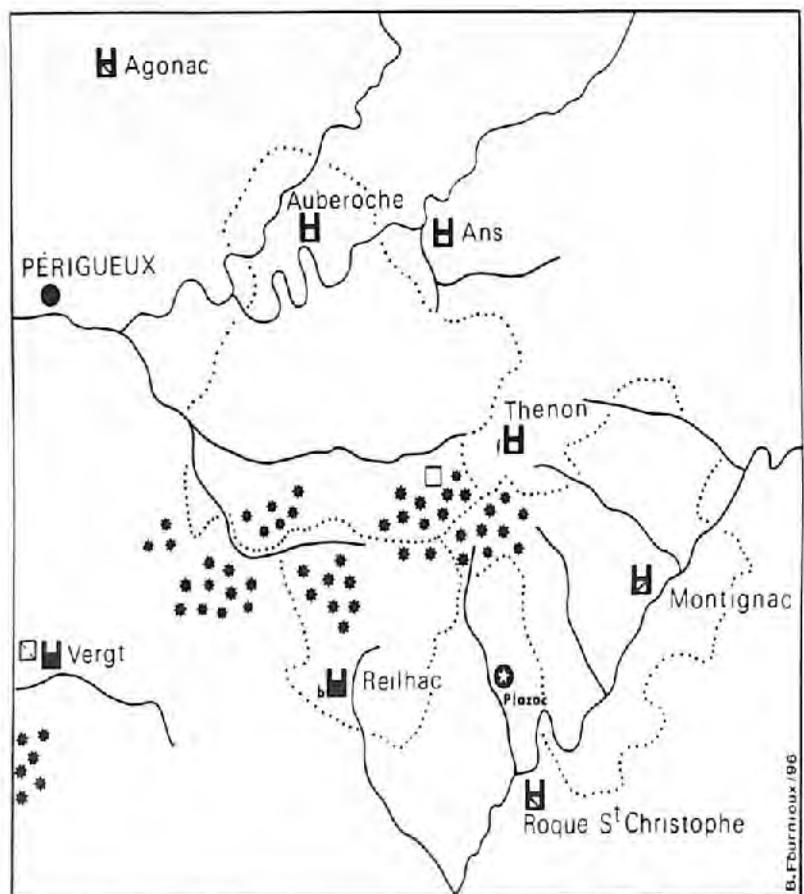
Si l'on s'en remet aux écrits d'Eugène Le Roy, ou plus exactement à la tradition dont il s'est fait l'écho, la forêt Barade recouvrait jadis un large territoire. Elle s'étendait à l'est de Périgueux, aux confins des communes de Bars, Fossemagne, Milhac, Rouffignac, Saint-Geyrac et se prolongeait en direction de La Douze, Mortemart et Cendrieux³. Cet espace végétal ainsi perçu et dénommé au XIXe siècle par les autochtones, a focalisé toute notre attention et défini le champ de nos investigations. Entre Auvézère et Vézère, ses frondaisons drapent des coteaux calcaires de faible amplitude, desquels s'écoulent en direction des cours d'eau précités un chevelu de petits affluents : Laurence, Manoire, Saint-Gérac, Manaurie, le Moustier⁴. Ses racines plongent dans des dépôts argilo-sableux terre d'élection de la forêt⁵. Inscrite en l'an 856 *in pago Petragorico*, cette formation végétale joue très tôt le rôle de frontière naturelle. Sur cet horizon hostile et obsédant pour les premiers pionniers, s'adosent les confins des paroisses les plus anciennes et les divisions territoriales carolingiennes telle la centaine du Bugue englobant la *villa* de Milhac. Dès le XIe siècle, s'appuient à leur tour les ressorts de châtellenies naissantes et les aires d'influence des comtes de Périgord et vicomtes de Limoges. Elle a également déterminé la zone de jonction des circonscriptions ecclésiastiques instaurées au XIe siècle, les archiprêtres de la Quinte (Périgueux), Saint-Médard (Excideuil), le Bugue et Saint-André (Sarlat). En outre, elle marque une frontière linguistique au sein du monde occitan entre les parlers limousins et languedociens⁶.

Avec la propagation du christianisme dans les campagnes, sous l'impulsion du synode romain de 402 et du concile de 529 accordant aux prêtres le droit de baptiser et leur conférant celui de prêcher, sont édifiés entre le Ve et le Xe siècle, des sanctuaires consacrés à son culte. Les églises implantées en bordure de la forêt Barade appartiennent, de toute évidence, à cette génération. Celle de Fossemagne, toutefois, dont le toponyme roman *Fossa manha* semble résulter d'une structure féodale, paraît seule y faire exception, en dépit de la dédicace de sa fontaine qui suggère un éventuel passage de l'anachorète saint Cyprien. Quatre de ces églises revendiquent pour titulature un saint mérovingien :

- Saint-Cernin-de-Reilhac placée sous le vocable saint Cernin ou Saturnin, premier évêque de Toulouse en l'an 403 ;

LA FORÊT BARADE

dans le CONTEXTE FÉODAL de la seconde moitié du XIII^e



- CASTRUM tenu par le dominus de PONS (mouvance d'A de Poitiers) bastida vicomtale
 tenu par le vicomte de LIMOGES (mouvance épiscopale) forêt
 tenu par le comte de Périgord (mouvance royale anglaise) limite de châtellenie
 tenu par le dominus de FAGIA (mouvance vicomtale)
 tenu par le dominus de BARRIERA (mouvance comtale)
 CASTRUM BURGUS relevant du temporel de l'évêque de Périgueux

- Saint-Félix-de-Reilhac, un saint mérovingien aquitain ;
- Rouffignac dédiée à saint Germain, évêque de Paris vers 555 ;
- Milhac d'Auberoche, une *ecclesia* fondée en l'honneur de sainte Radegonde *in villa que dicitur Miliacus* et mentionnée pour la première fois en l'an 856.

Comme le laisse entendre le toponyme à suffixes *acum* et *iacum* des deux dernières églises Rouffignac et Milhac, celles-ci pourraient s'inscrire dans la continuité d'un legs antique, celui de petits domaines gallo-romains ou gallo-francs. Quant aux autres églises, elles sont mises sous la protection de saints martyrs :

- *Sengeyrac* avec pour dédicace saint Cyr, martyr à Antioche en 305 ;
- Saint-Crépin d'Auberoche avec saint Crépin, martyr à Soisson en 285 ;
- Bars avec saint-Pierre-ès-liens.

Ces églises, comme le laissent entrevoir certains indices, sont associées à des structures agraires de type franc fondé sur la *villa* et le *manse*. Une donation faite en l'an 856, par *Guigo* et *Ragamfredus* en faveur d'Abbon, abbé probable de Saint-Martial de Limoges en témoigne. Cet acte engage alors une église dédiée à sainte Radegonde, un *manse*, inscrit dans la *villa* de Milhac, et leur finage, composé d'un ensemble de bâtiments d'exploitation de terres, de vignes, de prés, de cours d'eau, d'étangs et d'une portion de sylve faisant manifestement partie intégrante de notre forêt Barade. Les églises évoquées représentent, jusqu'à la fin du premier millénaire, les seules empreintes perceptibles de la civilisation. Leur rôle dans la structuration de l'espace et la cohésion de la communauté paysanne est fondamental. Elles constituent les mailles du tissu paroissial (la *parochia*) et servent de référence spatiale tout au long du Moyen Age, dans la désignation des points d'aboutissement des chemins publics et dans la localisation des lieux humanisés⁷.

Autour de l'an Mil, sont érigées aux alentours de cette vaste solitude forestière plusieurs forteresses :

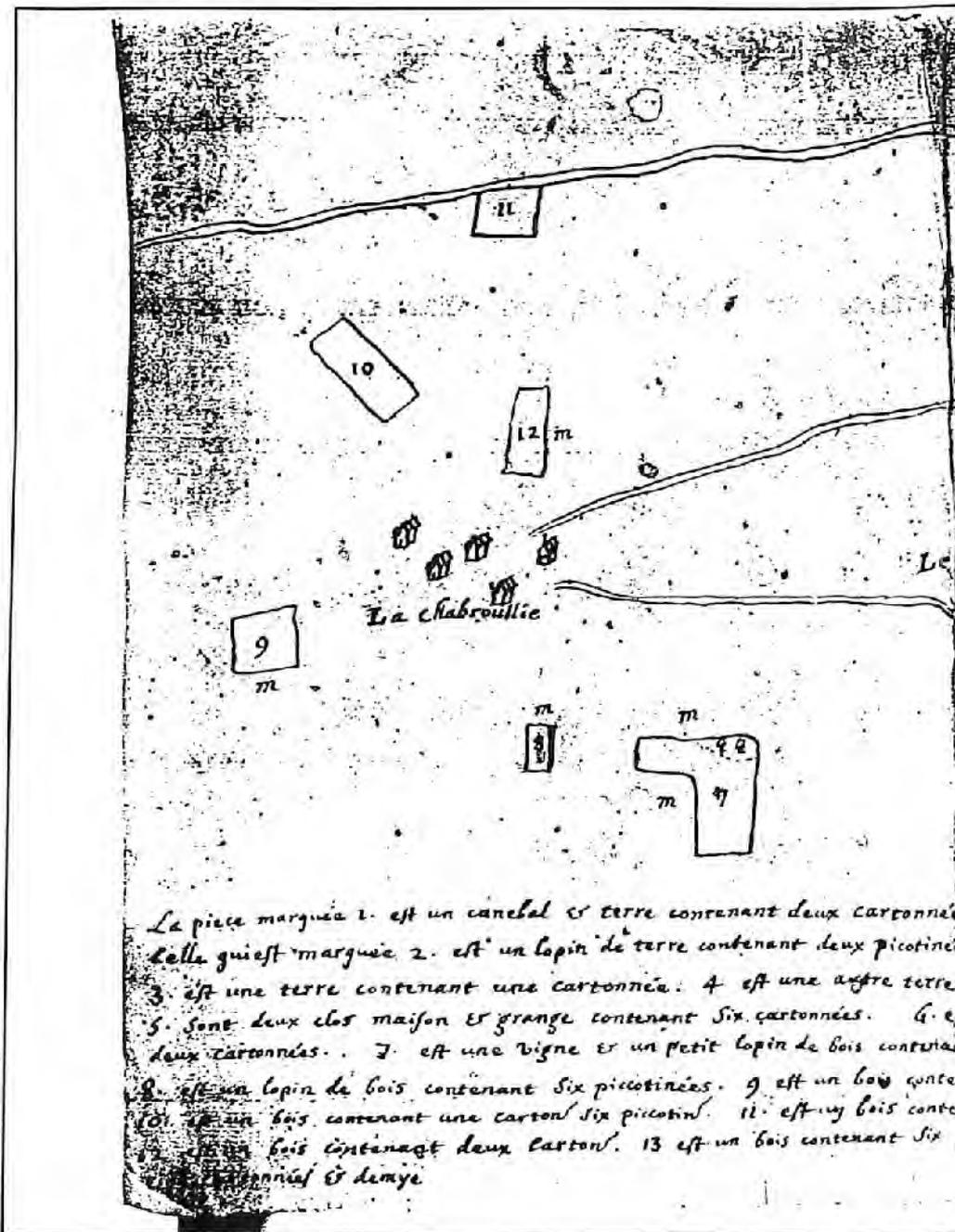
- le *castrum* de Montignac dont l'existence est attestée vers l'an 944 (selon Ademar de Chabannes) ;
- le *castrum* d'Auberoche, édifié entre 976 et 991 par l'évêque de Périgueux (selon des sources datant du XIIe siècle) ;
- les *castra* de Reilhac et de Thenon, inscrits aux XIIe et XIIIe siècles dans les mouvances respectives des comtes de Périgord et vicomtes de Limoges ;
- le *castrum* de Vergt représentant l'un des éléments les plus anciens du domaine comtal⁸. Ces châteaux participent dès lors activement à la redistribution de l'espace et à la réorganisation du peuplement en place et

servent de support à de nouvelles structures sociales. Autour d'eux, s'organisent des seigneuries châtelaines qui incorporent dans leur ressort géographique cette sylve profonde aux contours encore indécis. Les termes de *castellania castri* de *x* ou d'*honor* serviront à désigner en 1208 et 1257 cette autorité territoriale détentrice du ban⁹. Dans ce cadre, s'exerce le droit de haute et basse justice, un droit qui remonte vraisemblablement au XI^e siècle, mais pour lequel l'indigence de la documentation ne permet pas de confirmation¹⁰. L'apparition de ces seigneuries châtelaines marque sans doute la dislocation de l'organisation administrative carolingienne locale dont faisaient partie la centaine du Bugue et la viguerie de Rouffignac connue par une mention tardive (1265). C'est au cours du XI^e siècle que s'individualisent, au sein de notre paysage végétal, de multiples unités forestières contrôlées par les maîtres des châteaux évoqués. Ses différentes composantes, attestées dans les écrits à partir du XIII^e siècle, sont les suivantes :

- la forêt de la Rauzède et une fraction de celle de la Grand Val incluse dans le cadre de la châtellenie de Montignac¹¹ ;
- les forêts del Drolhet et de la Grand Val dans la châtellenie d'Auberoche¹² ;
- les forêts de Reilhac et de la Raolfenc dans la châtellenie de Reilhac¹³ ;
- les forêts de Puy Auriol et de Saint-Front dans la châtellenie de Vergt et le paréage entre le chapitre Saint-Front et le comte de Périgord (12 avril 1317)¹⁴.

Ce découpage territorial qui semble remonter à la formation des châtellenies demeure relativement stable jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans. A partir de la seconde moitié du XV^e siècle, notre étendue boisée se morcelle. Emergent alors de petites unités forestières, dépendantes de circonscriptions judiciaires nouvelles, issues du démembrement des châtellenies. A titre d'exemple citons :

- la *foresta* de la *Vigeria* (1456-1524) et la *foresta de las Fayas* (1476-1490) appartenant respectivement aux seigneurs de Meilhac et d'Abzac de La Douze¹⁵ ;
- la forêt de Bonneval, acquise en 1486 par Antoine Hélie, seigneur haut justicier de la Mothe de Thenon¹⁶ ;
- la forêt de l'Herm détenue par les Calvimont, seigneurs de l'Herm (1583-1778)¹⁷ ;
- la forêt de Devat relevant du seigneur de Berbiguières (1583)¹⁸ ;
- les forêts Barade (1650), du lac Gendre (1671), du lac Nègre (1650), de la Blanchière (1771) appartenant au seigneur d'Hautefort¹⁹ ;
- la forêt des Ferrières, seigneurs de Saint-Michel, de Bars et de Sauveboeuf d'Aubas (1583) ;
- La forêt de la Rauzède (1646) et de Peyrebrune (1775).

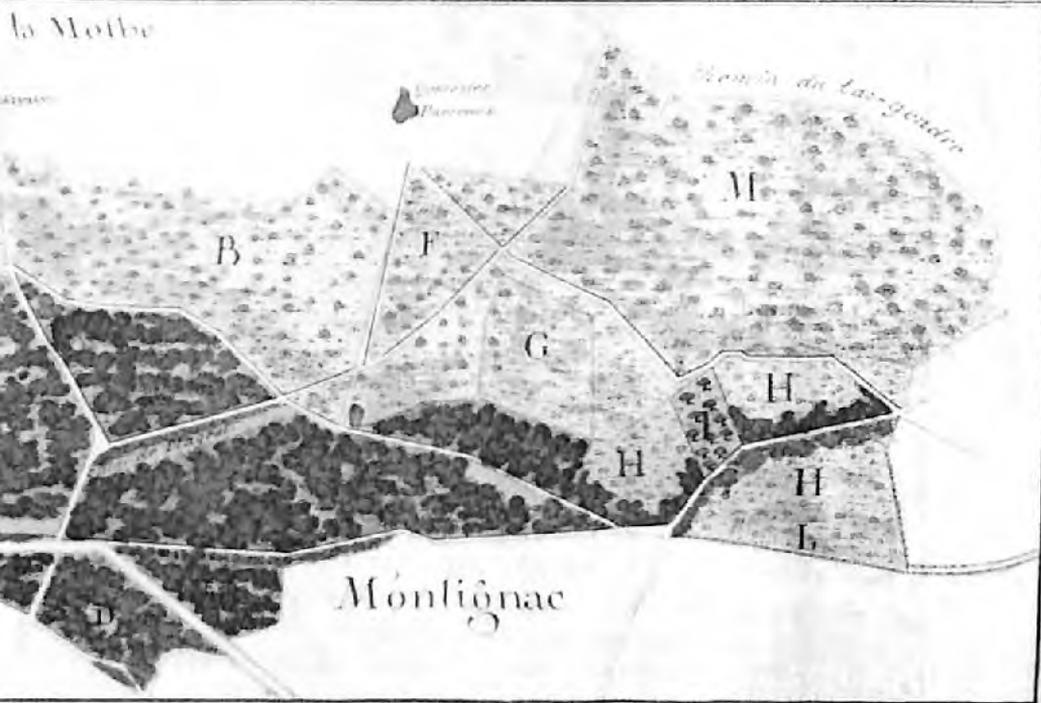


La piece marquée 1. est un canal et terre contenant deux cartonnées.
 Celle qui est marquée 2. est un lopin de terre contenant deux picotines.
 3. est une terre contenant une cartonnée. 4. est une autre terre.
 5. sont deux clos maison et grange contenant six cartonnées. 6. est
 deux cartonnées. 7. est une vigne et un petit lopin de bois contenant
 8. est un lopin de bois contenant six picotines. 9. est un bois conte
 10. est un bois contenant une cartonnée six picotines. 11. est un bois conte
 12. est un bois contenant deux cartons. 13. est un bois contenant six
 cartonnées et demye.

Plan de la seigneurie de
 (seconde moitié d

PERTOIRE DES TERRES DU DOMAINE

| N ^o | Noms des lieux Superficie Arpents | | Noms des lieux Superficie Arpents | | Noms des Terres Superficie Arpents | Noms des lieux Superficie Arpents | | Noms des lieux Superficie Arpents | | |
|----------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|----|
| | Superficie Arpents | Superficie Arpents | Superficie Arpents | Superficie Arpents | | Superficie Arpents | Superficie Arpents | Superficie Arpents | Superficie Arpents | |
| A | 24 | 42 | | | | B | 102 | 24 | 124 | 42 |
| 1 | 24 | 42 | | | | G | 20 | 22 | 42 | 22 |
| 2 | 24 | 42 | 46 | 25 | | | 25 | 20 | 45 | 22 |
| 3 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 4 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 5 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 6 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 7 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 8 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 9 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 10 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 11 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 12 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 13 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 14 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 15 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 16 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 17 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 18 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 19 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 20 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 21 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 22 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 23 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 24 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 25 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 26 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 27 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 28 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 29 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 30 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 31 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 32 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 33 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 34 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 35 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 36 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 37 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 38 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 39 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 40 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 41 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 42 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 43 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 44 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 45 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 46 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 47 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 48 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 49 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 50 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 51 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 52 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 53 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 54 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 55 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 56 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 57 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 58 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 59 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 60 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 61 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 62 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 63 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 64 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 65 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 66 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 67 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 68 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 69 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 70 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 71 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 72 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 73 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 74 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 75 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 76 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 77 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 78 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 79 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 80 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 81 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 82 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 83 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 84 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 85 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 86 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 87 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 88 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 89 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 90 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 91 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 92 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 93 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 94 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 95 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 96 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 97 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 98 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 99 | 24 | 42 | | | | | | | | |
| 100 | 24 | 42 | | | | | | | | |



de et du Lac Genere
(siècle)

Au XVII^e siècle, la forêt dite Barade recouvre une réalité territoriale différente de celle ancrée dans les esprits du siècle dernier. Elle constitue alors l'une des composantes de l'étendue forestière que l'on appellera par extension au XIX^e siècle du même nom.

Les sources d'archives permettent de la localiser aux confins septentrionaux de la paroisse de Bars et de la châtellenie de Montignac. De superficie réduite, elle borde en partie les chemins publics de Rouffignac à Thenon, et de Périgueux à Montignac. Elle est dite respectivement : proche du village du *Boumel* (1671, 1814) et du lac *Peysseux* (1782-1783), contiguë à la *forest de Couade* (1765), au bois de *Puipautier* (1778) et à la *forest* du sieur de la Grand Val (1765). Un chemin, attesté en 1731 à partir du lieu du Jarrigier, en autorise l'accès. Cette entité forestière s'est constituée au sein de la forêt médiévale de la Grand Val. Elle apparaît pour la première fois dans les écrits sous l'appellation *forest Barrade* le 28 avril 1650. Sa dénomination spécifique provient, à l'évidence, du fossé qui l'entoure et l'isole du reste du massif de la Grand Val. Ce fossé a sans doute été creusé après l'acquisition en 1603 de la châtellenie de Montignac par le seigneur d'Hautefort²⁰ ; les châtellenies de Montignac et d'Auberoche, séparées par le massif de la Grand Val, n'étaient plus désormais entre les mains d'un seul et même seigneur, d'où la nécessité de distinguer par un nom propre la forêt du seigneur de Montignac. Au cours d'une déposition, enregistrée le 20 octobre 1671, le marguillier de Fossemagne prétendit avoir "*veu faire le fossé qu'est au tour de la dite forest*".

Les luttes d'influence aux Xe et XI^e siècles autour de la forêt Barade

La désagrégation de la puissance publique, causée par l'effondrement de l'empire de Charlemagne, entraîne une dilution du pouvoir qui profite aux entités politiques de moindre envergure. Elle provoque en Périgord une longue période d'instabilité ponctuée par une succession de conflits. Vers l'an 944, le comte de Périgord et le vicomte de Limoges se livrent une lutte acharnée. Cet affrontement tourne à l'avantage du vicomte Gui qui fait captif son rival, Hélié, *in castra de Montiniaco*, et séquestre Aldebert, le frère, à Limoges. Cette action revêt les apparences d'une tentative d'annexion du Périgord par le vicomte, lequel contrôle, dès les premières décennies du XI^e siècle, les *castra* d'Excideuil et de Thenon. Au cours de la période qui sépare les années 1008 et 1035 environ, l'évêque de Périgueux se trouve à son tour directement impliqué dans le jeu des rivalités de ce siècle. Le droit de battre la monnaie, cette parcelle essentielle de l'autorité publique, est à l'origine de la dissension. L'évêque discrédite la manière abusive dont le comte exerce ce droit et ordonne la destruction des espèces comtales mises en circulation.

La réplique ne se fait point attendre. Le comte assiège les terres épiscopales dont fait partie Auberoche, l'une des possessions les plus importantes de l'évêque avec Agonac. Face aux desseins expansionnistes du comte, l'évêque réagit avec une certaine habileté. Il choisit de s'attirer la protection du vicomte de Limoges par l'inféodation du château d'Auberoche en 1037. Celui-ci, uni désormais à l'évêque par les liens féodo-vassaliques, lui prête hommage *pro castro et castellania de Alba Rupe* en 1208, 1282, 1287, 1302, 1314 et 1318. Cet acte d'inféodation ouvre de nouvelles perspectives aux velléités d'expansion du vicomte. Il élargit ainsi son influence jusqu'en lisière septentrionale de la forêt Barade, sur un front ininterrompu d'environ une douzaine de kilomètres. Les paroisses qui s'appuient alors sur ce massif, à savoir celles de Saint-Pierre de Chignac, Saint-Crépin d'Auberoche, Millhac d'Auberoche et Fossemagne font partie intégrante de la châtellenie d'Auberoche. Le vicomte de Limoges devient, de la sorte, le principal rival du comte de Périgord. En effet, ce dernier en qualité de détenteur des châtellenies de Vergt, Reilhac et Montignac (dans le second quart du XI^e siècle) impose son autorité à l'opposé de ce massif, le long de la lisière méridionale. Il en découle dès lors, entre les années 1076 et 1116, une succession de heurts entre Adémar le Barbu, vicomte de Limoges, et Hélié III, Aldebert III et Guillaume II Talairand, comtes de Périgord. La forêt Barade située, comme nous venons de l'indiquer, aux confins de leur zone d'influence, suscite alors la convoitise des deux parties antagonistes et devient l'enjeu d'une âpre rivalité. Cette forêt représente alors un important capital en sommeil. Susceptible d'être mise en valeur par les défrichements et cultivée, elle constitue une ressource potentielle primordiale pour l'économie de l'époque. Les points d'appui stratégiques qui jalonnent de part et d'autre ce massif, et servent aux XIII^e et XIV^e siècles d'assise à la clientèle vassalique comtale et vicomtale, n'est sans doute point étrangère à cette volonté délibérée des comtes et des vicomtes de consolider leurs positions respectives et de s'approprier cet espace forestier²¹.

La colonisation du sol et le peuplement après l'an Mil

Aux XI^e et XII^e siècles, les hommes se lancent à la conquête de cette sylvie profonde, ouvrent de multiples clairières de défrichement au centre desquelles sont installées des unités d'exploitation et de peuplement. Le massif s'aère sous la cognée des défricheurs et s'anime dans le sillage de l'araire des agriculteurs. Diverses corporations vivent alors en osmose avec la forêt. Il s'agit des feuillardiers, des charbonniers et des forgerons, tels *li faure del bosc de la Raolfenc* mentionné en 1265 dans le censier de Reilhac ou encore ce forgeron de la paroisse de La Douze *Gerald Calhier fabro* qui

acquiert en 1327 une parcelle de bois mouvante du *senhor de La Doza et de La Cropta* et située dans la forêt de Puy Auriol²². C'est au cours de cette expansion économique et démographique des XI^e et XII^e siècles, qu'émerge la grande majorité des tenures féodales et paysannes se profilant dans les textes de la fin du Moyen Âge. Celles-ci prennent alors, sous la plume des scribes locaux, les formes nominatives suivantes : *mota, tenensa, mas, bordaria, affarium, repairum, hospicium, fasiona, el fach, tenementum, mainamentum, villaige*. On dénombre en 1265 pour la seule châtellenie de Reilhac, soixante-trois mas, dix-huit borderies, vingt *tenencia*, une *senhoria* et six tenures. Cet ensemble d'habitats dispersés surprend par sa densité inattendue, compte tenu de la superficie du territoire considéré et de sa vocation forestière. On reconnaît leur appartenance aux grands mouvements de défrichement de l'après l'an Mil par l'emprunt d'une toponymie romane liée à la topographie des lieux, à la végétation, aux constructions nouvelles, aux institutions féodales et aux structures du sol. Ainsi en témoignent les appellations spécifiques des mas *Puey Amoret, la Combe, les Fuyas, les Castanet, le Broth, le chastel nuo, le chaslar, la vielha garda, la Fon de Moussanes*. Certains de ces lieux habités portent la marque de terres conquises sur la forêt, appelées en occitan *artiga*, telle *la tenensia del mas Lartiga* en 1366, ou encore le *luoc de Font Artigua* en 1356. D'autres lieux revendiquent implicitement leurs origines dans l'implantation d'une forge (*le mas de la Farga* en 1302) ou dans l'extraction de la pierre (*lo mas de la Peyrière* en 1323). Enfin, le lieu de *Malafaida*, attesté en 1265 souligne les difficultés de l'occupation et de l'exploitation des terres médiocres. Cette colonisation du sol, selon toute logique, a été dirigée par les deux principales dominations riveraines, comte de Périgord et vicomte de Limoges, encadrées par leur clientèle vassalique respective, prenant appui sur de petites mottes. C'est le cas, de toute évidence, des mottes de Martillac, Saint-Crépin, la Payzie, Lardimalie, L'Herm, la Motte de Thenon, de Born, del Telhol, de Larcherie, de La Douze et de La Cropte. Le rôle des établissements monastiques dans cette vaste entreprise semble mineur. Deux lieux dits, dépendants de l'abbaye de Terrasson, rappellent cependant leur présence. Il s'agit de Saint-Michel et de la Salvétat. Le premier site abrite un prieuré qui reçut le patronage d'un saint mis en vogue par les pèlerinages après l'an Mil. Son existence est attestée à deux reprises en 1165 et en 1496. Le second lieu sert d'écrin de verdure à une église dédiée à saint Nicolas, mentionnée pour la première fois en 1165. Ce dernier évoque un petit village d'hôtes du XII^e siècle, de création préméditée, comme le furent plus tard les bastides, et placé sous la protection de la paix de l'église. Ce type de village neuf, souligne Charles Higounet, se voit le plus souvent attribuer le nom générique de Salvétat²³.

Ce grand élan de colonisation du sol parvient à expiration avec la fondation de la bastide de Bonneval. Cette initiative, prise par le vicomte de

Limoges, aux confins de la châtellenie d'Auberoche, imite celle du comte de Périgord, son devancier, qui créa la bastide de Vergt en mars 1285/1286.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, l'emprise humaine sur la forêt atteint son apogée. Désormais, la forêt Barade peut être considérée comme un espace maîtrisé, densément occupé et exploité, parcouru par les hommes, les animaux domestiques et les produits commerciaux. Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur l'infrastructure économique en place : le lacis important de voies de communication structurant l'espace, les péages contrôlant le trafic, la profusion d'exploitations agricoles et la présence de moulins hydrauliques qui expriment, à leur manière, et de façon concrète, une forte vitalité de l'économie locale. A la veille de la guerre de Cent ans, on bâtit encore des moulins à blé, tel le *moly de Borseilh* en 1321, mû par l'énergie d'un petit cours d'eau (*lo rieu* qui prend naissance à la *Font Marceilh* en amont du *chastel* de Reilhac). La guerre de Cent ans met un terme à cet essor économique et démographique. Mais les grandes épidémies de peste, qui frappent en priorité les centres urbains et se répandent dans les campagnes, ne sont également pas étrangères à cette récession généralisée du peuplement constatée dans la seconde moitié du XIV^e siècle. A cela s'ajoute la conduite versatile des comtes de Périgord qui débouche, en 1399, sur la confiscation de leurs biens et la destruction partielle de leurs centres vitaux. Le conflit franco-anglais semble atteindre son paroxysme dans le dernier tiers du XIV^e siècle. Son cortège d'affrontements et d'exactions s'avère particulièrement dévastateur. Les châteaux de la contrée, qui représentent alors l'autorité politique et militaire et autant de pôles de cristallisation du pouvoir judiciaire, sont les cibles privilégiées visées par la campagne du comte de Derby. Pris et repris par les deux parties antagonistes, ils constituent sur l'échiquier politique les pièces maîtresses du moment. La chevauchée du comte de Derby en Périgord conduit *los Angles* à assiéger le *castrum* d'Auberoche et la *bastida* de Bonneval. Ils s'en emparent vers la fin septembre 1345, mais cette main mise est de courte durée. En effet, le roi de France Philippe VI en reprend possession l'année suivante, en janvier 1346. Dans la foulée, et au nom du vicomte de Limoges, le roi abandonne au cardinal Talleyrand, frère du comte de Périgord, le *castrum* et la *castellania* d'Auberoche ainsi que la *bastida* de Bonneval. Les forêts et bois, *stivis, nemoribus*, sont compris dans cette vente et, de fait, les forêts de la Grand Val et del Drollhet²⁴. Peu de temps après, le comte Roger-Bernard prend possession d'Auberoche à la suite d'une donation de son frère (24 janvier 1351). Entre 1346 et 1347, le *castrum* d'Ans, dressé en bordure de l'Auvézère en amont d'Auberoche, est à son tour convoité et devient vite le théâtre de violents heurts, pour être finalement détruit en 1370. Son territoire ou *districtus* est alors dévasté, à tel point qu'en 1408 le vicomte de Limoges doit recourir à des concessions de franchises pour une durée de quatre ans,

afin de favoriser son repeuplement. En 1346, *lo comte de Leyla governador de Périgors, Scantonge et de Limosi per lo rey*, tenant compte des menaces qui pèsent sur *lo chastel de Relhac*, ordonne sa protection et la fait assurer par *deux homes darmes et aultres per résister aux enemis del rey, a sos gages et a Johana de Barrieyra dame del dich luoc*²⁵. Quelques décennies plus tard, vers 1375, *le chastel* est incendié puis démantelé vers 1406. Au début du XVe siècle, il est abandonné : alors s'amorce sa ruine. La nature reprend vite ses droits et le site se fossilise. Le *chastel* et *mota* de Sanilhac, ayant à leur tête le même détenteur, connaissent un sort similaire. En l'année 1373, l'insécurité règne sur les voies de communications. Elle est telle que des personnes originaires de Montignac, appelées à témoigner au siège de Périgueux, renoncent à emprunter à travers bois *lo chamí public* reliant les deux agglomérations. En 1383, le comte de Périgord est obligé d'exempter certains de ses tenanciers de la châtellenie de Montignac dont les maisons ont été saccagées et brûlées par les Anglais. Le sort réservé au mas et borderies de la châtellenie de Reilhac n'est guère plus enviable. En 1399-1400, *le chastel de Vern* fait partie désormais des *chasteaux abatus*. Le *chastel* de Thenon, pris et repris, est contrôlé provisoirement en 1439 par les Anglais. Comme le dénoncent les gens du *païs* en 1399-1400, la guerre a nuí, voire interrompu le processus d'exploitation des ressources de la forêt de la Grand Val et de celle de Puy Auriol. Les contemporains rétorquent alors qu'elles ne sont *d'aucune value*. Mais *s'il estoit paix et seurté au país* ces deux unités forestières *vouldroient moult par ce que ceulx de Bordeaux et aultres acheteroient le merriam pour faire tonneaux de vin*²⁶. La guerre de Cent ans, telle qu'on la perçoit dans cette énumération de faits locaux, est rendue responsable de la désolation manifeste des campagnes et de l'abandon des châteaux d'Auberoche, d'Ans, de Reilhac et de Sanilhac. Elle provoque également la désertion de la bastide vicomtale de Bonneval et efface du paysage de multiples autres traces humaines. Ce constat démontre la vulnérabilité des conquêtes de l'homme en milieu forestier et prouve combien les avancées en ce domaine ne sont jamais définitivement acquises. L'oeuvre de remise en valeur de la contrée, facilitée par la cessation des hostilités dès la seconde moitié du XVe siècle consiste davantage dans la reprise en mains des exploitations naufragées et dans l'extension de leurs horizons que dans l'ouverture de nouveaux terroirs. La principale préoccupation des maîtres du sol est alors de repeupler les zones désertées. La priorité est donc donnée à la rédaction de multiples contrats d'accensement collectif. Cependant, les promoteurs éprouvent parfois beaucoup de difficultés à identifier certains lieux jadis habités. C'est le cas de plusieurs anciens *villaiges*, dont celui de *la mothe de Borni* dans la paroisse de *Sengeyrac*, que le scribe, chargé de l'acte d'accensement, *ne scé où ils sont assiz, car sont siefz inhabitables es quez n'a aucun tenantier*. Ces mas

désaffectés et remis en exploitation seront souvent rebaptisés, d'où l'impossibilité de les reconnaître sans témoignage irréfutable de leur mutation toponymique.

Au XVI^e siècle, en parallèle avec le système agraire traditionnel (pacage, chauffage...) se développe une économie proto-industrielle, fondée sur la sidérurgie et la verrerie. Les maîtres verriers et maîtres fondeurs tirent profit des ressources naturelles de la forêt et de son substrat géologique. Dès le début du XVI^e siècle l'établissement des plus influents d'entre eux est attesté. On note, en effet, la présence de verriers dans la forêt royale de la Grand Val (1er juillet 1583) au lieu-dit du même nom, et dans la forêt de Puy Auriol où ils semblent avoir essaimé en divers endroits. Entre les années 1731 et 1734, les hommes de fer "maîtres fondeurs", au nombre de 25, et autres auxiliaires, s'affairent à la forge de la forêt Barade. On relève leur passage dans les registres de l'état civil de la paroisse de Bars²⁷. Logés dans des gîtes temporaires, des cabanes construites en planches, au cœur même du massif, leur séjour se limite, aux dires des contrats d'exploitation, à trois ou quatre ans. Toute cette main-d'œuvre spécialisée est recrutée par le marquis d'Hautefort, en partie dans ses seigneuries lointaines. Elle provient des diocèses de Limoges, d'Agen et de Bourges, des provinces du Poitou, de la Marche, du Berry, de la Bourgogne et du Bourbonnais. En 1583, des coupes réglées organisent cet espace forestier seigneurial et succèdent aux prélèvements de bois désordonnés et discontinus, issus des droits d'usages d'autrefois²⁸. Ces coupes successives sont destinées à alimenter les forges voisines, grandes consommatrices de combustible : forge d'Ans, le 15 décembre 1679, Forge-Neuve, près de Reilhac, en 1782-1783, pour ne citer que quelques exemples. Dans le premier tiers du XVII^e siècle, le marquis d'Hautefort doit subvenir à l'entretien permanent du pont de Montignac, un ouvrage d'art doté d'une passerelle en bois depuis la destruction de ses arches en pierre par les huguenots en 1580. La forêt Barade, dont il est propriétaire, est alors tellement sollicitée que son équilibre naturel frôle le seuil de rupture. En effet, comme le prétendent les contemporains, la forêt se trouve alors "quasy dépeuplée", suite à un abattage et à un débitage d'arbres effectués en trop grand nombre.

Depuis le haut Moyen Age, l'histoire économique de la forêt Barade est également indissociable de celle des activités viticoles du Bergeracois et du Bordelais. En effet, avant que la guerre de Cent ans ne s'installe dans le pays et n'enraye le commerce du bois, *marchans de Bordeaux et d'ailleurs venoient querre le merriam à faire tonneaux à vin* dans les forêts de la Grand Val et de Puy Auriol. Après ces longues années de troubles et d'insécurité, s'opère le renouveau économique et se développe des activités commerciales à grande échelle. Au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, chênes et

châtaigniers qui peuplent les forêts Barade, de la Grand Val, de La Mothe, du Lac Gendre et du Lac Nègre, sont convoyés en grand nombre par les exploitants locaux et négociants de Bordeaux qui les destinent à la fabrication des douves de tonneaux (merrain) et des cercles de barriques (feuillard). Cette exploitation intensive et méthodique provoque une déforestation. En 1742, cette dernière a atteint une telle ampleur, que les entrepreneurs s'orientent désormais vers d'autres réservoirs arboricoles, les forêts concurrentes du Limousin.

Les massifs châtelains constituant la forêt Barade

Les comtes de Périgord possèdent au XIVE siècle plusieurs forêts inscrites dans leur domaine et leur mouvance :

- la forêt de la Double, dans la châtellenie de Saint-Astier, pour laquelle Aymeric Vigier, *donzel*, prête un hommage plain, en 1312²⁹ ;
- les trois quart de la forêt de *Tresseyrroux* dans la châtellenie de Mussidan appartenant au comte depuis l'an 1303³⁰ ;
- les forêts de Merlande et de Puy Auriol dans la châtellenie de Vergt ;
- la forêt de la Grand Val dans la châtellenie d'Auberoche.

Ces différentes forêts sont alors assujetties à des droits d'usage. Le comte enregistre d'appréciables profits sur le bois mort et le pacage des animaux concédés aux communautés riveraines et à certains membres de sa clientèle vassalique. La surveillance de ces forêts est assurée par des agents subalternes de l'administration comtale qui font de sporadiques apparitions dans les textes de l'époque. Puy Auriol et la Grand Val sont, en l'an 1400, placées sous la vigilance de son gardien Simonet Garnier, forestier.

La forêt de Merlande

Elle recouvre les confins des paroisses de Saint-Amand et de Notre-Dame de Vergt. Un lieu-dit de la commune de Saint-Amand conserve le souvenir de cette unité forestière. Au milieu du XIVE siècle, le droit d'y pénétrer se monnaye par le comte. Ce droit d'entrage, désigné *intragium foreste de Marlanda*, profite à quarante et un paroissiens de Notre-Dame de Vergt. Les bénéficiaires sont soumis à un tarif uniforme s'élevant à douze deniers³¹. La forêt de Merlande constitue la ligne de démarcation entre plusieurs châtellenies : Vergt, Beauregard... Elle est rattachée au domaine comtal en 1328 à la suite d'un accord passé entre le comte et Pierre de Grignols³². Le comte y nomme un forestier en 1389³³. *La foresta de la Merlanda* est à nouveau mentionnée en 1456 puis en 1520, *nemus deux Merlandas*.

La forêt de Puy Auriol

Inscrite dans le ressort géographique de la châtelainie de Vergt, elle plonge ses racines dans les confins des paroisses de Marsaneix, La Douze et La Cropte. En 1399-1400, elle est dite *mouvante de la terre de Vern*, et est alors évaluée à *une lieue de long et un quart de large*. Des sources écrites, datées de 1275 et 1291, prétendent que la forêt de Puy Auriol confronte avec *la forest de Sanct Front, lous alvoys Sant Front, la forest deux Robbertz de Marcenés, les terres de Sabloneres* et prend appui en 1325 sur *lo chami* conduisant de Marsaneix à Cendrieux et *lo chami* se dirigeant vers La Cropte. Un document, rédigé en 1327, précise qu'une parcelle de bois mouvante d'Hélie de Périgueux, *senhor de La Doza et de La Cropta*, se situe *in foresta de Podio Auriol*. Il en est de même du bois ou *nemus* de *Gualhard Las Versanas* et de la *foresta* du seigneur comte de Périgord, appelée encore en 1325 *lo base du comte de Puech Auriol*.

Aux XIIIe et XIVe siècles, plusieurs familles nobles unies au comte de Périgord par les liens de la vassalité ont des droits sur la forêt de Puy Auriol. Il s'agit des Périgueux, Castelnau, Robbert, Belet, La Cropte, La Payzie, Gaillard, del Telhol, Forestier, Larcherie. Les Périgueux ont, pour leur part, été investis d'une certaine autorité sur les deux paroisses que recouvre en partie cette forêt. Avec les Barrière de Reilhac et les Sanilhac de *la mota de Senilhac*, ils figurent parmi les membres les plus proches du comte et les plus influents de sa clientèle vassalique. Le comte leur avait accordé des privilèges en l'an 1226 et concédé, en 1293, la faculté d'exercer toute justice sur les paroisses de La Cropte et de La Douze, ainsi que sur tous les fiefs et arrière-fiefs en leur possession. Les actes écrits, dont la forêt de Puy Auriol constitue l'objet, traitent de ventes, reconnaissances et hommages, que nous énumérons ci-après :

- En mai 1275, *Boso Belet donzel*, fils d'Estienne *miles* vend en présence du comte Archambaud III à Pierre, Hélie et Géraud *Robbertz* ce qui lui appartient dans la *forest de Puech Auriol* à savoir 3 sols de cens et 18 deniers d'acapte sur sa douzième partie, laquelle est tenue par Hélie, Guillaume et Amblard Guallars pour 15 livres tournois.

- Le même mois et la même année, c'est au tour d'*Helias Galhard donzel*, fils de Bertrand *miles* de vendre à Pierre et Géraud Robbert de *Marsanes* la trente sixième partie de la moitié de la *forest de Puech Auriol* pour la somme de 20 livres tournois.

- Le 4 des calendes de juin 1291, Hélie La Cropte *donzel*, fils de Fortanier *miles* et Fortanier La Cropte *donzel*, fils d'*Helie de la Payzia* vendent au comte Archambaud la douzième partie (en indivis) de la moitié de la *forest appelée de Puech Auriol* pour la somme de 50 livres tournois.

- Le 21 octobre 1295, Bertrand de Castelnau *donzellus* rend un hommage plain au comte pour ce qu'il a (*habet*) *in Podio Auriol*. Cet acte ne

fait allusion ni de l'importance ni de la nature des droits tenus de son suzerain.

- Le 13 octobre / 11 décembre 1295, *Jaubert del Telhol donzel de La Doza* reconnaît tenir d'Hélie VII comte de Périgord des droits *in foresta vocata de Podio Auriol*.

- En 1324, Pierre de Périgueux *domicellus* concède à Maître Hélie *Chanancena* de la ville de Périgueux un bois (*nemus*) placé dans les appartenances de la *tenance* de Puy Auriol³⁴.

- En 1327, *Helias de Larcheria* reconnaît tenir de N. de Périgueux *lo repayre de Larcheria* et prête un hommage lige pour tout *lo diech que avia en la forest de Puey Auriol*.

- En 1334, Hélie de Périgueux *miles et dominus* de La Douze et de La Cropte rend hommage au comte pour la *foresta de Podio Auriol*.

- En 1335, *Helias Forastier* accense une parcelle de terre sise *el luoc de Puey Auriol* dans la paroisse de La Douze. La tenence (*tenensa*) de *Puey Auriol* confronte alors *lo bosc* d'Hélie de Larcherie et *lo bosc* de Gaillard de *Las Versanas*. La même année, un autre acte nous informe qu'une *pessa de bosc et terra* située dans la *forest* de Puech Auriol est placée entre *lo bosc du comte de Puech Auriol, lo chami de Racla (?)* vers l'*egleysa* de La Cropte et *lo chami* de Marsaneix à Cendrieux.

- Le 18 décembre 1484, Jean d'Abzac, seigneur de La Douze, Reilhac et Sanilhac acquiert d'Alain d'Albret, comte de Périgord le *castrum* et la châteltenie de Vergt ; est incluse dans la vente, la forêt de Puy Auriol. Une chapelle, qui a seulement survécu dans la toponymie, revêt le nom de cette forêt. Il s'agit de la *capella de Podio Auriol* recensée dans un Pouillé, rédigé avant 1317. Cette chapelle était dédiée à saint Jehan. Dans la première moitié du XVI^e siècle, des parcelles de vigne dépendantes d'un village éponyme jouxtaient *les foussés de la chapelle Puy Auriol*³⁵.

La forêt de la Grand Val

Contiguë à celle de la Rauzède, elle appartient à une formation végétale naturelle sur laquelle ont pris appui les limites territoriales des châteltenies de Montignac, de Thenon et d'Auberoche. Cette forêt est citée pour la première fois dans les documents d'archives en l'année 1330. Un accensement d'*Hugo de cluzello domicellus* de la paroisse de Cubjac (*Cupzaco*) nous informe, en effet, qu'une pièce de terre et de bois de la paroisse de *Bartz* est comprise alors entre la forêt de la Rauzède (*nemus seu forestam apellatam de la Rauzeda*), la forêt de la Grand Val (*forestam Grandis Vallis*) et l'*iter publicum* conduisant de *Teno* à *Roffinhac*³⁶. Il est fait implicitement état de cette forêt en 1346 (*silvis et nemoribus*), lors de la vente de la châteltenie d'Auberoche à laquelle elle appartient.

La forest dicelle chastellenie d'Alberochie nommée la grand Val, mentionnée à nouveau en 1397, est estimée en 1400 à *une lieue de long et un quart de large qui sont moult longues au pais*³⁷. Dans un acte rédigé en 1446, en présence de Hugues Gibra et Jean La Cropte, le *bois et place de Grand Val* sont reconnus être dépendants du château et de la châtellenie de Thenon et non du comte de Périgord, ce qui explique alors cette opposition au déroulement des assises comtales que l'on voulut établir en ce lieu³⁸.

En 1522, Henri II de Navarre cède à son maître d'hôtel François Arnal, seigneur de la Faye d'Auriac, les droits d'usage dans la forêt de la Grand Val que l'on dit alors située dans la châtellenie de Montignac. Le 12 juin 1581, la coupe de bois de cette forêt royale est vendue par le roi de Navarre pour un montant de 5 166 escus et 2/3, soit 1 500 livres³⁹.

Le 1er juillet 1583, le roi décide d'aliéner la *forest* de la Grand Val (*fonds et sol*) pour le prix de 3 600 livres, mais se réserve la haute, moyenne et basse justice ainsi que l'hommage. Le tiers de la forêt est vendu à Jean Foucauld, seigneur de Lardimalie, les deux tiers restant à François de Peyrebrune. La forêt de la Grand Val est alors considérée comme faisant partie intégrante de la paroisse de Bars et de la châtellenie de Montignac. Entre 1520-1528, on l'appelle même la forêt de Montignac comme il en ressort d'une copie d'*affièvement* faite au procureur d'Albret⁴⁰.

La forêt de la Grand Val, selon un acte de vente du 1er juillet 1583, jouxte alors : la *forest du Devat* (acquise du roi par le sieur de Berbiguières) ; le *bois et forest* du seigneur d'Hautefort (appelés Barade au XVIIe siècle) ; le *bois et forest* de Jean de Ferrières, sieur de Saint-Michel et Sauveboeuf ; le bois du sieur de Lerm ; le grand chemin de Rouffignac à Thenon ; la *verrière* de la Grand Val ; les lieux de *La Mostras*, de Bonneval et le village de *Masrance* (Maurance). La même année, une partie de cette forêt est affermée à François de Boursolles⁴¹.

Le 12 août 1646, Jean de Peyrebrune, sieur de la Rauzède et curé de Rouffignac vend à Thomas Coulon, sieur de Laubarède des rentes foncières en froment, seigle et avoine sur les *ténements et forest de la Grand Val et la Rauzède*. Maître Pierre de Peyrebrune, avocat au parlement de Bordeaux, arrente le *fonds et le sol* de cette forêt.

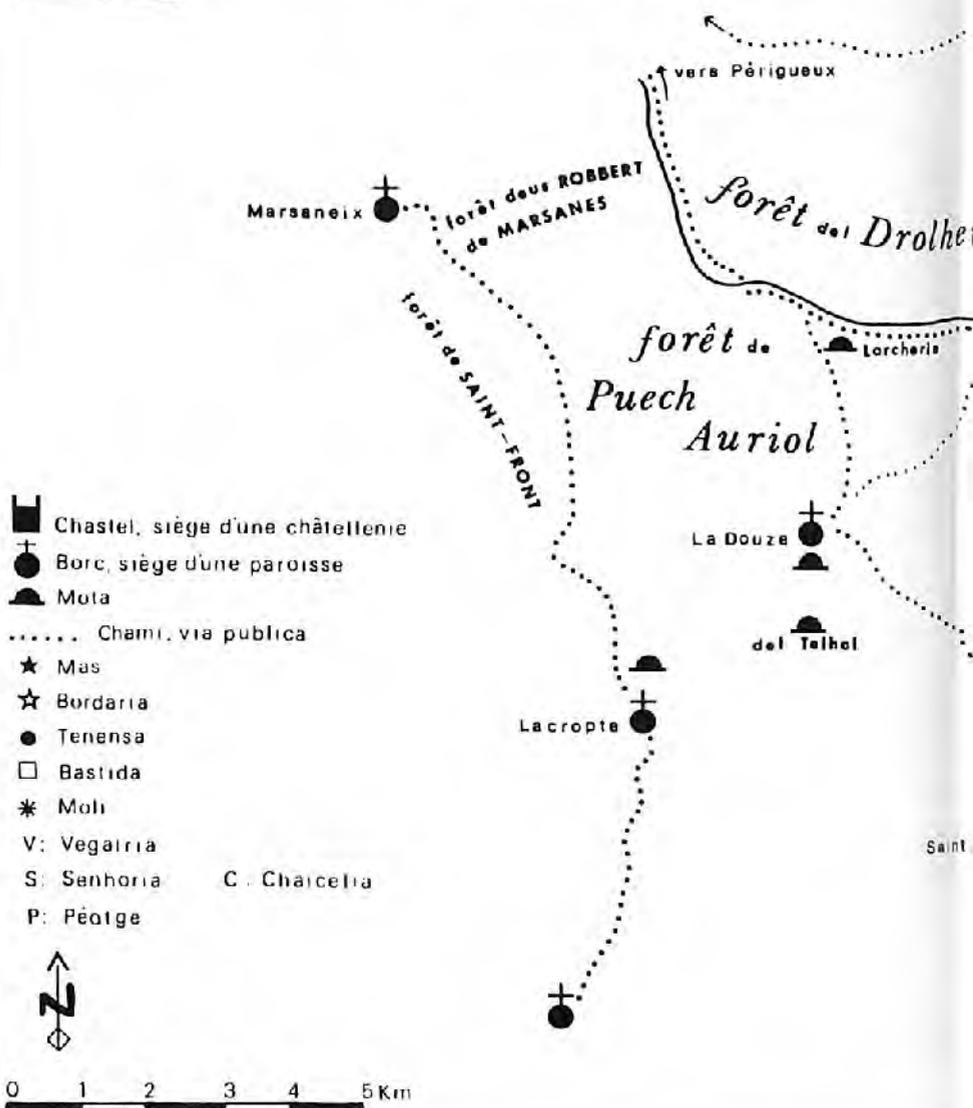
La forêt de Drouillet

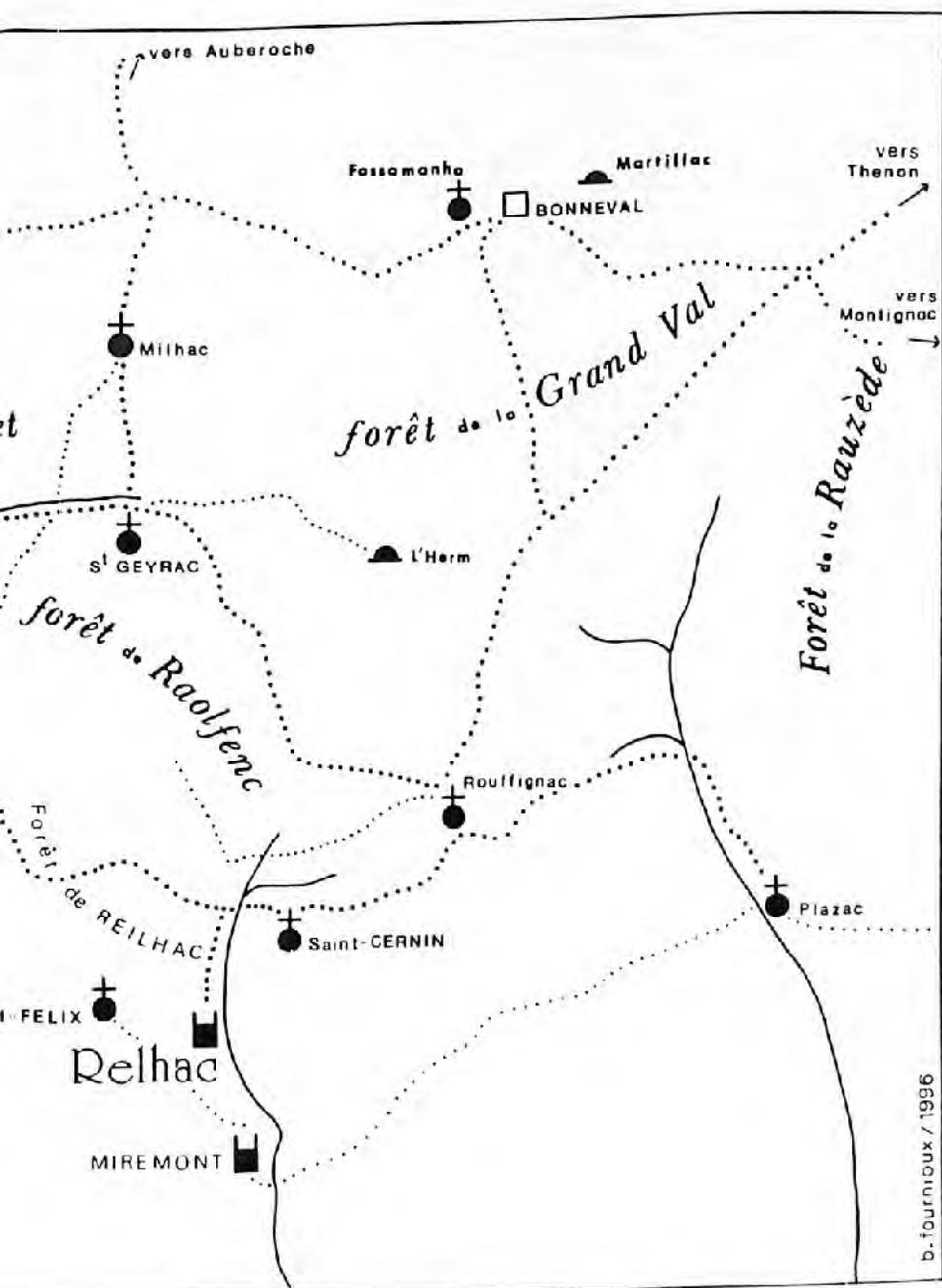
Mentionnée pour la première fois en l'an 1286, la *forest vocatam del Drolhet* est appelée le 21 septembre 1295 *nemore seu foresta del Drolhet*. Elle délimite les châtellenies d'Auberoche et de Vergt ainsi que les paroisses de Saint-Pierre de Chignac, de Saint-Crépin d'Auberoche et de Saint-Geyrac. Cette forêt pourrait bien tenir son nom de l'essence dominante qui y croissait, le chêne blanc (drouilh) ou l'alizier à fleurs blanches appelé en occitan *drolhier*.

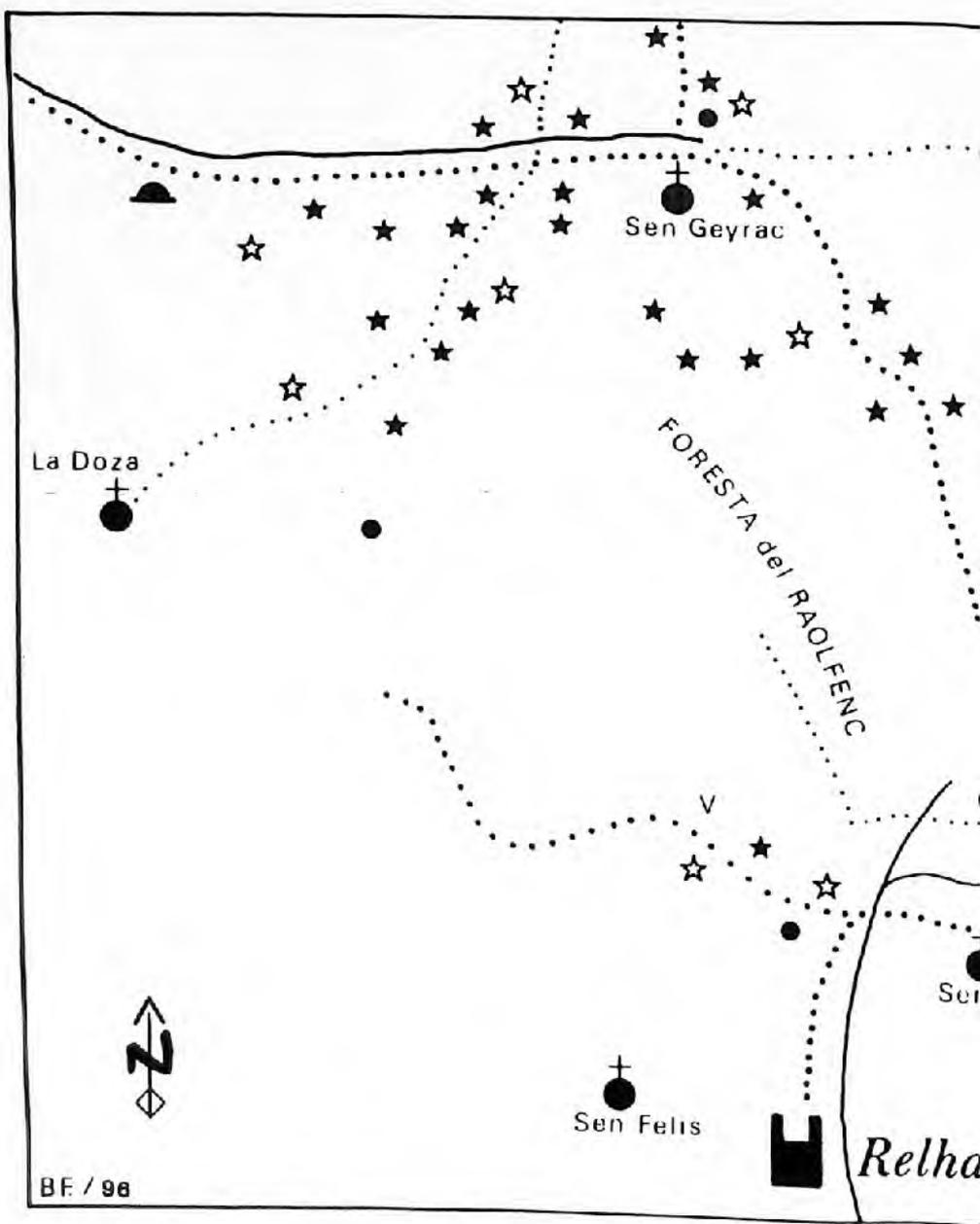
Les circonscriptions forestières

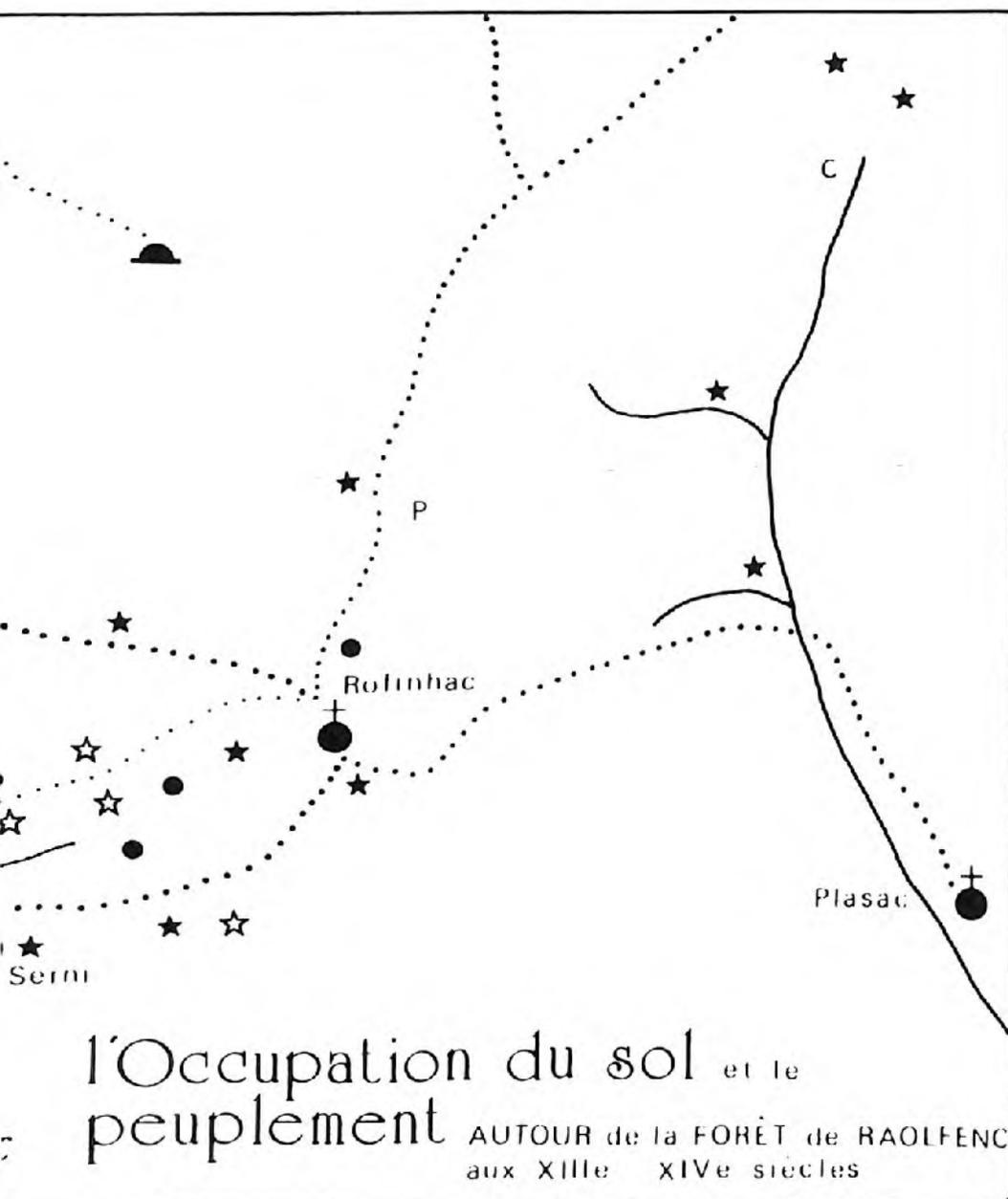
ATTESTÉES AUX XIII^e - XIV^e siècles

AUX CONFINS des CHATELLENIES de VERGT, AUBEROCHE, RELHAC et MONTIGNAC









La forêt de Raolfenc

Une brève mention, faite en 1265 dans le censier de *Guillems de Relhac donzeus de Granhol*, nous révèle son existence. La *forest de Rolfent* est de nouveau mentionnée dans un acte rédigé en 1296. Une quittance du 11 novembre 1309 nous informe qu'*Estienne Beleti donzellus de Reilhac* a vendu au comte de Périgord sa part *in foresta del Raolfent* pour 3 000 sols. Une tenure féodale (*tenensas*) s'intitule du même nom en 1343. La forêt de Raolfenc, désignée en 1344 *lo bosc* appartient au seigneur de Reilhac en 1466. Cette forêt recouvre une vaste superficie de la paroisse de Saint-Geyrac, confronte le chemin de Périgueux à Rouffignac, les limites des paroisses de La Douze, Rouffignac et Saint-Cernin et la forêt de Reilhac. Les lieux habités, *circum* voisins de ce massif, sont entre autres les mas de la *Crucheria, Jonc Merle, La Maninie, Leysalinie*. En 1368, un *chamy* conduit du lieu de Rouffignac à la dite forêt.

Les espaces boisés de moindre importance

Dans le paysage forestier que nous avons dépeint foisonnent également, aux XIV^e et XV^e siècles d'innombrables bois ou boqueteaux, englobés dans le cadre de seigneuries foncières restreintes, tant laïques qu'ecclésiastiques. Font partie, en effet, du décor :

- le bois (*nemus*) de *Gualhard Las Versanas* (1327) ;
- *lo bosc appellat Jonc Merle* (1322) situé entre la forêt de *Raolfent* et la *fourrest* ou *bosc de Railhac* (1332) acquise en 1297 par Pierre de La Fon de Rouffignac du seigneur de Reilhac lors *Pierre Roubert chevalier* ;
- *lo bosc Jauffrent* (1334) ;
- *lo bosc appellat lo Broth* (1340) ;
- *lo bosc Rolfenc* (1344) ;
- *lo bosc Jaubert* (1368) ;
- *lo bosc appellat bosc Belenc* (1378) confrontant *lo bosc* du seigneur de Castelnau (paroisse de Rouffignac) ;
- le bois appelé de *Milhiac* (1471) ;
- le bois (*nemora*) de *Meyrinhac* (1493) jouxtant le *chemin de Las Chaboussias* à *Peyras Brunas* et le bois (*nemora*) appelé *Raulffenc* (dit contigu au chemin de *Peyra Serras* à Périgueux) ;
- le bois (*nemus*) détenu par le seigneur de *Belpueuch* originaire du repaire de La Besse (1517) ;
- le bois appartenant à l'église de Saint-Crépin d'Auberoche ;
- le bois de *la Boygas* dans la dite paroisse ;
- le *nemus vocatum lou Lac Nègre* devenue la *forêt du Lac Nègre* au XVII^e siècle détenue respectivement par les *La Cropte* seigneurs de *Lencays* (1517) et le seigneur d'Hautefort (XVII^e siècle)⁴².

A propos des activités agricoles au sein de la forêt

Les redevances de toutes natures, cens et rentes, auxquelles sont soumis les tenanciers, la perception par les maîtres de la terre d'une partie du produit de celle-ci (vendanges et moissons), la *leude* des marchés locaux font apparaître du XIII^e au XV^e siècle des activités diversifiées : culture de céréales où prédominent le seigle et l'avoine, culture vivrière, viticulture, élevage et produits dérivés, cueillette et apiculture. Ainsi enregistre-t-on, en 1265 en particulier, des redevances en *nogalhos*, *chastanhas*, *favas*, *civida*, *fromagge*, *boher*, *cire*,...

Les chemins à travers la forêt

Parmi les chemins publics qui unissent, à la fin du Moyen Age, en une toile rayonnante, la ville de Périgueux à des destinations lointaines, trois d'entre eux traversent la forêt Barade.

La première de ces liaisons routières relie Périgueux à Toulouse. Les actes écrits la considèrent le plus souvent dans ses tronçons. Sénéchal de Périgord et Quercy, consuls de Périgueux, envoyés en mission et messagers contribuent, tout au long des XIV^e et XV^e siècles, à son animation. On assiste, en effet, de leur part, à maints déplacements : huit à Sarlat ; trente-huit à Domme à partir des années 1332, 1337 ; soixante-douze à Cahors dont huit en 1328 et 1329⁴³. Cette voie de communication est désignée indifféremment par les scribes *via*, *iter publicum* ou *lo chamé*. Elle joint : Périgueux à Milhac en 1333⁴⁴ ; Périgueux à Fossemagne en 1315 et à la bastide de Bonneval en 1437 ; Périgueux à Montignac en 1323, 1366, 1367 ; Périgueux à Sarlat et Cahors en 1366-1367 et enfin Périgueux à Toulouse en 1371-1372. Le 25 janvier 1771, le *grand chemin de Montignac à Périgueux* traversait sur une longueur d'une lieue et demie trois des massifs appartenant au seigneur d'Hautefort, les forêts *Barade*, du *Lac Gendre* et de la *Blanchière*.

Le deuxième itinéraire assure une correspondance entre Périgueux et Brive en 1315, 1372, 1498 et Périgueux et les monts d'Auvergne en 1398-1399. Il emprunte un tracé commun avec le chemin précédent et se confond, peu après la traversée de Bonneval, avec l'*iter publicum* conduisant de Rouffignac à Thenon (1330, 1364). Alors que le chemin de Périgueux à Toulouse oblique vers le sud en direction de Montignac, à la croisée du Jarrigipier, la voie de Périgueux à Brive maintient le cap vers l'est en direction de La Bachellerie.

Le troisième chemin relie l'évêché de Périgueux à deux des composantes du temporel épiscopal, le *castrum* de La Roque Saint-Christophe et le *burgus* de Plazac⁴⁵. Son parcours est jalonné par les étapes

suivantes : Saint-Geyrac en 1319, 1321 ; Rouffignac en 1294, 1325, 1364 et Plazac en 1332, 1333, 1471, 1493, 1516-1517. Qualifié de *via* en 1294, *lo chami* au XIV^e siècle, il prend la dénomination de *grand chemin royal* en 1679 ou encore celle de *chemin de Tounerre* de Périgueux à Rouffignac en 1623. Un lacs de chemins en connexion avec les axes évoqués joue le rôle de desserte locale. Ces chemins convergent vers les principaux pôles d'attraction et lieux d'échanges économiques secondaires (*castra*, sièges de châtelainies ; *burgi*, chefs lieu de paroisse) et desservent leur environnement respectif composé de tenures féodales et paysannes (*hospitium*, *repayrium*, mas, borderies, affars, etc).

C'est ainsi qu'un *chami* relie le *castrum* d'Auberoche au *burgus* de Milhac en 1332, 1489, 1494, à celui de Saint-Geyrac en 1332-1333, 1339, 1471, 1494 et à Plazac en 1332, 1339, 1494. Un autre *chami* conduit du *castrum* de Reilhac à la *croutz* de Relhac (1366) à la *fon de Moussanas* (1366), à l'étang de la Vigaria (1371), à la bastide de Vergt (1335) et au *burgus* de Saint-Cernin (1366). Le *burgus* de Rouffignac est pour sa part relié au *castrum* de Thenon (1330, 1364), à la *bastida* de Bonneval (1378, 1490), aux *burgi* de Cubjac (1326) et d'Abjat (*Abzacum*, 1361), à la Vigerie (*Vegeyria*, 1328), à Saint-Cernin (1331) et à la forêt de Rolfenc (1368). Le *burgus* de Saint-Crépin est, quant à lui, en liaison avec le bourg de La Douze (1302, 1400), via la motte de Larcherie et le bourg de La Cropte (1338). Vergt enfin, était relié à Bonneval en 1487. Parmi les chemins de moindre importance, figurent *lo chami* conduisant de Milhac au repaire de La Besse en 1333⁴⁶, l'*iter antiquum* reliant Fossemagne à la motte de Martillac en 1361.

Les hommes

Aux XIII^e et XIV^e siècles, les hommes qui exercent une certaine autorité et disposent de biens dans le voisinage de la forêt Barade sont en majorité des nobles de naissance. Les actes les qualifient alors de *domicellus*, de *donzeus* ou de *miles*, et les rattachent en général à leur lieu d'origine, un *castrum*, un *burgus* ou une *parochia*. Les plus influents portent le titre de *dominus* ou de *senhor* de tel lieu, ou font précéder leur nom de la distinction *En* et se profilent dans le proche entourage des comtes de Périgord et vicomtes de Linoges. Ces hommes nous sont connus par leur prestation de foi et d'hommage. Il semble cependant hasardeux de vouloir tenter une estimation précise de leurs biens, tenus en fief de leur suzerain, car les actes se contentent de formuler en des termes laconiques que tel vassal prête hommage pour ce qu'il a, tient et perçoit (*habet, tenet, et percipit*) dans telle *honor* comtale ou vicomtale. Néanmoins, il est permis dans la plupart des cas, de localiser leur ancrage, soit par leur emprunt d'un nom de lieu, soit par

l'empreinte de leur patronyme laissée dans la toponymie : c'est précisément le cas des Saint-Crépin, Saint-Félix, L'Herm, Beaulieu, Robbert de la Robertie de Marsaneix, Guallard de la Gaillardie de Saint-Crépin, Bertrand de la Bertrandie, Ebrard de l'Ebrardie de Saint-Crépin, Foucaud de la Foucaudie de Milhac, Salamo de la Salamonie de Rouffignac,... Parmi ces hommes figurent des ecclésiastiques dont *En P. Guiral lo prestre de Rofinhac* mentionné en 1265 ou encore Bernard de Armanhac *rector* de Milhac cité en 1284.

On rencontre également des roturiers aisés, entre autres, des bourgeois originaires de la ville de Périgueux. Leurs biens fonciers sont alors disséminés dans les paroisses de Saint-Geyrac, Milhac, Saint-Crépin, Rouffignac, Saint-Cernin et La Douze (pour ce qui concerne les Armanhac, Graulet, La Fon de Rouffignac, Pelatinhos, Bayly, Lobeyac, Ségui et Monferrier)⁴⁷. L'un de ces roturiers, un *carنيفex* de Périgueux entretient des relations économiques avec la *bastida* vicomtale de Bonneval, d'où il s'en revient en l'année 1328 avec son troupeau de chèvres. Quant aux paysans occupant les clairières de défrichement, on les aperçoit lors des accensements ou dans les censiers rédigés à la demande des maîtres de la terre. C'est le cas de *G. Darmanhac, Guis de Martilhac et Jordas de Born* redevable d'un cens *al senhor de Relhac* en 1265.

Les nobles, recensés tout au long de notre dépouillement d'archives entrent en majorité dans la dépendance vassalique de deux principales dominations riveraines de la forêt. Ce sont les vassaux et arrière-vassaux des comtes de Périgord et des vicomtes de Limoges auxquels ils sont unis par des liens plus ou moins serrés selon la nature des hommages rendus (lige ou plain). Nous avons rassemblé cette clientèle vassalique selon son appartenance et l'avons classée en fonction du cadre territorial dans lequel elle s'est installée et manifestée⁴⁸.

Les vassaux du comte dans la châtellenie de Reilhac

Les lignages dominants

Le premier vassal comtal connu de cette circonscription territoriale est Renoul de Castelnaud, il se manifeste par un hommage rendu au comte le premier septembre 1208, pour ce qu'il possède *in castellaniam de Relhaco* et notamment pour les lieux de Rouffignac et en partie de Saint-Geyrac. Sa descendance, suite à des privilèges accordés le 4 mai 1273 par le comte, se voit reconnaître le droit d'exercer la justice sur les hommes de Saint-Geyrac et de Rouffignac. Le 30 août 1308, ce lignage renouvelle comme par le passé, son hommage au comte pour ce qu'il a *in castro de Relhaco* et dans les paroisses respectives de Saint-Geyrac, Saint-Cernin et Saint-Félix, à l'exception toutefois de Rouffignac. Entre temps, Bertrand de Castelnaud

donzellus prête, le 21 octobre 1295, un hommage plain pour ce qu'il a *in Podio Auriol*.

Guillems de Relhac donzeus de Granhol peut être, à son tour, considéré comme l'un des vassaux les plus anciens du comte dans sa châtelainie de Reilhac. En l'an 1265, *sa terra et sos fieus* sont dispersés sur le territoire de deux châtelainies, Grignols et Reilhac, et recouvrent en partie les paroisses de Saint-Cernin, Rouffignac et Saint-Geyrac. On observe, cependant, une concentration de ses possessions dans cette dernière paroisse et principalement à la périphérie *del bosc de la Raolfeenc*. Son censier, daté de l'an 1265, fait état de plusieurs petits seigneurs dont les descendants manifesteront leur qualité de *domicellus*. Il s'agit de *En Hel. Bego per la vegairia del borc de Rofinhac*, *En Bertrant Aiz*, *Steve Belet*, *En Bertran* et *En Helias de Pohpeiro*, *En Guio* et *En Bertran de Relhac* (sans doute apparenté au *donzeus Guillems*) et *En G. Salamo*. En l'an 1272, Bertrand de Reilhac et Bertrand de Barrière *donzel* entrent en conflit avec le seigneur de Grignols, Hélié Talayrand, à propos de la justice de Villablard.

Seigneurs et coseigneurs de Reilhac

Pierre *Barriera donzellus*, premier homme qui arbore dans les textes le titre de maître de Reilhac, se qualifie en l'année 1285 *dominus* de ce lieu. Cependant, peu de temps après, le lignage ne semble plus être le seul maître de Reilhac : en effet l'un de ses membres, *Guilhem Barrieyra, miles*, ne s'intitule plus que *dominus in parte de Relhac* en 1290, 1298. Cette indivision du *castrum* et de la *castellania* de Reilhac entre plusieurs coseigneurs est, par ailleurs, clairement exprimée le 21 octobre 1295, lors d'un hommage plain collectif prêté au comte de Périgord. Ainsi sont impliqués le *dominus*, Pierre *Robberti, miles*, et *Plasens de Senilhac*, les *donzelli* Pierre *Barrieyra*, Estienne *Beleti*, Estienne *Robberti* et *Guido Chapita*⁴⁹. L'hommage de ces six hommes est libellé en ces termes : *fecerunt homagium planum eidem domino comiti quilibet pro parte sua castrî, dominiî, pedagii et chevagii de Relhac*. Les actes de leurs successeurs confirment le maintien de l'indivision du fief de Reilhac.

Le 17 mars 1303, Pierre Barrière prétend toujours être *dominus* en partie de Reilhac. Le 27 avril 1312, Hélié Bertrand est en possession de la sixième partie de Reilhac. Ce dernier a sans doute hérité de l'un des six coseigneurs attestés en 1295 disparu de la scène publique au tournant des XIII^e et XIV^e siècles.

Quant à Hélié Vigier, fils d'Hélié Vigier, *miles*, et de *Philippa Bonis villa*, il intervient dans la délimitation des juridictions de Reilhac et de Miremont le 18 mars 1336. Le fief de ses ancêtres doit sans doute être identifié au *repayrium* de la *Vigeyria* près de Reilhac. Cet Hélié Vigier avait

hérité de son oncle, Arnaud de *Bonis villa, dominus* de Miremont et de Limeuil, qui prêta son dernier hommage le 19 juin 1310 pour ce qu'il avait dans le château et la châellenie de Reilhac.

A l'aube du XIV^e siècle s'opère le remembrement de la seigneurie de Reilhac. Elle a, à la tête, en 1313 un seul seigneur, *Peyre Barriere donzel, senhor de Relhac*, dont la descendance se maintient en cette qualité jusqu'à son extinction, à la fin de ce siècle ; *Johanna Barriera, domina* de Reilhac, fille d'Amalric, représente le dernier maillon de la chaîne familiale, tandis que *Willelmus Barreira, adjutors comitis*, vers 1245, semble être le membre le plus ancien de la lignée. Cependant, subsiste toujours l'enclave qui s'est constituée autour du repaire de l'Herm et qui devait englober la paroisse de Rouffignac.

La formation de cette entité seigneuriale remonte, selon toute vraisemblance, peu avant l'année 1308, date à laquelle le ressort paroissial de Rouffignac échappe désormais au contrôle des seigneurs de Castelnau. Une noble lignée porte le nom de l'Herm. Ses représentants sont mentionnés tout au long du XIV^e siècle sans que toutefois soit apportées des indications sur leur filiation respective. Le premier, révélé par les écrits, est Pierre de *Heremo* en 1307, le dernier membre de la lignée étant Hugues de *Lerm* défunt en 1367. Dans cet intervalle chronologique, se manifeste *Hel. de Lerm, donzellus* de Rouffignac en 1324, *Fortanier de Lerm* en 1324 et en 1335 (qui épousa la fille de *Plasens de Senilhac, donzel*, sans doute l'un des coseigneurs de Reilhac cité en 1295), *Guilhen de Lerm de Rouffinhac* en 1340 et *Alais* en 1365, fille de *Fortanier de Lerm, miles*. En l'année 1367, *Ebrard de Cornazac, donzel*, est le successeur d'Hugues de *Lerm*, comme l'indique sa prestation d'hommage, faite au comte pour les biens de ce dernier, détenus jadis dans la paroisse de Rouffignac. En 1379 et 1382, *Helias de La Rocha domicellus* se prétend être *dominus de Heremo et de Larcharia*. En 1394, Jean de Chaumont, de la paroisse d'Ajat, est devenu l'héritier d'Ebrard de Cornazac, originaire de la paroisse de Limeyrac, et, à ce titre, rend alors hommage pour l'Herm sis dans la paroisse de Rouffignac⁵⁰.

Au cours des siècles suivants, deux familles se distinguent à la tête du château de l'Herm. Le 7 mars 1470, *Helie de Campnhac, escuyer*, se qualifie seigneur de Lerm. En 1493, *Hébrard de Campnhac scutifer* endosse à son tour le titre de *dominus de Heremo* et de Marzac. Mais, entre ces deux dates, précisément en 1479, Jean de Calvimont, *escuyer* et conseiller au parlement de Bordeaux, prête un hommage-lige à Alain d'Albret pour le château et la seigneurie de Lerm (avec la haute, moyenne et basse justice). Semblable hommage sera rendu en 1536 et en 1541 par Jean de Calvimont. En 1560, Jacques de *Campnhac, escuyer*, est qualifié à son tour seigneur de Lerm ainsi que *Jehane de Campnhac dame de la maison noble de Lern de Roffinhac et de la Rocque Meyral* en 1581, 1583 et 1596.

Les nobles résidant à Reilhac

Les textes permettent de recenser deux lignées se qualifiant *donzel de Relhac*.

. *Estienne Beleti donzel* en 1296 et 1309 (*St Belet* est mentionné en 1265 dans le censier de *Guilhem de Relhac*)⁵¹ ;

. *Estienne Beleti donzel* se présente comme coseigneur de Reilhac en 1295 ;

. *Archambaud Beleti* se qualifie de *donzellus* de la Cité de Périgueux en 1269 ;

. *Hélie Beleti domicellus* se dit *parochianus* de Saint-Michel de Vergt en 1325 et 1334 ;

. *Helie de Puypeyroux donzel de Relhac* en 1295 (*En Helias de Pohpeiro* est enregistré en 1265 dans le censier précité) ;

. *Hel. de Podio petrozo domicellus de Relhac* en 1367 (*Helis du Perier* de la châtellenie de Vergt devient son héritière) ;

. *Aymeric de Puypeyroux donzel* rend hommage lige au comte pour son fief de Puypeyroux dans la paroisse de Bars en 1386, 1396, 1400. Cette branche latérale s'éteint au début du XVe siècle.

Les nobles installés dans les paroisses relevant de la châtellenie de Reilhac

En nombre pouvant varier de deux à quatre par paroisse, ces nobles sont qualifiés de *donzellus* ou de *miles* et sont dits *parochianus* ou exceptionnellement *oriundus* d'une paroisse.

- Les paroissiens de Saint-Cernin ou Saturnin (*prope de Relhac*)

. *Estienne Bertrandi donzellus* fils de feu Guillaume cité en 1309 ;

. *Helie Bertrandi domicellus* fils d'Helie en 1310 (Un Helie Bertrand prête hommage au comte le 27 avril 1312 pour la sixième partie de Reilhac) ;

. Raymond Bertrand choisi par Hélie Vigier participe aux bornages et à la division des châtellenies limitrophes de Reilhac et de Miremont en 1335 ;

. Raymond Bertrand prête hommage lige au comte en 1385 pour ses biens situés dans la paroisse ;

. Pierre *Bertrandi domicellus* en 1350 ;

. *Girald Bertrandi domicellus* prête un hommage lige au comte en 1400 pour son *hospicium de Gret Vula* (la Grand Val) ;

. *Guido Chaste donzellus* mentionné en 1297 (Un dénommé *Guido Chapita donzellus* est l'un des co seigneurs de Reilhac en 1295) ;

. Bertrand *de Rupe donzellus* cité en 1324 ;

. *Hel. de Heremo domicellus* en 1329.

- Les paroissiens de Rouffignac

- . *Hel. de Lerm donzellus* en 1324 ;
- . *Guilhem de Lerm* en 1340 ;
- . *Hel. Lacropta parochianus de Roffinhac* en 1298.
- . *Pierre Robberti, miles*, en 1457.

- Les paroissiens de Saint-Félix (*prope de Relhac*)

- . *Arnaud Peyre donzel* père de *Guillem et Peyre* en 1307 ;
- . *Bertrand et Raymond de Sen Felix* fils de *Peyre* en 1304 ;
- . *Reymond de Sen Felis donzel*, 1314, *domicellus* 1329, choisi pour représenter *Helic Vigier* en 1335 lors de la division des châtelennies limitrophes de Reilhac et Miremont ;
- . la *domus* des héritiers d'*Hélie*, 1347 ;
- . *Helia de Sancto Felice, domicellus*, fils de feu *Raymond*, 1339 ;
- . *Raymond et Estienne de Sancto Felice domicelli* fils de feu *Helie* 1360, 1366 ;
- . *Raimond et Esteve de Sen Felix donzel* fils de *Raymond*, 1365 ;
- . *Helias de Saint Felix domicellus*, frère de *Raymond* et père de *Raimond* et d'*Estienne* en 1366 ;
- . *Johan de Sen Felix* et *Bertrand* fils de *Raymond de Sen Felix* fils d'*Helias* et de *Violensa Galmaude* (fille de *Bernard Galmaude donzel* de Miremont en 1361) ;
- . *Rudo de Sancto Felico, parochianus* de Saint-Félix défunt en 1382 détenait une *domus* sise au lieu de Miremont entre la *domus* de *Hugon de Monte Lhaminio* et la *careyriam per quam itur de porta dicti loci vocata de Mortamar versus plateam dicti loci* ;
- . *Peyre de Sen Felix* époux d'*Helena La Roche donzela* en 1348 ;
- . *Helena de Sen Felix filha* de *Bernard, filhola de Helena La Roche* en 1348 ;
- . les héritiers de *Rudo de Sancte Felico* en 1382.

Les vassaux du comte dans la châtelennie de Vergt

La *castellania de Vernio* est mentionnée pour la première fois le 1^{er} septembre 1208. Le comte de Périgord est au XIII^e siècle l'unique maître du *castrum* et de la châtelennie de Vergt, alors qu'à la même époque plusieurs châteaux périgordins sont détenus en coseigneurie, comme nous l'avons observé en 1295 pour Reilhac. Cependant, dès l'an 1244, le comte admet à l'exercice de la haute et basse justice dans les limites de sa châtelennie de Vergt le chapitre Saint-Front. Le 4 août 1290, il aliène la pleine justice sur le *feodum vocatum de Valbeo* détenu par les Valbéon. Les *Valbeyo donzel del loc* de Mussidan sont mentionnés en 1256 et par ailleurs attestés à Grignols et Puy de Pont.

Dans le dernier tiers du XIII^e siècle et le courant du XIV^e siècle la lignée aristocratique dominante de la châtellenie de Vergt est celle de Périgueux. En 1286, Pierre de *Petragoris donzellus*, *civis* de Périgueux, se voit gratifié par le comte *dilectus et fidelis*. En 1293, le comte lui concède la haute et basse justice sur la totalité de ses terres, fiefs et arrières-fiefs. Le 21 octobre 1295, Pierre de Périgueux *donzellus* reconnaît tenir de l'autorité comtale, *recognovit se tenere et habere ab ipso domino comite*, ses biens situés dans les paroisses de La Cropte, La Douze et autres. En 1312, Hélié de Périgueux *miles* procède à une semblable prestation pour ce qu'il a dans les paroisses de La Cropte, La Douze, Marsaneix, Saint-Geyrac et pour le péage de Peyre brune (*pedagio de Peyras brunas*). Hélié est qualifié en 1327 *dominus* de La Cropte et de La Douze et prête hommage au comte en 1334 pour le *repayrium de La Doza et la foresta de Podio Auriol*. En 1330, Fortanier de Périgueux, *domicellus*, apparaît comme l'héritier de Pierre ; les textes le qualifient de *miles* et *dominus* de La Cropte en 1347, de *miles* de la Cité de Périgueux en 1357. Il est, avec Hélié, en 1331 *dominus de La Cropta et de la Doza* et l'époux d'*Alpaïs* de Lastours. En 1367, il rend hommage au comte. Taleyrand de Périgueux *domicellus*, *dominus de La Cropta* est en 1399 le dernier connu de cette lignée.

- Les paroissiens de Marsaneix

- . Pierre et Gérard Robbert frères sont mentionnés en 1275 et 1295 ;
- . Gérard Robbert *miles* en 1343 ;
- . P. Robbert *donzel* en 1329 ;
- . Jean Robbert fils de Gaillard Robert *miles* en 1386.

- Les paroissiens de La Douze

. *dominus Helie Forasterii miles* fils de Bernard rend hommage à Pierre de Périgueux en 1309 pour la *tenentia vocata veterem Archteyra, mansum sive tenentiam vocatam de Larcharia et la mansum de la Forasteria* (en 1302, la *bordaria de Larcheria* a fait l'objet d'un échange entre Fortanier Lacropte et Peyre de Périgueux).

. *Helias de Larcheria* prête hommage-lige en 1327 à Fortanier de Périgueux pour *lo repayre de Larcheria* et les droits qu'il a dans la *forest de Pucy Auriol*. En 1385 et 1390, Gaillard de Larcharia fils de Raymond rend hommage au comte pour ce qu'il a dans l'*honor* de Vergt ;

. *Helias de Rupe miles, alias Rulhos*, accense la *tenentia de La Prada* en 1325 et détient un *hospitium* dans la paroisse en 1334, 1343, Helie de la Roque dit *Rulhos* prête hommage au comte en 1400 ;

. *Helie de Rupe sive Forasteri, dominus de Larcheria* et de l'Herm en 1344 ;

. *Jaubert del Telhol donzellus* est cité en 1295 et 1297 ;

. *Bertran del Telhol donzellus* en 1299 accense la *tenensa* et *mota del Telhol*. En 1298, il acquiert des biens dans la paroisse de Saint-Geyrac ;

. *Gerald del Telhol domicellus* en 1327, *miles* en 1332, 1338, possède un *hospitium* dans la paroisse ;

. *Helie* du Telhol *escuyer* est dit natif de La Douze. Il fait donation de son hôtel de La Cropte sis à Thenon qui avait appartenu à Bertrand et Guillaume de La Cropte avant 1391 ;

. N. de la Cropta dit *del Telhol* est cité en 1451.

- Les paroissiens de La Cropte

. Pierre La Cropte damoiseau reconnaît tenir en 1326 de Pierre de Périgueux damoiseau, en emphythéose (*seu in feudum gentile*) la borderie de *Telet*, le *mas Bossart*, la borderie de *las Pradelas* ;

. Pierre *La Cropta miles* fils de Fortanier de la paroisse d'Ajat prête hommage en 1335 à Fortanier de Périgueux pour la borderie *del Telet*.

Les vassaux et arrières vassaux du vicomte de Limoges dans la châtellenie de Thenon

Le *castrum* de Thenon est en 1327-1328 *situm in vicecomitatus, Lemovic*. Il englobait à cette date dans son *honor* la *parochia de Aseraco*.

. *Geraldus de Faia de Teno* est mentionné en 1178⁵² ;

. *Ademar et Ger. de Faya* son fils sont qualifiés vers 1330 de *vassallus* du vicomte ;

. *Geraldus de Fagia domicellus* et *dominus* du *castrum de Teno* reconnaît en 1327-1328 tenir du vicomte de Limoges *in feudum* les *castrum et castellaniam de Teno cum pertinentiis* ;

. *Estienne La Cropta* damoiseau au début du XIII^e siècle ;

. *Seguin La Cropta domicellus de Theno* en 1318 ;

. *Gerald La Cropta domicellus* qualifié *familiaris* du *dominus de Teno* en 1327 ;

. *Guillaume La Cropte donzellus* en 1337⁵³.

Les nobles installés dans les paroisses relevant de la châtellenie d'Auberoche

- Les paroissiens de Fossemagne

. *Adémard de Martillac domicellus, servientes* du vicomte de Limoges, 1327 ;

. *Gérald de Martilhac, domicellus, époux d'Alpays de Rupe domicella*, 1351, 1361, 1363 ;

. *Geralt de Martilhac, lo veilh, escudier*, 1365 ;

. *Helie de Martilhaco domicellus*, 1368.

- Les paroissiens de Milhac

- . *Esteve Robberti donzellus*, 1319 ;
- . *Noble Pierre Jauberti, dominus de la Robbertie paroisse de Milhac, époux de Philippe de Monte Lhonimo, 1504, Montloys, 1511 ;*
- . *Hugues de Monte Lhaminio domicellus*, 1372⁵⁴ ;
- . *Hugon de Monte Lhaminio* possède une *domus* au lieu de Miremont, 1382 ;
- . *Bertrand Fulcaudi domicellus*, 1318 ;
- . *Pierre Fulcaudi domicellus*, 1352 ;
- . *Arnaud de Ferrières* héritier de Fortanier Foucauld rend hommage au comte en 1400 pour l'*hospicium* de la Foucaudie ;
- . *Lambert de Beaulieu* tuteur de Hugues et Bertrand de Beaulieu en 1364 ;
- . *Guillaume de Beaulieu domicellus*, 20 octobre 1299, 1301 ;
- . *Ugon de Belloloco domicellus* fils de Guillaume, 1382, 1383 ;
- . *Hugues de Beaulieu donzel* rend hommage au comte en 1383, 1395, 1400 pour le repaire de La Besse ;
- . les enfants de *Guillaume de Beaulieu*, 12 janvier 1367 ;
- . *Mathe de Beaulieu*, soeur et héritière d'Hugues de Beaulieu, fille de Guillaume et mère de Gérard de Beaupuy (1402).

- Les paroissiens de Saint-Crépin

- . *Pierre de Saint-Crépin damoiseau* se porte caution lors du mariage de *Guill. d'Auberoche*, 20 octobre 1299 ;
- . *Hélie de Saint-Crépin*, 1315 ;
- . *Fortanier de Sancto Crispino donzellus*, 1325, 1335, est témoin d'un hommage de *Pierre de Cornazac* en 1346 ;
- . *Hélie de Saint-Crespin* prête hommage lige en 1364 ;
- . *Hugues de Sancto Crispino domicellus* rend hommage pour l'*hospicium sive vocati de Saint-Crespi*, 1400 ;
- . *Nobilis Hugonis Sancti Crispini*, 1452 ;
- . *dominus Hel. Ebrardi* en 1293⁵⁵ ;
- . *Reginald Ebrardi*, 1334, 1335, 1352 ;
- . *Hugues Ebrard* prête hommage en 1361 ;
- . *Mathe Ebrard épouse de Pierre Flamenc* prête hommage en 1380, 1383 ;
- . *Raymond Sergent donzel et Gérard du Bosc* prêtent hommage en 1400 pour l'Ebrardie ;
- . *N. de Chaumont* seigneur de l'Ebrardie et des Foucaudies en 1502 ;
- . *Helias Galhard donzel* fils de *Bertrand Galhard miles*, 1275 ;
- . *Helias Gualhardi donzellus* possessionné près de la forêt del Drolhet, 1286 ;

- . *Mathelie Gaillard épouse d'Helie Bomb*, prête hommage en 1364 ;
- . *Helie Gaillard*, 1380, 1395, 1400, il prête hommage pour l'*hospicium* de la Gaillardie ;
- . *Helie Galhard damoiseau* fit bâtir une maison dans les anciens fossés de Lardimalie, 1399 ;
- . *Guillem Gaufre donzel* en 1283 ;
- . *Helias Gouffre donzel* en 1283⁵⁶.
- . *Hélie Gaufridi, miles*, en 1299.

- Les paroissiens de Saint-Pierre de Chignac

- . *Hel. La Mota de la Urdemalia miles* en 1209 ;
- . *Pierre Urdimalia miles de Laurdimalia* au XIII^e siècle ;
- . *dominus Pierre Urdimala et Helie Urdimala domicellus* en 1315 ;
- . *Alaïs Urdimal dame de Lardimalie épouse de Bertrand Foucaud* av. 1298 ;
- . *Amblard Foucauld seigneur de Lardimalie époux d'Alpaïs de La Roche du repaire de Larcherie* en 1335 ;
- . *Fortanerius La Cropta donzellus* le 21 septembre 1295, 1299 ;
- . *Helie La Cropte donzel fils de Fortanier La Cropte chevalier* en 1291 ;
- . Les héritiers d'*Hel. La Cropta, donzellus* défunt, av. 21 septembre 1295 ;
- . *Fortanier La Cropte donzel fils de Helie de la Payzia* en 1291 ;
- . *Pierre La Cropta damoiseau fils de Fortanier La Cropta miles*, 1319 ;
- . *Fortanier fils de Pierre La Cropta damoiseau*, 1367.

La majeure partie de ces familles nobles, qui aux XIII^e-XIV^e siècles tiennent ou possèdent des terres et des droits aux alentours de la forêt, ne figurent plus dans les actes écrits de la fin du Moyen Age. Seuls, les La Cropte et les Foucaud semblent avoir échappé à ce naufrage de la noblesse médiévale périgorde, constaté en maints endroits après la guerre de Cent ans, et principalement dans les châtellenies de Montignac, Nontron, Grignols, Vergt,...

Conclusion

Au terme de ce propos, un sombre constat s'impose à tous : au crépuscule du deuxième millénaire, le déclin de la forêt Barade paraît largement amorcé. Le lent recul de ses essences dominantes, chênes et châtaigniers, qui s'opère sous la poussée des conifères, porte peu à peu atteinte à son identité originelle et lui fait perdre sa vocation première de forêt nourricière. Les initiatives individuelles, perceptibles çà et là, ont mité son

manteau, en particulier aux abords des bourgades et le long des axes de circulation. Enfin, il plane aujourd'hui sur ses frondaisons une incontestable malédiction : devenue récemment une aire de prédilection des détritiques de la société de consommation, cet espace vital légué par nos ancêtres part à la dérive. Entachée à tout jamais par une décharge départementale, implantée en profondeur dans le sol, en plein coeur et proche du château de l'Herm (classé ISMH), elle ne sera pour les générations futures qu'un vaste cloaque fossile à l'image de la forêt médiévale de Lancinade (*bosc Dancinada*, 1222).

Au nom de la postérité, des voix s'élèvent pour la conservation de ce patrimoine naturel. Seul, un lambeau verdoyant, géré par l'Office National des forêts, s'efforce aujourd'hui de maintenir la dignité et la mémoire de cette vénérable forêt, jadis royale.

B.F.

Notes

1. BUFFAULT Pierre, *L'évolution de la forêt en Périgord*, Bordeaux, 1930, p. 319. BUFFAULT Pierre, *Les bois et forêts du Périgord*, Bordeaux, 1909. PINAUD Anne-Marie, *La forêt du Périgord et son poids économique*, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 47, fasc. 1, Toulouse, 1976, pp. 61-83. *Département de la Dordogne, carte des forêts*, Ministère du logement et de la reconstruction, Direction des services départementaux de la Dordogne, t. IX, chapitre XVII, 1955, p. 128. PIJASSOU René, *Aspects géographiques de l'occupation du sol en Périgord, Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol en Périgord*, sous la direction de Ch. Higounet, C.N.R.S., 1978, p. 173.
2. BERCE Yves-Marie, *Histoire des croquants, études des soulèvements populaires au XVII^e siècle, dans le Sud-Ouest de la France*, Paris-Genève, 1974, pp. 504, 650.
3. LEROY Eugène, *Jacquou le Croquant*, Périgueux, 1976, p. 105.
4. RANOUX Patrick, *Atlas de la Dordogne-Périgord*, 1996, p. 29.
5. FENELON Paul, *Le Périgord, étude morphologique*, Paris, 1951, pp. 41, 46, 132, 155, 157, 159, 160, 166, 368, 405, 430, 431.
6. THOMAS Ant. et POUPARDIN R., *Le Cartulaire du monastère de Paunat*, *Annales du Midi*, n° 69, Janvier 1906, pp. 21-24. LAURENT Jean-Paul, *Géographie historique du Périgord, du milieu du XIII^e siècle à la fin du XVI^e siècle - Les châtellenies périgourdines*, Paris, 1948, dactyl., Thèse de l'école des Chartes. HIGOUNET-NADAL Arlette, *Un dénombrement des paroisses et des fêux dans le sénéchaussée de Périgord en 1365*, *Bull. Philol. et Hist. du comité des Travaux Historiques*, 1962. LOUPES Philippe, *Chapitres et Chanoines de Guyenne*, Paris, 1985, p.99. DEBORD André, *L'église, le château et l'organisation de l'espace dans l'ouest de la France, Xe-XIV^e siècles dans l'église et le château, Xe-XVIII^e siècle*, Bordeaux, 1988, p. 30. RANOUX Patrick, *Atlas de la Dordogne-Périgord*, 1996, p. 15.
7. AUBRUN M., *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1981 ; *La paroisse en France, des origines au XVI^e siècle*, 1986. HIGOUNET Charles, *Les Saints mérovingiens d'Aquitaine dans la toponymie, Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975. HIGOUNET Charles, *Les forêts de l'Europe occidentale*, p. 384.
8. *Fragmantum de episcopis Petregoricensibus*, B.S.H.A.P., t. IV, 1677, p. 158. CHAVANON Jules, *Ademar de Chabannes*, chronique, Paris, 1897.
9. Bibliothèque Nationale, coll. Périgord, t. 51, f° 29 r°, (7 septembre 1257). Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E717, 1^{er} septembre 1208.
10. MARQUETTE Jean-Bernard, *Les Albret, terres et hommes d'Albret, 1240-1360*, t. 5, pp. 788, 789, thèse de doctorat.
11. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E696, (1330). Arch. départ. de la Dordogne, 1E Rouffignac, (1775).
12. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1822/88 1, (1286). Bibliothèque Nationale, t. 114, f°12, 21 septembre 1295. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E696, (1330).
13. Arch. départ. de la Dordogne, 23J50, (1265) ; 12J50, 1460 ; 2E285/4, n°1, (XVI^e) ; 12J93, (1297). *Le tenement appelé de Roffen* dans la paroisse de Rouffignac relève de la fondation du seigneur de Lerm au XVI^e siècle. *La fourrest size et appelée à Railhac* fut vendue en 1297 par Pierre Roubert miles et seigneur de Railhac.
14. Arch. départ. de la Dordogne, 12J49-2, (1275,1291) ; 12J100, (1314) ; 12J293, (1318, 1327) ; 12J9, (1327), Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E841, (1295). Bibliothèque Nationale, coll. Périgord, t. 114, f°2, XIII^e.
15. Arch. départ. de la Dordogne, 12J55, (1456-1524). Justice de la Vigerie ; 12J51, (1477-1491), justice de Saint-Geyrac.

16. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E729, E726, f°33r°-37v°, (19 octobre 1486), vente de la justice du lieu de Bonneval et de la paroisse de Fossemagne pour 1 000 livres tournois.
17. Arch. départ. du Maine et Loire, 30J, liasse 1, n°2, (1er juillet 1583). Arch. départ. de la Dordogne, 2E1828/65, (1778), le bois de Lerm joignait alors le chemin royal de Lerm à Cendrieux. La forêt de L'Erm est mentionnée sur la carte Belleyrne (XVIII siècle).
18. Arch. départ. du Maine et Loire, 30J, liasse 1, n°2, (1583).
19. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1828/54-38, (1814) ; 2E1828/54-22, (1782-1783) ; 2E1828/54-19, (12 Août 1765) ; 2E1828/54-3, (1er nov. 1682), (15 may 1693) ; 2E1828/54-2, (15 décembre 1679) ; 2E1828/65, 1778, (18 et 20 octobre 1671). Arch. départ. du Maine et Loire, 30J liasse1, n° 2, (28 avril 1650). Voir *B.S.H.A.P.*, t. 71, p. 132, (25 janvier 1771). *La forest appelée du Lac Gendre* située dans la paroisse de Fossemagne relève de la seigneurie de La Mothe de Thenon en 1671. Elle figure sur la carte de Cassini comme étant attenante à la forêt Barade (XVIII siècle).
20. *Bull. société archéologique du Limousin*, t. 63, 1913, p. 43.
21. Arch. départ. de la Dordogne, 1Mi 155, f°48, (1037) ; 1 Mi 155, f°2, (1207, 1287, 1302, 1318). En 1287 et 1345, il est dit *castrum de Rupe Alba cum tota castellania sunt de feodo episcopi et ipsum tenet vicecomes Lemovicensis ab eo...* Arch. départ. de la Dordogne, 1 Mi 247, f°152v°, (24 janvier 1346). Arch. nationales, reg. JJ68, n°2447, (1346). Arch. départ. de la Gironde, 2L114, pp. 106, 108 et 76. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E691, (1350). Arch. départ. de la Dordogne, 1 Mi 274, f°215, 216, (1287/1345). En 1287, est dit *Agonacum et tota castellania sunt de feodo episcopi*. LAHARIE Muriel, *Le pouvoir comtal en Périgord des origines à 1311. Recueil d'actes*, thèse de 3e cycle, dactylographiée, Bordeaux, 1975. Evêques et Société en Périgord du Xe siècle au milieu du XIIe siècle, *Annales du Midi*, t. 94, n°159. BERTRANDY. Deuxième lettre sur les campagnes du comte de Derby en Guyenne, Saintonge et Poitou, Bordeaux, 1868, pp. 31, 32. Arch. nation., Q1 171 (Mémoire signifié pour l'inspecteur général du domaine de la Caironne, apr. 1736).
22. Arch. départ. de la Dordogne, 23J50, (1265) ; 12J293, (1327).
23. *B.S.H.A.P.*, t. XI, p. 311, t. IX, p. 98. Arch. du Vatican, supp. Martin V, n°148, f°125, r°et v°.
24. Arch. nationales, reg. JJ68, n°2447, (1346). Lors de la vente en 1346, d'Auberoche et de la bastide de Bonneval faite par le roi de France Philippe VI en faveur du cardinal Taleyrand de Périgord sont compris les *castrum, bastidam et castellaniam praedictam, cum fortaliciis, domibus, muris, edificis, homagiis, laudis, retrofeudis, ... et eorum territorium et districtus consistentium, terris, vineis, arvis, jardinis, pratis, pasculis, silvis, nemoribus, montibus, collibus, vallibus, planiciis*.
25. Arch. départ. de la Dordogne, 12J9, (1346).
26. Arch. départ. de la Dordogne, A160, p. 129, (1400).
27. Nous tenons ici à exprimer notre reconnaissance à Joëlle Chevé, Françoise Nablé et Max Jardon pour leurs informations aimablement communiquées.
28. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, B1878. Voir *B.S.H.A.P.*, t. CIII, 1976, p. 42.
29. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E611, (1312).
30. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E798, (1303). Bibliothèque Nationale, t. 54, f°107.
31. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E633, f°39 r°, E638, f°38.
32. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E876. Bibliothèque Nationale, coll. Périgord, t. 49, f°255.
33. Bibliothèque Nationale, coll. Périgord, t. 55, f°102.

34. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1834/220-4.
35. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1822/1B-13, f°14.
36. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E696, (1330).
37. Arch. départ. de la Dordogne, A160, p. 129.
38. Généalogie d'Hautefort, p. 86.
39. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E731, (1522). Arch. départ. du Maine et Loire, 30J, liasse 1, n°2.
40. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, B1774.
41. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, B1886.
42. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1806/32, f°135, 164, (2 et 5 janvier 1517). La forêt du Lac Nègre confronte le chemin de Périgueux à Plazac.
43. HIGOUNET-NADAL Arlette, *Voyages et missions du consulat de Périgueux aux XI^e et XV^e siècles*, B.S.H.A.P., 1979.
44. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1834/107, f°185 v°, (1365) ; 2E1850/179-5, (1358).
45. Arch. départ. de la Dordogne, 1 Mi 274, f°215, 216, (1287/1345). *Castrum de Rupe Sancti Christofan et burgum de Plazaco et alia castellanie sunt de domino episcopo proprio et singulis annis recipit episcopus si volerit prandium a militibus.*
46. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1804/106, (1333).
47. HIGOUNET-NADAL Arlette, *Familles patriciennes de Périgueux à la fin du Moyen Age*, C.N.R.S., 1983, p. 38. HIGOUNET-NADAL Arlette, *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord*, CNRS, 1978, p. 118. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E611, (1312). Arch. départ. de la Dordogne, 12J93, (1297).
48. FOURNIOUX Bernard, *La société nobiliaire en Périgord aux XIII^e-XV^e siècles - Statistiques et topographie* (à paraître).
49. En 1246, G. de Senelnac donzelus porte le titre de *propositus de Rossilha*. Ce lignage représente alors l'autorité du comte de Périgord dans la châtellenie de Roussille. Les *Barriera d'Abzac* (Ajat) sont attestés dès 1178. Pierre Barriera est qualifié de miles d'Ajat en 1238. N. Chatz est au XIII^e siècle *miles* de Sainte Orse dans la châtellenie d'Ans relevant du vicomte de Limoges.
50. N. de Chalvomonte est qualifié en 1327 *servientes* du vicomte de Limoges. au même titre que les Martillac de Fossemagne.
51. On trouve des Belet qualifiés de *miles* d'Auberoche en 1143, 1320, 1365 et 1400.
52. Des de Faia sont en 1114 qualifiés de *militis* du castrum vicomtale de Badefols d'Ans.
53. Des La Cropte se disent *domicellus* ou *miles* d'Ajat en 1337, 1350, 1367, 1395, 1396.
54. N. de Montava est qualifié en 1128 de *miles* d'Auberoche (Monhavi en 1400).
55. N. Ebrardi est en 1188, 1206, 1209 *miles* de Gabillou dans la châtellenie d'Ans. Gerald Ebrard frère de Guillaume est en 1309 et 1315 *donzel* de Grignols.
56. L'assise topographique de ce lignage devrait correspondre au repaire noble de Puy Golfier mentionné en 1607.

L'Hôpital Sainte-Marthe de Périgueux

par Louis GRILLON

SIXIEME PARTIE :

(voir tome CXXIII, 1996, pp. 43-58 (ill.) ; pp. 165-175 ; pp. 309-342 (ill.) ; 431-446 ; tome CXXIV, 1997, pp. 91-108)

LES REVENUS ET LES CHARGES

Si modeste soit-il, un établissement tel que celui de l'Hôtel-Dieu de Périgueux avait besoin, pour se maintenir et éventuellement s'accroître, de revenus appropriés. Que ceux-ci soient provenus de rentes de biens immobiliers, d'intérêts de capitaux placés, de donations ou de legs, il était indispensable de les bien connaître, de les comptabiliser et, si nécessaire, de les revendiquer en justice ou d'en défendre la propriété.

Les rentes foncières

Afin d'avoir une vue un peu détaillée des rentes foncières de l'Hôtel-Dieu il nous faut attendre un état du dix-huitième siècle. Jusque là, seuls quelques actes isolés concernaient certains biens. Un cahier papier d'une quarantaine de pages, allant de 1737 à 1783, en offre une liste exhaustive. Un second, plus mince, la complète en énumérant les arrérages dus à cette date par les divers tenanciers¹.

Ces rentes étaient perçues sur différents immeubles : maisons, tènements, pièces de terre isolées etc., dispersés sur plus de quarante paroisses. Certains

1. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 9.

étaient sis sur Périgueux même comme "*la maison du quartier du pont*", celle "*devant le collège*", celle "*au quartier du Plantier*", celle "*divisée en deux près de l'abrevoir*", ou encore "*l'eyzine proche de la porte du Plantier*". On peut aussi leur adjoindre les deux prés voisins de la fontaine Saint-Georges dépendant de la chapelle Notre-Dame de Pitié, des maisons au faubourg de Tournepiche près de l'ancien cimetière des pauvres, ou encore, et dans le même quartier, "*la maison près du petit pont*".

Les autres biens connus se trouvaient dans les paroisses de la couronne de Périgueux : Trélassac, Boulazac et Coulounieix ; plus loin dans celles de Bassillac, Saint-Laurent-sur Manoire, Coursac, Atur, Sanilhac ; plus loin encore, à Chalagnac, Creyssensac et Pissot, Grun, Sainte-Marie-de-Chignac. Il saute aux yeux que toutes ces paroisses sont situées à l'est et au sud-est de Périgueux sans que l'on puisse toutefois en tirer de conclusion certaine².

Il faut s'éloigner de Périgueux pour trouver quelques autres biens isolés, sur la paroisse de Lisle ou celle de Quinsac par exemple, ou encore dans la sénéchaussée de Bergerac³.

Un essai pour retrouver l'origine de chacun d'entre eux, qu'il soit acquis, donné ou légué, tourne très vite court. Il n'en est pas de même, en revanche, en ce qui regarde les biens provenant de la suppression des anciens petits hôpitaux de la ville ou des anciennes léproseries de la province.

Les anciens hôpitaux de Périgueux

Les anciens hôpitaux de la ville avaient été supprimés au seizième siècle et leurs biens annexés à ceux de l'Hôtel-Dieu, non sans difficultés d'ailleurs. Celui-ci en percevait régulièrement quelques revenus⁴.

Plusieurs provenaient de l'ancienne commanderie de Charroux : "*tenence du simetière de Charoux plusage de mesure et chapelle assensée le 3 mars 1755*", "*terre et vigne a Charoux*", "*maison jardin et vigne a Charoux*", "*terre située a Charoux*". Sans parler de deux petites tenures "*sur le coteau des Corneboeufs*" qui, relativement proches de la commanderie, avaient vraisemblablement dépendu de celle-ci.

Il en était de même pour l'ancienne commanderie de l'Arsault. On voit, en effet, figurer dans le cahier une "*maison et jardins sur le rocher de*

2. Pour pouvoir tirer une conclusion valable, il faudrait mieux connaître l'implantation d'autres domaines différents dans la couronne de Périgueux, ceux du chapitre cathédral ou de Chancelade par exemple.

3. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 9, 94 H 7, 94 H 8 (quelques biens dans la région de Bergerac et quelques arpentements).

4. GRILLON L., Le sort des anciens hôpitaux de Périgueux au XV^e et XVI^e siècles, *Mémoire de la Dordogne*, n°6, pp. 13-17.

larsaud" ainsi qu'une "tenance située sur les rochers de larsaud en trois corps séparé" qui étaient des restes de l'ancien établissement hospitalier. Quelques autres biens mentionnés sur la paroisse de Tréllissac pouvaient avoir la même origine⁵.

A la suite d'un procès qui dura plusieurs années et trouva sa solution définitive seulement devant le Grand Conseil, l'ancien hôpital de Saint-Silain avait été, lui aussi, réuni à l'Hôtel-Dieu à la condition toutefois que la ville ait le droit de préemption des locaux afin d'en faire un usage utile à la communauté. Le 25 août 1585, cet hôpital fut acheté par la ville et l'on y établit les boucheries⁶.

L'hôpital de la Coeuille figurait toujours dans les comptes. "Plus un autre bâtiment et jardin appelé l'hospital de la Coeuille situé à La Cité de Périgueux donné aux soeurs servans les pauvres en acompte du blanchissage des pauvres". Les religieuses firent remarquer la disproportion de cette compensation avec la dépense réellement effectuée pour la lessive. Le bureau avait accédé à leur demande. Dans les comptes, à l'article charges, on trouve en effet des sommes pour le blanchissage "de plus que le jardin de la Coeuille". Le jardin était cédé à bail. Le Registre des délibérations mentionne entre autres des murailles écroulées au jardin "appartenant aux pauvres du présent hospital", des réparations à effectuer au puits etc⁷.



N O U S , Medecin ordinaire de l'Hôpital
Sainte-Marthe, certifions avoir vu & visité l
nommé
habitant de
Paroisse de
atteint de maladie de
lequel a besoin du secours de l'Hôpital, en foi
de quoi avons signé. A Périgueux le

Bulletin de visite médicale (Coll. Archives Départementales de la Dordogne).

5. Sur ces anciens hôpitaux, outre l'article cité en note précédente, voir aussi, Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 27, un registre de comptes 1709-1772.

6. Arch. départ. de la Dordogne, Fonds Périgord, t. 50, f° 255 vo-256 et f° 256. Je dois à l'amabilité de F. Bordas, la communication de quelques précisions ignorées lors de la rédaction de mon article sur les anciens hôpitaux.

7. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21 et 27 ; Fonds Périgord, t. 50, f° 268 ro-269 vo.

Les anciennes maladreries du Périgord

La Déclaration royale de 1665 pour l'établissement de l'Hôpital général autorisait l'union à celui-ci de *"tous autres hôpitaux, maladreries, léproseries, hospices, lieux, maisons, fonds, droits et revenus cy-devant donnés pour les pauvres dans l'estandüe de ladite senechaussée de Perigueux qui se trouveront divertis a autres usages qu'a ceux de leur fondation... en recevant s'il y echoit les pauvres desdits lieux et logeant dans un lieu separé les lepreux ou pourvoyant a leurs necessitez, n'entendant donner lesdits lieux destinez aux lepreux qu'en cas qu'ils fussent abandonnés ou inhabitez"*.

Il ne paraît pas que l'Hôpital général ait revendiqué les biens des maladreries sans réel emploi. Mais l'Hôtel-Dieu le fit.

Si l'on en croit les monographies communales et les recueils de toponymes périgordins, il est évident que notre province avait abrité jadis de nombreuses maladreries⁸. Au fur et à mesure que s'évanouissait le fléau et que s'amenuisaient leurs revenus, ces établissements charitables s'étaient raréfiés.

Les édits royaux se succédèrent à leur sujet. En 1668, le roi avait ordonné l'union de deux ordres hospitaliers, celui du Mont-Carmel et celui de Saint-Lazare auxquels s'adjoignirent par la suite quelques autres.

C'est à cet ordre unifié du Mont-Carmel et de Saint-Lazare que le roi confia, en mars 1672, les léproseries du royaume pour les lui retirer une vingtaine d'années plus tard, en mars 1693. En août de cette dernière année, il ordonna une fois de plus l'union aux hôpitaux en exercice des maladreries sans objet.: *"ceux de ces établissements dont les revenus ne seront pas suffisants pour y établir l'hospitalité soient reunis a d'autres hopitaux"*⁹.

C'est ainsi que, trois ans plus tard, le 20 juillet 1696, vraisemblablement à la demande des définites et du syndic, le Conseil d'état décréta l'union *"a l'hopital des pauvres malades de la ville de Perigueux des biens et revenus de la maladrerie de ladite ville et des maladreries de Bruzac, Larochebeaucourt et Milhac-de-Nontron"*¹⁰.

Les membres de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ne l'entendirent pas de cette oreille. Ils tenaient à conserver leurs biens en vertu de la possession ancienne qu'ils en revendiquaient. Ils donnèrent l'ordre aux locataires des anciennes léproseries de maintenir la fiction de *"lépreux"* qui, à ce titre, jouissaient de certains privilèges. Le syndic de l'Hôtel-Dieu eut donc à se démener avant d'avoir gain de cause.

8. DE GOURGES, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris, 1873, pp. 183-184, aux mots Maladie, Malaudie, etc.

9. Marion, ouvrage cité, art. Léproseries.

10. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 10.

Il ne put prendre possession de la maladrerie de Périgueux qu'en 1752. Encore eut-il besoin d'un arrêt supplémentaire du Conseil, en 1753, pour s'y maintenir définitivement.

De même il ne put occuper les maladreries de Bruzac et de Milhac-de-Nontron qu'en 1758. Encore sa jouissance fut loin d'être pacifique. A Doumaris, par exemple, les soi-disant lépreux de Nontron vinrent un jour moissonner les récoltes.

A Milhac-de-Nontron, les Durand, habitants de la maladrerie, invoquèrent un antique bail passé avec leurs aïeux, en 1481, par un procureur du vicomte de Limoges et surtout un second, passé en 1730 et pour vingt ans, par Louis Chancel de Lagrange, officier des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chevalier commandeur des ordres de Saint-Lazare, pourvu de la commanderie de Périgueux dont celle de Milhac dépendait alors¹¹.

Des legs

Il ne saurait être question, ce serait d'ailleurs difficile, de chiffrer l'importance des legs et des donations faits à l'Hôtel-Dieu. On connaît déjà ceux qui ont été faits entre 1563 et 1624¹².

Pour la suite, les archives sont pauvres. Les legs de Catherine Bouchier, de Jean Duchayne, de Mère Anne de Méredieu et de plusieurs autres Filles de Sainte-Marthe ont déjà été mentionnés. Il faut relever la fondation de deux lits faite par la Comtesse d'Hautefort pour des malades de ses terres¹³. Le prince de Condé, on l'a vu, fit une donation de 15.000 livres pour réparer les dommages causés par la Fronde ; les archives communales en gardent trace¹⁴. On peut ajouter ici les deux fondations de trois lits chacune effectuées la première par le président Coueille, le 28 octobre 1774, et la seconde par Lamy, chirurgien des écuries du roi, le 23 février 1777¹⁵.

Mais venons-en à quelques autres exemples échelonnés au long du dix-huitième siècle et dont les détails nous sont mieux connus parcequ'ils firent

11. Tout ce paragraphe est résumé de mon travail inédit : *La fin des léproseries du Périgord*.

12. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 20/1 ; 94 H 14/3 pour le legs de Jean Michy, étudiant à Toulouse. Voir aussi GRILLON L., Deux périgourdins à la Chartreuse au XVII^e siècle, B.S.H.A.P., t. CXXI, p. 273.

13. Cette fondation est maintes fois mentionnée mais je n'en ai pas connu l'original.

14. Arch. commun. de Périgueux, BB 16 : "le vingtiesme dudit mois de decembre 1688 a esté tenu un conseil public pour raison de ratification de certain contrat en faveur de l'hospital Sainte-Marthe, d'un leguat de 15 000 livres fait audit hopital par monseigneur le Prince ; ledit conseil public et copie du contrat ayant esté reunis au greffe de la presente communauté".

15. Sur le président Coueille voir Comte de Saint-Saud, *Magistrats... du Périgord*, p. 148. Etienne Coueille fut nommé président à l'élection du 13 décembre 1723 à la place de François du Cluzel ; il décéda avant 1754. Je n'ai pas retrouvé son testament reçu Lavavé. Quant au testament de Lamy, il fut reçu par Rendu, notaire à Paris.

l'objet soit d'une correspondance du syndic soit de procès comme nous le verrons plus loin.

Le 15 octobre 1728, Joseph de Martin de Servièrre, habitant Lagarde, paroisse de Trélissac, fit son testament : *"Je lègue a l'hospital Sainte Marthe de Perigueux une rente annuelle de vingt-cinq livres rachetable pour la somme de cinq cents livres que j'assigne sur ma métairie de Maledan, paroisse de Lachapelle-Gonaguet"*. Sur cette rente devaient être prélevés les honoraires pour dire *"tous les premiers lundis de chaque mois une messe de Requiem"*, le reste devant servir *"a l'entretien et nourriture des pauvres dudit hospital"*¹⁶.

Le 17 janvier 1731, Pierre Saulière, chanoine de la cathédrale, remettait à son notaire son testament *"clos et secret"* qui fut ouvert le 4 juin de la même année¹⁷.

En 1750, une demoiselle Aumassip léguait une somme importante à l'Hôtel-Dieu¹⁸.

Le 20 décembre 1763, avait lieu l'ouverture du testament de Léonard de Massiot, prêtre et chanoine de la cathédrale. Il y instituait ses confrères de Lalande, maître-école du diocèse, et Jacques Duclaux, docteur en théologie et curé de Saint-Front, pour ses légataires chargés d'exécuter des *"oeuvres pies"*, son légataire universel étant Pierre Joseph Chapelle, chevalier, marquis de Jumilhac et autres places. Parmi ses legs figurait celui de mille livres *"a Mr le curé de Saint Front ou quoyque soit aux Dames de la charité en la ville de Perigueux"*. A l'Hôtel-Dieu il léguait *"tous ses meubles meublans, linge, vaisselle detaing, batterie de cuisine de toutes espesses qui se trouverat dans la maison qu'il habite a Perigueux, excepté l'argent monnayé, l'argenterie et six napes destinées pour l'hotel [autel bien sûr] de saint Front"*¹⁹.

Quelques dons en nature

Le legs de Jean Mourcinq, médecin de l'Hôtel-Dieu, consistant en froment, jambon et lard a déjà été mentionné²⁰.

D'autres personnes firent de tels gestes de leur vivant. Monsieur de Rochemorin, par exemple, fit livrer quatre barriques de vin à charge de donner aux trois bouviers qui les conduisirent un repas qui coûta dix-huit sols et de payer les droits d'entrée s'élevant quant à eux à vingt-quatre sols par barrique²¹.

16. Testament reçu Lavavé, Arch. départ. de la Dordogne, copie ; 94 H 15.

17. Testament reçu Robert des Illés, Arch. départ. de la Dordogne, copie ; 94 H 17.

18. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 14. Il était en autres questions de dîmes dans ce testament. Le 3 avril 1750, d'Aguesseau répondait à une demande du syndic à ce sujet qu'un legs fait avant la loi du mois d'août précédent devait être exécuté. Bertin, fut lui aussi, saisi de cette affaire.

19. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 18.

20. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21, registre, f° 4 ro. Le testament se trouve dans les minutes Lavavé en décembre 1726.

21. Arch. départ. de la Dordogne, registre, f° 90 ro.

Monsieur Montozon La Contoussie devait une somme à l'Hôtel-Dieu au moment de son décès. Son fils, Montozon sieur de Lauterie, préféra s'acquitter des intérêts en faisant livrer trois barriques de vin. Il en ajouta même une gratuite pour compléter le chargement. Le receveur dut verser douze sols d'entrée par barrique²².

Le 24 août 1727, le bureau avait relevé l'envoi par Monsieur de Montozon, de la part de l'intendant, d'une boîte de sapin cachetée contenant des "*drogues et médicaments*"²³.

Quelques dons en argent

A côté des legs en argent faits par testament figurent dans les comptes de nombreux dons effectués du vivant de leurs donateurs. Quelques-uns méritent d'être relevés à des titres divers.

Le 15 février 1731, Commeyran, capitaine et aide-major au régiment de Beaujolais, envoyait à l'Hôtel-Dieu une reconnaissance de dette de soixante et onze livres dix sols souscrite à un lieutenant périgordin du même corps, Pontville de Sainte-Aulaire. Celui-ci, on ne sait pour quelle raison - sans doute était-il malade ou blessé en danger de mort - avait donné ce billet au capitaine afin que celui-ci en usât comme bon lui semblerait. Commeyran trouva juste que le bénéfice en revînt aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Périgueux²⁴.

En 1742, l'hôpital reçut un don anonyme de cent livres pour la sacristie, autant pour les réparations, à charge d'une messe de Requiem à dire le lendemain de la fête de saint Martin²⁵.

Dernier exemple : le 6 septembre 1757, le receveur-comptable, François Dauriac, enregistrait une somme de sept cents livres provenant de "*dons et charitez qui ont été faits aux pauvres... par des personnes de piété qui ne veulent pas être connües*". Nous verrons plus loin l'emploi qui fut fait de cette somme²⁶.

Des quêtes ordinaires et extraordinaires

Il convient de ne pas omettre les quêtes habituellement faites à l'intention des pauvres. Les religieuses en remettaient régulièrement le fruit aux définiteurs comme on peut le constater par les registres de comptes.

Il en allait de même pour certaines quêtes extraordinaires. "*A esté representé par la dame de Dive supérieure des filles servant les pauvres du*

22 Arch. départ. de la Dordogne, registre, f° 90 vo.

23 Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21, registre, f° 25 ro.

24 Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 14/2 ; billet du 16 février 1731.

25 Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 27, p. 97.

26 Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21.

present hospital que pendant le dernier jubillet a esté amasé des quetes qui se sont faicts a la porte du present hospital la somme de 167 livres quelle offre de tenir en conte sur la nourriture des pauvres"²⁷.

Une amende judiciaire

La déclaration royale de 1665 attribuait à l'Hôpital général "*le quart des amandes et restitutions qui nous seront adjudgées pour crimes et délits*".

On ne voit pas qu'un avantage similaire ait été accordé à l'Hôtel-Dieu. Le seul versement de cette sorte connu émanait de la justice consulaire. Il est trop isolé et trop curieux pour ne pas mériter d'en relater et la cause et les péripéties.

Dans la nuit du 27 au 28 août 1753, six jeunes hommes organisèrent un chahut devant une maison de la ville. Sur les plaintes des voisins, ils furent accusés de "*curillon (?) fait de nuit defraction de fenêtre et dun petit degré avec atroupement*". Il s'agissait de Arnaud Soullier, de Marty Coulaud fils d'un aubergiste, de Pantouquet fils de la Petite bonne aussi aubergiste, de Brou de Lachèze soldat, du fils cadet de Vallette "*sergent dans les troupes*" et de Darfeuille lui aussi soldat.

Dès le 28 août, les actes préalables à tout jugement se succédèrent : assignation de onze témoins, leur audition, décret de prise de corps des fautifs, leur assignation à quinzaine puis, à leur défaut, nouvelle assignation à huitaine pour le 19 septembre. Mais, entre temps, ils s'étaient cachés ou enfuis. Les perquisitions effectuées furent vaines. Arnaud Soullier fut le seul appréhendé le 24 janvier 1754 et mis dans la prison du consulat.

Le 29 avril 1754 seulement, sept consuls composèrent un tribunal devant juger au nom de messieurs les "*maire et consuls seigneurs hauts justiciers comtes barons gouverneurs juges civils criminels et de police de cette cité et fauxbourgs banlieue et juridiction de Périgueux*". Les jeunes gens furent par eux condamnés pour "*avoir vagué dans les rues... a des heures indües et dy avoir fait et commis des curillons bruits et devastations*".

Pantouquet fut mis "*hors de cour*" : avait-il été entraîné par les autres ? Ceux-ci furent déclarés contumaces, mis à part évidemment le prisonnier qui fut libéré. Tous furent condamnés à "*solidairement... aumoner la somme de cent livres en faveur des pauvres de l'hôpital Sainte Marthe et chacun vingt livres d'amande*". Ils durent en outre verser respectivement au syndic de la ville des sommes allant de 14 à 27 livres afin de couvrir les frais engagés pour chacun d'eux²⁸.

27. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21.

28. Arch. com. de Périgueux, FF 107/12.

Des rentes constituées

Un document déjà rencontré nous permet de connaître un certain nombre de constitutions de rentes pour une période allant de 1563 à 1624²⁹.

Une telle pratique, si nécessaire à la vie de l'Hôtel-Dieu ne cessa jamais. L'argent de toute provenance : rentes foncières, legs, donations, amendes, quêtes etc. ou plutôt le surplus de celui-ci, une fois assurés la nourriture et la maintenance, était placé - ou replacé - périodiquement à intérêt par le syndic ou le procureur-syndic après accord préalable des définiteurs.

Il ne saurait être question de passer en revue les nombreux exemples rassemblés qui vont de 1690 à l'an IX de la République. Nous devons nous contenter d'en relever ici deux ou trois différents afin d'avoir une vue suffisante de ce genre de placement³⁰.

Le 6 septembre 1757, le notaire Lavavé réunit dans la maison du sieur Pierre Doirier, chirurgien dans le quartier de Rue-Neuve, six autres bourgeois chirurgiens-jurés : Joseph Negre de Lespine, Antoine Bachelard sieur du Mayne, Pierre Seguy, Jean Lacombe, Jérôme Petithomme de Lafaye, tous habitants de la paroisse Saint-Front, et Jean-Baptiste Buis, domicilié quant à lui aux Paradies, paroisse de Champcevinel.

Avaient-ils quelque projet commun ou entendaient-ils seulement partager les risques d'un emprunt ? Ils s'engagèrent en tout cas *"conjointement et solidairement les uns pour les autres et un seul pour le tout à une renonciation expresse d'ordre division et discussion de personnes et biens en faveur de maître Garreau bourgeois et procureur ès-sièges royaux"*, sous-syndic de l'Hôtel-Dieu, habitant de la paroisse Saint-Silain.

Ils empruntèrent à celui-ci sept cents livres que François Dauriac, receveur-comptable, leur versa *"en écus de six livres pièce et autre monnaie sonnante"* provenant *"de certains dons et charitez qui ont été faits aux pauvres dudît hospital par des personnes de piété qui ne veulent pas être connites"*³¹.

Ils s'obligèrent à rendre cette somme *"d'aujourd'hui en un an prochain"* et, s'il y avait quelque retard, *"avec intérêt dudît delay au taux de l'ordonnance, lequel remboursement ne pourra être fait qu'en espèces sonnantes et non en billets ni effets royaux de quelque nature qu'ils puissent être"*. Ils promettaient d'avertir deux mois à l'avance le syndic pour le remboursement *"le tout à peine de tous depens dommages et interets"* et hypothéquaient tous leurs biens en garantie.

29. Voir ci-dessus note 12 et la partie du présent travail.

30. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 19.

31. L'accord du bureau est signé de ce même jour, 6 septembre 1757. C'est un exemple supplémentaire de la rigueur de gestion des définiteurs qui n'entendaient pas perdre un seul jour des intérêts en faveur des pauvres ; 94 H 19.

Les termes et les clauses de contrats semblables ne varièrent guère au cours du siècle. Ils nous font comprendre que les biens de l'Hôtel-Dieu entre les mains de tels définiteurs, avocat, procureur et comptable furent gérés avec rigueur. Le fait d'exclure, par exemple, le remboursement en billets ou effets quelconques était pour éviter des déconvenues subies antérieurement.

Un second exemple. Le 29 janvier 1785, le sieur Sicaire Dauriac père et son fils Jacques, chanoine de Saint-Astier, demeurant ensemble à la Grave, même paroisse, se présentèrent devant Lavavé. Jacques avait, au préalable, reçu procuration de son frère Léonard, curé du Fleix, datée du 17 janvier, où celui-ci expliquait : *"des occupations indispensables de paroisse m'empêchent de me rendre pour passer le contrat d'emprunt de cent pistolles"* et terminait avec toute la politesse inimitée d'Ancien Régime *"j'espère le service de votre amitié pour moy qui l'emporte jamais sur celle avec laquelle je serois toujours votre affectionné frère"*.

Le syndic Jean Garreau leur accorda le prêt de mille livres que le receveur leur compta *"en écus de six livres et autre monnoye du cours"*. Cette somme provenait du remboursement à l'Hôtel-Dieu effectué le même jour par messire Fournier, conseiller du roi et notaire. Ce détail nous fournit la preuve que les définiteurs entendaient ne pas perdre un seul jour d'intérêt et devaient, par conséquent, s'assurer à l'avance d'un emprunteur.

Messire Martial Lavès, conseiller au présidial et sénéchal, se porta caution pour les Dauriac et, comme eux, hypothéqua ses biens. l'intérêt à verser serait *"au denier vingt sans aucune retenue de dixième et vingtième ny autre réduction"*³².

Le dernier exemple concerne une fille de Sainte-Marthe, celle que les actes nomment dame Gilles Duroc ou soeur Duroc tout court. Sa mère était veuve quand une de ses filles, Suzanne-Ursule, entra dans la congrégation ; elle devait décéder à la Manufacture le 2 septembre 1784. Une cadette, Marguerite, l'avait rejointe et fit profession entre 1764 et 1774. Comme cela avait été le cas pour son aînée, sa pension avait dû être complétée par un bienfaiteur. Elle revint de l'hôpital de Mussidan à Périgueux lors du décès de sa soeur.

C'est alors qu'il convint de régler les affaires de famille qui n'avaient jamais été brillantes. Le frère de ces deux religieuses, Jean-Baptiste Gilles Ducluzeau, était gendarme du roi. Il habitait au faubourg de Taillefer, paroisse Sainte-Marie de la Cité et avait encore une autre soeur, Marie, domiciliée à Antonne. Celle-ci adressa à son frère une procuration datée du 17 décembre 1784 où elle avouait : *"La situation de nos affaires mon tres*

32. Arch. départ. de la Dordogne, 94 419. La liasse renferme, en outre, un arrêt du Conseil d'Etat interdisant les emprunts effectués sans provision d'un fonds annuel de remboursement.

cher frere exigent que nous nous procurions de l'argent pour payer plusieurs de nos creanciers et ne pouvant me rendre a Perigueux pour y faire les demarches necessaires et pour passer les contracts quil conviendra je te prie de vouloir bien emprunter pour moy conjointement avec notre soeur les sommes que tu trouveras... si le cas ou tu verras quil sera necessaire de vendre a pacte de rachat notre petite maison du marché, je te donne pouvoir de faire la vente... m'en remettant a ta prudence... et te suis sincerement attachée toute a toy..."

Le militaire courut au plus pressé et signa, le 11 janvier 1785, un billet de reconnaissance de mille livres aux Filles de Sainte-Marthe. Puis, le 23 février, en compagnie de sa soeur religieuse, il assigna leurs biens en faveur de demoiselle Marguerite Mignot, bourgeoise de la paroisse Saint-Front, qui leur prêta mille deux cents livres "*en louis d'or et ecus de six livres piece*" capital qui lui donnerait une rente de soixante-dix livres, mise à part la retenue annuelle de "*six livres pour toute déduction des trois vingtièmes et sol pour livre*".

Le sieur Jean Baspeyras, praticien habitant paroisse Saint-Front se présenta. Il avait reçu la veille procuration de maître Léonard Dubois, conseiller du roi et notaire, habitant la même paroisse qui "*étant detenu au lit malade, ne pouvant en conséquence se transporter hors sa maison en qualité de caution*" l'avait chargé de le représenter.

Un mois plus tard enfin, le 23 mars, dame Jeanne Gros de Beler, supérieure des Filles de Sainte-Marthe, et dame Marguerite Gauthier, économe, dame Marguerite Duroc "*religieuse hospitalière*", Jean Garreau syndic et Jean-Baptiste Gilles Ducluzeau se réunirent en l'étude de maître Dubois. Le gendarme du roi avait reçu nouvelle procuration de sa soeur d'Antonne qui, ayant besoin d'argent pour satisfaire les créanciers, ne pouvait se déplacer. Il s'agissait alors d'enregistrer officiellement le prêt consenti précédemment par la congrégation. Messire Pierre Devaux, avocat en la cour, "*noble citoyen de cette ville y habitant paroisse Saint-Front*" se porta caution solidaire³³.

Des retards de paiement

Le recouvrement des sommes dues au moment des échéances posait souvent des problèmes. En 1777, par exemple, on en était encore à réclamer à Jean Brugière, sieur de Labarrière, des intérêts remontant à 1690 !

De 1763 à 1783 au moins, le sieur de Leyzarnie fut régulièrement sommé d'acquitter ses dettes. Et le cahier daté de 1783 énumérant tous les arrérages de rentes foncières dues a déjà été mentionné.

33. Arch. départ. de la Dordogne, 94 419.

Survinrent les troubles révolutionnaires. Il est vraisemblable que nombre de ces dettes passèrent à profits et pertes. Il est vrai que les temps ne facilitaient guère les affaires. Pour citer un seul exemple, Montozon de Saint-Circq, chevalier de Saint-Louis, quémandait, le 14 septembre de cette année-là, un délai afin de pouvoir se libérer de ce qu'il devait.

En 1791, les sommes dues s'élevaient à 1.302 livres 12 sols.

Un brouillon du syndic, daté de 1792, montre qu'il se plaignait de ce que les dettes étaient alors de 4.970 livres 8 sols.

Si nous tenions à citer ici ces derniers faits c'est uniquement pour faire voir que les syndics eurent toujours beaucoup de mal à obtenir des débiteurs périgourdins l'acquiescement de leurs dettes et que cette situation allait en empirant³⁴.

D'interminables procès

Si le syndic de l'Hôtel-Dieu avait souvent à relancer les débiteurs par la parole ou par l'écrit, il dut aussi aller avec eux devant un arbitre ou devant la justice dès que les affaires s'éternisaient ou menaçaient de le faire.

Dupuy de Monferrier écrivait : *"ayant eu l'occasion pendant treize ans que j'ay été syndic... et ayant même du par devoir faire une étude constante des terriers de cet hospital j'y ai remarqué de grands défauts capables d'engager les pauvres dans des fraix immenses si lon ne va pas avec une prudence extreme..."*

J'ai raconté ailleurs les procès qui opposèrent les définites à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare et à leurs prétendus ladres³⁵. Je l'ai fait de même en ce qui regarde le procès avec l'abbé commendataire de l'abbaye cistercienne Notre-Dame de Peyrouse, Jean-François Gontaud de Montferriand³⁶.

Je me bornerai ici à trois autres exemples. Le legs de Joseph Martin de Servièrre, évoqué plus haut, fut reconnu par sa veuve qui testa le 8 juin 1739. Dès l'année suivante, les 30 juillet et 15 août, leur fils, de Martin de Vaure, avocat du roi, constitua deux rentes respectivement de 10 livres sur un principal de 200 et 15 livres sur celui de 300, le tout en faveur de l'Hôtel-Dieu. Tout se compliqua lorsque le fils de celui-ci, Joseph de Martin, pourtant chanoine et chantre de la cathédrale, se fit tirer l'oreille à compter de 1743. En 1777, il invoquait, entre autres, le recours qu'il avait dû lui-même introduire contre des confrères chanoines ses propres débiteurs.

Son héritier, Joseph Martin de Maillac, ancien mousquetaire et capitaine de cavalerie, refusait quant à lui de payer la rente léguée par son aïeul.

34. Arch. départ. de la Dordogne, 94 419. J.D. Gilles Ducluzeau renouvela sa reconnaissance de dettes en 1815 !

35. Arch. départ. de la Dordogne, 94 419 et note 11.

36. Arch. départ. de la Dordogne, 94 419.

Le syndic fit saisir la terre familiale de Lagarde. Il s'ensuivit une longue procédure avec, en outre, un Mémoire imprimé de trente-cinq pages à son encontre. En 1787, il devait quatorze années d'arrérages d'intérêts soit 629 livres 3 sols. Une partie dut enfin être réglée puisque, l'année suivante, il ne devait plus que 374 livres 15 sols et 10 deniers³⁷.

Le legs du chanoine Pierre Saulière créa de même des difficultés. La soeur de celui-ci, Marguerite, qu'il avait désignée comme son héritière, refusa la succession, le 11 août 1731. Dans son testament le chanoine lui substituait la famille Laulanié. Marguerite testa à son tour le 21 septembre 1734 en nommant François Laulanié son principal héritier. En 1739, le syndic en était encore à rédiger un mémoire à l'intention du Conseil, mémoire dans lequel il avait dû remonter au testament de Anne Petit de Sensenat, fille de Bertrand Petit, daté du 28 juin 1649 ! Cet acte avait nommé comme héritiers les fils et filles d'autre Pierre Saulière, sieur de la Grandie, son neveu. La testatrice interdisait l'aliénation de ses biens ; dans le cas contraire, ils devaient tous revenir à l'Hôtel-Dieu. Des petits-neveux de cette Anne, Louis et Denis étaient décédés sans hoir. Joseph n'avait pas d'enfant lui non plus. François Laulanié qui avait reçu la maison et les meubles était décédé laissant deux enfants, Pierre notre chanoine et sa soeur Marguerite. Or celle-ci avait refusé la succession car son frère, disait-elle avait "*epuizé son heredité par les legs immenses qu'il a fait*"³⁸.

Terminons par les legs du chanoine de Massiot. Sa nièce, Léonarde Veyrier de Virole, "*fille dévote*", habitante de Bujaleuf, créa des difficultés au syndic et constitua son propre neveu, Jean-Baptiste, pour son procureur. D'où nouveau procès avec production de "*l'état des dettes passives*", de celui "*des biens provenant de la succession*", de celui "*des légats*", etc. Il paraît bien que l'Hôtel-Dieu dut attendre 1783 pour obtenir un arrêt favorable du Conseil en sa faveur³⁹.

Ces tracasseries, qui vont d'une vingtaine d'années à un demi-siècle, sont un exemple frappant de la constance que devait posséder un syndic. N'est-ce pas une confirmation de cette image de Dominique Dupuy de Monferrier que j'ai tenté d'esquisser précédemment ?

Une charge parmi d'autres

Les legs et donations n'étaient pas toujours absolument gratuits. Ils étaient parfois assortis d'une demande de prières, d'une fondation d'obit etc. dont le bureau était tenu d'assurer la perpétuité. Il ne saurait être question

37. Arch. départ. de la Dordogne, 94 414.

38. Arch. départ. de la Dordogne, 94 415 et 94 416.

39. Arch. départ. de la Dordogne, 94 417.

d'en dresser la liste - elle serait d'ailleurs incomplète - mais de relever une charge plus inattendue et plus contraignante.

Par son testament, messire de Souvillé, curé de Saint-Méard-de-Mussidan, légua à l'Hôtel-Dieu sa métairie de Volet (ou Vouillet) *"à condition de payer de deux ans en deux ans la somme de deux cents livres pour le séminaire d'un ecclésiastique qui soit pauvre scavant pieux et propre pour sujet ecclésiastique et pour le service des ames"*. Le testateur ajoutait, parlant de lui-même : *"sil a des parens qui soient des memes qualités qu'ils soient preferés et sil na pas de parens... que la nomination passe sur la teste dun des habitans de la paroisse de Saint-Méard-de-Mussidan dans les conditions cy-dessus marquées..."* Aux dates voulues le syndic ne manquait pas de requérir les définitifs de faire la nomination d'un clerc.

Quelques mentions de telles désignations se trouvent dans le Registre des délibérations. Le 5 septembre 1728, par exemple, le syndic rapportait qu'il avait écrit à Saint-Méard et à Aubeterre pour demander aux curés s'il existait un candidat dans la famille de Souvillé. Dufraysse, chanoine et desservant la cure de Saint-Jean-d'Aubeterre, avait répondu négativement. C'est donc le curé de Saint-Méard qui proposa le sieur Grand et celui-ci fut accepté par le bureau. Deux ans plus tard, en 1730, mêmes démarches auprès des mêmes curés et même réponse négative en ce qui concernait la famille de Souvillé. Le curé d'Aubeterre proposait bien un candidat mais la préférence fut accordée à celui du curé de Saint-Méard. Il s'agissait d'un jeune homme pauvre, natif de cette paroisse, Guillaume de Saint-Genest. Le bureau tint à lui rappeler qu'il *"sera tenu conformément a l'intention dudit sieur fondateur de dire quant il sera pretre tous les ans et pendant sa vie douse messes scavoir six a l'intention du fondateur et six pour la conversion des pecheurs de la paroisse... de laquelle condition ledit ecclésiastique pourra se liberer en payant deux cent livres aux pauvres du present hospital"*⁴⁰.

Quelques comptes annuels

On a déjà vu que le receveur-comptable et la soeur économe présentaient leurs comptes annuels respectifs qu'ils arrêtaient au 25 août. Il nous reste une demi-douzaine de ces comptes globaux allant de 1752 à la Révolution. Les chiffres en ont évidemment varié au cours des ans et au gré des donations nouvelles, des échéances niées ou retardées, des frais éventuels de procédure etc. Quelques exemples nous éclaireront.

Le Mémoire adressé à M. Bouloigne se voulait clair : *"Il n'y a d'autres revenus dans cet hôpital que des rentes constituées à prix d'argent et des*

40. Sur Souvillé, voir F. Contassot, La Mission de Périgueux, n°148.

rentes seigneuriales ; celles-ci se donnent en ferme au plus haut-disant ; le produit annuel des uns et des autres est de la somme de 3.300 livres ou environ, il n'y a jamais eu de concession ny octroi de la part du Roy ; et distraction faite des charges... il reste 2.415 livres de revenu libre pour la nourriture..."⁴¹.

Le Mémoire dressé en 1761 pour M. Eydely était aussi clair. Les revenus "*consistent en rentes constituées et en la ferme de quelques maladreries.*

Les premières s'élèvent a la somme de 4.142 livres 15 sols 5 deniers et les secondes dont le bail finit la présente année a 627 livres la ferme des maludrerries a celle de 145 livres revenant en total 4. 914 livres 15 sols 5 deniers

Les charges annuelles et ordinaires consistant en obits et messes de fondation, loyers de domestiques, pension au seminaire pour un ecclesiastique pauvre, pension pour le chapellain et aumonier, drogues et medicaments, blanchissage, la fondation de Madame la comtesse d'Hautefort, entretien des meubles, linges et batiments, depenses pour les enfants trouvés etc.

Toutes ces charges sans y comprendre les extraordinaires comme frais de procès, pour poursuivre les decrets des biens des debiteurs devenus insolubles, pour soutenir et deffendre les directes des pauvres au senechal, au Parlement, au Grand Conseil etc. s'élèvent annuellement a la somme de 1.908 livres 2 sols

Partant le revenu annüel que les administrateurs peuvent employer a recevoir des lmalades dans ledict hopital surpasse et excede les charges de la somme de 3.006 livres 13 sols"⁴².

Un progrès évident

Le syndic écrivait en 1750 que la décadence de l'Hôtel-Dieu avait commencé en 1720 à cause d'un remboursement de vingt-sept mille et quelques cents livres que l'on avait acceptés en billets de banque. Son revenu était alors descendu à cinq cent cinquante-sept livres 10 sols dont quarante-trois livres à donner aux religieuses et quatre livres aux prisonniers. Si l'on peut penser que la somme due aux socurs l'était comme revenu de leur pension personnelle placée par l'hôpital, la raison de celle allouée aux prisons nous échappe.

Si l'on compare le compte de 1770, le dernier que nous connaissons de cette période, il est facile de s'apercevoir que la gestion laborieuse de Dominique Dupuy de Monferrier fut efficace.

Conclusion

La modicité des chiffres des comptes de l'Hôtel-Dieu pourrait prêter à sourire. Mais il faudrait les comparer à ceux d'hôpitaux de villes de même importance que le Périgueux d'alors pour pouvoir en saisir la valeur réelle.

D'ailleurs c'est uniquement en feuilletant les liasses de documents qui nous demeurent que l'on peut mesurer le travail constant, pour ne pas dire la lutte, que le personnel de toute sorte eut à mener pour arriver à ce résultat que l'on jugerait médiocre. De l'administrateur qui donnait quelques heures chaque vendredi, du médecin ou du chirurgien en visite quotidienne et gracieuse, du syndic à la recherche des biens aliénés etc. jusqu'aux laveuses et aux gens de peine, tous ont tenté de concourir à conserver, difficilement toujours, ce modeste lieu de soins pour les pauvres de leur ville.

(à suivre)

L.G.

Le château d'Azerat des Souillac-Montmège aux La Rochefoucauld

par François LE NAIL

PREMIERE PARTIE

Il est toujours intéressant de découvrir les liens qui ont uni au cours des siècles de grandes familles du Périgord et du Limousin. Et cela s'effectue fréquemment à l'occasion de l'étude d'un château.

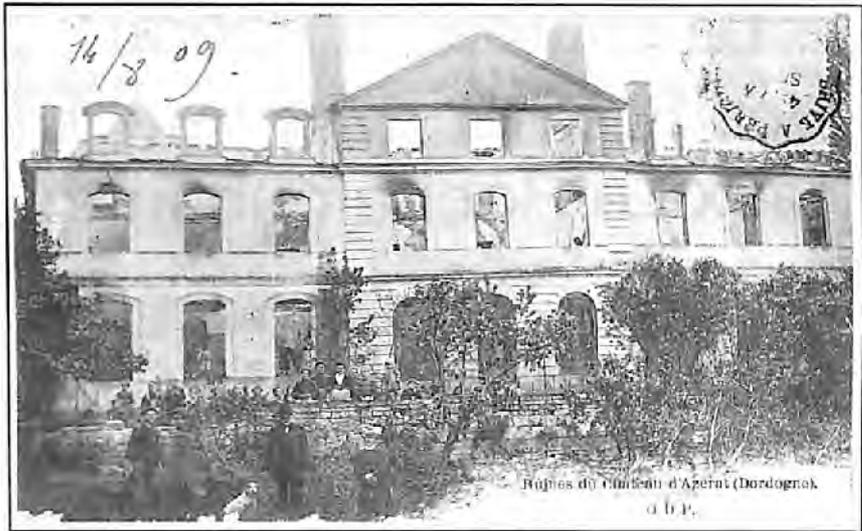
En témoignent les modestes recherches que nous avons entreprises concernant celui d'Azerat et les familles de Souillac, Masgontier de Laubanie, Lubersac, La Rochefoucauld, qui ont possédé successivement cette demeure.

L'actuel château du Verdier, à Lubersac en Corrèze, appartient au marquis de Lubersac qui en a loué la majeure partie au département de Paris. Celui-ci y a créé un "foyer occupationnel" relié à l'important Centre psychothérapique installé sur le site et dans ce qui demeure de l'émouvante chartreuse du Glandier, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Lubersac.

Dans les salons du château du Verdier, notre attention a été attirée par un ensemble de huit toiles peintes, signées et datées. Ces tableaux, de bonne facture "romantique", sont l'oeuvre de Jean-Baptiste Ernest, marquis de Lubersac, de la branche des Lubersac de Chabrignac dont est issu le chef de

famille actuel, le marquis Guy de Lubersac. Ils ont été peints entre 1843 et 1857 et représentent les châteaux de Lubersac, Chabrignac, Maureux, Corbeil-Cerf¹, Savignac-Lédrier et Azerat, ces deux derniers situés en Dordogne, qui appartenaient tous ou avaient appartenu à des Lubersac.

C'est celui du château d'Azerat, peint en 1853, tel qu'il se présentait au milieu du XIXe siècle, qui nous intéresse particulièrement et qui motive l'évocation suivante de son histoire.



La seigneurie d'Azerac

Azerat -qui s'est longtemps dénommé Azerac- se trouve sur la cause pèrigourdin qui s'étend de Borrèze à Saint-Pardoux-la-Rivière, sur une bande diagonale SE/NO. Appelée régionalement Causse de Thenon, il est éminemment calcaire et fut baptisé en 1789 "*cause aride*", exagérément sans doute, par les auteurs locaux des cahiers de doléances.

Azerat est un lieu d'habitat ancien. A quelques centaines de mètres de ses limites orientales a été découvert en 1958 par le Dr Cheynier le gisement préhistorique du Peyrat, sur la propriété du Jarry. Celui-ci a mis au jour deux à trois mille silex taillés, des harpons en bois de renne, des canifs courbes en os, des armes et des objets domestiques en grand nombre, révélant une implantation humaine continue entre 17 000 et 7 500 ans A.C. D'époque

1. Lubersac : au nord d'Arnac-Pompadour (Corrèze) ; Chabrignac : au sud de Juillac (Corrèze) ; Maureux : près de Faverolles (Aisne) ; Corbeil-Cerf : au sud de Beauvais (Oise).

azilienne, l'«Homme de Cor» et sa compagne, dont on peut admirer les squelettes bien conservés au musée Labenche de Brive, ne constituent pas le moindre attrait de ces fouilles.

Azerat, son château, son église, ont été construits sur un site favorable : vallon, sources et cours d'eau, voie ancienne de communication à contrôler. Il semble que la voie romaine de Clermont à Périgueux ait été doublée sur une partie du parcours de Périgueux à Brive par une autre voie, ne dépassant pas quatre mètres de largeur et, pour la région qui nous intéresse, venant du Cern (La Bachellerie), passant par Rastignac, Azerat, Le Puy, La Servole et Thenon. Azeracum est cité dans un pouillé de 1158 et attesté au XIII^e siècle comme repaire noble dépendant de la châtellenie d'Auberoche, ayant haute justice sur Ajat et Bauzens.



Des origines lointaines

Quelques noms, quelques dates nous permettent de rattacher les Souillac au Terrassonnais dès le XII^e siècle.

Henry de Montferrand nous rappelle que, d'après la *Généalogie de la maison de Souillac*, celle-ci "tire son origine de la ville du même nom et que, s'il faut en croire la plupart des auteurs, elle serait de race souveraine, issue de la première dynastie des vicomtes de Turenne". L'un de ceux-ci, Bernard.

renonça en 941 à cette vicomté en faveur de son gendre Archambaud, seigneur de Comborn et de Ventadour, et donna la terre de Souillac à son fils unique, Aymar, qui fut incontestablement le premier de la famille de ce nom.

Dès la fin du Xe siècle, les seigneurs de Souillac apparaissent dans de nombreux actes qui attestent de leur puissance. Ils ont d'importantes possessions et un nombreux vasselage ; ils fondent et dotent des abbayes, entrent en lutte avec les grands féodaux, leurs voisins.

Nous découvrons au siècle suivant un Adémar ou Aymar de Souillac (selon l'orthographe ancienne de ce patronyme) dans une charte que l'on date entre 1060 et 1084 à propos de l'abandon d'une part de fief à l'abbaye d'Uzerche. Il est fait mention de son petit-fils, Aymar de Souillac, deuxième du nom, dans une donation à l'abbaye de Vigeois et dans une charte de l'abbaye d'Uzerche vers 1144. Et Gausbert et Ebles, fils de ce deuxième Aymar, signent avec lui cet acte de donation dans leur château de Montmège, en Terrassonnais, dont ils sont seigneurs comme le seront après eux dix-huit générations de Souillac.

Olivier et Ebles de Souillac figurent dans le cartulaire de Dalon comme témoins pour une cession aux moines de cette abbaye de trois manses et de deux borderies par Elie de Noailles en l'année 1179. En 1190, Gaubert, fils cadet d'Aymar de Souillac, IIIe du nom, est élu abbé de Saint-Pierre de Solignac.

Le vœu d'un croisé

Nous ne sommes pas certains, malheureusement, du prénom du chevalier de Souillac, seigneur d'Azerat et de Montmège, qui est à l'origine de la chapelle et du pèlerinage local de Notre-Dame de Bonne Espérance. Mais il



Chapelle Notre-Dame de Bonne Espérance, Azerat (photo Fr. Le Nail)

y a lieu de penser qu'il s'agirait d'Ebles, troisième du nom, fils aîné de cet Aymar III, qui était présent en 1197 à la confirmation de la donation faite par Raymond II, vicomte de Turenne, à l'abbaye de Beaulieu, puis fut en 1206 témoin au mariage de son parent Raymond IV avec Alix d'Auvergne.

Ce chevalier partit pour la troisième Croisade en 1189, sous les ordres de Philippe-Auguste, en compagnie de Richard Cœur de Lion et de ce vicomte de Turenne. Après la prise de Saint-Jean d'Acre, il revint en France avec son roi, en 1191. Mais le vaisseau sur lequel il se trouvait fut pris dans une violente tempête. Espoir en Notre-Dame, vœu de lui édifier une chapelle sur ses terres s'il en réchappait et retour sain et sauf dans sa patrie : le croisé reconnaissant tint sa promesse.

Cette petite chapelle que nous admirons encore aujourd'hui daterait donc du tout début du XIII^e siècle. Elle a cependant été remaniée. On y observe encore sur la clef de voûte le blason des Souillac, trois épées parallèles posées la pointe en bas (ou, plus précisément, d'or à trois épées de gueules mises en pal, la pointe en bas).

Cette chapelle fut pillée et profanée par les révolutionnaires, sa fameuse statue de la Vierge détruite, son tableau brûlé. L'édifice fut vendu comme bien national en 1795 pour 1 425 livres.

Le chanoine Brugière écrit en 1884 que les noms des profanateurs furent cités par les témoins de leurs actes : *"L'un fit publiquement amende honorable et mourut réconcilié avec l'Eglise. L'autre persista dans son endurcissement malgré le châtement de Dieu qui l'accompagna jusqu'à sa mort dans un âge avancé : bien qu'il eût une fortune assez considérable, ce malheureux n'en pût jamais jouir. Parmi ses enfants nombreux, querelles continuelles ; ils en vinrent à coucher sur la terre pêle-mêle comme de vils animaux. La maison paternelle ressemblait à un repaire de voleurs que chaque membre de la famille s'efforçait de dépouiller. Une des filles devint folle, muette et aveugle. Une autre se noya dans le Cern, devant la chapelle. Cet homme perdit sa femme l'année suivante et l'année d'après, sa fortune. Les trois enfants restant ont vécu malheureux et dans un état de monomanie approchant la démence"*.

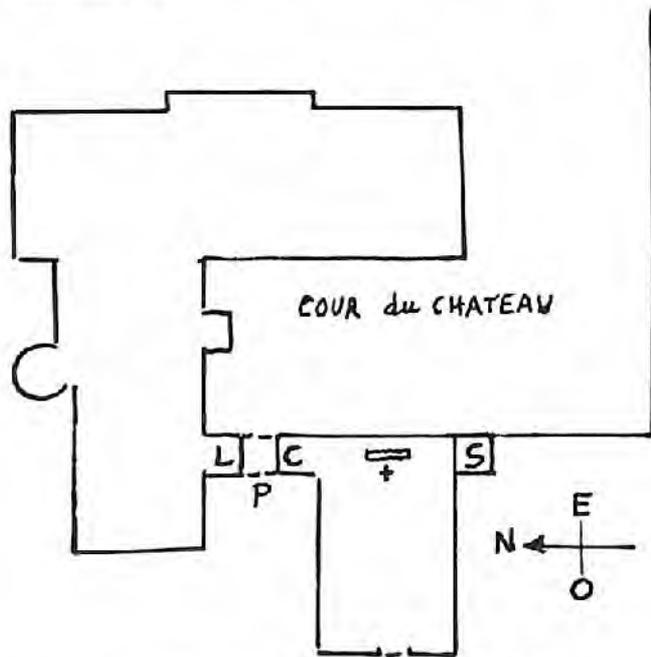
Notons au passage, que, le 9 août 1850, la chapelle restaurée était consacrée et ouverte à nouveau au culte. Depuis cette date, le pèlerinage annuel n'a pas été interrompu.

La longue histoire des Souillac de Montmège

Ebles IV, fils très probable de ce fameux croisé, nous est donné pour seigneur de Montmège et d'Azerat, co-seigneur de Terrasson, chevalier. Il fut enterré dans l'abbaye Saint-Sour de Terrasson, comme le sera plus tard son fils Gaillard.

Les Souillac étaient bien installés au XIII^e siècle à Azerat : Géraud, frère d'Hugues, Belhomme et Gaillard, donnait en 1292 à sa fille Bertrande certaines terres situées dans cette paroisse.

Louis de Souillac, qui se situe au XXI^e degré de cette famille, toujours seigneur de Montmège et d'Azerat, co-seigneur de Terrasson et de Saint-Rabier, est maintenu dans l'indépendance de sa terre d'Azerat par le sénéchal du Périgord qui déclare, l'an 1405, que "*les habitants d'Azerat ne sont tenus à aucun devoir qu'envers leur seigneur*", celui-ci "*possédant cette terre en toute justice*". Quoique enclavée dans le Périgord, elle ne relevait à cette époque ni du comte de Périgord, ni du vicomte de Limoges : elle était dans la mouvance immédiate du roi.



D'après le croquis original du château d'Azerat réalisé en 1894 par le chanoine Brugière avec les légendes suivantes :

- P : entrée dans la cour du château
- L : loge du concierge
- C : chapelle ; accès à sa tribune depuis le premier étage du château
- S : sacristie

Ainsi voit-on que le patrimoine et l'influence de la maison de Souillac -et plus précisément des seigneurs d'Azerat qui nous intéressent- dépassent le cadre d'Azerat et de sa région. Cette situation se confirme au XVI^e siècle. Jean de Souillac, III^e du nom, seigneur de Montmège, Saint-Rabier, Azerat et Pazayac, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, sert dans les armées de Louis XII et de François

ier. Il a fait à Louis XII l'hommage de sa terre d'Azerat le 19 février 1514. Il commande dans le Périgord en l'absence du lieutenant du roi et il est responsable de l'arrière-ban de cette province.

Par son mariage en 1506 avec Catherine de Livron Bourbonne, il était devenu proche parent de Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

Ce Jean de Souillac mourut en 1528, laissant quatre fils et une fille Gabrielle, religieuse. L'aîné, François, mourut célibataire. Le second, Nicolas, eut une descendance qui s'acheva en mai 1655 ; nous allons en parler. Le troisième, Bertrand est l'auteur des branches de Souillac d'Azerat, du Bourg en Quercy et de Bardou.

Bien que seigneur de Montmège, Azerat, Pazayac, Saint-Rabier, après le décès de son frère François, Nicolas n'apparaît plus à Azerat. De sa femme, Marguerite de Meillars de Flomon, il avait eu sept enfants, dont Hélié de Souillac, chevalier de Malte en 1586, Pierre archidiacre à Sarlat, Souveraine mariée en 1583 à Pierre Jean de Calvimont, etc.

Son aîné, Jean, IV^e du nom et du XXVI^e degré, bien que catholique, se montra très attaché à Henri IV encore protestant. Celui-ci lui donna en 1591 l'abbaye de Terrasson. Il épousa Jeanne de Pompadour, au château de Pompadour, en présence notamment de Guy et de François de Lubersac, frères seigneurs du Verdier et de Chabrignac, dont un descendant épousera la fille du marquis d'Azerac cent-soixante ans plus tard, en 1753.

Des cinq enfants de Jean de Souillac et Jeanne de Pompadour, Louise épousa en 1624 Jean de Reilhac et hérita de son frère aîné Jean.

Il convient de dire un mot de ce Jean de Souillac, Ve du nom, titré marquis de Montmège par Louis XIII, dont la carrière militaire fut particulièrement brillante. Il sert au siège de La Rochelle, forme en 1634, à la demande du roi, le "Régiment de Montmège" qui se bat en Picardie, à Louvain, Maubeuge, aux sièges de Saint-Omer et d'Arras. On le retrouve ensuite commandant une compagnie du régiment des Gardes françaises à la tête de laquelle il combat sans relâche de 1639 à 1647 sur tous les théâtres d'opération de Collioures et Perpignan aux Flandres.

Lieutenant-général des armées du roi, décoré le 15 janvier 1652 de l'Ordre du Saint-Esprit, il achète en 1653 la charge de colonel des Cent-Suisses et de la Garde du roi qu'il paye 100 000 livres. La même année, il a acheté à Jacques de Gontaud la baronnie de Salignac pour le prix de 180 000 livres. Ce qui fait dire à l'historien du Terrassonnais, André Delmas, que l'abbaye de Terrasson, détenue par les Souillac de Montmège depuis 1591, fut "*la principale source de cette fortune rapidement acquise*".

Jean de Souillac demanda à y être inhumé. Il mourut sans postérité en 1655. Avec lui s'éteignait le dernier Souillac-Montmège, descendant du chevalier parti de son château d'Azerat quatre siècles et demi plus tôt pour la Terre Sainte.

Il laissait à sa soeur aînée Louise, épouse de Jean de Reillac, entre autres biens, la baronnie de Salignac acquise deux ans auparavant. Celle-ci appartenait encore en 1695 aux deux petits-fils des Reillac que l'on appelait "les Messieurs de Montmège"².

La branche des Souillac marquis d'Azerat

Il nous faut revenir en arrière, en 1565, pour évoquer le fils puîné de Jean de Souillac, III^e du nom, Bertrand, qui va reprendre la tête de la branche des Souillac, marquis d'Azerat. Il avait servi dans les armées d'Henri II et fut grièvement blessé à la bataille de Moncontour en 1569, aux côtés de l'amiral de Coligny.

De son mariage avec une Lorraine, Marguerite de Heu, naquit Jacob de Souillac qui, à son tour, va servir le trône de son mieux : chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, il fut très attaché à Henri IV, mais n'abjura la religion réformée que vingt-trois ans après la mort de celui-ci ; il le fit avec la plupart de ses enfants. Seigneur d'Azerat, il avait confirmé son appartenance au Périgord en épousant en 1593 Marguerite de Coustin de Bourzolles, fille du vicomte de Carlux, baron de Berbiguières et de Bourzolles, seigneur de Rouffignac, etc., et de Françoise de Caumont. Ce ménage eut douze enfants dont les alliances et les traits marquants de leurs vies nous sont connus.

Rappelons seulement et de façon brève que le second, Jean, mourut "*dans le service*" en 1635, capitaine dans le régiment de Montmège. Le troisième, Bardi, chevalier, seigneur de Verneuil -sur la paroisse de Saint-Rabier- et du Poirier -sur celle d'Azerat-, était présent le 15 novembre 1668 au contrat de mariage de son frère Jacques, marquis de Chatillon. Il avait épousé Elisabeth de Ferrières de Sauveboeuf qui lui survécut et mourut le 30 juillet 1675. Il nous est dit qu'elle "*a esté ensevelie dans le cimetière commun (c'est-à-dire le caveau seigneurial) de la maison d'Azérac à costé de l'évangile dans l'église parroissiale dudic Azérac*" (A.D.D., cote E 657, fol. 14).

Bardi devint l'auteur des Souillac, comtes du Bourg et de Bardou. Benjamin, chevalier d'Azerat, fut tué au siège de Casal en 1640. Marguerite s'unit le 25 novembre 1634, par contrat passé au château d'Azerat, à Paul de Hautefort, chevalier, seigneur et baron de Gabillou.

C'est Baille, notaire à Azerat, qui en 1625 dresse le contrat de mariage entre Gabrielle de Souillac et Jacques de Giou, seigneur de Caylus et Vézac,

² A la vérité, la ligne masculine des Souillac de Montmège s'est réellement éteinte à la mort de Gaston du Bernat, marquis de Montmège, décédé en son château de Pelvésy le 18 août 1913, époux de Marie-Thérèse de Royère de Peyraux. Car la postérité de Marguerite de Reillac, mariée en 1680 à Jean du Bernat, seigneur de Pelvésy et de La Chapelle-aux-Bareils, avait relevé le titre de Montmège.

comme celui de Bonne de Souillac qui en 1621 avait épousé Gilles de Sédières, fils de Marthe de Noailles.

La dernière fille de cette nombreuse famille, Françoise, fut dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Elle avait épousé un baron de Sérouville en Agenais, Jean-Baptiste d'Auray de Brie, qui devint gentilhomme de la Chambre du roi et président à mortier au Parlement de Bretagne. On mesure ainsi l'ascension des Souillac d'Azerat.

C'est le fils aîné de Jacob de Souillac et de Marguerite de Coustin de Bourzolles, David, qui prendra à la mort de son père en 1640, le titre de marquis d'Azerat. Il est né le 28 mars 1603 en ce château, mais son mariage l'attache à la Bigorre, province dans laquelle il résidera volontiers. Il épousa en effet le 24 septembre 1633 Louise de Baudéan-Parabère, fille aînée de Catherine de Pardaillan d'Armagnac et d'Henri de Baudéan, chevalier, comte de Parabère (commune actuelle de Larreule, dans les Hautes-Pyrénées). Ce Baudéan, puissant seigneur, était marquis de La Mothe-Sainte Héraye, baron de Pardaillan, seigneur de Castelnaud d'Eauzan en Armagnac, de Rouffignac en Périgord, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur du Poitou.

David fit une carrière d'officier, quelque temps sous la conduite de son beau-père. Il fut très attaché à Louis XIII, puis au trône du jeune Louis XIV.

A la mort de son cousin issu de germain, Jean de Souillac, seigneur de Montmège, il devint l'aîné de la maison de Souillac.

A la fin de sa vie, et c'est assez touchant, il abandonna le château de Castelnaud, près de Condom, dans le Gers, pour revenir mourir au berceau de sa famille, dans ce château d'Azerat où étaient nés une



Jeanne-Elisabeth Masgontier de Laubanie, Marquise de Lubersac. Tableau de 1812.

Document d'archives authentifié.

bonne partie de ses quinze enfants. Il fut enseveli le jour même de sa mort, le 23 novembre 1674, dans la chapelle de la maison de Souillac, en l'église d'Azerat.

Deux ans avant, par acte passé au château d'Azerat, il avait cédé la seigneurie de Rouffignac à son plus jeune frère, Jacques, marquis de Châtillon. Quatre de ses enfants étaient morts très jeunes et plusieurs n'eurent pas de postérité.

Son fils aîné, Jacques-Louis de Souillac, dit "le marquis de Castelnaud", était né le 28 mars 1635. Il servit dans l'armée du roi en Catalogne et en Italie. Il épousa en novembre 1666 Rose de Pujo (ou Pujos), fille unique de Jacques de Pujo, sénéchal de Bigorre, et de Jacqueline de la Mothe qui lui apporta en dot les terres de Montblanc, Caixon, Marseillan, Pérulh et Bugard.

Ce Jacques-Louis mourut avant son père, le 28 septembre 1668, au château d'Azerat, et fut inhumé "*dans les tombeaux de ses parents*", en l'église paroissiale, alors que trente-trois ans plus tard, Rose de Souillac voulut être enterrée à Tarbes, dans l'église des Capucins.

De cette union étaient nés un garçon et une fille, Louise, morte sans alliance. Le fils, Jacques-Joseph-Auguste de Souillac, né le 13 avril 1668 à Tarbes, était le chef de la maison de Souillac en 1674, à la mort de son grand-père. A vingt ans, il était devenu sire de Heu, marquis d'Azerat et de Castelnaud d'Eauzan, seigneur de Montblanc, Caixon et autres lieux. Son nom reste attaché dans les Pyrénées à la reconstruction de 1715 à 1724 du prieuré et de la chapelle de Héas, près de Gèdre, à l'est de Gavarnie - chapelle célèbre par son ancienneté (elle avait été fondée par les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem), sa situation et la renommée de son pèlerinage.

Jacques-Auguste-Joseph de Souillac résidait habituellement à Paris. C'était un érudit qui possédait une riche bibliothèque. On lui attribue la responsabilité d'un important travail généalogique sur la maison de Souillac, tiré des Mémoires manuscrits du R. P. Jean-Baptiste Pradilhon, général des Feuillants, et de l'inventaire des Archives du château d'Azerat. Ce travail fut donné à d'Hozier par le vicomte de Souillac en octobre 1698. Il est conservé à la Bibliothèque Nationale (Fonds des manuscrits, cabinet d'Hozier 314).

C'est à Paris que ce dernier Souillac d'Azerat fit son testament le 25 mars 1733. Dans cet acte il léguait de nombreux biens, châteaux et seigneuries au prieuré et à la chapelle Notre Dame de Héas dont nous venons de parler. Mais il n'avait pas attendu l'approche de la mort pour se détacher d'autres biens importants : orphelin de père à cinq mois, ayant perdu son grand-père à six ans, sans alliance ni postérité, il s'était très tôt détaché du berceau des Souillac. En 1706, il vendait le château d'Azerat.

Nous n'avons pu identifier sûrement que cinq des quinze enfants de David de Souillac et Louise de Baudéan. Nous venons de parler de leur aîné,

Jacques-Louis, mort à trente-trois ans. Les registres paroissiaux d'Azerat évoquent les baptêmes d'un François en 1643 (parrain et marraine sont des Souillac) ; d'un César en 1645 (il porte le prénom de son parrain, César de Baudéan, seigneur abbé de Parabère) ; d'une "noble Marguerite Jeanne de Souillac" le 10 août 1648, dont le parrain est le fameux Jean de Souillac, le dernier Souillac de Montmège, et la marraine, Marie de Giou de Caylus ; d'une Madelène enfin, née en mai 1652. Au sujet de cette dernière, nous noterons qu'il existait plus que des relations de voisinage entre les puissantes familles Chapt de Rastignac et Souillac, les châteaux de Rastignac et d'Azerat étant distants de onze cents mètres seulement à vol d'oiseau ! Madelène épousa le 21 août 1681 Louis de Narbonne, comte de Clermont, chevalier, seigneur de Montfort et de Courbebonnet, né en 1635.

Cette jeune femme mourut six ans après son mariage, vingt-huit ans avant son mari. Elle laissait une fille, Marie-Anne de Narbonne, qui épousa à Azerat, par contrat du 7 décembre 1701, Jacques-Gabriel Chapt, comte de Rastignac, baron de Luzech, fils aîné de François Chapt, marquis de Rastignac, et de Jeanne-Gabrielle de Clermont-Vertillac (fille du comte de Clermont-Toucheboeuf, baron de Gramat, et de la marquise de Gauléjac).

Ce ménage n'eut pas d'enfant. Jacques-Gabriel laissa château et terres à son frère, Armand-Hyppolite-Gabriel Chapt, vicomte de Rastignac, qui reprit également le titre de marquis.

Venons-en au petit messire François de Souillac, né et baptisé à Azerat en 1643, seigneur de Verneuil. Le château de Verneuil appartenait aux Souillac dès le XVe siècle : un Bertrand, chevalier, seigneur de Montmège et



Le château du Poirier (Azerat) ayant appartenu à la famille des Souillac, marquis d'Azerat (photo Fr. Le Nail)

d'Azerat, le tenait en 1446. Deux siècles plus tard, Bardi et Elisabeth de Souillac l'occupaient. Et le dernier marquis d'Azerat, Jacques-Joseph-Auguste de Souillac, s'intitulait encore "seigneur de l'enclave de Saint-Rabier". Il ne reste aucun vestige de ce château qui se situait entre les routes actuelles D 704 et N 89.

François épousa en 1683 Charlotte d'Aubusson, de bonne et ancienne noblesse. Ces seigneurs de Verneuil habitaient le petit château du Poirier à la naissance de leurs seuls enfants, des jumeaux. Cette demeure seigneuriale nous paraît bien modeste aujourd'hui. Située sur les hauteurs d'Azerat, elle comporte encore deux bâtiments et un beau porche d'entrée construit sur l'ancien pigeonnier. Au linteau d'une porte figurent toujours les armes des Souillac, leurs trois épées en pal, la pointe en bas.

Par leur mariage, François et Charlotte instituaient la branche des Souillac seigneurs de Bardou. Leurs deux fils naquirent à Périgueux le 20 août 1685. Contrairement à ce qui a pu être écrit à leur sujet, ils ne furent pas baptisés le même jour à Azerat, le 30 août 1685, mais à quinze jours d'intervalle, ce qui est insolite. Jean-Georges reçut le baptême le 30 août et son frère jumeau, Jean-Jacques, le 13 septembre (registre paroissial d'Azerat pour l'année 1685, A.D.D., cote E 658, fol. 43).

Jean-Georges de Souillac entra dans les Ordres, fut sacré évêque de Lodève et mourut dans cette ville le 14 février 1750.

Jean-Jacques vécut au château de sa mère, Bardou. Et de ses nombreux enfants, nous retiendrons le huitième, François, qui y fut baptisé le 3 juillet 1732 par le frère de son père, Jean-Georges, qui venait d'être nommé au siège de Lodève.

Après avoir servi dans le régiment de Talleyrand-Périgord, il entra dans la marine, devint chef d'escadre des armées navales, participa à la guerre d'Indépendance américaine, administra avec sagesse et efficacité nos grandes possessions de l'Océan indien. L'un de ses adversaires britanniques John Macpherson, gouverneur général des Indes, lui témoignait son admiration en ces termes : *"Peu de personnes connaissent aussi bien que moi ce que vous avez fait durant la dernière guerre et cette chaîne étonnante de négociations et d'intelligences que vous avez formée et qui embrassait le Cap de Bonne Espérance, toutes les côtes d'Afrique, celles d'Arabie, l'Inde même et la Chine. Les actions de Suffren sont peut-être plus brillantes, mais c'est vous qui avez procuré à M. de Suffren et d'autres officiers les moyens de se montrer avec tant d'éclat"*.

Officier, diplomate, administrateur, ce grand Périgourdin rentra d'exil en 1801 pour venir mourir en son château de Bardou peu de temps après, le 11 mars 1803.

Il convient de dire aussi, avant de tourner la page de l'histoire des Souillac d'Azerat, que le frère aîné de ce marin, prénommé Jean-Georges

comme son parrain, l'évêque de Lodève, et marquis de Souillac, mourut à Toulouse en 1792, laissant quatre filles, Pauline, Macrine, Eustoquie et Joséphine, entrées respectivement par leur mariage dans les familles de Faubournet de Montferrand, de Roquette-Buisson, de Cheyron du Pavillon et de Foucauld de Lardimalie. La branche des Souillac seigneurs de Bardou s'est éteinte en 1859 à la mort de l'aînée, Pauline³.

(à suivre)

Fr.L.N.

3. La maison de Souillac a formé de nombreuses branches. On peut résumer leur histoire en rappelant que la première, celle des Souillac, marquis de Montmége, s'est éteinte en 1655 ; celle des Souillac, le marquis d'Azerat, séparée de la précédente au début du XVI^e siècle, s'est éteinte en 1733. De celle-ci est issue la branche des Souillac, comtes de Bourg (en Quercy), éteinte en 1761, de laquelle descendent les Souillac de Bardou dont, nous venons de le voir, la ligne masculine a fini au XIX^e siècle dans les quatre maisons susnommées.

Un plan des fortifications de Bergerac en 1621

par Henri BRIVES et René COSTEDOAT ¹

On connaît plusieurs plans des fortifications de Bergerac, notre Bulletin en a publié deux². Mais aucun de ces plans n'est coté, ni daté avec précision. L'amphibie "plan de Bragera" date vraisemblablement du XVIII^e siècle ! Le plan présenté ici a le triple mérite d'être parfaitement situable dans le temps, d'être coté-même si ses proportions peuvent laisser à désirer- et d'être commenté par son auteur.

Le "Discours véritable des Raisons qui ont porté sa Majesté à tenir l'ordre qu'il a suivy à forcer les places qu'il a assubjetties en l'Annee 1621" :

Ce plan est extrait d'un livret de format in-folio, à couverture de parchemin de peau de porc, comportant 41 pages imprimées (11 pages de plan, 30 pages de texte) et une esquisse de plan manuscrite. La première page porte le titre : *"Discours véritable des Raisons qui ont porté sa Majesté à tenir l'ordre qu'il a suivy à forcer les places qu'il a assubjetties en l'Annee 1621"*. Ce livret étudie les fortifications des places de sûreté huguenotes qui se trouvèrent sur la trajectoire personnelle du roi Louis XIII lors de la campagne de 1621. Des places comme La Rochelle, assiégée alors par le duc d'Épernon, ou Nérac, assiégée par le duc de Mayenne, sont absentes.

Huit villes fortes, bastionnées, sont présentées (voir la carte en annexe I), dont Bergerac. Seules les fortifications de Montauban figurent partiellement : l'auteur n'y examine que le début du siège du bastion du Moustier. Les plans sont généralement cotés et commentés. L'ensemble s'achève par des *"considérations qu'il faut avoir avant que d'assiéger une ville"* (8 pages dont deux plans).

La date d'édition, les noms de l'auteur et de l'éditeur ne sont pas fournis. Mais la typographie est bien du début du XVII^e siècle (voir annexe II). L'auteur affirme dès la première page qu'il ne parle *"que de ce que j'ai vu"*. Il précise à propos de Montauban : *"Je ne décriray ce siege que depuis le vingt-deuxiesme d'Aoust, jusques au quinziesme de Septembre, & seulement du costé (du régiment) de Picardie (...) Mon indisposition m'empescha de voir ce qui se fist depuis ledit quinziesme jour de Septembre (auquel temps les tranches du Roy estoient de la façon que monstre la figure suivante) jusques au commencement de Novembre, que l'on se disposa de lever le siege"*. Ces précisions jointes à la nature de l'étude, désignent comme l'auteur du livret un ingénieur de l'armée royale, très proche du roi lors de la campagne de 1621.

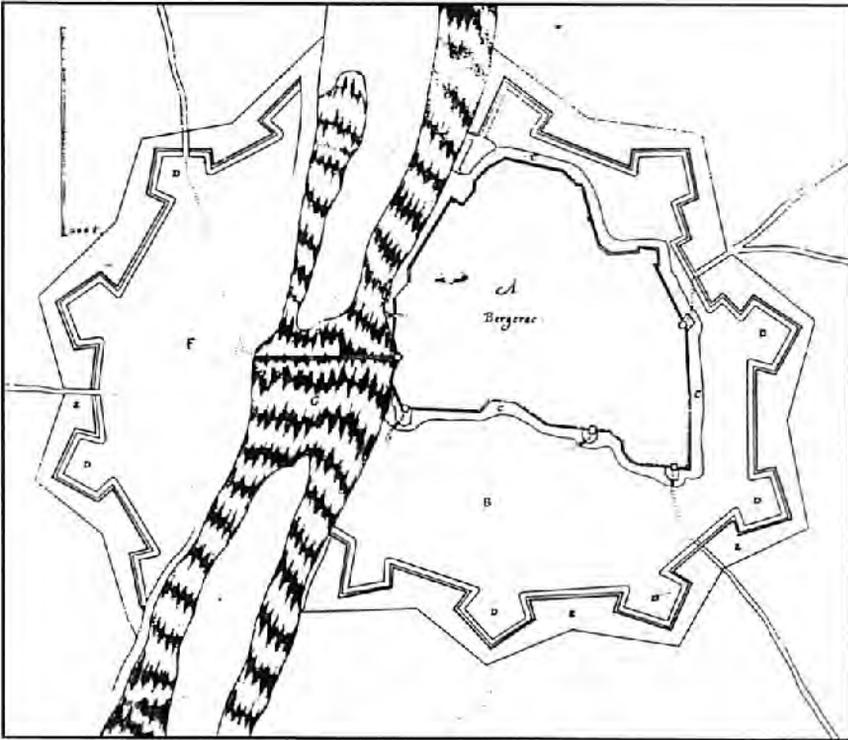
Le plan de fortifications de Bergerac en 1621 :

Le plan est orienté, par l'écriture, vers l'ouest, vers l'aval : rive gauche, au bout du pont, le faubourg de la Madeleine ; rive droite, la ville ; la rivière apparaît, encombrée de bancs de sable et de gravier, en amont et en aval du grand pont. La légende de ce plan peut être précisée.

Du côté de la ville, le plan met bien en évidence (voir annexe III) :

- En A, la vieille ville anciennement fortifiée. Les contours sont essentiellement ceux de la guerre de Cent Ans. Seule extension d'importance : celle construite au sud-ouest fin XV^e - début XVI^e siècle. Les vieilles portes principales apparaissent, dotées de protections extérieures nouvelles. Ce sont d'ouest en est, en parcourant la périphérie de la ville, les portes Lougadoire, Bourbaraud, de Malbec, et de Clérac près de la rivière. Apparaissent également les tours de Minard et de Vézinan, le fort de Bellegarde. L'ensemble est entouré de ses *"vieux fossés"* (C). Au bord de la rivière, le mur de soutènement de la motte castrale, en partie écroulé, et la porte du pont de Dordogne sont encore représentés.

- En B, la *"nouvelle"* ville, c'est en fait surtout une partie des faubourgs intégrée dans les *"nouvelles fortifications"*, avec bastions (D) et courtines, avec *"leurs fossés"* (E). Il s'agit des faubourgs orientaux de la ville, essentiellement celui de Malbourguet⁴. Par contre, au nord de la porte Lougadoire, les nouvelles fortifications empiètent sur le faubourg du Mercadil, ravagé par la guerre à la fin des années 1560, et qui ne se remit pas de cette épreuve.



Les fortifications de Bergerac en 1621

Explication de la Figure.

- A. Est la vieille Ville.*
- B. La nouvelle.*
- C. Les vieux fossés.*
- D. Les nouvelles fortifications.*
- E. Leurs fossés.*
- F. Le Fauxbourg de la Maydelaine.*
- G. La Riviere de Dordogne.*

- En F, le faubourg de la Madeleine, qui a été inclus dans la nouvelle fortification.

Il est délicat de fournir les dimensions précises de la fortification bastionnée. Le plan donne bien une échelle, mais si l'on vérifie les dimensions à partir de repères connus, on peut constater un écart relativement important :

- distance tête de l'ancien pont-porte Lougadoire, en ligne droite : le plan de 1621 donne 270,3 toises, soit 527 mètres ; le cadastre donne 440 mètres, d'où un écart de plus de 20 % pour le plan de 1621.

- Tête de l'ancien pont-porte Bourbarraud : le plan de 1621 donne 278,4 toises, soit 543 mètres ; le cadastre donne encore 440 mètres, d'où un écart en plus de 23 %.

- porte Lougadoire - porte Bourbarraud : le plan de 1621 donne 133,3 toises, soit 260 mètres ; le cadastre donne 206 mètres, d'où un écart de plus de 26 %.

Malgré cette imprécision, il semble que les nouveaux fossés se raccordaient, au sud, à la rivière, là où avaient débouché les "*anciens arrière fossés des faux Bourgs*", décrits par l'Inventaire de 1609, encore évoqués par la matrice du rôle de 1791. Ces documents disent que les arrière-fossés se raccordaient à la Dordogne, à l'est de la ville, "*au lieu appelé la Croix Peyre ou la Croix de Clérac*", soit approximativement au niveau de l'actuelle rue Gustave Charrier. A l'ouest de la ville, les arrière-fossés descendaient jusqu'à la Dordogne depuis le pont Saint-Jean, en suivant le trajet de l'actuelle rue Gaston Martin. En 1609, ces arrière-fossés avaient "*en aucungz endroits (...) encore de present vingt quatre pieds de largeur*", preuve selon la municipalité qu'ailleurs il y avait eu "*usurpation*" de la part des riverains. Mais au nord de la ville, si l'on en croit les proportions du plan, le sommet de la contrescarpe ne devait pas atteindre le niveau de l'actuelle place Jules Ferry.

Rive gauche, les fossés du bourg de la Madeleine suivaient approximativement le trajet actuel rue Boileau, boulevard de Monbazillac, boulevard Voltaire et rue de la Faïencerie.

Les "*nouvelles fortifications*" de Bergerac selon le plan de 1621 :

Le plan fait apparaître, rive droite, cinq bastions et deux demi-bastions à l'est et à l'ouest, au bord de la rivière. La porte Lougadoire est particulièrement défendue par un rentrant entre deux bastions. Rive gauche, trois bastions et deux demi-bastions défendent le bourg de la Madeleine. Le plan, naturellement, idéalise la fortification. Son commentaire, dans le *Discours véritable*, apporte des remarques et des nuances intéressantes.

"Bergerac estoit fortifié comme monstre la figure suiivante. La ville ancienne est irreguliere et foible ; mais la nouvelle fortification estoit bien ordonnee, les deffenses fort bonnes, les lignes n'estant ny trop longues ny

trop courtes. Les angles des bastions estoient presque droitz, leur contenu estoit spacieux, leurs gorges estoient grandes, les remparts espois, les fossez tres larges & abondans d'eau, le terrain au long de la riviere estoit de sable tenant, mais il estoit entierement revestu par tout d'une chemise de bonne terre. Le haut de la ville estoit de terre forte & resistente au canon, le fauxbourg de la Madelaine estoit regulierement faict, composé de trois bastions & demy, mais le terrain n'en valoît rien du tout, parce que c'est du gros gravier qui s'esboule de soy mesme, & ne se lie jamais ensemble. C'est un passage sur la riviere de Dordogne, où il y a un fort bon port. Il y a apparence que ceste ville eust tenu contre le Roy si ses fortifications eussent esté en deffences, ce qui n'estoit point : car la plus part des ouvrages n'estoient pas à demy faicts, ny les fossez enfoncez de plus de neuf à dix pieds, mesmes il y avoit tel bastion qui n'avoit pas encore deux ou trois piéds de relief, & son fossé autant de profond".

La nouvelle fortification, telle qu'elle est décrite, est inspirée de la technique des remparts de terre entourés de vastes fossés remplis d'eau, mise au point en Hollande au XVII^e siècle, permettant -moyennant une forte mobilisation des bras- d'édifier sans dépenses excessives et rapidement une enceinte résistante⁵. Les gros bastions représentés sont proches du type préconisé par Jean Errard, ingénieur d'Henri IV après 1588 : "*angle saillant*" obtus entre les faces, "*angle flaquant*" aigu entre flanc et courtine, large gorge.⁶

A Bergerac (annexe IV), l'angle saillant est malgré tout peu obtus, et même "*presque droit*", l'angle flanquant est peu aigu. Selon ce plan, les faces des bastions mesurent de 48 à 56 toises (93 à 109 mètres), les flancs de 16 à 19 toises (31 à 37 mètres), les gorges de 29 à 40 toises (57 à 78 mètres). Les lignes de défense, de 67 à 93 toises (130 à 181 mètres), sont jugées par l'auteur du commentaire "*ny trop longues ny trop courtes*", selon l'armement de 1621. Les fossés de ce plan ont une largeur -de la courtine au sommet de la contrescarpe- de 10,6 toises (21 mètres) à 34,7 toises (68 mètres).

Le commentaire de la fortification de Tonneins en 1621 aide à observer avec attention les fossés de Bergerac. Il précise qu'à Tonneins "*les angles de la contrescarpe au droit du milieu de la courtine estoient tellement esloignees de ladite courtine, que tout le flanc de chasque bastion deffendoit aisement le fossé & pan du bastion opposé & fons de fossé, il alloit en diminuant de tant plus qu'il approchoit des angles des bastions, affin d'avoir plus de canon à couvert dans les flancs, qu'on eust peu placer au dehors sur la pointe de la contrescarpe, pour enlever les leurs. Ceux-cy, ceux de Bergerac & ceux de Sainte Foy sont de mesme*".

Ces commentaires s'accordent assez bien avec d'autres textes de l'époque, plus élogieux il est vrai sur la mise en défense de Bergerac.

Dupleix parle d'une "place fortifiée à merveille depuis ces derniers troubles. Car en trois mois elle avait relevé huit gros bastions et quatre demy-bastions quasi tous en défense"⁷. Un autre texte, la "Véritable relation du voyage du Roy", a été cité par Gustave Charrier⁸:

"Sa fortification a été construite diversement ; car, du temps des guerres et de la ligue, le défunt roy Henry le Grand la fit fortifier de cinq bastions, d'une tenaille et d'un demy bastion une partie sont pièces détachées et l'autre est reliée par des courtines. En l'an 1615, on trassa cinq grands bastions et deux demy, le moindre de quarante toises en face et de seize à dix sept d'espaules, ses lignes de deffense de octante ou nonante toises de largeur, à angles flanqués, et creusé en beaucoup d'endroits jusques roc. De l'autre costé de la rivière regardant au midy, il y a un bourg appelé de la Magdelaine, où on va par un beau pont qu'il y a sur cette rivière. Ce bourg est fortifié de trois bastions et deux demy, avec les mêmes proportions que ceux de la ville. Toutes les susdites fortifications furent commencées en janvier 1621 et en estat de deffenses, hormis d'un seul bastion qui n'est pas parfait, non plus que les contrescarpes et parapets".

Ce texte confirme le commentaire du plan et le complet. Il suggère dans la première phrase que les traces des fortifications antérieures à celle de 1621 étaient plus visibles qu'il n'y paraît sur le plan : "une partie sont pièces détachées et l'autre est reliée par des courtines". Les indications chiffrées sont voisines de celles qu'on peut obtenir du plan coté. Mais la description de l'état des défenses paraît un peu embellie et les dates un peu discutables. Il faudrait préciser l'affirmation "Le défunt roy Henry le Grand la fit fortifier...". La fortification moderne de Bergerac débute véritablement en 1574, après le démantèlement de la ville amphibie...

La seconde phase de fortification se situe entre 1585 et 1588. De quel roi Henry le Grand parle-t-on ? Celui de Navarre ? Celui de France ?⁹ La nuance n'est pas sans importance à Bergerac. Voir pour ces questions la chronologie qui suit. Le repère de janvier 1621 est intéressant, on le verra.

La comparaison entre les huit plans représentés montrerait une grande diversité d'assiette (site) et de bastionnement. Voir en annexe V à VII les plans des villes voisines de Bergerac, appartenant au même petit monde des Eglises du Périgord et du Bas-Agenais.

Quatre phases de fortification (1574-1621) :

Entre 1574 et 1621, l'histoire de la fortification de Bergerac évolue avec l'histoire de la ville huguenote, qui se fortifie à quatre reprises contre le pouvoir catholique et royal. Les amphibies *Jurades* de Bergerac constituent une source incontournable mais insuffisante. Les trous sont nombreux, particulièrement en période critique. Gustave Charrier a noté que "De 1619 à 1630, nos archives

ne possèdent que quelques fragments de jurades, précieusement recueillis, et que nous avons fait relier pour les sauver d'une destruction certaine"¹⁰. Quatre grandes phases de travaux apparaissent pourtant entre 1574 et 1621.

La première se situe entre 1574 et 1577. La ville huguenote, ravagée et démantelée par Monluc à la fin des années 1560, s'engagea ouvertement dans la dissidence en mars 1574¹¹. Le sénéchal de Périgord s' alarma, tenta d'alarmer la Cour : "*les dicts Huguenots fortifient bien fort la Ville de Bergerac, et pour cet effect contraignent les paysans de trois ou quatre lieues des environs d'aller travailler à la fortification du dict-lieu*"¹² etc. En 1577, dans un contexte de tension extrême, la ville reçut la visite de "*M. de Lacoste mareschal des logis du roi de Navarre* (qui en 1576 avait quitté la Cour de France), *envoyé par sa majesté en ceste ville, pour icelle fortifier*". Il venait tracer et conduire de nouvelles fortifications. Ce spécialiste considéra que "*pour le bien de ceste place, il y fault, outre ceulx qui sont desja faictz, scavoir est, quatre esperons, l'un à Cleyrac, sur la rivière de Dordogne, le second à Malbec, et le troiziesme à Bourbarraud, et le quatriesme à la Lougadoire.*

Après, est besoing travailler à l'esperons de la porte des Carmes, et de la porte Logadoire, et réaulser les vieilles tenailhes qui sont du costé de Minard, racoustrer les défenses et les mettre en bon estat et en revestir les fondemens, et eslargir et proffondir les fossés.

Comme aussi, avec le temps, il faudra faire une esplanade autour des murailles, afin de pouvoir manier la picque". On mobilisa une fois encore la main d'oeuvre paysanne, G. Charrier fournit les noms de 17 paroisses rurales ayant participé aux travaux¹³.

Une seconde phase de fortification apparaît entre 1585 et 1588, au début des troubles de la Ligue. Le 27 mars 1585, une ordonnance municipale interdit "*à toute manière de gens, de monter ne passer par les ravelins et bastions...*". Le sieur de Lacoste revint à Bergerac en mai 1585. Il ordonna la construction d' "*ung bastion de murailles*" à Bellegarde. En 1586, un nouvel ingénieur, le sieur Berthold est signalé : il reçut 50 écus "*pour avoir marqué les fortifications de ceste ville*".

Quelle fut la nature exacte de ces travaux ? Que faut-il entendre, alors à Bergerac par "*bastion*" ? En l'absence d'un descriptif détaillé et complet, les *Jurades* de cette période donnent l'image de défenses actualisées associées aux vieilles portes ou tours, qui sont renforcées de "*forts*", précédées de "*ravelins*" plus efficaces que les "*esperons*" des années 1570¹⁴ : "*le portal du ravelin de Malbec, sera fermé d'une porte de boys simple, (...) le balhouard¹⁵ de Malbec, sera haussé de muraille, pour couvrir seulement les arcabuziers, et les quatre canonyères, basses et haultes, seront fermées (...) la muraille du pont de Ferreboysou, du costé de la porte, sera*

haussée, et dans icelle se fera troys canonières (...) le pont levys, qui se faict a presant, de nouveau, près de la grande porte de Malbec, sera de largeur du petit pont levys de la porte Lougadoyre (...) depuis le fort de Bellegarde, jusques au fort de Mynard (...) au fort de Cleyrac". On utilisa pour ces travaux pierres et briques, extraites parfois des couvents ruinés, mais on trouve également des formules comme "charrier de gazon", "couper de facyne". Il semble en outre que les fossés furent alors modernisés¹⁶.

La troisième phase des travaux est observable après la mort d'Henri IV, à l'occasion des troubles ayant ponctué la Régence de Marie de Médicis. Le 16 juin 1611, M. de La Force, grand féodal, allié de Bergerac, avait jugé "nécessaire de faire trois machicoulis, en forme de galeries, aux tours des portes de Lougadoyre, Bourbarraud et Clairac, à chascune d'icelles un, du costé du dehors de la ville, afin de voir au pied des dictes portes et tours et pour servir de deffenses à icelles ; aussy, qu'il falloict faire accomoder et fermer les bondes des fossés de la dicte presant ville, en sorte que les dicts fossés soient entretenus bien remplis d'eau ; faire hausser la murailhe de la bonde qui est joignant le fort de Bellegarde, pour empescher qu'on ne puisse passer sur icelle, comme on faict a presant, et aborder le dict fort, auquel on peut monter aysément si la dicte murailhe n'est haussée ; et aussi faire une palissade à la bresche du chasteau de la presant ville, avec des pieux ou piquetz de bois, qu'il faut planter pour empescher qu'on ne puisse monter par la dicte bresche". Le 14 janvier 1612 : les commissaires du roi pour l'exécution de l'édit de Nantes en Basse-Guyenne, informés "que plusieurs manans et habitants de la dicte ville occupent, et se sont remis, de leur autorité privée, en possession de partie des fonds de terre et places, sur lesquelles les bastions, fossés, arriere-fossés, contrescarpes et autre fortifications et réparations de la dicte ville ont esté constructes, et divertissent aussy le cours des deux ruisseaux appellés Pissesauime et du Caudaou, qui avoient acoustumé de se conduire dans les fossés de la dicte ville" ordonnèrent de mettre fin à ces pratiques.

Mais c'est surtout en 1615-1616 qu'on travailla, avec la double nécessité de réparer les dégâts dus à une crue géante de la Dodogne (mars 1615) et de faire face à de nouveaux périls.

Le 14 octobre 1615, la jurade approuve le projet des maire et consuls de "faire deux corps de garde (...) l'ung au tapecu de la porte Lougadoyre et l'autre au grand pont de Dordoigne, du costé de la Magdeleine" et de faire "une palissade à la bresche du chasteau (...) Et, parce que les fossés de la présent ville sont remplis et les bastions gastés" la jurade décide qu'il "soit appelé quelque ingénieur afin que le travaill qu'on pourroit faire, sans advis des dicts ingénieurs, ne soit pas après jugé inutile". Les travaux débutèrent, sans enthousiasme de la part de la population, dès la fin de 1615. Au

printemps de 1616, le sieur de Lagrange, *“ingénieur de Monseigneur le duc de Rohan”* vint à Bergerac où il résida deux mois, du 20 mars à la fin du mois de mai. On lui paya, outre sa dépense à l'hôtel du Lyon d'or, 87 livres pour les journées *“qu'il a exposées à faire le plan de la présent ville, travailler aux bastions de Bellegarde, et aussy le bastion de Minard”*. Ce plan avait été soumis aux sieurs de La Force, de Pardailhan et de Panissaut, et approuvé.

Les habitants de la ville, mais aussi les *“pâisans, tant de la présente juridiction que de La Forsse”* et ceux de la juridiction de Maurens furent alors mobilisés. Les travaux mentionnés concernent les fossés, le bastion de Minard (nouveau, tracé par Lagrange) et celui de Bellegarde. La paix de Loudun (mai 1616) freina puis stoppa la mobilisation, même si le 9 décembre 1616 encore, la jurade décidait de reprendre la garde et qu’*“on travaillera auxdictes fortifications des portes, guérites, murailles et aultres réparations nécessaires”*.

La quatrième phase de fortification se situe en 1621. Les *Jurades* de Bergerac sont quasiment absentes, mais celles de Sainte-Foy, ville huguenote voisine, semblent confirmer l'indication déjà citée (*Véritable relation du voyage du Roy*) d'une reprise des travaux à Bergerac, dès le mois de janvier 1621. Le 10 janvier 1621, les consuls de Sainte-Foy informèrent leur jurade qu'un député à l'Assemblée de La Rochelle leur avait écrit, le 30 décembre, *“qu'il seroit bon de se fortiffier aux faict que les ennemis du Roy et de l'estat ne puissent surprendre ladicte ville (...) attendu que le commung populaire tient pour certain qu'on doit entreprendre sur les villes quy font profecion de la religion réformée comme nous faisons”*. On décida de convoquer *“les plus aparans habitans de la présent ville”* en plus des jurats. Et le 13 janvier, en présence notamment de deux pasteurs, la décision fut prise¹⁷.

Plusieurs sources évoquent les travaux de fortification à Bergerac en 1621. Elles montrent surtout les problèmes rencontrés. La jurade du 14 mai, réunie en présence de M. de La Force et de trois de ses fils, fut un véritable conseil de guerre, qui dut constater *“qu'il y a plusieurs bourgeois et habitants, qui n'ont voulu faire travailler au dit bastion”*, et qui prit des mesures de rigueur contre les récalcitrants. Celle du 17 juin dut encore prendre acte *“du peu de travail qu'il se fait aux fortifications”*. Elle décida de *“bailler à prix fait”* ce travail, à 37 sols la brasse, et de contraindre *“tout les habitants des paroisses”* à venir travailler, en les payant 7 sols 6 deniers par jour et en leur envoyant des soldats pour leur imposer de venir. Mais au début du mois de juillet les fils de M. de La Force devaient payer de leur personne et de leur poche : *“Le marquis de la Force y faisoit aussi travailler avec grand soin et faisant faire un bastion à ses dépens par ceux de la terre de la Force ; monsieur de Castelnaut donnoit aussi son argent aux travailleurs, ne pouvant plus obliger à y venir les paysans du voisinage qui avoient quitté”*¹⁸.

Un demi-siècle durant, la fortification de Bergerac avait monté en puissance, comme les armes qui la menaçaient. Elle avait été un travail de Pénélope, sans cesse remis en question par l'amphibie logique de la vie. Dans une phase de périls, on se mobilisait, tant bien que mal ; puis la paix revenue, l'usure du temps et les empiètements des hommes endommageaient les défenses ; puis on re-mobilisait pour re-fortifier, en modernisant. Le plan de la fortification de Bergerac en 1621 est l'aboutissement précaire d'une longue période où, pour la ville, particularisme rima avec calvinisme.

L'échec misérable de la "Superbe révolte de Bergerac" :

C'est le R.P. Dupuy -un récollet alors très engagé dans la reconquête catholique- qui parlait de cette "Superbe" (orgueilleuse) révolte, dans "L'Etat de l'Eglise du Périgord". Un autre récit daté en 1621, émanant du même camp, tourne en dérision "La Bouffonnerie de Bergerac"¹⁹, en s'attachant à montrer que cette révolte renforçait finalement en Guyenne le pouvoir royal qu'elle avait défié. Car la révolte de Bergerac n'était pas isolée.

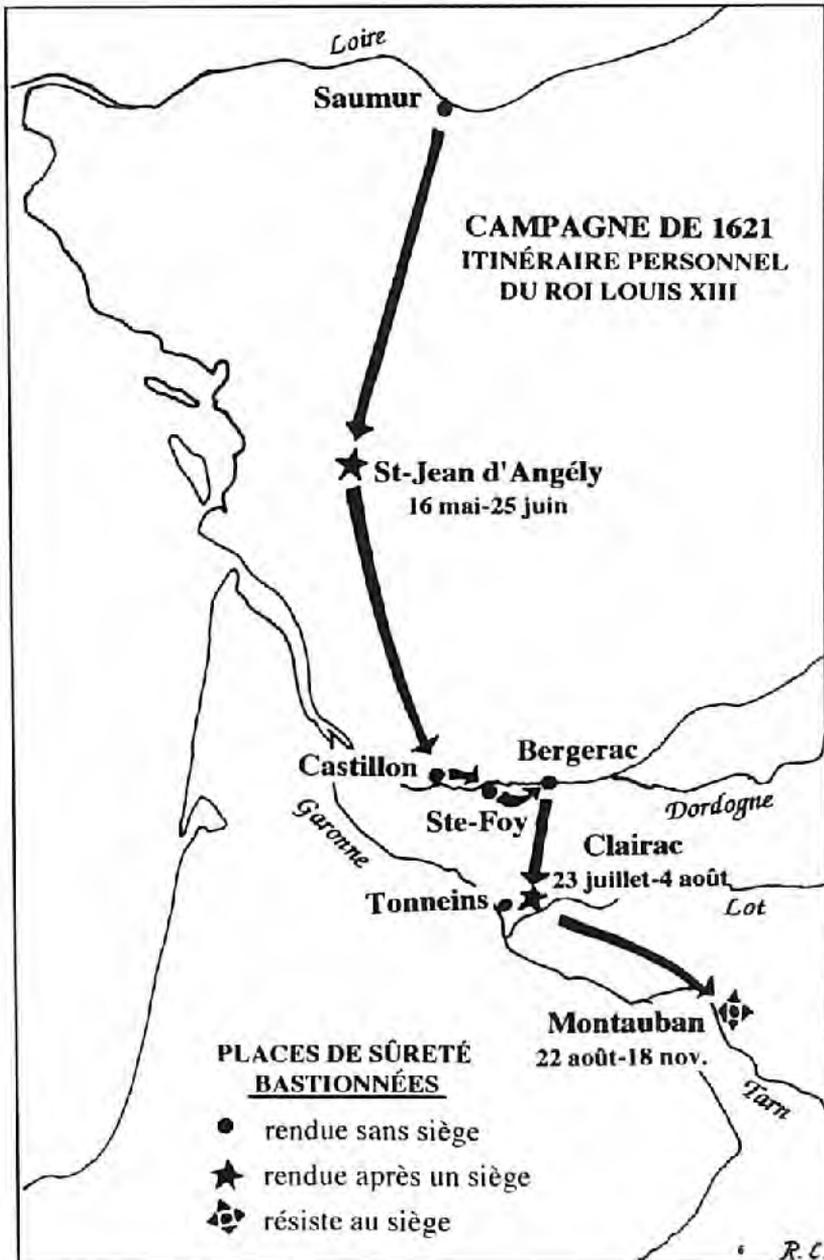
Il est vrai que les "rebelles" avaient présumé de leurs forces. L'Assemblée générale des Eglises réformées de France, réunies à La Rochelle depuis décembre 1620 pour examiner l'érosion de leurs rapports avec l'Etat²⁰, ne fit pas le plein du camp huguenot. Malgré tout, elle s'engagea progressivement dans la révolte. Dès le mois de décembre, elle invitait les places de sûreté à se mettre en défense. Le 10 mai 1621, elle adopta un "Règlement" ordonnant la levée des taxes, organisant militairement la République huguenote de fait, en huit "cercles" ayant chacun à sa tête un général. En Basse-Guyenne le commandement fut donné à M. de La Force.

Ce dernier venait d'être dépossédé par le roi du gouvernement du Béarn, il était avec le duc de Rohan l'un des grands initiateurs de la révolte. Mais il rencontra beaucoup de réticences et d'obstacles.

Dupleix a mis en évidence, en Basse-Guyenne, la "résistance de la part de Boisse-Pardeillant"²¹. Ce seigneur de la guerre huguenot refusa de reconnaître l'autorité de l'Assemblée de La Rochelle, il s'opposa au général qu'elle avait nommé. "Cet estrif (opposition, conflit) entre la Force et Boisse servit grandement à l'avancement des affaires de sa Majesté, et à la ruine de la rebellion en Guyenne"²².

Les *Mémoires de M. de La Force* sont riches en détails sur cette question. Pardailhan se rallia au roi, en pourrissant la révolte en Périgord et Bas-Agenais : "Tous le bas devers Sainte-Foi, Gensac, la Mothe, Castillon et Montravel étoient tellement pratiqués par le sieur Pardailhan, qu'on n'en put tirer un seul homme". Il "donnoit assurance que le Roi n'en vouloit aucunement à la Religion, que sa majesté ne demandoit qu'obéissance et les maintenir tous en la libre jouissance de ses Edits". A Bergerac, son complice

ANNEXE I



fut le sieur Panissault, *“qui ne bougeoit d'auprès du sieur de La Force, le trahissant misérablement”*. Il avait *“quantité d'amis à Bergerac sur lesquels il pouvoit beaucoup, avec l'aide de tous les parents du lieutenant Charon, anciennement ennemi de la maison de Caumont, fût si bien ses menées qu'il persuada aux principaux habitants (...) que le Roi ne venoit là que pour attaquer le sieur de La Force, et qu'il seroit cause de leur ruine ; ainsi, qu'ils le devoient chasser. Ledit Panissault disoit aussi au sieur de La Force : Vous êtes ici en mauvais état ; votre principale force consiste aux habitants ; si vous n'y prenez garde, pensant défendre le dehors et vous tenir aux bastions, ce peuple, pour faire la paix, vous fermera un matin la porte, et vous fera perdre et toute votre famille”*²³.

Selon Duplex, le roi avait pu concentrer devant Saint-Jean d'Angély 15 000 fantassins, 2 000 cavaliers et cinq batteries de canons. Les protestants menaient une guerre de partisans. M. de La Force comptait sur quatre à six mille soldats, il n'eut à Bergerac *“que huit cents hommes, tant du régiment de Castelnaut son fils, Gouverneur de la ville, que trois compagnies de celui de Montpouillan”*²⁴. Le roi avançait rapidement... Bergerac se trouvait en première ligne... Selon Castelnaut, parlant de M. de la Force, *“il ne faut pas douter que, s'il se fût voulu amuser aux deux Tonneins et à Clairac (lieux aussi capables pour leur assiette, voire davantage, et en aussi bon et meilleur état pour se pouvoir défendre que Bergerac)”* il l'aurait pu. Mais *“la grande confiance qu'il avoit à Bergerac, la presse que tout ce peuple lui avoit donnée d'y retourner, et aussi pour ce que cette place étoit la plus avancée et la première sur le chemin du Roi, qu'elle étoit jugée la plus importante de la province, et que de longue main il en avoit été Gouverneur”*²⁵, toutes ces raisons l'incitaient à partager le sort de la ville.

La ville en décida autrement. C'était la guerre, la vraie guerre, atroce, sauvage. On canonnait, on brûlait, on massacrait, on égorgéait, on pendait, on violait, on ne respectait pas les conditions de capitulation. A chacun son métier, et dans ces circonstances, les bourgeois de Bergerac ne furent certainement pas les plus amphibies. L'arrivée du roi à Coutras, le 9 juillet, donna le signal du renoncement. Alors que Castillon et Sainte-Foy s'apprétaient à ouvrir leurs portes²⁶, à Bergerac une délégation bourgeoise, maire en tête²⁷, vint demander à M. de La Force de se retirer. Il se retira, avec sa famille et ses troupes.

Le roi fit son entrée dans une ville apparemment soumise²⁸. Il nomma une nouvelle municipalité, ordonna de démolir les nouvelles fortifications et de construire une citadelle pour abriter le régiment de Rambures, chargé de surveiller la ville. La résistance s'efforça à deux reprises de reprendre Bergerac par surprise de nuit, mais trahison et malchance firent échouer ces entreprises²⁹. La reddition de M. de La Force à Sainte-Foy, en mai 1622,

ANNEXE II

DISCOVRS
VERITABLE DES
RAISONS QUI ONT PORTE
la Majesté à tenir l'ordre qu'il a suiuy
à forcer les places qu'il a assubjet-
ties en l'Annee 1621.

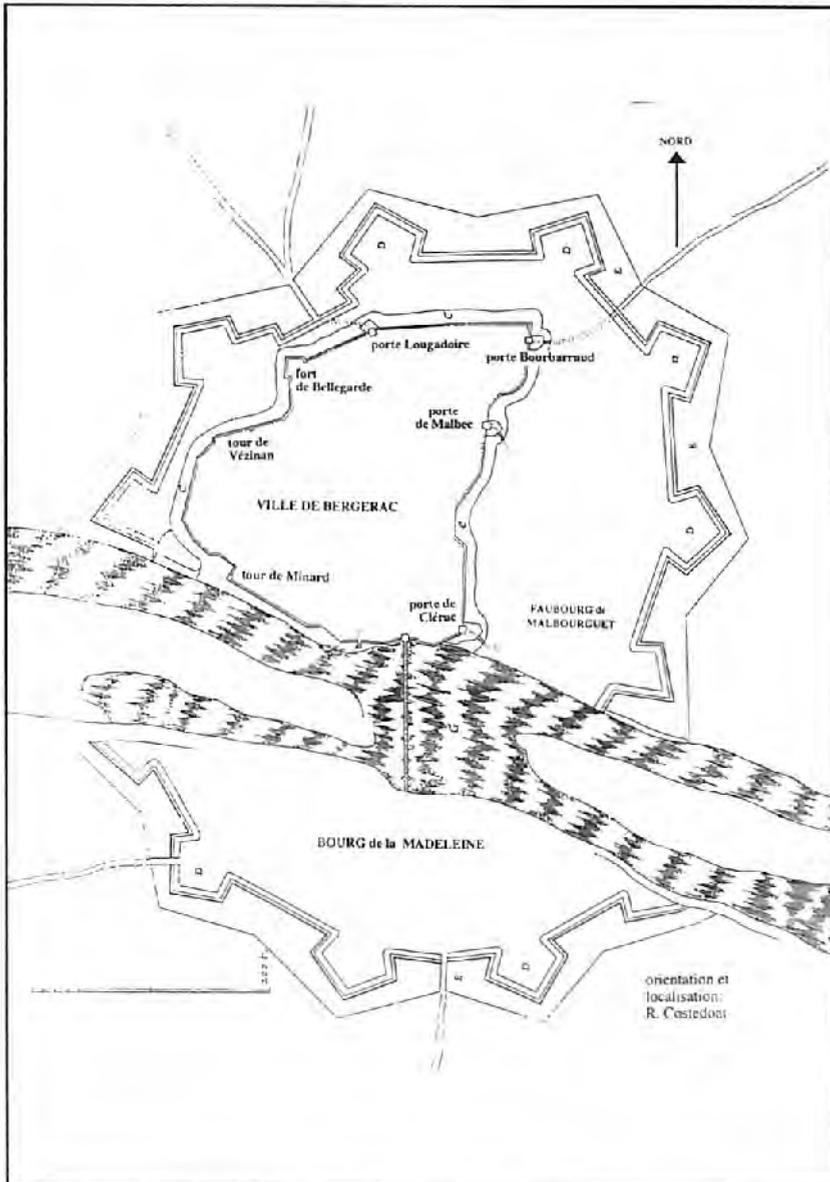
Avec Privilege du Roy.

marqua la fin de la guerre en Basse-Guyenne. Bergerac paiera très cher, une décennie durant, l'échec misérable de sa "*superbe révolte*".

1621 fut une année historique en Périgord : c'est alors que Bergerac entra définitivement en France. L'Etat français -Pénélope contre Pénélope- avait gagné. Les belles fortifications de la ville partagèrent le sort de sa "*superbe révolte*". Déjà, au printemps de 1622, quand M. de La Force tenta une entreprise sur Bergerac, les entrepreneurs entrèrent sans difficulté "*dans les fossés de la courtine des nouvelles fortifications*". En 1629-1630, la citadelle et les vieilles défenses de la ville furent démantelées. En 1637, Bergerac fut aisément prise par les Croquants. En 1651-1653, la ville, passée du côté des Frondeurs, reconstitua des défenses ; puis il fallut bien vite les détruire à nouveau. Bien avant la fin du XVIIe siècle, Bergerac était devenue une ville nue, une ville molle, une ville aplatie où les ruines des bastions et courtines avaient servi à remplir les fossés. En 1773 et 1789, des révoltes du plat pays firent trembler la ville. En 1789, les consuls lancèrent des appels angoissés, pour que le pouvoir royal chancelant secoure Bergerac, "*ville ouverte sans défense et démantelée*"³⁰.

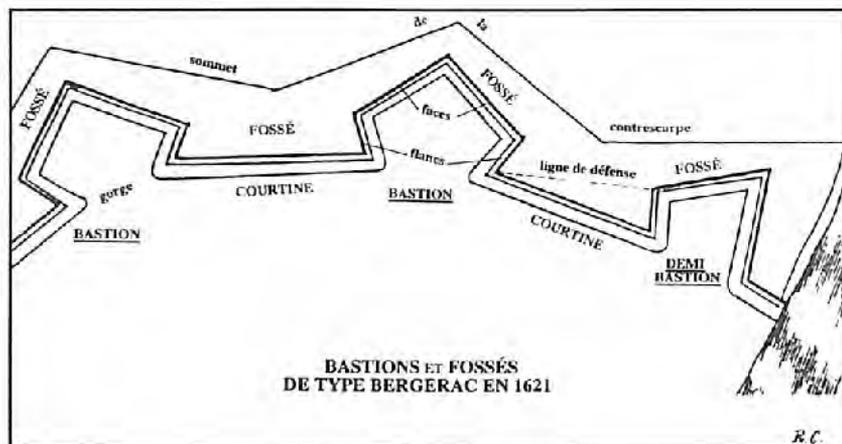
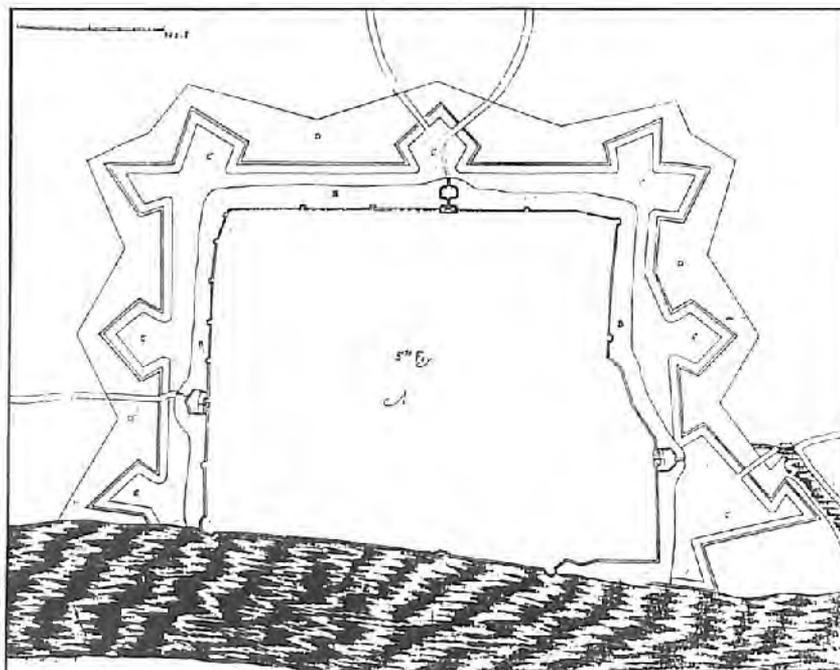
H.B. et R.C.

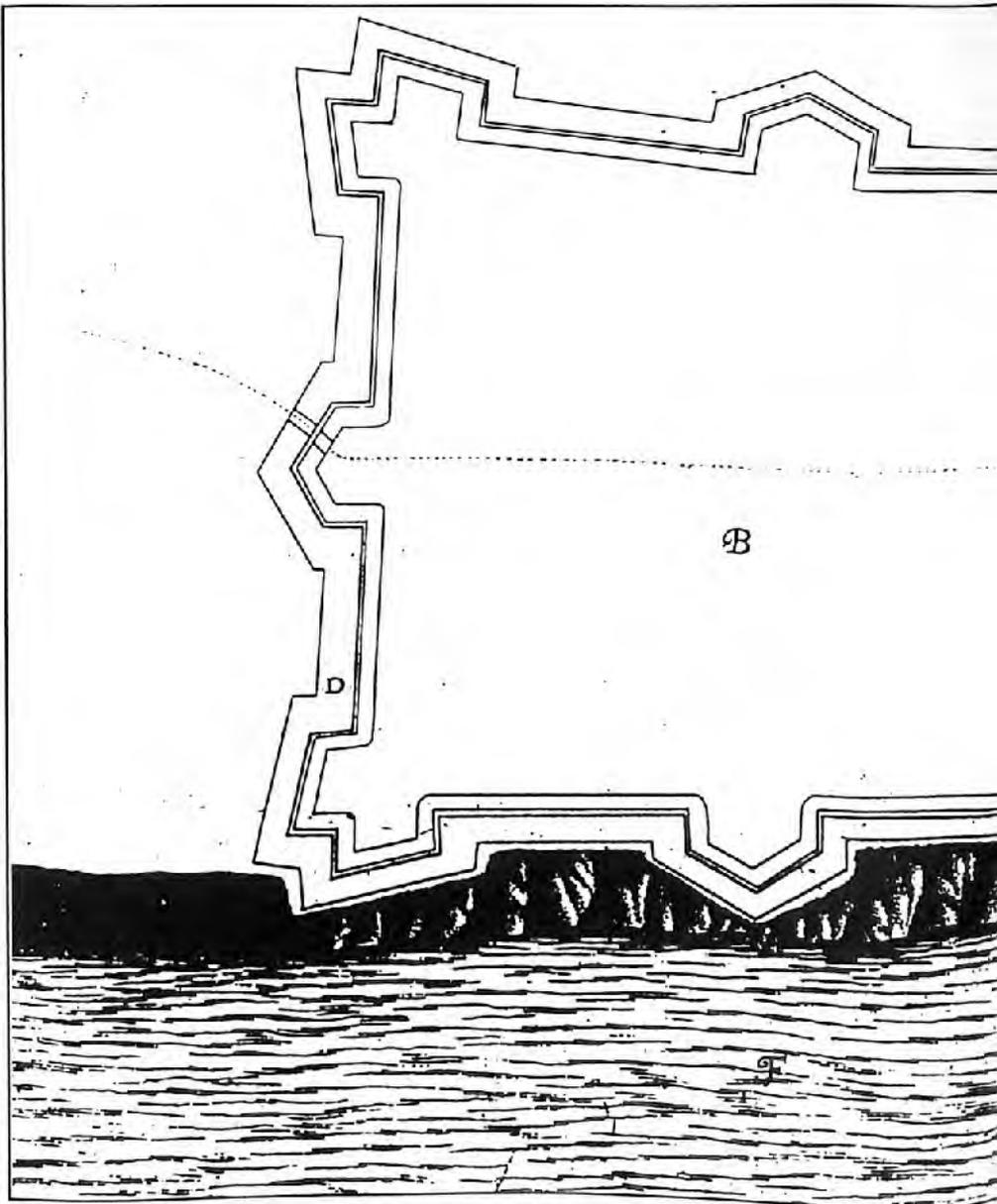
ANNEXE III

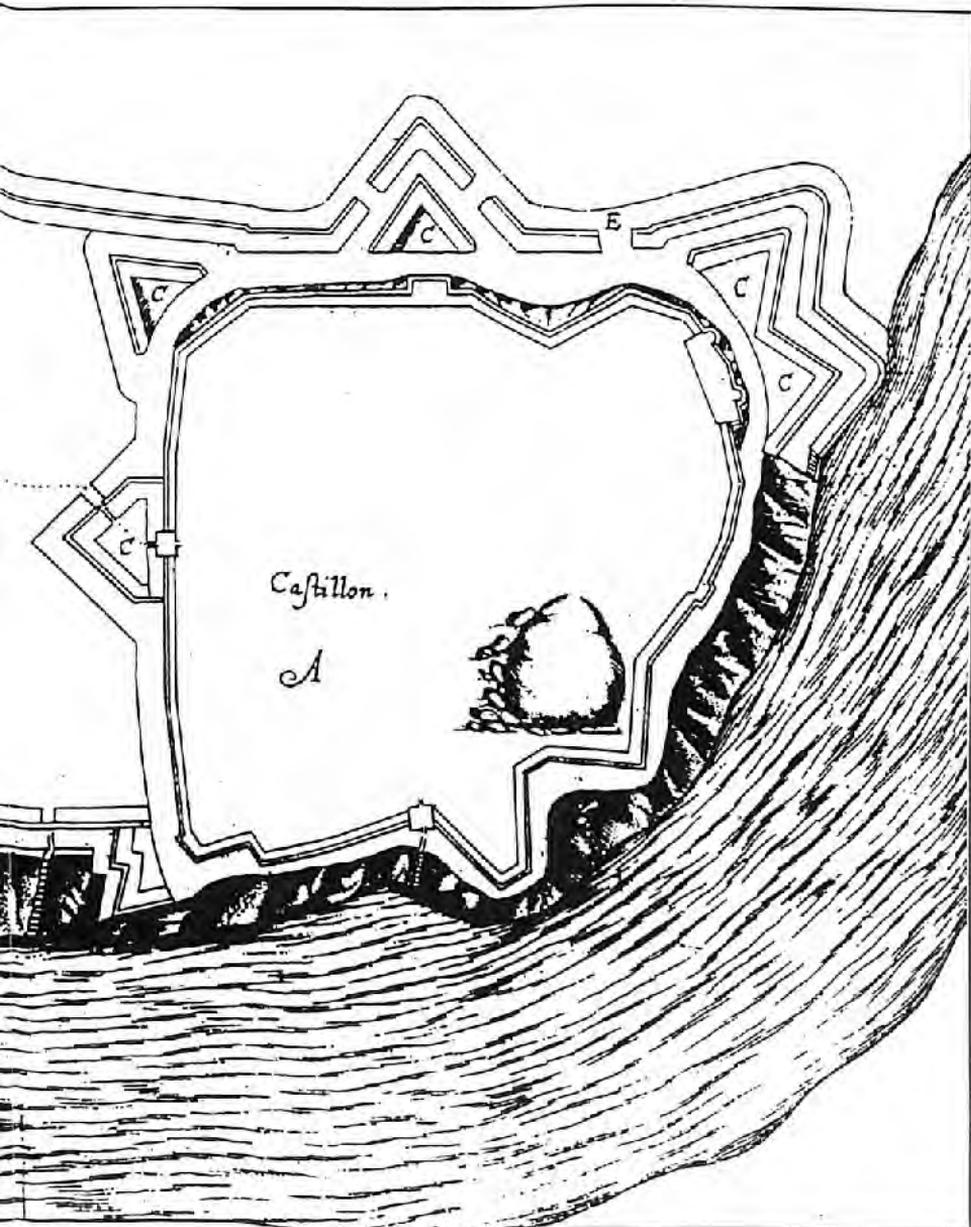


**LES FORTIFICATIONS DE BERGERAC
EN 1621**

ANNEXE IV

ANNEXE V
SAINTE-FOY-LA-GRANDE
1621





ANNEXE VII

Commentaires et Explications du *Discours véritable...*

SAINCTE-FOY

La ville de Sainte Foy fust receuë en grace par sa Majesté. Monsieur de Boëce la luy rendit, mais le Roy la luy redonna en garde, laissant les fortifications en leur entier sans les endommager en rien. La figure suivante montre comment elle est faite ; ces ouvrages n'estoient pas du tout achevées (*sic*), ouy bien quant à la figure, mais non pas pour les esleuations des terrains, n'y (*sic*) pour les enfoncemens des fossez. Il est vray qu'elle estoit plus qu'à demy auancée, par le moyen des sources qu'ils ont dans les fossez de la ville. Ils y peuuent receuoir l'eau, mesme le vieux fossé de la ville en estoit plain lors que sa Majesté y passa, la terre y est tres-bonne & resistente au canon, & du tout difficile à esbouler. Les fortifications sont toutes continuées (*sic*) tout autour de la ville, & sont leurs remparts fort larges, elles sont separees de la vieille ville par vn beau grand & profond fossé, plain d'eau ; mais les murailles de la ville ne sont gueres fortes, ny flanquees que de quelques petites tours. Le riuage opposé à la ville la domine mesme, l'on peut enfilet tous les remparts des fortifications qui sont aux deux bouts de la ville, tant au dessus qu'au dessous de la riuere.

*A. Est la ville B. Les vieux fossez C. Les nouvelles fortifications
D. Les fossez des nouvelles Fortifications E. La Riviere de Dordogne*

CASTILLON SVR DORDOGNE

Ceste ville est vn von territoire sur la riuere de Dordogne petite, fortifiée par des ruelins & pieces destaches. Son fauxbourg est plus grand que la ville, autrefois il a esté retranché, comme montre la figure suiuate, & a soustenu des grands efforts & puissant siege ; mais lors que le Roy y est passé tout le retranchement dudict fauxbourg estoit presque esboulé, & n'y auoit que les ourages de la ville qui fussent en leur entier. Le ruelin de deuant la porte de la ville estoit fort bien reparé de nouveau, & son fossé curé. Asseurement ceste place eust tenu contre tout autre que contre le Roy.

*A. Est la Ville B. Le Fauxbourg
C. Les ravelins de la Ville D. Les Retranchemens du Fauxbourg
E. La Contrescarpe de la Ville F. La Riviere de Dordogne*

Notes

1. On pourrait ajouter le père Pierre Pommarède. C'est lui qui nous a réunis : Henri Brives, collectionneur, acquéreur -pas vraiment par hasard- du livret sans lequel cet article était inconcevable ; et René Costedoat, auteur de l'article.
2. Durand (Charles), Un "plan de Bragera" (1651-1653), *B.S.H.A.P.*, tome XV, 1888, p. 277 ; Ponceau (M. et G.), *Fortifications de Bergerac*, *B.S.H.A.P.*, tome CXV, 1988, p. 176. Il apparait aux Arch. munic. de Bordeaux que ce plan a été gravé par Mérian et non Hérian, en 1660 et non 1668. Il reproduit le bastionnement de 1621, avec un effet de relief ; il est un peu plus riche en détails sur la vieille enceinte de la villa, mais le tracé du canal du Cadeau laisse perplexe. Un troisième plan a été présenté sous le titre "Bergerac - Projet de fortifications (fin XVIIe siècle)" par A.-M. Cocula-Vaillières : *Les gens de la rivière de Dordogne*, thèse, Bordeaux, 5 février 1977 - Lille-Paris, 1979, tome II, cartes (6e carte).
3. Sa datation (1651-1653) par Charles Durand, résulte d'une analyse assez sommaire, qui a été depuis critiquée et approfondie en 1958. Voir la contribution de l'abbé Grillon au XIe congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, tenu à Bergerac les 10 et 11 mai 1958 : Actes du Congrès publiés sous le titre *La Dordogne et sa région*, Bière, Bordeaux, 1959, p. 146. Voir aussi la copie de la lettre écrite à ce sujet par A. Jouanel à l'abbé, le 27 mars 1958 (Arch. munic. de Bergerac).
4. L'inventaire général du domaine appartenant à la communauté de la ville de Bergerac, établi en 1609 (Arch. munic. de Bergerac, évoque à l'article 133 le "pourtal de Malbourguet entrée dudict faux bourg de Malbourguet qui a esté ruyné à cause des Guerres").
5. Rocolle (colonel, Pierre), *2000 ans de fortification*, d'après sa thèse publiée en 1972, rééditée en 1989, par Charles Lavauzelle, Paris, tome 2, pp. 375-376.
6. Rocolle (P.), op. cit. Voir le profil préconisé par l'ingénieur Jean Errard, tome 2, note 127 p. 380 et croquis n° 148 p. 388. Selon Rocolle (P.), cet ingénieur né à Bar-le-Duc en 1554, mort en 1610, servit d'abord le duc de Lorraine Charles III, puis les Le Marck, ducs de Bouillon, jusqu'en 1588, "il paraît être passé au service d'Henri IV peu après".
7. Duplex (Scipion), *Histoire de Louis le Juste XIII du nom*, Paris, 1635, p. 265. L'auteur était historiographe du roi, d'où peut-être une tendance à grandir et grossir l'adversaire pour mieux célébrer les mérites du vainqueur.
8. Charrier (G.), *Les Jurades de la ville de Bergerac*, Bergerac, IGSO, tome VI, 1896, pp. 227-228.
9. L'inventaire de 1609 cite (fol. II CXXXI v°) "un sac dans lequel il y a quatre liasses" où l'on trouve une attestation faite devant le bailli de Bergerac, selon laquelle les fortifications de la ville "dressées pendant les troubles derniers qui commencèrent en l'année mil cinq cent quatre vingt cinq ont esté faites volontairement par les habitants de ladite ville et sans aucune imposition". En 1585, au début de ces "troubles derniers" le roi Henry était encore roi de Navarre.
10. Charrier (G.), op. cit., tome VI, p. 150. Sauf indication contraire, les citations, dans cette partie sont extraites des *Jurades* de Gustave Charrier, tomes III à VI.
11. Costedoat (R.), *Le peuple "rebelle" des huguenots de Bergerac*, Périgueux, 1987, pp. 16-17.
12. *Œuvres du Seigneur de Brantôme*, tome XV, Londres, 1779, p. 73. Mémoire d'André de Bourdelle, sénéchal du Périgord, adressé au roi (17 mai 1574).
13. Charrier (G.), op. cit., tome III, note 1, p. 363 : Saint-Germain, Saint-Cybard, Saint-Caprise, La Monzie, La Conne, Saint-Christophe, La Madeleine, Gardonne, Prigonieux, Saint-Pierre d'Eyraud, La Force, Gageac, Saint-Martin de Bergerac, Saint-Jean d'Eyraud, Saint-Nexans, Pont Romieux, Saint-Agne (entre le 25 février et le 20 juillet 1577).
14. Le 19 janvier 1588, les préposés aux fortifications envisagent "d'abattre et ruynar, par l'eau du Caudou, le vieux ravelin de Cleyrac, cy-devant fait par M. de Lacoste" : Charrier (G.), op. cit., tome IV, pp. 176-177. On parlait onze années auparavant d'un "esperon" à Cleyrac. Le vocabulaire pouvait être

évolutif. Les "éperons", puis les "ravelins" étaient, dans ce cas des barbicanes modernisées : voir Rocolle (P.), op. cit., p. 328376 et croquis n° 11 p. 310 (remparts de La Rochelle au XVII^e siècle).

15. Rocolle (P.), op. cit., p. 328, montre que le terme "boulevard" a pu revêtir plusieurs sens. Le boulevard de Malbec était une terrasse construite dans les fossés, soutenue d'un côté par la muraille médiévale et de l'autre par un mur : "*Ladicte maison (l'hôtel de ville) confrontant par entier joignant la dicte tour de Malbec qui est des appendances de la dicte maison au mur de la dicte ville, auquel mur est joint le boulevard ancien, basti de pierre, appelé de Malbec*". Inventaire de 1609, Charrier (G.), op. cit., tome V, 1896, p. 259.

16. A l'issue de cette seconde phase, l'Inventaire de 1609 distingue deux types de défenses. D'abord (article 127) : "*ladicte communauté jouist des muralles soubz l'autorité du Roy, qui font le circuit de ladicte ville avec leurs portes, tours et autres edifices bastis sur icelles tant pour la forteresse de ladicte ville que embellissement...*". En second lieu (article 129) : "*Comme pareillement appartient à ladicte communauté les fossés, arrière fossés anciens et aubarèdes plantées en iceux fossés, bandes et escluzes basties dans iceux qui servent de gardoirs viviers pour nourir le poisson, fortz, ravelins, boulevards, contrascapes, et tout ce qui est basti dans lesdicts forts et endos places vuides aux advenues de ladicte ville et faux bourgs de tous costés*".

17. Arch. munic. de Sainte-Foy-la-Grande, BB3, manuscrit des Jurades (1621-1636), fol 5 v^o, 8 r^o. La décision fut prise après avoir considéré "*l'importance de l'affaire et le danger auquel on se mest en se mestant en devoir de faire des fortifications sans l'expres commandement du roy*" et non absent le risque d'allier ainsi "*l'indinaction et collere de nostre roy et prince souverain*". On s'en tira avec une justification magnifiquement amphibie : "*pour le bien et fidel service du roy et conservation de ladicte presant ville et d'ung chascun des habitans d'icelle, et par ce moyen empescher que les ennemis de l'estat et mal affectionnes au party de la religion ne nous puissent nuyrer*".

18. *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont duc de La Force, maréchal de France, et de ses deux fils les marquis de Montpoullian et de Castelnaud, suivis de documents curieux et de correspondances inédites...* recueillis, mis en ordre et précédés d'une introduction par le marquis de La Grange, Paris, 1843, tome IV, p. 146.

M. de La Force avait été nommé gouverneur de Bergerac en 1588 par Henri de Navarre. Il devint maréchal de France en 1622 et duc en 1637, il mourut en 1652, âgé de 93 ans. Le marquis de Montpoullian, prénommé Jean, 6e fils de M. de La Force, blessé en défendant Tonneins-Dessus, mourut en 1622 à Clairac. Le baron, puis marquis de Castelnaud, prénommé Henri, 2e fils de M. de La Force, succéda à son père comme gouverneur de Bergerac en 1611, maire en 1618. Il devint en 1675 le 3e duc de La Force, il mourut en 1678, âgé de 95 ans.

19. *La Bouffonnerie de Bergerac ou toute la Caballe de la Rebellion des Protestants de Guyenne est deschiffree MDGXXI*, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Il y a un héros, un anti-héros à la triste figure -l'auteur cite parfois Cervantès- un Bergeracois agonisant. Il observe, dans son délire, la situation nouvelle. Le conteur s'amuse bien... "*Il s'en est rencontré un de cette trempe dans la ville de Bergerac, qui dans sa maladie trop vive et trop aiguë, se laisse emporter à ses folles erreurs. S'il prend envie à quelque âme charitable de consulter son mal, et qu'il ait quelque fort fiebvre pour le guérir, il faut qu'il cognoisse sa gahenne et son torment : & qu'il sçache que son mal est d'autant plus important, que toute cette ville assez populeuse, aussi bien que plusieurs en Guyenne, est empesée de cette fièvre contagieuse (...). Ils ne perdent jamais de vie la perfidie, & perdent aisément l'usage des yeux de la sagesse et de la raison (...). Et lors se mettant sur les affaires d'Etat, sus lesquelles tousiours les foibles espèces de son cerveau se troublent, il va tout à coup fanfarant les victoires imaginaires & prétendues de sa pretention difformée. Et s'esgayant en esprit dans la large estendue de ces grandes galeries des Huguenots, où le Roy se pourmene à son aise à cette heure ; ainsi appelloit-on jadis les campagnes de Bergerac, Castillon, Sainte Foy, qui sont le long de la Dordogne*". Le pasteur Primerose, de Bordeaux-Bègles, réfugié à Bergerac le 8 juin 1621, est aussi épinglé : "*ce muguet de Primroch Ministre Escossois, qui avoit quitté ses brochettes à Beugles, ou aveugles -jeu de mots avec le b gascon et le v français- C'est ainsi que porte son nom, lequel pour sa leideur signifiant premier cheval, il a changé en celui de Primerosse*". Comme M. de La Force "*Monsieur de la Force sans force*". Le bouffon de Bergerac "*veut renforcer les forces de celui qui est la Force, & le bras droit de la cause, qui certes a donné beaucoup de sujet aux Catholiques de venir sa dextérité, au lieu de la maudire. Car il a presté sans intérêt au Roy les moyens inestimables de r'avoïr des griffes de l'hérésie, la Souveraineté de Béarn, de subjuguier la Guienne, avec toutes ses terres*" etc.

20. Voir par exemple les "Articles dressés en l'Assemblée générale de La Rochelle" en mars 1621 (*Mémoires de M. de La Force*, tome III, pp. 505-506). L'article 1 demande au roi "que ses sujets de la Religion ne soient point contraints ni obligés de se qualifier de la Religion prétendue Réformée, contre la liberté de nos consciences nonobstant la réponse faite au premier article du cahier de l'Assemblée de Loudun, présenté à sa Majesté". L'article 2 proteste notamment contre les conséquences, pour les protestants, du rétablissement du catholicisme, en 1620, dans la Souveraineté de Béarn, en demandant de "maintenir M. de la Force Gouverneur et votre lieutenant général en ladite Souveraineté, et messieurs ses enfants, en l'exercice libre de leurs charges". Les autres articles évoquent la situation en Dauphiné et au Parlement de Paris. On s'élève généralement contre les engagements royaux oubliés.

21. "Pierre Descodéca de Boisse, chevalier et conseiller du Roy en son conseil d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, mareschal de camp du régiment de Navarre, gouverneur de Monhurt, seigneur et baron de Pardailan, Allemans, Saulcignac, Pinalih, Rouzières et autres places" (Arch. munic. de Sainte-Foy, BB 3, fol. 11 v°, 7 mars 1621). Il a été parfois désigné à tort sous le prénom d'Amaud. Il n'était pas le gouverneur de Sainte-Foy, mais son allié féodal, avec M. de La Force. Pour prix de sa trahison, il fut assassiné à Gensac, par le sieur Savignac d'Eynesse, alors que la résistance relevait la tête pendant le siège de Montauban (*Mémoires de M. de La Force*, tome IV, p. 307). Sa nièce, Marguerite d'Escodéca de Boisse, avait épousé Castelnaud, second fils de M. de La Force. De ce fait, les châteaux de Boisse et de Cugnac (vers Issigeac) tinrent pour la révolte en 1621-1622. Mme de Castelnaud contribua au sursaut huguenot de l'automne 1621.

22. Duplex, op. cit., p. 257.

23. *Mémoires de M. de La Force*, tome II, pp. 148-149.

24. Castelnaud déplore à plusieurs reprises cet amateurisme : "Et voilà un grand désavantage que reçoivent ceux de la Religion qui n'ayant que des volontaires avec eux et sur lesquels on n'a pas un absolu pouvoir, ne s'assujettissent qu'autant qu'il leur plaît" (*Mémoires de M. de La Force*, tome IV, p. 384).

25. id. pp. 150-151.

26. *Le Discours véritable...* dit que "La ville de Sainte Foy fust receuë en grace par sa Majesté. Monsieur de Boëce la luy rendit, mais le Roy la luy redonna en garde, laissant les fortifications en leur entier sans les endommager en rien". La soeur huguenote-amphibie de Bergerac revint dans la résistance à l'automne 1621, pendant le siège de Montauban. Le 18 octobre, la ville avait déjà viré dans ce sens. Elle se soumit au roi, avec M. de La Force, en mai 1622 (Arch. munic. Sainte-Foy, BB 3, *Mémoires de M. de la Force*, tome IV).

27. Castelnaud qui connaissait son monde, désigne le clan bergeracois du ralliement au roi, principalement des officiers de justice : de Charon, lieutenant général, Prioteau (en fait Prioteau), procureur du roi, Gast, bailli... (*Mémoires de M. de la Force*, tome IV, pp. 138, 145).

28. Chamier (G.) a publié un récit du temps, merveilleux et baroque, riche en détails, de cette entrée royale, à l'issue d'un siège héroïque... "les maisons scises sur les fosses descouvertes, et remplies de terre depuis le bas jusqu'en haut" (*Jurades*, tome VI, pp. 196-207). Hélas ! Il a souligné lui-même une invraisemblance du récit.

On pourrait allonger la liste. Bergerac assiégée par le duc de Mayenne ? C'était en fait Nérac qui subissait alors ce siège : voir Duplex et les *Mémoires de M. de La Force*.

29. La première eut lieu à l'automne de 1621, pendant le siège de Montauban ; la seconde au printemps de 1622, pendant le siège de Tonmains-Dessus. Dans les deux cas, le gros des forces royales était immobilisé ailleurs (*Mémoires de M. de La Force*, tome IV, pp. 310-311 et 415-426).

30. Voir notamment *Le Périgord révolutionnaire*, supplément du B.S.H.A.P., tome CXVI, 1988, p. 335. L'article paru peu après dans le B.S.H.A.P., tome CXX, 1993, pp. 455-467, prétendant voir des fortifications à Bergerac au XVIII^e siècle dans la carte de Belleyrne, procède d'une vision assés surréaliste.

Alexis-Honoré Roché (1757-1828)

Un architecte de talent sans chef-d'œuvre

par Jacques LAGRANGE

Notre maître Jean Secret nous avait invités, en son temps, à aller à la découverte de l'architecte Louis Catoire, l'urbaniste de Périgueux⁽¹⁾. Dans nos travaux de recherche, nous avons rencontré, bien entendu, son collègue et prédécesseur Roché. Nous ne savions que peu de choses sur cet autre architecte départemental ; à vrai dire, nous l'avions un peu négligé, car tel n'était pas alors l'objet de notre curiosité.

Dans une savante étude, parfaitement documentée, à laquelle nous empruntons plus que l'essentiel⁽²⁾, Fabienne Hellouin de Cenival nous révèle excellemment tout, sur notre homme de l'art, Roché. La chose était nécessaire, car dans de nombreux esprits, seul un Jean Roché avait exercé. Or, à partir de travaux sur le Bordelais néoclassique une distinction avait été établie⁽³⁾.

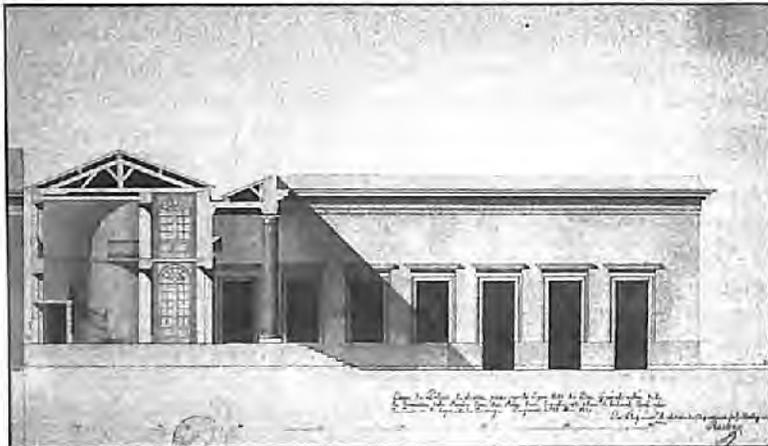
Approfondissant la question, notre érudite collègue nous apprend qu' Alexis-Honoré Roché - et pas du tout Jean ! - avait un frère, François, qui fut collaborateur du grand Victor Louis à Bordeaux. Quant à son fils Jean-Baptiste Alexis, il fit une carrière dans le Génie, à Rochefort, Blaye, Bordeaux. Tous deux seront également architectes, mais leur parcours respectif ne les conduisant pas en Dordogne, à ce titre, ils ne nous concernent pas.

1. Lagrange (Jacques), "Louis Catoire, l'urbaniste de Périgueux", *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome CVII, année 1990.
2. Hellouin de Cenival (Fabienne), "Alexis-Honoré Roché", *Revue archéologique de Bordeaux*, tome LXXXV, année 1994, pp. 209-241.
3. Maffre et Bériac, *Le Bordelais néoclassique*, Bordeaux, 1983.

Demeurons donc avec le personnage qui travailla dans notre département.

Alexis-Honoré est natif d'Orléans, en 1757, où son père est entrepreneur. Formé dans le corps du Génie, il suit la carrière militaire. En 1786, le voici à Bordeaux en qualité d'architecte civil, où il participe à de nombreux projets privés. Les guerres révolutionnaires l'invitent à reprendre du service au Génie ; on le charge de la construction d'ouvrages de défense comme un véritable ingénieur militaire.

Mis à la retraite en 1814, la modicité de sa solde (347 F) le contraint à rechercher un emploi civil. Le 27 novembre 1819, il est nommé architecte du département de la Dordogne. Ses correspondances laissent entendre qu'il aurait préféré demeurer à Bordeaux où ses enfants étaient fixés. Logé à Périgueux, 6, rue Taillefer, il reçoit des instructions du préfet Huchet de Cintré pour des projets à établir. Le programme est vaste : à Périgueux, un palais de justice, un palais épiscopal, un grand séminaire et la restauration de la cathédrale Saint-Front ; à Ribérac, une sous-préfecture et un tribunal ; à Nontron, à Montignac, des casernements de gendarmerie ; à Brantôme, un dépôt de mendicité.



Projet pour un palais de justice (cliché Arch. départ. de la Dordogne, 4 N 24)

Sur le dossier le plus conséquent, on sait qu'Alexis-Honoré Roché présente le devis de son palais de justice de Périgueux, document qu'il signe le 20 août 1820, rectifié le 3 juin 1821, pour un montant de 248 653,31 F. Prévu sur les allées de Tourny, à l'emplacement du couvent des Augustins⁴, le bâtiment projeté n'a rien à voir avec celui que réalisera Louis Catoire dix années plus tard.

4. Actuel musée de Périgueux.

C'est un vaste rectangle, comportant une cour intérieure carrée, présentant en façade un péristyle à six colonnes doriques cannelées à chapiteaux romains, servant de salle des pas-perdus et reliant les deux ailes latérales en retour d'angle. L'édifice prévu ne comporte pas de fronton triangulaire caractéristique des palais de justice de ce premier tiers du XIX^e siècle. Le ministre de l'Intérieur approuve bien les plans de Roché, mais le projet ne sort pas. En réalité, les notabilités périgourdines ont d'autres intentions pour l'emplacement de ce palais de justice. Pour sa part, le jeune Catoire trouve, en 1827, le plan de Roché absent de grandeur.

Pour l'année suivante, 1821, le préfet Huchet de Cintré et le maire de Périgueux, marquis Moneys d'Ordière, proposent à Mgr de Lostanges l'aménagement d'un grand séminaire dans l'ancien couvent de Sainte-Claire, situé en bordure de l'Isle. Sur les instructions assez précises de l'évêque de Périgueux, l'architecte dresse le projet de rénovation des vieux bâtiments aptes à accueillir quatre-vingts séminaristes. Le conseil des Bâtiments civils refuse le plan Roché parce que d'une "trop grande simplicité". Un nouveau parti est étudié par Roché en 1826. Dans son idée, l'architecte se montre fervent du néoclassicisme, introduisant même pour l'autel de la chapelle, "la forme du tombeau d'Agrippa, comme l'auraient fait au XI^e siècle, les sculpteurs ayant perdu leur savoir faire et se tournant vers l'art romain comme modèle". Nouvel échange des dossiers entre le préfet de la Dordogne, le conseil des Bâtiments civils, avec les critiques des Parisiens. "L'auteur de ce projet, qui date de 1822, ne me paraît pas suffisamment compétent", s'étonne le ministre.

Sans doute un peu las de subir des échecs administratifs successifs, Roché qui a alors 69 ans en octobre 1826, demande sa mise à la retraite d'architecte départemental⁵. En compagnie de son épouse, Denise Darmagnac⁶, il souhaite regagner sa ville de Bordeaux.

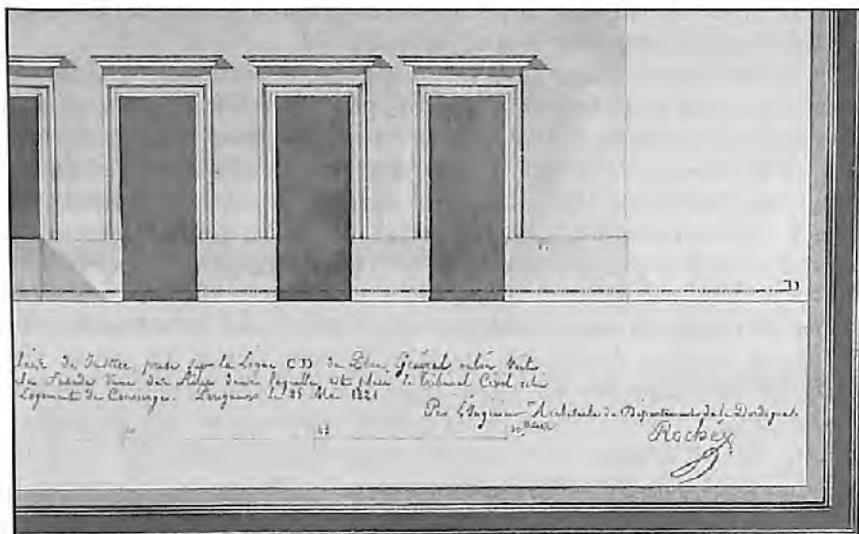
Deux années après, le préfet le rappelle pour diriger les travaux de construction du grand séminaire. Il meurt à la tâche dans sa chambre de l'hôtel Le Chêne Vert, à Périgueux, où il prend pension. Il a 71 ans et son successeur Louis Catoire assure fort bien la relève.

Durant sa carrière d'architecte départemental en Dordogne, Alexis-Honoré Roché paraît dessiner beaucoup, projeter certes, mais aucun des édifices qu'il envisagera ne verra le jour. Pour Fabienne Hellouin de Cenival, "Roché apparaît comme un artiste malchanceux". Pourtant, ceux qui lui ont confié des travaux - des projets - le reconnaissent comme un professionnel compétent, dévoué, consciencieux, volontaire, ardent. "Un homme qui n'a pas su convaincre" dit de lui sa pertinente biographe.

5. Il semble atteint d'une infirmité.
6. Mariage en 1787 à Bordeaux.

Disons que les grands chantiers se gagnent autant dans les antichambres du pouvoir que sur la planche à dessin. La projection matérielle des idées conçues par Alexis-Honoré Roché, entre 1819 et 1828, ne convenait plus pour l'équipement d'une ville moyenne de province.

J.L.



Signature de Roché au bas d'une esquisse (Arch. départ. de la Dordogne, 4 N 24)

Sur un registre de la fabrique de Saint-Front (1837-1857)

par Pierre POMMAREDE

Le 8 avril 1802, le Premier consul ajoutait au Concordat des "articles organiques". Le soixante-seizième article prévoyait la constitution de Fabriques, composées de personnes nommées officiellement par le préfet et l'évêque pour administrer les biens des églises. Ces personnes morales étaient placées sous l'autorité d'un conseil de fabrique composé, dans les paroisses d'au moins cinq mille âmes, de neuf membres : le curé et le maire étaient des membres de droit. Le conseil se réunissait le dimanche de Quasimodo et les premiers dimanches de janvier, juillet et octobre. Ce conseil devait tenir un registre⁽¹⁾. La réglementation des fabriques fut fixée par décret impérial du 30 décembre 1809.

Les registres des Fabriques ont été longtemps dédaignés par les historiens et les chercheurs. Il est vrai qu'ils étaient souvent mal tenus et que la sèche énumération de leur comptabilité pouvait, à première vue, rebuter. Depuis une trentaine d'années environ, les historiens locaux et les auteurs de monographies ont saisi l'intérêt que pouvaient renfermer ces documents⁽²⁾. Le hasard de recherches m'a permis de découvrir le registre de la fabrique de Saint-Front durant vingt ans (1837-1857) et sous le pontificat de deux évêques⁽³⁾.

1. A Saint-Front, de 1837 à 1857, faisaient partie du conseil les curés et chanoines suivants : Peyrot, Dumaine, Demilhac, Labat, du Pavillon, Deltheil, ainsi que des "notables" de la ville : Belleyme, Bayle de Lagrange, Mathet-Lagrèze, Picon, Dauteville, L. de Sanzillon, Estignard et Courtey.

2. Une partie est conservée aux archives diocésaines, une autre aux archives départementales (série V), d'autres encore, hélas sommeillent dans des presbytères ou des sacristies. Les rats du pays délaissent pour eux leurs fromages.

3. Mgr Thomas Gousset (1835-1840) et Mgr Jean-Baptiste Georges Massonais (1840-1860).

Je remercie le chanoine Georges Beaupuy, archiprêtre de la cathédrale, de m'avoir permis de consulter et de publier ce qui m'a paru le plus digne d'intérêt pour l'histoire de la basilique-cathédrale. J'ai essayé de regrouper les indications données au long de 157 pages sous des rubriques ou des critères difficiles parfois à établir.

Certes, beaucoup de détails comme l'habit des suisses et la soutane des enfants de chœur peuvent paraître secondaires et on pourrait taxer de Joséphisme certaines nomenclatures. Mais des dates, des précisions (je pense à la participation des architectes Catoire et Abadie, à la "disparition" de la cloche du consulat, au nombre des musiciens et des chantres, à l'aménagement de la cathédrale, à l'achat des lustres et des cloches) peuvent rectifier quelques erreurs et contribuer à l'histoire du monument le plus visité de Périgueux.

I. Le personnel de la cathédrale

Musiciens et chantres

L'orgue en 1837 venait d'être "réparé à neuf" par M. Dutreuil, organiste à La Flèche ; l'organiste était M. Neyrat, mais il fut lancé un appel d'offres pour trouver un nouvel organiste aux appointements de mille francs par an et trois cents francs pour les leçons données aux enfants de chœur.

En 1840 fut émis le projet d'un achat d'orgue de chœur fourni par la maison Doublaine-Callinat au prix de dix mille sept cents francs. Cet orgue est livré en septembre 1843. L'architecte Catoire réclame cinq cents francs d'honoraire pour le buffet. Sa demande est contestée, on écrit au ministère. C'est le sieur Bessède, ancien organiste à Sarlat qui entretiendra les deux orgues (1853). Il est nommé titulaire le 14 novembre 1853. En 1856 il laisse la place à M. Dutheil (père).

On revoit en 1838 le salaire du "serpent" ou joueur de serpent⁴ et celui du joueur de violon Chambron (1839) : une contrebasse est achetée, moyennant cent soixante-six francs, en 1840.

Les chantres sont vêtus de soutanes et coiffés de bonnets carrés (barrèttes), ils sont quatre en 1837, cinq en 1839 et recrutés soit par cooptation⁵ soit par concours signalé par des affiches ; leurs noms semblent sortir du répertoire de la comédie : Poix, Cadet et Pelluchon.

4. Instrument de musique à vent, à bois recouvert de cuir, percé de neuf trous, qui sera remplacé par l'ophicléide.

5. L'évêque et les membres de la fabrique les auditionnent en 1843. Le chantre Méchain dont la voix est d'un bon volume mais pourtant "artificielle", remplacera le chantre Ferrand dont la voix est "totallement perdue" (1852). Le chantre Ferret (1852-1853) est suspecté par les chanoines d'avoir une conduite "irrégulière".



Tableau non signé appartenant à la S.H.A.P. (don Aujourat).

Suisses et sacristains

La cathédrale embauchait un ou deux suisses⁶⁾ et la fabrique leur fournissait un pantalon qui devait durer quatre ans et être porté uniquement pour les cérémonies⁷⁾. Dans une salle, affectée jadis aux Pénitents noirs, ils revêtaient leur nouvel uniforme "*chapeau élargi, culotte noire, pantalon de drap bleu, souliers à boucles*" (1842-1843) avec épaulettes à graines d'épinards et ornements en or mi-fin (1849).

Etaient aussi au service de la cathédrale plusieurs sacristains et deux bedeaux en 1838. Certains avaient aussi des emplois secondaires, comme Goursolle qui tenait échoppe près du porche (1839). Ils partageaient avec les sacristains, en 1842, un logement dans le clocher. L'évêque se plaint que le sacristain loge deux Espagnols et l'appariteur de la mairie, et une femme en démence qui entrave le repos épiscopal car elle a "*vue droite*" sur son palais. En 1846, le sacristain habitait encore dans le clocher. L'évêque s'étant plaint de la mauvaise qualité du vin de messe, cent bouteilles sont garnies en 1841.

Les enfants de chœur

En 1838 "*huit clercs servants*" étaient en fonction pour les cérémonies. En 1841 l'évêque demande que les enfants de chœur "*qui approchent le plus sa personne*" soient revêtus de soutanes violettes et de bas violets (1844). Leur vestiaire est situé dans l'ancienne bibliothèque (1851). C'est l'école des Frères de Périgueux qui fournit les enfants de chœur : ils sont vingt-quatre en 1844. Ces jeunes clercs participaient aussi aux chants sous la conduite d'un maître de chapelle, Dutheil, et d'un "*surveillant*" qui semblait avoir fort à faire.

En 1843, l'évêque se plaint de l'imperfection des chants, surtout des basses : les choristes sont "*détournés*" par la Société philharmonique. La fabrique propose aux parents de "*louer*" la voix des enfants "*tant que leur voix dureront*", jusqu'à treize ou quatorze ans, moyennant quarante francs par an. En 1852 "*le chant est de plus en plus défectueux*".

II. L'environnement de la cathédrale

A cette époque, un certain nombre de maisons, boutiques et échoppes étaient encore incrustées au long des murs de la cathédrale.

Sous le porche, l'épicier Goursat déposait caisses et futailles près de sa boutique ; le sacristain Goursolle y tenait échoppe, Mme Kintzel avait un magasin proche des cloîtres ; près de l'escalier entre le porche et la cathédrale, il y avait en 1848 une chapelle où un marchand entreposait des morues et des fromages "*à l'odeur fétide*".

6. Le chantré Thomas, ancien geôlier des prisons est recruté "*pour sa taille, son âge et son ancienne profession*" (1839).

7. Amende, en 1841, de cinq francs contre le suisse qui a été aperçu portant, en ville, le pantalon de la fabrique.

La chapelle sera achetée deux mille quatre cents francs pour servir de logement au concierge. Il y avait encore deux boutiques entre le porche et l'évêché.

Porte du Gras, la maison Maigre (sic) domine les pilastres de l'ancienne église paroissiale Sainte-Anne ; en 1849 le sacristain Auriol possède aussi sur le Greffe deux maisons qui obturent les vitraux de la cathédrale. Une échoppe sera démolie en 1852 pour permettre à Abadie de transporter les matériaux nécessaires à la restauration de l'angle sud-est sous les voûtes de l'ancienne église paroissiale c'est-à-dire la coupole du Thoin (1852). Rue d'Enfer, la maison Chataignon est adossée au mur de la cathédrale.

Ce n'est qu'en 1856 que, par sous-seing privé, six notables achètent pour dix-huit mille francs à Mme de Pages sa maison de la rue des Dépêches qui sera achetée par la ville de Périgueux pour devenir le presbytère de la cathédrale.

III. Réparations et aménagements

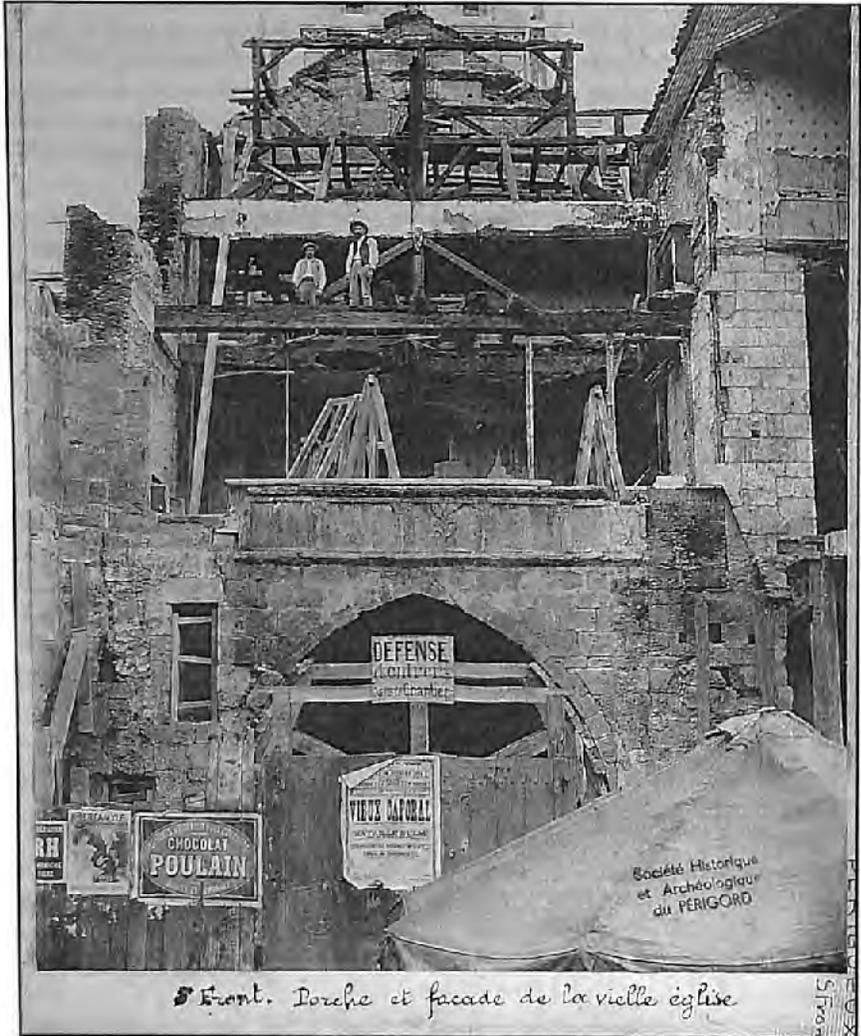
Premiers aménagements : l'église paroissiale

La coupole, dite du Thouin, recouvrait alors l'église paroissiale de Saint-Front, avec comme titulaire saint Jean⁸⁾. Dès 1839 la Fabrique demandait un projet de réparation de cette "*chapelle Saint-Jean*", le devis pour préparer les corniches et les chapiteaux se montait à mille quatre cent quarante francs. Les travaux coûtèrent en réalité, en 1840, plus de huit mille francs dont la réparation des colonnes, l'achat d'un autel en marbre fourni par la maison Dupont. En 1841 eurent lieu de nouveaux travaux sous la conduite de Louis Catoire. On y plaça une chaire en 1842, sans doute peu solide puisque réparée en 1850, puis on y aménagea des stalles.

Les fabriciens ont grand soin des retables : en 1850, "*du vieil autel à colonnes venant de Saint-Ursule*"⁹⁾, en 1851 de la grande chaire et du retable de l'Assomption. Des barrières sont créées "*pour ne pas embarrasser et gêner la marche de l'évêque*" (1838). Le mobilier de la cathédrale s'enrichit (?), grâce à l'Etat, d'un tableau représentant l'*Evanouissement de la Vierge* et d'un groupe en carton-plâtre ; la fabrique fait déplacer un grand tableau de la *Mise au tombeau* (?), confectionner des rideaux du chœur afin que l'éclat du soleil ne blesse pas les yeux des chanoines (1851). Surtout les fabriciens demandent au peintre J. E. Lafon quatorze tableaux de Chemin de croix pour remplacer "*les méchantes enluminures*". Pour le prix de mille trois cents francs, les tableaux arrivent à Périgueux le 13 mars 1851.

8. Elle est dite aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur, mais le vitrail de l'absidiole représente toujours saint Jean.

9. Aujourd'hui à Chancelade, après avoir été placé à la Cité.



Saint-Front. Porche et façade de la vieille église.



Saint-Front. Premier étage de la confession Nord.

Les chaises constituent un gros problème pour les finances fabriciennes : il y en a mille quatre cent soixante-cinq dans la cathédrale en 1842. Les conflits sont fréquents avec les régisseurs, les chaisières et les utilisateurs⁽¹⁰⁾ et les prix de location varient avec les horaires et les classes des cérémonies⁽¹¹⁾. Quand la fabrique était à court d'argent, elle vendait (1841) un autel à colonnes dorées et une statue de la Vierge au curé d'Eyliac, au séminaire, la cloche dite du chapitre (1849) et à la paroisse de la Cité, moyennant mille francs, une cloche de la cathédrale (1853).

Cloches et carillons

En 1833 était déposée à la cathédrale puis était mise en place la vénérable cloche de l'hôtel de ville⁽¹²⁾ qui devait servir aux fêtes solennelles et dans les circonstances importantes décidées par le conseil municipal. Le registre nous apprend qu'en 1849 cette cloche était fêlée. Le fondeur Bollée, du Mans, propose d'en fonder une nouvelle, moyennant mille neuf cents francs, et de garder l'ancienne. Le ministre alloue deux mille francs pour cette nouvelle cloche fondue en 1850. La cloche de l'hôtel de ville est hélas expédiée au fondeur Bollée ! Ainsi par la négligence des édiles et des fabriciens, cette vénérable cloche est bradée. Peut-être a-t-elle été conservée et, grâce à ces renseignements, pourrait-on la retrouver au Mans ? Ce serait inespéré.

Le 31 décembre 1847, un bourdon de deux mille quatre vingt-huit kilos est réceptionné⁽¹³⁾. Cette même année, cinq nouvelles cloches sont demandées au fondeur Bollée sous l'invocation de la Vierge, saint Front et saint Etienne, sainte Anne, saint Léonce et saint Aignan.

Un conflit éclate alors avec la fabrique et l'architecte Catoire. L'affaire est portée devant le tribunal. Malgré la plaidoirie de Augustin Mie, avocat de la fabrique, cette dernière est condamnée à payer 5% du prix des travaux de charpente du clocher à l'architecte. Catoire recevra mille cent cinquante deux francs.

Le premier février 1850 la fabrique décide d'acheter trois nouvelles cloches moyennant trois mille sept cent dix-neuf francs : elles s'appelleront Silain, Sacerdos et Georges.

Enfin, en 1856, huit nouvelles cloches arrivent à la cathédrale des ateliers de Bollée. Elles auront coûté trois mille francs et devront sonner pour l'ouverture du concile provincial du 3 août 1856.

-
10. Convention amiable de la somme de deux cents francs avec le directeur de l'école normale en 1842.
 11. Tarif des chaises en 1843 : première messe, trois centimes ; deuxième messe, cinq centimes ; messe de midi, dix centimes ; mariages et sépultures, deuxième classe, cinq centimes.
 12. Cloche datant de 1675 et provenant de la refonte de celle de 1569. Elle portait l'inscription "François et Jean Bouhler (fondateur à La Bachellerie) mon faite". Cf Brugière et Berthélé : *Exploration Campanaire*, Périgueux imp. de la Dordogne, 1907, pp. 173-180. Robert Benoît, *Petite Histoire de Périgueux*, Périgueux, Synd. d'init., 1938, p. 12.
 13. *Exploration campanaire*, op. cit., p. 476.

Lustres et quinquets

En 1851, un premier lustre est acheté par les confréries aux prix de cinq cents francs pour éclairer le retable de l'Assomption et un vote favorable de la fabrique décide l'acquisition d'un lustre pour la nef au prix de mille francs. Autre projet d'achat d'un grand lustre à placer sous la coupole centrale "*dont la nudité frappe tous les regards*"; moyennant quatre mille cinq cents francs.

En 1853, Abadie, architecte de la cathédrale, propose deux lustres pour les coupoles est et ouest au prix de cinq mille francs : l'évêque et les confréries donneront mille francs, la fabrique trois mille francs.

Le grand lustre de la nef et les deux autres "*qui n'approchent pas par leur dimension et la richesse celui de la nef*", proposés par Abadie, sont mis en place (août 1853)⁽¹⁴⁾. L'architecte Abadie les a vérifiés. Leur constructeur, M. Bachelet, a augmenté considérablement l'ornement et les prix. La fabrique obtiendra mille francs de remise sur l'ensemble.

Dix quinquets sont achetés en 1856 "*pour éclairer les recoins obscurs de l'église*". En 1856 un bec de gaz est installé à l'entrée de la cathédrale, place de la Clauître.



Buste de Mgr Georges Massonais
(Trésor de la cathédrale)



L'architecte Lambert

14. C'est donc à Paris qu'ils ont été demandés, suivant les traditions, pour éclairer le mariage de l'empereur Napoléon III, le 30 janvier 1853.

Enfin, les dernières pages du registre évoquent les préparatifs envisagés à la cathédrale pour préparer l'édifice "aux graves cérémonies" du concile provincial du 3 août 1856 : contre le mur, nouvellement construit, qui sépare la coupole nord du reste de la cathédrale, seront adossés un autel provisoire, une estrade pour les prélats et leur suite, des emplacements pour les fonctionnaires publics. Les assistants paieront les chaises cinquante centimes. C'est le vicaire général Junière "dont l'économie et l'intelligence sont bien connues" qui supervisera les travaux.

Le 19 juillet 1856 Monseigneur Georges en pouvait convier le cardinal-archevêque de Bordeaux et les six évêques suffragants⁽¹⁵⁾ "sous les voûtes séculaires de notre vieux Saint-Front se relevant de ses ruines" pour le concile provincial : "un de ces événements mémorables qui seul a suffi parfois à illustrer une église"⁽¹⁶⁾.

Il faudra retrouver le registre suivant pour connaître les frais occasionnés par ces dix jours de fêtes.

P.P.

15. Evêque d'Agen, Poitiers, Angoulême, Basse-Terre (Guadeloupe), La Rochelle et Luçon.
16. Lettre pastorale n°85, Périgueux, Lavertujon.

Note annexe

Dans le trésor de la cathédrale est reliqué le buste (1860) d'Antoine Lambert. Cet architecte diocésain (1836-1919) fut pendant un demi-siècle, chargé d'effectuer ou de surveiller les travaux de la basilique. Le chanoine Prieur, archiprêtre, lui rendit hommage lors de son décès en rappelant qu'il était fils et petit-fils d'architectes, élève des Beaux-Arts à Paris et collaborateur d'Abadie lors de la reconstruction de la cathédrale.⁽¹⁷⁾

1. Une lettre du maire de Strasbourg, datée du 29 décembre 1939, adressée à l'archiprêtre Prieur. Le maire remercie le curé de Saint-Front "d'avoir camouflé dans la crypte de la cathédrale les archives et les incunables de la bibliothèque". En marge le chanoine Prieur a écrit : "M. Le maire, votre lettre sera considérée comme une relique"⁽¹⁸⁾.

2. Deux registres de la fabrique de La Mothe-Montravel (1842-1908) dont voici le sommaire :

- . Confrérie du Cœur Immaculé de Marie (1842-1908)
- . Liste des membres
- . Apostolat de la Prière (1874)
- . Liste des membres
- . Confrérie du Sacré-Cœur (1879)
- . Liste des membres
- . Erection des chemins de croix (1851-1870)
- . Première pierre de l'église (1858)
- . Bénédiction grosse cloche, érection d'un beffroi (1872)
- . Inscriptions de la deuxième et troisième cloche.
- . Installation du chanoine Gorse, curé (1908)
- . Relevé de registres paroissiaux (1667-1692)
- . Etat du bénéfice cure de Saint-Paixent (1781-1790)
- . Liste des curés (1802-1908), Inventaire de l'église.

Ces documents ont été remis par l'archiprêtre de Saint-Front aux archives diocésaines le premier novembre 1996.

En feuilletant ce registre

- 1837 . Réparation à neuf de l'orgue de la cathédrale, par M. Dutreuil, organiste à La Flèche, M. Neyrat, organiste.
- . Contentieux pour les frais d'obsèques de Mgr de Lostanges.
 - . Il y avait un cadran au-dessus de l'orgue.
 - . Appel d'offres pour un organiste dans tout le royaume ; salaire : 1 000 F par an plus 300 F pour leçons données aux enfants de chœur.

17. Semaine religieuse, 1910, pp. 385-386

18. Une relique poussiéreuse et attaquée par les vers.

- 1838 . Tarif des employés du bas-chœur (diacres, sous-diacres, sacriste, organiste, quatre chantres, serpent, sacristain, suisse, deux bedeaux, huit clercs servants).
- . Mise en place de la cloche de l'Hôtel de ville pour les fêtes solennelles et les circonstances importantes décidées par le conseil municipal.
 - . Plainte concernant le mauvais état des chaises de l'église qui tombent de vétusté.
 - . Création de barrières à l'intérieur de la cathédrale à cause de l'encombrement de la foule qui arrête et embarrasse la marche de l'évêque.
 - . Traitement du troisième vicaire.
 - . Modifications et réparations : projet de créer un balcon en fer qui permettra au maître de musique et à ses élèves de se rendre de la tribune de l'orgue à celle de l'évêché.
 - . Don par l'Etat, grâce au maire de Marcillac, d'un tableau représentant l'Evanouissement de la Vierge.
- 1839 . Modification du personnel du bas-chœur : il y aura un cinquième chantre et un surveillant des clercs.
- . Traitement du maître de chapelle Duteil, 300 F.
 - . Supplément de traitement au professeur de violon Chambron, 100 F.
 - . Don par le ministre des cultes d'un "groupe en carton-plâtre" que l'on songe à placer près de l'autel de la paroisse (Sacré-Cœur actuel).
 - . Demande de l'épicier Goursat (porche de la cathédrale) de déposer des caisses et des futailles sous le porche. Demande rejetée.
 - . Le sacristain Goursolle ayant une échoppe dépendant de la cathédrale et aliénée en 1793 ne doit avoir aucune ouverture sur le porche.
 - . Il faut nettoyer les murs, les corniches et les coupoles couverts de poussière et de toiles d'araignées : coût 250 F.
 - . Devis de réparation de la chapelle Saint-Jean (église paroissiale) (actuellement Sacré-Cœur).
 - . Remplacement de chantres et du suisse. Se présente Thomas, ancien geôlier des prisons : sa taille, son âge, sa profession le font admettre comme candidat.
 - . Réparation des colonnes de la chapelle Saint-Jean.
- 1840 . Devis de sculptures des corniches et des chapiteaux de la chapelle Saint-Jean : 1 444 F.
- . Achat d'une contrebasse (166 F).
 - . L'autel en marbre de la chapelle Saint-Jean fourni par Dupont s'élève à 1 077 F.
 - . Total des travaux à la chapelle Saint-Jean : 8 323 F.
 - . Projet d'acheter un tabernacle de marbre, six candélabres et un ostensor.
 - . Projet d'acheter un orgue de chœur fourni par Doublaine-Callinat : 10 700 F.

- 1841 . Projet de tabernacle pour la chapelle Saint-Jean.
- . Demande de Mme Kinzel qui se plaint que le sacristain gêne les ouvertures de son magasin situé à l'entrée de la cathédrale, du côté des cloîtres.
 - . Le suisse se plaint du manque de renouvellement de son pantalon. La durée du pantalon est fixé à quatre ans.
 - . L'évêque demande que les enfants de chœur "qui approchent de plus sa personne" soient revêtus de soutanes violettes (21 F).
 - . Vente au curé d'Eyliac d'un autel à colonnes dorées, à niche et à tabernacle et d'une statue de la Vierge appartenant à M. Dumaine.
 - . Nouveaux travaux à la chapelle Saint-Jean proposés par l'architecte Catoire.
 - . Déplacement de l'autel-retable qui sera à placer face à l'autel du Rosaire (1 200 F) ou face à la tribune de l'évêché (2 055 F).
 - . Déplacement du grand tableau de la mise au tombeau dans la chapelle de la Vierge.
 - . Restauration des colonnes de l'autel de la Vierge.
 - . Démolition des tribunes face à la chapelle de l'Assomption.
 - . L'évêque se plaint de la mauvaise qualité du vin de messe. On va le renouveler. Le curé le mettra en bouteille (cent bouteilles).
 - . Demande du second suisse de Saint-Front de loger dans le clocher : il est déjà occupé par le sacristain qui y loge deux espagnols et l'appariteur de la mairie. L'évêque se plaint que le clocher a été habité par une femme en démence, que le logement plonge "en vue droite" sur le palais épiscopal, son parterre dont l'évêque veut jouir, sans entraver son repos : les occupants devront vider les lieux.
 - . Plainte contre le suisse qui porte son pantalon de service hors de l'église : il versera une amende de cinq francs.
 - . Renouvellement des soutanes de chantages tous les trois ans, et remplacement de leurs bonnets carrés par des barrettes.
 - . Toutes les chaises seront marquées au fer rouge des mots Saint et Front.
- 1842 . Il y a 1 265 chaises à la cathédrale.
- . Décision de placer une chaire dans la chapelle Saint-Jean qui est paroissiale.
 - . Commande de 200 chaises supplémentaires.
 - . Réduction du prix des chaises pour les élèves de l'école normale.
 - . Pour la pompe et la décence, achat d'un nouveau dais pour le viatique.
 - . Transaction du procès entre les héritiers de Mgr de Lostanges et l'évêque. La fabrique donnera aux héritiers l'anneau pastoral offert par Mgr le duc de Bordeaux : les précieux restes de l'évêque seront conservés à la cathédrale. On placera des carreaux de marbre noir et blanc fermés par une grille et on scellera une plaque de marbre noir avec inscriptions en lettres d'or.
 - . Nomination du premier suisse Mertatrous.
 - . Costume du suisse : chapeau de grande tenue élargi, culotte noire, pantalon de drap bleu, blanc en été.

- . Problèmes de maisons adossées à la cathédrale : Chataignon rue d'Enfer, Maigre place du Gras.
 - . Projet de l'orgue de chant proposé par l'organiste Géraud : M. Catoire fera exécuter le buffet. Coût, 5 200 F plus 5 000 F à payer durant cinq ans.
 - . Le directeur de l'école normale primaire propose de payer 200 F de droits de chaises pour les élèves.
 - . Achat d'un ciboire, le seul que la cathédrale possède ayant un pied de cuivre.
 - . Problème de la maison Maigre adossée à la cathédrale porte du Gras. La maison domine les pilastres de l'ancienne église paroissiale (ancienne salle décadaire).
- 1843 . Achat de trois fauteuils : deux pour les mariés, l'autre pour l'évêque.
- . Prix des chaises : première messe, trois centimes ; deuxième messe, cinq centimes ; vêpres avec sermon, dix centimes ; mariages et sépultures première classe, dix centimes ; mariages et sépultures, deuxième classe, cinq centimes.
 - . Problème du chant imparfait à la cathédrale : la maîtrise a perdu les plus belles basses d'enfants, les chantres adultes sont peu soumis à l'autorité insuffisante du maître de la chapelle. Les membres de la Société philharmoniques les détournent.
 - . Suppression du maître du violon.
 - . Le suisse demande des bas de coton blanc, des souliers à boucles, un col, que l'on agrandisse son chapeau et qu'on l'autorise à boutonner son habit.
 - . Le 22 février 1843 l'évêque et les membres de la fabrique viennent auditionner dans le chœur sept candidats chantres.
 - . Projet de location par les parents de leurs fils pour être enfants de chœur "tant que la voix de l'enfant durera" c'est-à-dire jusqu'à treize ou quatorze ans : quarante francs par an.
 - . L'orgue de chœur a été livré par la maison Doublaine et Cie pour 10 200 F. Catoire réclame 500 F pour ses honoraires.
 - . Embauche du sacristain Méchain comme chantre : "sa voix d'un bon volume est pourtant artificielle".
- 1844 . Achat de gants violets pour les enfants de chœur.
- . Il faut surélever le dais parce que l'ostensoir est trop important.
 - . Les frères des écoles chrétiennes fournissent vingt-quatre enfants de chœur.
- 1845 . Achat d'un bourdon pour la cathédrale.
- . Les fidèles délaissent les offices parce que le tarif des chaises est trop élevé.
 - . Achat de laine rouge et violette pour les bas des enfants de chœur.
- 1846 . Le clocher pourrait servir d'habitation au sacristain.

- 1847 . Conflit avec Catoire, insurmontables difficultés. Le conseil de fabrique demande au ministre des cultes d'autoriser le choix d'un autre architecte.
- . Vol dans la sacristie : on renforce les serrures.
 - . Convention avec Bollée, fondeur au Mans, pour cinq nouvelles cloches.
 - . Les musiciens du régiment ayant participé à la cérémonie de la fête-Dieu recevront cinquante francs de gratification.
 - . Une des salles affectées autrefois aux pénitents noirs servira de vestiaire aux suisses.
- 1848 . Les circonstances actuelles vont faire diminuer les allocations du gouvernement. On réduit les traitements des chantres et suisses, des enfants de chœur.
- . Vol à la sacristie : 137 F de cire.
 - . Contentieux des honoraires de Catoire pour l'aménagement des cloches. L'architecte en appelle aux tribunaux.
 - . Achat d'une petite chapelle attenant à l'église pour être le logement d'un concierge. L'entrée est située en haut de l'escalier qui conduit du porche à la cathédrale et il faut nécessairement passer dans une cour qui précède l'entrée de l'église. Elle servait de boutique à un épicier qui y entreposait morues et fromages à l'odeur fétide.
 - . Il existe encore dans la partie antérieure du porche deux petites boutiques encadrées dans les bâtiments de l'évêché.
 - . Une somme de 2 400 F est demandée au ministre pour acheter cette chapelle.
 - . Proposition de créer un carillon dans le clocher, au moyen de marteaux dirigés par l'organiste à l'aide de fil de laiton.
 - . C'est l'avocat Augustin Mie qui défendra la fabrique contre Catoire.
 - . Le tribunal a donné raison à Catoire. La fabrique lui versera 1 152 F.
- 1849 . La cloche de l'hôtel de ville est fêlée : il faut la refondre. Bollée, fondeur, en fera une pour 1 900 F et gardera l'ancienne.
- . Projet de demande au peintre Lafon quatorze tableaux du chemin de croix (1 300 F plus les cadres) pour remplacer les "méchantes enluminures" actuelles.
 - . Le sacristain Auriol a deux maisons adjacentes à la cathédrale place du Greffe, il a fait de nouvelles constructions qui masquent les fenêtres de la sacristie des suisses sur laquelle il a une vue droite. On lui demande de rendre au jour trois vitraux de la cathédrale qui donnent sur le Greffe.
 - . Une soutane est offerte au porte-croix.
 - . Vente au supérieur du séminaire de la petite cloche du chapitre.
 - . Nouveau costume pour les suisses avec épaulettes à graines d'épinards et ornements en or mi-fin : 240 F.
- 1850 . Projet de placer en face de l'autel de la Vierge un vieil autel en bois et des colonnes qui décoraient les églises de la Cité et Sainte-Ursule.
- . Achat de cinq panaches blancs pour le dais : 50 F.
 - . Le ministre a alloué 2 000 F pour la refonte de la cloche de l'hôtel de ville.

- . Projet de trois nouvelles cloches sous l'invocation de saint Sacerdôs, saint Silain et saint Georges.
 - . Le rite romain ayant été adopté, les trois tabernacles seront doublés en blanc.
 - . Restauration de la nouvelle chaire de la paroisse par le menuisier Grosland : 309 F.
 - . On envoie au sieur Bollée la cloche de l'hôtel de ville.
 - . Vol de 2 000 F chez les frères des écoles chrétiennes, dont 265,45 F de la caisse des enfants de chœur.
- 1851 . Les chanoines se plaignent que les rideaux de la croisée à droite du chœur soient usés et que l'éclat du soleil fatigue leurs yeux.
- . Aménagement des stalles de la paroisse.
 - . 13 mars 1851 : douze tableaux du chemin de croix sont arrivés.
 - . Les confréries achètent un lustre de 500 F à placer devant l'autel de l'Assomption.
 - . Vote pour l'achat d'un lustre pour la nef : 1 000 F.
 - . Le conseil assistera à la réception du cardinal Gousset le 10 mai 1851 au Pont-Neuf.
 - . Il faut réparer et nettoyer la grande chaire et le retable de l'Assomption. On attendra l'arrivée de M. Abadie, architecte de la cathédrale.
 - . La bibliothèque de Saint-Front deviendra vestiaire des enfants de chœur.
 - . Projet d'achat d'un grand lustre à placer sous la coupole centrale pour l'église "dont la nudité frappe tous les regards" : 5 420 F. La fabrique peut contribuer pour 4 500 F.
- 1852 . 20 janvier. La confection d'un carillon est ajournée.
- . Le chant est de plus en plus défectueux : M. Dutheil aura jusqu'aux fêtes pascales pour l'améliorer, sinon il sera remplacé.
 - . Nouveau délai à M. Dutheil jusqu'au 15 août.
 - . Démolition d'une échoppe place du Greffe pour permettre aux matériaux nécessaires à la restauration de l'angle sud-est dirigés par M. Abadie puissent passer.
 - . Le chantré Ferrand "dont la voix est totalement perdue" a son poste supprimé.
 - . Le cardinal de Bordeaux et trois évêques doivent venir en août 1853 ; une estrade sera établie face au trône épiscopal.
- 1853 . Lettre d'Abadie proposant deux lustres, coupole est et ouest pour 5 000 F. L'évêque donnera 1 000 F, les confréries autant, la fabrique 3 000 F.
- . La fabrique a vendu une cloche à la Cité, 1 000F.
 - . Décision de réunir le bureau de la fabrique en sommeil depuis quelque temps. Il se réunira le premier dimanche de chaque mois après la messe de midi. Le sieur Ferret, ancien chantré de Limoges est nommé à la cathédrale.

- . Les trois lustres sont mis en place : acompte de 4 500 F pour le grand lustre, 1 000 F pour les deux petits.
 - . Il n'y aura plus qu'un suisse.
 - . Bessède, ancien organiste de Sarlat entretiendra les orgues de la cathédrale.
 - . Le chantre Ferret a une conduite irrégulière.
 - . M. Abadie a vérifié les lustres : M. Bachelet a augmenté considérablement les dimensions, l'ornement et les prix. On négociera avec M. Bachelet. Ce dernier fait un rabais de 1 000F. L'évêque paiera 2 500 F et la fabrique 2 500 F.
- 1854
- . Ce sont les pompes funèbres qui ont le service pour Périgueux, comme pour le passé.
 - . L'évêque a écrit au maire son vœu favorable à l'érection de Saint-Georges en succursale.
 - . Le 15 août, les autorités civiles et militaires viendront fêter la Saint-Napoléon et l'Assomption : il faut recouvrir les prie-Dieu.
- 1855
- . Projet d'acheter des quinquets (dix) pour éclairer les recoins obscurs de l'église (cinquante francs).
 - . Nouvel organiste : Bessède (depuis le 14 octobre 1853).
 - . 5 novembre 1855. Concours public pour le choix de quatre chantres. On placardera des affiches.
 - . Achat de tentures aux couleurs liturgiques pour le trône de l'évêque.
 - . Les quatre chantres ont été nommés : Poix, ancien chantre de la cathédrale d'Angoulême, Ferrand, Cadet et Pelluchon. On leur adjoindra deux chantres supplémentaires.
- 1856
- . Installation d'un bec de gaz à l'entrée de la cathédrale place de la Cloître.
 - . Projet de huit nouvelles cloches à commander à Bollée (3 000 F).
 - . Les cloches arrivent : elles doivent être mises en place avant l'ouverture du concile provincial du 3 août.
 - . Pour préparer la cathédrale "aux graves cérémonies", l'évêque propose
 - autel provisoire adossé au mur nouvellement construit pour séparer la coupole nord du reste de la cathédrale.
 - estrade pour les prélats et leur suite.
 - enceintes pour les fonctionnaires publics.
 - billets distribués pour assister aux cérémonies.
 - chaises, cinquante centimes.
 - . C'est le vicaire général Jumièr "dont l'économie et l'intelligence sont connues" qui supervisera les travaux.
 - . Le nouveau vicaire est nommé sacriste : un inventaire de la cathédrale sera fait.
 - . M. Dutheil fils est nommé organiste titulaire.
 - . M. Dutheil père donnera des leçons aux enfants de chœur.

- . L'adoption du rite romain fait que les tentures du trône doivent être vertes et violettes, comme celles des sièges de chanoines assistants : 500 F.
 - . Mme de Pages par sous-seing privé a vendu sa maison rue des Dépêches à six notables qui veulent y établir définitivement un presbytère, jusqu'à ce que la ville de Périgueux en devienne propriétaire (18 000 F).
- 1857 . Frappin, sacriste à Saint-Louis de Bordeaux, est nommé sacristain.
- . M. Demilhac grand vicaire est remplacé par M. du Pavillon.

Relation de l'abbé Laulanié sur la réclusion et la déportation des prêtres en l'an II

par Robert BOUET

2^e PARTIE :

(voir tome CXXIV, 1997, pp. - (ill.)

Remarques sur la transcription du manuscrit

Sans être un "reprint" du manuscrit, le texte transcrit ici s'efforce d'être le plus fidèle possible à l'original.

• Ce qui a été respecté.

1 - La pagination. Le folio situé en haut à droite, correspond effectivement à chaque page du manuscrit, même si celui-ci ne comporte aucune numérotation de page.

2 - Le nombre de lignes, dans chaque page, correspond exactement à celui du manuscrit. La numérotation des lignes a été rajoutée au texte.

Parfois, comme il a été déjà dit, au moins deux lignes sont nécessaires pour transcrire une seule ligne du manuscrit.

3 - Respect aussi de l'orthographe de l'original.

• Ce qui a été ajouté en plus des numérotations qu'on vient de signaler (folio et lignes).

1 - La ponctuation, pratiquement inexistante dans le manuscrit.

2 - Les majuscules au début de chaque phrase et pour les noms propres.

3 - L'accentuation.

4 - Le texte qui est souligné correspond à un passage du manuscrit qui, après avoir été écrit, a été ensuite barré dans la relation ; c'est sans doute là une preuve supplémentaire que nous sommes bien en face du texte original.

EN RECLUSION A NOTRE-DAME

Folio 1

| | | |
|---|--|---|
| 1 | <i>Notes sur la réclusion et</i> | |
| 2 | <i>la Déportation des prêtres</i> | 1 |
| 3 | Servi inutiles sumus, quod debuimus facere | |
| 4 | fecimus | 2 |
| 5 | <i>Je, Nicolas Laulanié Dugrezeau ou des Thuillères +, fus ordonné</i> | 3 |

1. Titre de la relation qui indique deux parties :

- La réclusion : il s'agit de la réclusion des prêtres réfractaires de la Dordogne qui furent rassemblés, après la loi du 26 août 1792, dans l'ancien couvent des religieuses de Notre-Dame à Périgueux. Ce couvent est situé à l'angle de la rue du Plantier et de la rue Barbecane ; c'est l'actuelle Miséricorde. D'après la loi, devaient y être reclus tous les prêtres réfractaires du département sexagénaires et aussi de plus jeunes, mais qui étaient considérés comme *infirmes* (malades) et qui, à ce titre, pouvaient ainsi être exemptés de l'exil et pour un temps de la déportation. Cette première partie va du folio 1 au folio 14 du manuscrit.

- La déportation : il s'agit de la première déportation, celle de l'an II. Elle concerne essentiellement ces plus jeunes infirmes qui ont été ensuite reconnus aptes à la déportation lors de visites médicales. Cette déportation prévue pour envoyer les réfractaires au delà des mers (en Afrique, puis en Guyane), dirigea les prêtres de la Dordogne vers deux ports, d'abord à Bordeaux, puis vers Rochefort. Les déportés de Bordeaux furent très peu nombreux ; Laulanié les signalera. La plupart des déportés périgourdins partiront pour Rochefort, en plusieurs convois. Cette deuxième partie, qui commence au folio 14 est mentionnée par un sous-titre. Elle mériterait d'être elle-même subdivisée en trois :

1) Voyage de Périgueux à Rochefort,

2) A Rochefort sur les vaisseaux,

3) La Libération.

2. *Nous sommes des serviteurs quelconques ; ce que nous devons faire, nous l'avons fait* (seulement). Citation de l'Evangile de Luc, chap. 17, verset 10 b.

3. Cette + dans le texte est un appel en note fait par Laulanié, le texte de la note étant mis à la fin de ce folio (l. 24 et 25). C'est une des rares notes faite par l'auteur dans tout son manuscrit dans son état actuel.

- 6 *prêtre l'année mille sept cent quatre vingt cinq,*
 7 *à la Noël. Je n'avais encore dit qu'une messe*
 8 *lorsque je fus envoyé vicaire à Mensignac*
 9 *en remplacement de monsieur Thomas,* 4
 10 *actuellement curé de St-Sulpice de Mareuil.*
 11 *Je refusai en mille sept cent quatre vingt neuf*
 12 *la cure de St-Orse à la quelle j'avais été nommé* 5
 13 *par monsieur de Cremoux, chantre de la* 6
 14 *Cathédrale de Périgueux. La suite me fit voir*



Mensignac, l'église (collection P. Pommarède)

4. *Dico*, 1743. Pierre Thomas-Lamajorie, né le 21 mai 1754 à Mareuil, ordonné prêtre en 1780, en quittant Mensignac en 1785, devient vicaire de St-Pardoux-la-Rivière. Malgré qu'il ait prêté le serment constitutionnel le 9 janvier 1791 et le 6 février 1792, fondé une société populaire à Saint-Pardoux, il est considéré comme rétracté en septembre 1792. Il s'exile alors en Espagne. Revenu à Mareuil en l'an X (1801-1802), il sera nommé, au Concordat, desservant de Saint-Sulpice-de-Mareuil ; en 1829, il devient curé de Mareuil. Il meurt à ce dernier poste le 13 avril 1836.

5. *Dico*, 1418. Cette cure était vacante par décès du vicaire perpétuel, Joseph Mouillade, le 1er juin 1789.

Le curé primitif en est le chapitre de Saint-Front, d'où la nomination par de Crémoux, chanoine de ce chapitre.

6. *Dico*, 476. Ce dernier prénommé Pierre, chanoine de Périgueux, vient de succéder à son frère François, mort le 29 mars 1789, comme grand chantre et archidiacre de Périgueux. Pensionné dès 1790 (2168 livres annuelles), il n'est pas soumis au serment constitutionnel en 1791, mais il prêté le 10 septembre 1792 le serment de Liberté-Egalité, ce qui lui assure la tranquillité jusqu'à sa mort, survenue à Périgueux le 15 nivôse II (4 janvier 1794), à 80 ans.

| | | |
|----|--|---|
| 15 | <i>que j'avais bien fait en ne l'acceptant pas. Je fus</i> | |
| 16 | <i>pourvu en 1790 du Canonat d'écolâtre du +</i> | 7 |
| 17 | <i>J'étais encore vicaire à Mensignac lorsque le</i> | |
| 18 | <i>roi fut forcé et contraint à sanctionner le</i> | |
| 19 | <i>décret qui déclarait refractaires les prêtres</i> | 8 |
| 20 | <i>qui avaient refusé le serment. Le conseil municipal</i> | 9 |
| 21 | <i>de cette commune qui m'était fort attaché, attendu</i> | |
| 22 | <i>que j'étais...</i> | |
| 23 | <i>et comme tels, les condamnait à sortir du royaume</i> | |
| 24 | <i>+ je suis dans mon extrait de baptême sous le</i> | |
| 25 | <i>nom de Thuilleres.</i> | |

Folio 2

| | | |
|---|---|----|
| 1 | <i>à l'exception des vieillards et des infirmes qui étaient</i> | |
| 2 | <i>condamnés à une réclusion perpétuelle. J'étais</i> | |
| 3 | <i>languissant alors, et avais du mal aux jambes</i> | |
| 4 | <i>qui avaient été gelées dans l'église de Mensignac</i> | |
| 5 | <i>la première année où j'y fus vicaire. Le conseil</i> | 10 |
| 6 | <i>général de la paroisse qui m'était fort attaché, nomma</i> | |
| | <i>à raison de l'urgence,</i> | 11 |
| 7 | <i>pour constater ma maladie trois officiers de santé</i> | 12 |
| 8 | <i>l'un à défaut de l'autre et m'autorisa à continuer</i> | |
| 9 | <i>mes fonctions jusqu'à nouvel ordre. Ma pétition</i> | |
| | <i>Ce fut Mr Brachet Labothiere...</i> | 13 |

7. Phrase inachevée, terminée par une + de renvoi en note, note inexistante dans l'état actuel de manuscrit. Il s'agit probablement, comme on l'a déjà dit, d'un canonicat du chapitre de Saint Astier.

8. Il y a confusion sur ce décret. Le 26 décembre 1790, le roi a en effet sanctionné le décret du 27 novembre 1790 qui enjoignait au clergé de prêter le serment constitutionnel. Quant aux autres décrets contre les réfractaires, en particulier, celui du 29 novembre 1791, qui les fait considérer comme suspects, celui du 27 mai 1792 qui ordonne leur déportation, le roi y a toujours mis son veto ; ce n'est qu'après sa destitution que ces décrets produiront tous leurs effets. Laulanié fut donc soumis à ces décrets, comme tous les autres réfractaires, après la loi du 26 août 1792, à partir de septembre 1792.

9. Ce début de phrase qui a été ensuite barré, a été repris presque en totalité un peu plus loin (Folio 2, lignes 5 et 6).

10. L'attachement de ce conseil général de Mensignac a été suffisamment souligné dans la biographie, pour ne pas y revenir. Le conseil général d'une commune comprenait, non seulement, tous les membres du conseil municipal avec le maire, mais aussi un certain nombre de notables, également élus.

11. Mis en interligne.

12. D'après le registre municipal, nous connaissons les noms de ces trois officiers de santé (voir biographie).

13. Phrase inachevée et mise en interligne, qui laisse entendre que ce fut M. Brachet-Labothière (le registre municipal le nomme simplement Labothière) qui établit le certificat médical (voir sa teneur dans la biographie), permettant à Laulanié d'être mis dans la classe des infirmes, et par là de rester en réclusion à Périgueux, avec les sexagénaires et autres infirmes, malgré son âge (il a alors 31 ans), qui le désignait pour l'exil obligatoire.

- 10 *avec le certificat d'infirmité fut présentée au district*
 11 *qui m'admit à la maison de réclusion. Je partis*
 12 *pour Périgueux, encore fort indécis sur le parti que* 14
La municipalité de Mensignac 15
 13 *je prendrais. me donna un passeport, sauf à le*
 14 *faire viser si je me déterminais à partir pour* 16
 15 *l'Espagne. Je me laissais persuader par mes parents*
 16 *et amis, et consentis à demeurer ; il est vrai que* 17
 17 *je n'étais pas en état de supporter le voyage.*
 18 *Mon état de langueur continuant toujours, j'obtins*
du district 18
 19 *de me retirer chès mes parents à la campagne* 19
 20 *jusqu'à nouvel ordre. J'y demeurais jusqu'à la fête*
 21 *de Noël ; on m'envoya par un huissier l'ordre de* 20
 22 *me rendre dans la maison de réclusion sous*
 23 *le délai de 24 heures.*

Folio 3

- 1 *Je me rendis de nuit à Périgueux. Le maire de la* 21
 2 *ville, qui était mon ami, me ménagea l'occasion*
 3 *de signer mon arrivée sur le registre de la* 22
 4 *municipalité, mon arrivée, sans être apperçu d'autre*
 5 *que de lui et me dit de demeurer dans notre maison* 23
ma soeur s'était rendue... 24

14. Cette indécision porte sur le choix à faire : ou partir en exil (Espagne) ou rester reclus à Périgueux.

15. Ce sujet a été rajouté en interligne.

16. Le registre municipal de Mensignac ne parle pas de ce passeport.

17. C'est donc sous la pression de ses parents et amis (et aussi de son état de santé), que Laulanié choisit de rester reclus à Périgueux.

18. Mis en interligne : il s'agit du district de Périgueux qui, vu l'état de santé, accorde encore facilement de telles permissions.

19. Cette campagne peut fort bien être Les Tuillières de Léguillac-de-L'Auche, où semble alors habiter sa mère, Jeanne de Roche.

20. Noël 1792.

21. Ce maire était, en 1792, M. Vincent, payeur général du département. PECCOUT Abbé Théodore, *Périgueux, souvenirs historiques, biographies et archéologiques*, Desclée, de Brouwer, 1890, p. 388.

22. Arch. mun. de Périgueux, série I, n 4. C'est le 2 janvier 1793 que Laulanié a signé sur le registre municipal comme s'étant présenté, mais n'habitant pas le Meison Commune, infirme.

23. Biblioth. munic. de Périgueux, Ms 72. Laulanié parle de cette maison dans son *Mémorial de la famille Laulanié-Dugrézeau ... Une maison au cantier du Plantier avec un grand jardin dit aussi du Plantier, aujourd'hui place Tourny...*

24. Phrase inachevée et mise en interligne qui semble indiquer qu'une soeur de l'abbé Laulanié s'était rendue dans cette maison où lui-même allait séjourner quelques temps, incognito.

6 *de Périgueux autant que je pourrais. Les prêtres*
 7 *sexagénaires, et les infirmes étaient alors dans*
 8 *la Communauté de Notre Dame vis à vis notre maison.* 25
 9 *Ils avaient la liberté de sortir depuis neuf*
 10 *heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Je les*
 11 *voyais tous les jours passer, les contrevents de ma*
 12 *chambre étant un peu entrouverts. Je m'ennuyais*
 13 *beaucoup du genre de vie que je menais. J'en étais même*
 14 *considérablement incommodé. N'y pouvant plus tenir,*
 15 *je fus à la maison de réclusion. Je ne retrouvais pas de*
 16 *chambre prête. Je pressai les ouvriers qui en faisaient* 26
 17 *une de la rendre prête au plutôt. Enfin quelques*
 18 *jours avant le Carême la sortie Je fus me reclure. Mais* 27
 19 *vers la mi carême la sortie nous fut interdite ;*
 20 *et aux approches de Pâques on conduisit à la* 28
 21 *réclusion tous les prêtres qu'on put découvrir.*
 22 *Tous les jours il en arrivait un grand nombre, conduits*
 23 *par des détachements de garde nationale ou par*
 24 *des gendarmes. J'y vis arriver monsieur Linarès supérieur* 29
 25 *du grand séminaire, homme très respectable, très savant*
 26 *et mon bon ami. Il mourut dans peu de tems dans*
 27 *la salle basse du vieux pensionnat qui existe*
 28 *encore.*

25. Cette communauté Notre-Dame était l'ancien couvent de la Congrégation des sœurs de Notre-Dame, fondée à Périgueux par Jeanne de Lestonac, en 1626. L'objet de cette maison était l'instruction de jeunes filles. Au moment de la suppression des ordres religieux (1791), leur couvent ne sera pas vendu ; aussi la municipalité de Périgueux va l'utiliser comme maison de réclusion des prêtres réfractaires ; elle est appelée alors souvent *Maison commune*. Au XIXe siècle, cette maison deviendra le pensionnat de La Miséricorde tenu par les sœurs de Nevers.

26. Cette pénurie de chambres pour accueillir des prêtres sera chose courante, lors de la mise en réclusion de nombreux réfractaires.

27. Carême de 1793.

28. Ces lignes sont reprises plus ou moins par Duchazeaud, p. 8.

29. *Dico*, 1255. Léonard Linarès, né en 1723 à Paunat, entre en 1749 dans la Congrégation séculière des Missionnaires de Périgueux et devient professeur du Petit séminaire de Périgueux. En 1764, il est chanoine de Saint-Front ; en 1771, syndic de la Mission et de 1779 à 1791, 21e supérieur du Grand séminaire de Périgueux. En 1789, il fait aussi partie des 10 vicaires généraux de l'évêque de Périgueux, des chapelains de Saint-Antoine de Saint-Front ; il est également prieur de Saint-Aubin-de-Cahuzac. Etant réfractaire, sa pension, évaluée à 1 000 livres, ne lui est versée que jusqu'au troisième trimestre 1792. En 1791, Flamarens, évêque de Périgueux, le nomme président du conseil de conscience qu'il met en place avant de quitter son diocèse, puis la France. Fin 1792, il a dû lui-même quitter Périgueux, pour aller résider dans sa famille, à Paunat. Le 24 mai 1793, il est mis en demeure de rejoindre la réclusion de Périgueux, mais pour raison de santé, il reste consigné dans sa maison à Paunat ; le 10 juin 1793, il obtient même de se promener dans le bourg de Paunat pour prendre l'air. Mais, le 26 novembre 1793, il se présente à Notre-Dame pour y être reclus. Il y meurt le 5 mars 1794, à 71 ans.



Périgueux : quartier du couvent Notre-Dame
1. couvent - 2. maison Laulanié

Folio 4

- 1 *Nous étions à peu près deux cent prêtres dans* 30
 2 *cette réclusion qui était très commode. La Communauté*
 3 *de Notre-Dame, quoique fort laide, était formée de plusieurs maisons*
 4 *particulières qui avaient chacune plusieurs cheminées*
 5 *et tout ce qui peut rendre une maison commode sans être jolie.*
 6 *On nous avait enlevé tout. Le district nous donnait*
 7 *par mois vingt huit francs en assignats, somme bien modique pour*
 8 *ceux qui n'avaient pas d'autre*
 9 *ressource. S'ils n'en avaient pas trouvé dans la*
 10 *charité des vrais fidèles, ils auraient été très mal.*
 11 *On nous laissa cependant la liberté de dire la messe.*
 12 *J'avais un autel dressé dans ma chambre où on*

30. Les faits rapportés dans ces lignes par Laulanié sont repris, parfois textuellement, par DUCHAZEAUD (p.9). Mais ce dernier parle d'environ trois cent prêtres, et précise que les 28 francs étaient en assignats qui perdaient un tiers ou moitié de leur valeur nominale.

13 *en célébraït sept tous les jours. Je logeais alors*
 14 *dans une chambre très haute avec Mr Nelan, irlandais, chanoine* 31
 15 *de St-Astier qui pour avoir la liberté de faire monter*
 16 *son barbier, fit une pétition au district où il*
 17 *représentait qu'il avait soixante quatorze ans et*
 18 *soixante quatorze marches à monter. On fit* 32
 19 *droit à sa demande. Je fus très malade dans cette*
 20 *chambre, et si mal dès le premier jour, que*
 21 *le médecin qui était Mr Germillac ne jugea pas*
 22 *possible qu'on me transporta dans notre maison.*
 23 *quoiqu'il n'y eut qu'une très courte traversée.*
 24 *Le district l'aurait désiré pour se débarasser*
 25 *de moi, attendu que ma maladie était aux*

Folio 5

1 *frais de l'administration. Cela fut heureux pour*
 2 *moi. Le médecin me donna tous les soins possibles*
 3 *et j'avais d'ailleurs tous les soins spirituels que je*
 4 *n'aurais pas eu chès moi. J'avais pour voisin le Père*
 5 *Aublant, récollet, qui fut mon infirmier. Il me* 33

31. *Dico.* 1428. Jean Nelan, né vers 1715 à Bordeaux, est mentionné comme chanoine de Saint-Astier, en 1789. Réfractaire, il a dû refuser le serment de Liberté-Egalité en 1792. Il est reclus à Notre-Dame à partir de mai 1793. Il sera libéré le 14 mai 1795, après deux ans de réclusion, et mis sous la surveillance de la municipalité de Saint-Astier. Après la loi du 3 brumaire IV (25 octobre 1795), il est de nouveau mis en réclusion à Périgueux. Libéré le 20 avril 1797, il prend alors un passeport pour Saint-Astier. Il meurt dans cette ville, le 16 ventôse VIII (7 mars 1800), à 86 ans.

32. *Le Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur...* Coll., Périgueux, Cassard frères, 1881, tome II, pp. 313 à 318. Le même problème de marches d'escalier est relevé par le vieux curé de La Chapelle-Aubareil, Antoine Dalpy, pour sa défense devant le tribunal révolutionnaire de la Dordogne : *on ne pouvait me donner dans la maison commune qu'un appartement si élevé, qu'il falait monter 77 marches pour y arriver, comme j'étais alors, dit-il, presque entièrement privé de la vue et que je n'aurais pu manquer de me casser le col en montant ou en descendant un si grand nombre de marches, je présentais une pétition à l'administration du département qui me permit de rester dans la maison où je me trouvais...* Cette raison d'avoir ainsi échappé un temps à la réclusion n'empêchera pas le pauvre curé aveugle et podagre, d'être condamné à mort et guillotiné, place de la Clauère, à Périgueux, le 17 thermidor II (4 août 1794).

33. *Dico.*, 42. Léonard-Victorien Aublant est né le 6 novembre 1745 à "Labrousse" de Chalagnac, fils de Jean et Marie Champion. Entré chez les Récollets de Périgueux, il y reçoit la vêtue le 5 avril 1764 et fait profession le 7 avril 1765. En 1782-1783, on le retrouve au couvent de Bourg (Gironde), en 1787 à Bordeaux et de 1789 à 1791 il est gardien du couvent de Confolens (Charente). Le 17 mai 1790, il se plaint de sa misère à l'Assemblée nationale et réclame pour son traitement. Il aura aussi des difficultés avec sa municipalité de Confolens. Le 11 avril 1791, il fixe sa résidence à Périgueux. Le 24 octobre 1792, élu curé, il refuse et il est dénoncé comme réfractaire, n'ayant sans doute pas prêté le serment de Liberté-Egalité. En avril 1793, il est arrêté et reclus à

6 *prodigua tous ses soins et eut pour moi les*
 7 *attentions les plus recherchées. Ma maladie*
 8 *fut utile à bien des personnes. La municipalité,*
 9 *eut l'air de s'appitoyer sur mon sort* 34
 10 *excédée par les demandes que mes parents et amis lui faisaient*
 11 *pour avoir la liberté d'entrer pour me voir, donna*
 12 *l'ordre au Concierge de laisser entrer tous ceux*
 13 *qui viendraient me voir. Beaucoup de personnes venaient*
 14 *sous prétexte, soit pour se confesser, soit pour*
 15 *entendre la messe ; de manière que ma chambre*
 16 *était pleine tous les matins. Enfin, au vingtième*
 17 *jour d'une fièvre putride et maligne, je*
 18 *fus sauvé par une méprise. Monsieur Lambert,* 35
 19 *curé de Saint-Mesme, était malade en même tems,*
 20 *et mourut le jour même. Le medecin*
 21 *envoyait pour lui une grande bouteille de*
 22 *tamarin émétisé ; je crois qu'on dit St-Bic. Un prêtre, qui se trouvait*
 23 *chès le concierge, crut que c'était pour moi, et la*
 24 *porta au Père Aublant. J'avais déjà pris quelque*
 25 *remède qui m'avait très fort fatigué. On me*
 26 *présenta un grand verre de cette potion. Il*
 27 *m'en coûtait fort de la prendre, mais on me*
 28 *dît qu'il le fallait. Je la pris. Le premier*
 29 *verre fit un bon effet, on m'en fit prendre un*

Notre-Dame de Périgueux. Il sera libéré le 19 ventôse III (9 mars 1795) par un décret du représentant Chauvrier, qui le met sous la surveillance de la municipalité de Chalagnac. Après le 3 brumaire IV (25 octobre 1795), il sera de nouveau recherché comme sujet à la réclusion. Sans doute a-t-il été arrêté une fois encore, car le 18 ventôse IV (8 mars 1796), il est autorisé à aller chez ses parents, quelques jours, à Vergt et à Périgueux. Il semble bien qu'ensuite il se soit caché du côté de Grun et de Saint-Paul-de-Serres, où il aurait assuré un culte clandestin ainsi qu'à Notre-Dame-de-Sanilhac et Coursac. Il aurait aussi desservi Chalagnac pendant la Révolution. Au moment du Concordat, auquel il adhère, il habite Périgueux. On lui propose la paroisse de Saint-Paul-de-Serres. Mais, il reste attaché à Saint-Front de Périgueux comme vicaire, de 1803 à 1813 ; il assure aussi l'aumônerie de l'hospice. Le 18 novembre 1807, il demande à Capera d'être dispensé de vœux de religieux, en particulier de pauvreté, pour pouvoir recueillir un héritage. Il meurt à Périgueux le 23 janvier 1813 dans la maison du sieur Laronde, près de l'hôpital.

34. Cette ligne 9 ayant été rayée, les lignes 8 et 10 ont été rajoutées ensuite en interligne audessus et au-dessous de la ligne 9.

35. Dico, 1107. Guillaume Lambert, né vers 1723, docteur en théologie, devient curé de Saint-Mayme-de-Péreyrol en 1765. Réfractaire, en octobre 1792, il est déjà reclus à Notre-Dame, puisque le 19 de ce mois, il obtient l'autorisation de se rendre pour 10 jours à Saint-Félix-de-Villadaix. A-t-il tardé, ensuite, à revenir en réclusion ? Toujours est-il qu'il est dénoncé le 13 novembre 1792, comme réfractaire. Revenu en réclusion, il y meurt le 13 août 1793.

C'est donc pendant l'été de 1793 que Laulanié a été si dangereusement malade, à Notre-Dame.

Folio 6

1 *segong et on me dispensa de prendre le reste.*
 2 *Dès ce moment, je fus beaucoup mieux. Sur le*
 3 *soir, le médecin arrive. On lui raconte*
 4 *l'aventure. "La méprise est heureuse, se dit-il,*
 5 *dans l'état de faiblesse où il était, je ne lui aurais*
 6 *pas donné cela, mais je suis bien aise qu'il l'ait*
 7 *pris dès qu'il s'en trouve mieux. L'autre serait*
 8 *mort également." Cependant je fus*
 9 *très longtems faible et ne me remis jamais bien*
 10 *dans cette maison qui était fort humide et mal saine.*
 11 *Lorsque j'eus un peu plus de force, je quittai ma*
 12 *première chambre pour en prendre une à un étage*
 13 *plus bas. On conduisit Mr l'abbé de Chabbans*
 14 *de Richemont qui fut logé avec moi. Il était mon*
 15 *parent et bon ami ; nous étions tous les deux fort*
 16 *tranquilles et d'un bon accord dans notre cellule.*
 17 *J'y avais dressé mon autel où on célébrait encore*
 18 *sept messes tous les jours. Je disais la première*
 19 *qu'il servait tous les matins, et communiait*
 20 *tous les Dimanches. Ceux qui savent quelle*
 21 *était sa structure, ne seront pas surpris qu'il*
 22 *ne dit pas la messe. Mais s'il était disgracié*
 23 *de la nature quant au corps, il en était bien*
 24 *dédommagé par les qualités de l'esprit et du*
 25 *coeur.*

36

36. *D/co*, 366. François Chabans de Richemont est né le 8 novembre 1739 au château de Richemont, à Saint-Crépin-de-Bourdailles. En 1789, il est à la fois chanoine de Périgueux, grand archidiacre, vicaire de la vicairie de Saint-Georges, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu (Corrèze) et autres édifices. A l'assemblée du 16 mars 1789, il représente son chapitre de Périgueux ; il y intervient aussi pour sauvegarder la préséance du chapitre et prend évidemment le parti de l'évêque contre les curés. Réfractaire, il se retire à Bagnère-de-Bigorre, où il réside à partir du 5 octobre 1791. En juillet 1793, la municipalité de Bagnères le met en demeure de rejoindre son département, comme réfractaire. Il sera de retour à Périgueux le 7 août 1793. A partir d'octobre 1793, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 22 frimaire II (12 décembre 1793), il est déporté à Rochefort. Là, il sera embarqué sur *Les Deux-Associés*. Un autre déporté sur ce bateau, l'abbé du Pavillon, raconte ce fait sur son compte : *Nous étions deux qui entreprîmes de tuer les poux de Mr de Chabans de Richemont. Etant curieux de les compter, nous en tuâmes 260 dans une seule poche de sa veste, puis nous tuâmes sans compter (voir folio 35, l. 28 à folio 36, l. 1). Chabans de Richemont résista six mois aux terribles épreuves de ce ponton ; il y mourut enfin le 19 juillet 1794, à cinquante-quatre ans, et fut enterré à l'île d'Aix. Un de ces compagnons d'infortune, Labiche de Reignfort, a écrit de lui : ... l'abbé de Richemont était un homme d'esprit et de coeur excellent, d'ailleurs modeste et silencieux, qui avait mérité toute la confiance de son évêque par ses vertus et ses talens, et faisait les délices de ses amis par la bonté de son caractère. Et un autre auteur, Guillon, d'ajouter : Ses compagnons de déportation ont beaucoup loué la droiture d'esprit et de coeur qui distinguait cet ecclésiastique.*

Folio 7

- | | | |
|---|--|----|
| 1 | <i>On y conduisit aussi monsieur l'abbé de</i> | |
| 2 | <i>Leymarie de La Roche, mon oncle mode de</i> | 37 |
| 3 | <i>Bretagne, et monsieur l'abbé de Leymarie, son</i> | 38 |
| 4 | <i>neveu et mon cousin, prieur de Coutras.</i> | |

37. *Dico*, 1244. Il s'agit d'abord de Jean Leymarie de Laroche qui est né à Périgueux vers 1722. Après avoir été curé de Beaulieu, il devient curé de Trélissac en 1758. Le 17 juin 1773, il résigne sa cure à Buis, pour une pension de 360 livres annuelles. Au moment de la Révolution, la pension que lui verse l'Etat, s'élève à 600 livres. En 1791, n'étant pas fonctionnaire public, il n'est pas soumis au serment constitutionnel et le 28 septembre 1792, il semble bien prêter à Périgueux le serment de Liberté-Egalité. Il est ensuite un temps aumônier des prisons de Périgueux mais, s'étant rétracté, il est mis lui-même en réclusion à Notre-Dame de Périgueux en septembre 1793. Et c'est dans cette réclusion qu'il meurt le 23 mars 1794.

38. *Dico*, 1242. Quant à son neveu, Elie, fils de Jean de Leymarie, chevalier, seigneur de la Roche, et de Marie de Belcier de la Roche, il a été baptisé le 8 janvier 1756, sans doute dans l'église de Beaulieu (annexe d'Annesse), paroisse sur laquelle s'élevait le repaire noble de la Roche. Il fit ses études à Saint-Sulpice, à Paris. Après son ordination, il reçoit en commende le prieuré de Saint-Jean de Coutras (Gironde) ; c'est là un bénéfice sans charge pastorale effective. Au moment de la Révolution, il a affirmé son prieuré à Vieillefont, curé de la paroisse de Coutras. Le 13 octobre 1790, il confirme cela au Directoire de la Gironde, en mentionnant qu'il s'est déterminé à donner la ferme de son bénéfice de préférence à M. le curé plus tôt qu'à d'autres, vu qu'il serait à même de donner aux pauvres avec plus de facilité, son bénéfice n'étant pas trop affermé. Il ajoute aussi qu'à cette époque (octobre 1790), il a fait sa résidence à Périgueux dans sa famille. Il va donc désormais rester à Périgueux ou dans les environs, ne prenant aucun ministère et ne prêtant aucun serment. Réfractaire, il ne s'exile pas en septembre 1792, comme il l'aurait dû. Et le 15 novembre 1792, il refuse son élection à la cure de Beaulieu, donnant comme prétexte que n'ayant jamais travaillé dans le ministère, il ne se sent pas capable d'occuper une si digne place. Et il ajoute : *Je me suis fait un devoir de donner la messe à la commune de Beaulieu d'après son invitation pendant tout le temps qu'elle serait privée de ce secours, et même après, si elle le jugeait à propos, et cela pour le seul plaisir d'obliger mes concitoyens. Depuis près de neuf mois je suis privé de traitement, j'en ai fait volontiers le sacrifice pour survenir aux besoins de la nation trop heureux de trouver là une occasion de lui donner des preuves de mon attachement. J'ai lieu d'espérer que vous ne trouverez pas de mauvais ma démarche et que vous voudrez bien me laisser jouir de la liberté assurée à tous les citoyens.* Aussi, en novembre 1793, il doit se présenter à l'administration départementale pour être reclus. Il le fait le 8 novembre en compagnie du sexagénaire, Testard-Dubut, récollet habitant alors Périgueux, mais il n'y a pas de place pour eux. Nos deux prêtres sont donc laissés un temps en liberté provisoire. Il semble avoir été un temps reclus d'abord à Sainte-Ursule, d'après les dires de Duchazeaud, mais quelques mois plus tard, Leymarie réintègre la réclusion Notre-Dame. Elle sera reconnu apte à la déportation par visite médicale du 12 décembre 1793. Il part de Périgueux pour Rochefort au début de 1794, en avril au plus tard. Arrivé à destination, il est embarqué sur *Les Deux-Associés*. A cause des risques d'épidémies, il fut embarqué à l'île Madame à la fin d'août 1794. Il part de Périgueux pour Rochefort au début de 1794. Dans son *Martyrologe*, voici comment Duchazeaud raconte ce débarquement : *Quand les prêtres, ne pouvaient marcher ou se soutenir, on les descendait du vaisseau au moyen du palan et souvent on les laissait tomber violemment sur la chaloupe, comme le plus vil ballot. M. l'abbé Leymarie, prieur de Coutras, qui était sur *Les Deux-Associés*, fut traité de cette manière et en mourut.* La date de son décès est du 22 août 1794 et il dut être inhumé à l'île Madame. Labiche de Reignafort dit de lui : *Doux, complaisant, très religieux, d'un commerce également sûr et facile, l'abbé Leymarie fut chéri de ses confrères durant sa détention sur les vaisseaux, comme il l'avait été de ses disciples, au grand séminaire de Saint-Sulpice de Paris, où il avait reçu son éducation ecclésiastique, et comme il l'avait été, depuis cette époque, du clergé de son diocèse. Sa mort jeta ses amis dans la consternation, et causa des regrets même à ceux qui le connaissaient moins.* Et Guillon d'ajouter : *Ceux d'entre ses compagnons de déportation qui reçurent ses derniers soupirs racontent que, "tout jeune qu'était Elie Leymarie, il mourut plein de vertu".* Ce prêtre est mort en effet à l'âge de trente-six ans.

- 5 *Ils logeaient tous les deux avec plusieurs autres dans*
 6 *la salle haute du pensionnat où il y avait*
 7 *chacun avait porter son lit. Il y avait aussi*
 8 *un prêtre qui était devenu fou. C'était Mr* 39
 9 *Dumainiaux, de la Rochebeaucourt, curé de Fougérolles,*
frère utérin 40
 10 *au citoyen Jeanet Lafon qui a occupé plusieurs* 41
 11 *postes emplois dans la Révolution. Il était grand domage*
 12 *qu'il fut dans cet état. C'était un prêtre très*
 13 *instruit et de bonnes moeurs. Dans sa folie*
 14 *il ne lui échappait pas la moindre parole*
 15 *indécente, preuve de la pureté de son âme.*
 16 *Il ne proférait que les plus belles sentences.*
 17 *Quelques fois il avait des accès de folie très forts*
 18 *tantôt il prêchait aux galeries, tantôt il jetait beaucoup*
 19 *de thules dans la rue. On croyait en venir*
 20 *à bout en le rudoyant, on ne faisait que l'irriter*
 21 *davantage. J'en venais toujours à bout en le* 42
 22 *prenant par la douceur et par les sentimens*
 23 *religieux. Il me fixait un moment, ensuite*
 24 *il disait : "Vous me parlès d'un air si doux et*
 25 *si honnête que je ne puis vous résister ; je*
 26 *vais me retirer dans ma chambre."*

Il est l'un des trois prêtres périgourdiens, avec Auriel et Mayaudon (voir folio 39, l. 2), faisant partie du groupe des 63 martyrs des pontons béatifiés à Rome en octobre 1995.

39. De ce folio 7, l. 8, au folio 8, l. 32, tout ce récit sur ce prêtre malade est repris dans Duchazeaud, pp. 9 à 11, qui y apporte cependant quelques légères modifications.

40. Dico, 683. Ainsi, Duchazeaud appelle ce curé de Fougérolles, *Dumainieux* ; son nom s'écrit en fait, *Duménieux* (on trouve aussi dans des documents : *Dumenieu*, *Manut-Duménieu*, parfois même *Menut-Lacaud*) ; son prénom est Jean. Né vers 1748 à La Rochebeaucourt, il est d'abord chanoine de cette ville. En 1775, il est nommé curé de Fougérolles et de Saint-Avit-de-Tizac, son annexe. C'est le Cordelier Arnaud qui le présente le 11 mars 1789, à l'assemblée de Libourne. Il raconte la Grande Peur du 29 juillet 1789, en parlant de la *milice conduite par de braves officiers passant la rivière avec ardeur pour aller combattre l'ennemi*. Le 9 août 1789, il fait un don patriotique de 300 livres. Réfractaire, le 12 février 1791, il avertit sa municipalité en ces termes, avec l'orthographe de l'officier public : *Je jureré pour tout le temporel, le sivil, mais pas pour le spirituel*. Remplacé, il quittera sa paroisse le 5 mars 1792, pour revenir dans sa famille à La Rochebeaucourt. A partir de novembre 1793, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux, et déclaré bon pour la déportation.

41. Et il ajoute que Jeanet Lafon est mort jugé à la cour royale de Bordeaux.

42. A l'occasion de l'intervention de Laulanlé auprès du malade, Duchazeaud cite explicitement *M. Leulanlé du Grézeau, maintenant chanoine honoraire, de qui je tiens les principaux détails sur la réclusion de Notre-Dame et la déportation sur les vaisseaux, qui avait le don de le ramener à l'état d'un enfant docile et pieux*.

Folio 8

1 *La première fois qu'il vit paraître le concierge, nommé*
 2 *Laplante, portant un bonnet rouge, il courut sur lui comme*
 3 *un taureau furieux* 43
 4 *et le lui arracha avec une poignée de cheveux. Enfin*
 5 *dans un accès de folie des plus fors, il jette dans une nuit*
 6 *pour trois cent francs de tuiles des galeries dans la rue*
 7 *ou dans la basse cour. Ce fut d'après cette action que deux*
 8 *membres du district vinrent à la réclusion avec plusieurs*
 9 *officiers de santé. Il divagua beaucoup, mais il leur dit*
 10 *de fort belles choses. Entre autres ceci : "Mrs de la*
 11 *Montagne ! messieurs de la Montagne ! Vous n'êtes point*
 12 *cette sainte Montagne de Sion sur laquelle le Seigneur se*
 13 *plaît à faire sa demeure. Vous êtes le mont Vésuve dont*
 14 *les laves enflammées portent au loin la terreur et la mort."*
 15 *Il fut conduit à l'hôpital de Ste-Claire qui avait alors pour*
 16 *directeurs Mr et Madame Reymondie, née Brachet.*
 17 *Justice soit rendue à cette dame Reymondie. Elle en eut*
 18 *le plus grand soin ; elle lui avait procuré de quoi faire un* 44
 19 *petit autel et des fleurs pour l'(orner). Il s'amusaît là, toute*
 20 *la journée, et était asses tranquille. Peu de jours après,*
 21 *les médecins et chirurgiens entreprirent de le*
 22 *guérir. Pendant l'hiver, on le garotta dans une baignoire on lui jetta*
 23 *beaucoup de seaux d'eau froide sur la tête et par le corps. Il*
 24 *expira dans ce bain. Madame Reymondie en fut désolée.*
 25 *Il y eut ensuite à cet hôpital un prêtre, nommé Mr* 45
 26 *Fabre de Clermont en Auvergne. Il était tombé malade*
 27 *en passant à Périgueux avec les prêtres de son département*
 28 *que l'on conduisait à Rochefort. Il fut parfaitement soigné*
 29 *par la dite directrice. Elle eut pour lui les soins et*
 30 *les attentions les plus recherchées. Cet article est un peu*

43. Cette précision vestimentaire est indiquée en interligne.

44. (orner) mot illisible, qui a été proposé selon le contexte et aussi selon DUCHAZEAUD p.10 qui emploie ce même verbe.

45. *Dico*, 744. Jean-Joseph Fabre est né vers 1760 à Saint-Florent (Puy-de-Dôme) ; au moment de la Révolution, il est curé de Saint-Eloi-les-Nevers (Nièvre), dont il prend possession le 5 septembre 1787. Réfractaire, il écrit au début de son registre paroissial de 1792 : *Je déclare que je veux vivre et mourir dans la profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et que je suis disposé à verser tout mon sang et à tout souffrir pour le soutien de cette religion qui est la seule vraie... je reconnais N.S.P. le Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, pour le chef visible de l'Eglise, dans laquelle il a la primauté d'honneur et de juridiction, et je lui serais toujours soumis... en foy de quoi et de tout ce qe dessus, pour la gloire de Dieu et l'édification de la postérité, j'ai signé, ce cinq janvier 1792. Fabre.* Le 4 septembre 1792, il prend un passeport pour Genève (Suisse),

- 30 *long, mais il est bon de faire connaître* 46
 31 *le bien qui était plus rare que le mal. A notre réclusion*
 32 *nous recevions souvent des visites de la part de la*
 33 *municipalité, tantôt sous un prétexte, tantôt pour un autre*

Folio 9

- 1 *Nous fumes dénoncés comme ayant des armes cachées. On*
 2 *nous fit tous rendre dans le chœur de la communauté*
 3 *Le citoyen Robinet, dit Boileau, premièrement cuisinier de*
 4 *Monsieur Ducluzel de Brouillaud, puis aubergiste*
 5 *du Chapeau Rouge, ensuite officier municipal de la ville, vint avec*
 6 *un piquet de la garde nationale et nous dit en son jargon :*
 7 *"Citoyens, on nous a dit que vous aviez des armes, nous ne l'avons*
 8 *pas cru précisément, mais si vous en avez, dites le nous.*
 9 *amiablement rendes les, il n'en sera rien."* *Nous répondîmes que*
 10 *nous n'en avions point. On nous enferma dans le chœur*
 11 *de la communauté. On nous fit sortir par appel nominal*
 12 *et on nous conduisit chacun dans nos chambres pour les*
 13 *visiter. On n'en trouva pas. On nous tendit plusieurs pièges.*
 14 *On nous porta un ouvrage comme venant de Mr Lasserre* 47
 15 *pour justifier la Constitution Civile du Clergé. Nous*
 16 *ne crûmes point qu'il fut sorti du cerveau d'un homme*

mais en réalité, il a dû revenir dans sa famille où il sera sûrement arrêté. Car le 17 ventôse II (7 mars 1794), un convoi de quinze prêtres de Clermont passe par Périgueux en route vers Rochefort ; parmi eux, Jean-Joseph Fabre, malade, est autorisé à rester à Périgueux jusqu'à sa guérison. Il dut partir pour Rochefort avec le convoi des déportés de Périgueux le 6 floréal II (25 avril 1794). Il fut un compagnon de déportation de Laulanié, qui parle plusieurs fois de lui dans sa relation, comme nous verrons plus loin. Il sera libéré à Saintes en même temps que Laulanié. Il revint sans doute alors dans son diocèse d'origine.

46. *Il est bon... que le mal.* Duchazeaud traduit cette phrase de Laulanié par celle-ci, à la p. 11 : *L'âme se repose délicieusement à de pareils traits ; au milieu de tant de scènes d'horreur, ils ne doivent pas être passés sous silence.* Ainsi va le style !

47. *Dico*, 1179. Il y a plusieurs prêtres du nom de Lasserre au moment de la Révolution en Dordogne, celui dont il s'agit ici, est sans doute Jean-Baptiste Lasserre, né le 28 janvier 1735 à Saint-Mayme-de-Rozans. Entré chez les Missionnaires de Périgueux, il sera professeur de séminaire, membre de la Société littéraire de Périgueux, et en 1783, syndic de la Mission. C'est à ce dernier titre qu'il représente cette Mission à l'assemblée du clergé de mars 1789, où il prend parti de Mgr Flamarens. Sa pension de 1 000 livres annuelles ne lui est versée que jusqu'au troisième trimestre 1791, car c'est un réfractaire. Nommé membre du Conseil de conscience par l'évêque, lors de son départ de Périgueux et de France, il réussit à se cacher pendant la Terreur, échappant ainsi à la réclusion. Le 22 vendémiaire IV (14 octobre 1795), il prête le serment au Peuple Souverain pour pouvoir exercer le culte ; quelques jours après, le 16 brumaire IV (7 novembre 1795), il est reconnu trop malade pour être reclus selon la loi du 3 brumaire. Il semble demeurer à Périgueux tout le reste de la Révolution, toujours sujet à la déportation, mais sans jamais être arrêté. Au Concordat, il refuse sa nomination d'archiprêtre à la cathédrale d'Angoulême.

17 *aussi instruit qu'il était. Il fut examiné et discuté dans*
 18 *ma chambre qui était aussi celle de monsieur l'abbé de Richemont.*
 19 *Je fus le lecteur de cet opuscule qui fut réprouvé et*
 20 *rejeté. Un autre conseiller porta ensuite une pétition où le piège était*
 21 *trop grossier pour s'y laisser prendre. Il commençait par ces paroles*
 22 *impies et hérétiques : "Les cidevant prêtres reclus dans le cidevant*
 23 *communauté de Notre Dame." Pourrait-on croire qu'il y*
 24 *en avait qui pencheraient à y souscrire. On le proposa*
 25 *à Mr Hervoit et à moi. Nous*
 26 *répondîmes que*⁴⁸
 27 *nous désirions en prendre*
 28 *connaissance. A la vuë de*
 29 *la première ligne, nous ne*
 30 *voulûmes pas en savoir*
 31 *davantage, nous le*
 32 *jettames au feu, malgré la*
 33 *vigilance*
 34 *de nos geôliers. Il y avait*
 35 *toujours quelques prêtres*
 36 *qui*

Folio 10

1 *sortaient la nuit, soit pour*
 2 *dire la messe dans quelques*
 3 *maisons, soit pour*
 4 *administrer des malades.*
 5 *De ce nombre*⁴⁹



Périgueux : La Miséricorde

De 1802 à 1809, il exerce comme missionnaire dans toute la Dordogne. De 1809 à 1812, il est directeur du Collège de Périgueux et sert de vicaire à Saint-Front. En 1812, il remplace son frère décédé comme curé de Bergerac. En 1821, le nouvel évêque de Périgueux, Mgr de Lostanges, le nomme vicaire général. En 1836, il devient chanoine du chapitre de Saint-Front dont, en 1840, il sera le doyen. Il meurt à Périgueux le 13 mai 1848.

48. *Dico*, 947. Jacques-Louis Hervoit, né vers 1762 dans la région d'Aubeterre ; il est vicaire de Chenaud en 1788. Son traitement de 700 livres ne lui est payé que jusqu'au deuxième trimestre 1792. Réfractaire et vu son âge, il aurait dû s'exiler en septembre 1792, mais il reste en France. Aussi, en novembre 1792, il est mis en réclusion à la maison commune de Périgueux, comme *infirmes*. Laulanlé racontera un peu plus loin dans sa relation comment une machination lui attribue faussement une lettre anti-révolutionnaire qui l'envoie à la maison d'arrêt de Périgueux ; là, il est interrogé et peut facilement se justifier. Revenu à la maison commune des prêtres, il subit le 12 décembre 1793, une visite médicale qui le déclare bon pour la déportation. Le 12 avril 1794, il est fouillé à Rochefort, puis embarqué sur *Les Deux-Associés*. Il meurt le 8 décembre 1794 et est inhumé au Fort-Vaseux.

49. Lignes 3-4, repris dans DUCHAZEAUD, p. 11.

- 3 *étaient Mr Duchassain, Mr*
Faurille, curé de Bertri, et 50
- 4 *le père Aublant. Mr Duchassain sortait même en plein* 51
 5 *jour, se déguisant tantôt en pauvre marchand plié comme un cercle,*
avec une vieille
- 6 *rédiogotte tombant en lambeaux et ceint d'une corde*
et d'un grand chapeau
- 7 *rabbattu comme le portent les paysans et qui était*

50. Dico, 775. Etienne Faurille, né le 17 juin 1754 à Vergt, est fils de Pierre et de Jeanne Merlose. Il est curé de Bertric en 1781. En 1791, s'il a prêté le serment constitutionnel, il l'a rapidement rétracté. Le 10 septembre 1792, il prend un passeport pour l'Espagne, mais en fait, il reste en France pour cause de maladie. Il est dénoncé en novembre 1792, et doit s'exiler dans les quinze jours. En réalité, ce même mois, on le trouve reclus à Notre-Dame de Périgueux. Malgré la demande de dix citoyens qui exigent sa sortie de France, il obtient de rester en réclusion à Périgueux jusqu'en avril 1793. Dès les premiers jours de ce mois d'avril, par arrêté d'Elie Lacoste, il est transféré à Bordeaux pour être déporté. Le 16 avril 1793, il est reclus aux Grandes carmélites de Bordeaux. De là, il sera reclus à Blaye, puis au Fort Pâté, en attendant le bateau pour la Guyane. Le 15 novembre 1794, il est enfin embarqué sur *Le Jeanty* ; il ne sera libéré par un décret de Bordas que le 9 janvier 1795. Après la loi du 3 brumaire IV (25 octobre 1795), il est signalé comme *caché*, et sans doute, quelque temps, à Saint-Germain-du-Salembre. Le 3 avril 1796, il est également signalé sur le canton de Neuvic comme *sujet à la déportation*. Le 2 mars 1797, habitant à Saint-Germain, il prête le serment au Peuple Souverain, pour exercer le culte. Le 19 décembre 1797, il est *soumis à la loi du 19 fructidor V* (5 septembre 1797), mais on ne l'a pas vu depuis cette date. Sans doute s'est-il de nouveau *caché*. Et vers 1800, il est à Périgueux, infirme, sous la surveillance de la municipalité. Il rejoint ensuite Bertric où il adhère au Concordat en 1802. En 1803, il est nommé desservant de Bertric et de Burée. En 1808, il aurait voulu aller à Trélissac, mais Peyrot s'y opposera auprès de l'évêque. En 1812, il aurait fait un séjour à Chalagnac, mais en 1813, il est nommé à Saint-Amand-de-Vergt. En 1818, il est desservant de Notre-Dame de Sanilhac. On le juge à cette époque de *capacité bornée*. En 1823, il redevient desservant de Saint-Amand-de-Vergt, et c'est dans cette paroisse qu'il meurt, le 7 janvier 1829.

51. Dico, 638. Pierre Duchassaing, né le 8 octobre 1762 à Mareuil, est curé de Saint-Laurent-des-Vignes au moment de la Révolution. Au début de 1791, il a bien prêté le serment constitutionnel (attestation de la municipalité de Lamonzie), mais le 15 juillet 1791, avec un groupe de prêtres du Bergeracois, il s'est rétracté après avoir eu connaissance du bref du pape, auquel il adhère, dit-il, d'esprit et de cœur. En octobre 1792, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 21 octobre 1792, il fait une pétition pour rester à la maison commune étant infirme, au lieu de s'expatrier. Après son transfert à Bordeaux, il est d'abord reclus au Fort du Hâ, puis au Fort Pâté ; il est ensuite embarqué sur *Le Républicain*. Libéré peut-être en avril 1795. Après la loi du 3 brumaire IV (25 octobre 1795), il est dit *caché de nouveau*. Il échappé donc à cette deuxième réclusion. De même après le 19 fructidor V (5 septembre 1797), il est mentionné comme *caché*. Il aurait exercé son culte clandestin dans tout le sud du département. On garde encore les noms de certains qui l'auraient *caché* : la famille Villette à Labrousse d'Eymet, au château de Loquérie de Lauzun, la famille Camel à Serres, les familles Conseil, Geneste, Alard... à Bergerac. La tradition orale n'en finit pas de raconter toutes les ruses employées par Duchassaing pour échapper à l'arrestation ; ainsi, à l'approche de gendarmes, il se met sur un lit... mortuaire, on recouvre son visage du linge blanc ; les gendarmes entrent, saluent et se retirent. Bien plus, il tient des registres de catholicité que nous avons encore, de 1795, jusqu'à la fin de la Révolution, et qui concernent les paroisses de Pomport, Monbazillac, Le Monteil, Lamonzie-Saint-Martin, La Madeleine de Bergerac. Dès le début de 1800, il a repris quasi officiellement sa desserte de Saint-Laurent. En 1802, il adhère au Concordat et il reste à Saint-Laurent jusqu'en 1814, année où il est nommé à La Madeleine de Bergerac. Vers 1816, on dit de lui qu'il a : *un bon caractère, une bonne moralité et des mœurs édifiantes ; il prêche peu, mais il prêche bien*. Il meurt à La Madeleine, le 19 février 1819, victime, dit-on, d'une fluxion de poitrine prise dans l'église de la Corne ; son corps sera plus tard transféré au cimetière de Saint-Laurent-des-Vignes.

- 8 *plus brun que noir, tantôt il prenait au bras un panier*
 9 *de pommes. Il promenait ainsi dans les rues et*
 10 *passait devant la maison où il était attendu. On*
 11 *lui criait de la fenêtre : 'L'homme des pommes*
 12 *venès ici les faire voir.' Il entra, puis sortait quand il*
 13 *avait rempli son ministère. Etant un jour demandé pour* 52
 14 *des malades de l'hôpital Sainte-Marthe au bas de la ville,*
 15 *il prit sous son bras un gros faisceau de bardane et*
 16 *s'y rendit, comme élève chirurgien. Il y rencontra*
 17 *au parloir, l'aumônier intrus qu'on avait donné à cet hôpital.*
 18 *Il se mit alors à sonner de toutes ses forces. La portière*
 19 *l'apercevait bien, mais elle ne savait quel parti prendre.*
 20 *Il se mit à sonner encore plus fort, se fachant beaucoup de*
 21 *ce qu'on faisait ainsi attendre un homme de son art.*
 22 *L'intrus l'exhortait à la patience. Enfin la portière*
 23 *vit qu'il n'était pas connu, elle se présenta et le fit entrer.*
 24 *Il fut dénoncé en 1792, vers la fin du carême ainsi que Mr Faurille,*
 les deux 53
 25 *Messieurs Dauriac dont l'aîné avait été missionnaire* 54

52. Folio 10 (l. 15) à folio 11 (l. 6) : DUCHAZEAUD résume ce récit pp. 11 et 12.
 53. Laulanié se trompe d'une année ; il s'agit de 1793, puisque l'arrêt du représentant Elle Lacoste qui le condamne, comme les autres du reste, à la déportation, est du 11 avril 1793.
 54. *Dico*, 509, 508. Voici les notices biographiques de ces deux frères Dauriac :
 - L'aîné, Léonard est né aux Granges de Saint-Astier. C'est un prêtre de la Mission de Périgueux de 1771 à 1776, il est professeur à la Petite Mission, puis professeur de théologie au Grand séminaire de Périgueux. En 1781, il est nommé curé du Fleix, et non pas à Saint-Méard-de-Gurson, comme le dit par erreur Laulanié, en le confondant avec un de ses frères, Jacques, qui a été curé de cette dernière paroisse en 1786. Réfractaire, il reçoit le 21 février 1791, une lettre de Martin, curé de Saint-Avit-de-Maïron (Gironde), son voisin, qui partage les mêmes idées que lui : *... je crois, écrit-il, que l'armée de Gédéon s'y est diminuée au moment de faire preuve de valeur et de persévérance pour boire plus à loisir ; plusieurs qui paraissaient fermes ne se sont-ils pas étendus ventre à terre ? ... Selon le cours ordinaire des choses, le schisme me paraît inévitable. Dieu a ses desseins... Plus nos législateurs avancent, plus ils manifestent le projet d'éteindre la religion catholique... Il faudrait être bien borné pour ne pas le voir ; cette idée seule devrait, ce me semble, arrêter tout individu qu'on inviterait à faire le serment... Je me tais, bien convaincu pourtant que vous ne me traiterez pas comme certains... de docteur ultramontain...* Le 5 juin 1792, il est remplacé comme curé, mais il reste au Fleix avec sa pension de 500 livres annuelles. En octobre 1791, il est accusé par les amis de la Constitution de Bergerac et aussi par Rochery, curé intrus du Fleix, d'attirer tous les fidèles à lui, car il continue d'exercer le culte non conformiste pour les catholiques non conformistes. Il sera en opposition avec Rochery jusqu'à son départ, sans doute pour Saint-Astier. Le 8 mai 1792, il est menacé du tribunal pour rendre les ornements de l'église. Le district de Périgueux lui verse sa pension pour le 2^e et le 3^e trimestres 1792. Comme son frère, en novembre 1792, il est dénoncé et doit s'exiler dans les quinze jours. Resté en France, en mars 1793, il est accusé d'avoir échappé à la déportation au moyen de faux certificats médicaux. Après sa réclusion à la maison commune de Périgueux, il est lui aussi envoyé à Bordeaux pour être déporté, mais il meurt le 1^{er} mai 1793 dans la maison de détention du cidevant Palais de Lombrière, à Bordeaux, à l'âge de 50 ans.
 - Le plus jeune, Jean est né le 7 mars 1763, lui aussi à La Grange de Saint-Astier. Docteur en théologie, il est sous-diacre à Périgueux le 6 avril 1789, diacre à Sarlat en 1790 et ordonné prêtre à Tulle, fin 1790 ou début 1791. Mais en 1789, il est déjà chanoine de Saint-Astier. Le 24 octobre

- 26 *professeur et très bon professeur de théologie. J'avais fait*
 27 *sous lui deux cours de théologie. Il fut ensuite curé de*
 28 *St-Méard de Gurson. Le plus jeune était chanoine de St-Astier*
 29 *Avec eux fut également dénoncé Mr Gastodias. On ne*
 30 *leur donna que vingt-quatre heures pour se pourvoir.*

55

1792, il est élu curé, mais il refuse, car il n'a prêté aucun serment. Dénoncé, il doit s'exiler dans les 15 jours, mais début 1793, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 11 avril 1793, Elle Lacoste arrête qu'il sera déporté au plus tôt, avec son frère, le curé du Fleix, *malgré leurs certificats médicaux qui leur valent obtenu la retraite dans la maison commune*. Envoyé aussitôt à Bordeaux, port de mer le plus proche, pour y être embarqué pour la Guyane, il est présenté le 16 avril 1793 au Directoire de cette ville par la garde nationale de Libourne avec son frère Léonard et trois autres prêtres de Dordogne. De la maison commune de Bordeaux, le 3 mai 1793, il est transféré aux Carmélites et le 12 novembre 1793 à la citadelle de Blaye, puis au Fort du Hâ. Le 15 novembre 1794, il est embarqué sur *Le Jeanty*, bateau sur lequel le 20 avril 1795, en rade de Port-aux-Barques, il signe comme représentant du diocèse de Périgueux, le texte de l'association des prêtres déportés, avec Baduel, qui l'avait signé au nom des prêtres du diocèse de Sarlat. Le 24 thermidor III (11 août 1797) détenu à Brouage, il demande au comité des pétitions pour sa libération. Libéré sans doute par le décret du 14 frimaire V (4 décembre 1796), on le retrouve à Saint-Astier en floréal V (avril 1797) et le 8 vendémiaire VI (29 septembre 1797), il y prend un passeport pour se retirer en Espagne. En réalité, il ne serait pas parti en exil, mais se serait caché dans la forêt de la Bessède, ainsi qu'à Urval, à La Bourlie où il disait la messe, la nuit, dans la tour du château. Il aurait été aussi reçu dans les familles de Montalembert et de Commarque. Au moment du Concordat, c'est bien à Urval qu'il réside et qu'il dessert déjà ; là il adhère au Concordat. En 1803, il est nommé dans cette paroisse. En 1810, Urval est supprimé et rattaché à Paleyrat, mais une chapelle est érigée à Urval ; il en reste le chapelain et dessert aussi Paleyrat. Vers 1818, on le dit *distrait, un peu hargneux, violent, de bonne moralité ; n'a pas émigré, s'est caché ; son âge et ses infirmités le rendent inutile*. Il restera cependant desservant d'Urval qui semble être revenue paroisse en 1838. Il meurt dans sa paroisse le 27 novembre 1846, à 83 ans.

55. Dico, 838. Gratién Gastaudias (plutôt que Gastodias) est né le 2 juillet 1744 à Eyvirat ; il a été ordonné diacre en 1767. Entré chez les Missionnaires de Périgueux, il est professeur à la Petite Mission de Périgueux en 1772. De 1773 à 1778 et de 1788 à 1791, il est missionnaire à Bergerac. En 1790, la Société Populaire de Bergerac le suspecte. En 1790-1791, il est impliqué dans l'affaire de Suzette Labrousse de Vanxains. Réfractaire, il est arrêté et reclus à Périgueux. Le 15 avril 1793, de Périgueux, il est transféré à Bordeaux, où il est reclus à la maison commune. En octobre, il est mis au Palais Brutus et en décembre, au Fort Pâté. Le 1er octobre 1794, il obtient un certificat de maladie et le 10 novembre 1794, il est déclaré *non sujet à la déportation parce que malade*. Il est mis cependant ensuite au Fort du Hâ, en attente de son départ pour la Guyane. Le 16 mai 1795, il obtient un sursis pour aller se soigner chez Louis Andureau, à Bordeaux, sous la surveillance de la municipalité et moyennant une caution. Enfin, il est embarqué sur *Le Républicain*. Une fois libéré, il a dû rester à Bordeaux jusque vers 1800, époque où il revient à Périgueux. Là, il adhère au Concordat en 1802, et va assurer les fonctions de vicaire à la cathédrale Saint-Front jusqu'en 1808. Il meurt à Périgueux le 8 octobre 1810.

Ces cinq prêtres sont les premiers déportés, semble-t-il, de la Dordogne, en avril 1793, et ils seront les seuls à l'être depuis Périgueux vers le port de Bordeaux. Ce port est normalement choisi, selon la loi, comme le port le plus proche. Les autres déportés ne partiront de Périgueux qu'au début de 1794, et alors, vers Rochefort, car à cette époque Bordeaux refuse de recevoir d'autres déportés. Cette déportation dont Lalanlé donne comme cause, une dénonciation, est aussi le fait d'un arrêté du représentant du peuple, Elle Lacoste.

Cette déportation de Bordeaux amena dans ce port un nombre considérable de prêtres venus surtout des départements du midi de la France, en tout, près de 1 500 prêtres. Ils furent internés dans les prisons de Bordeaux (neuf en tout), et également dans les citadelles du Fort du Hâ (à Bordeaux), de Blaye et du Fort Pâté (situé sur un îlot au milieu de la Gironde, en face de Blaye). En novembre et décembre 1794, tous ces déportés de Bordeaux furent embarqués sur trois navires, *Le Jeanty*, *Le Dunkerque* et *Le Républicain*, pour rejoindre les déportés de Rochefort.

Folio 11

| | | |
|----|--|----|
| 1 | <i>Ils furent conduits à Bordeaux et renfermés dans le</i> | 56 |
| 2 | <i>fort du Ha. Mr Dauriac l'aîné y mourut. Les</i> | |
| 3 | <i>autres furent conduits peu de tems après dans le Pâté</i> | 57 |
| 4 | <i>de Blaye où ils furent très mal et couchaient dans la boue,</i> | |
| | <i>ensuite déportés dans la rade de l'île d'Aix</i> | 58 |
| 5 | <i>sur un vaisseau bordelais. Le capitaine était humain</i> | 59 |
| 6 | <i>et ne leur fit pas éprouver les mauvais traitements</i> | |
| 7 | <i>que nous eûmes à souffrir sous le capitaine ou caboteur</i> | |
| 8 | <i>Gibert, capitaine du Wasichethon .</i> | 60 |
| 9 | <i>Aux approches de la Noël 1792, un membre du district</i> | 61 |
| 10 | <i>vint à notre réclusion, se fit donner par le</i> | |
| 11 | <i>concierge une liste de tous les prêtres qui avaient des autels.</i> | |
| 12 | <i>Il monte ensuite avec le dit concierge, il visite les chambres</i> | |
| 13 | <i>enjoignant à chacun de livrer le lendemain au concierge</i> | |
| 14 | <i>du département qui devait passer, tout ce qui nous servait</i> | |
| 15 | <i>à dire la messe. Ils arrivèrent à ma chambre ; je ne m'y</i> | |
| 16 | <i>attendais pas. Mon autel était dressé. "Tu dis la messe dans</i> | 62 |
| 17 | <i>ta chambre," me dit-il. "Oui citoyen, lui répondis-je,</i> | |
| 18 | <i>vous voyez l'autel, je ne puis le nier. - Eh bien tu</i> | |
| 19 | <i>remettras au concierge du département tout ce qui</i> | |
| 20 | <i>te sert à dire la messe. - Citoyen, dis-je, si on me le prend,</i> | |
| 21 | <i>il faudra bien céder à la force, mais je ne le livrerai</i> | |
| 22 | <i>point. - C'est égal, dit-il, le concierge passera demain, tu</i> | |
| 23 | <i>le lui remettras." Il arrive en effet à la réclusion le</i> | |
| 24 | <i>lendemain, va avec le concierge dans les chambres notées.</i> | |
| | <i>Je me tenais</i> | |
| 25 | <i>tranquille dans la mienne. Ils passent devant ma porte</i> | |

56. Lignes 1 à 6, se trouvent dans DUCHAZEAUD, p. 12.

57. Laulané confond ces deux citadelles dans la même expression, *le Pâté de Blaye*.

58. Ces précisions sur le séjour à Blaye ont été rajoutées en interligne.

59. Ce capitaine plus humain est peut-être celui du *Républicain*, navire qui transporta trois sur quatre des déportés périgourdiens dont il s'agit ici (seul Jean Dauriac sera mis sur *Le Jeanty*) ; ce capitaine s'appelait Jean-François Legueller.

60. Ce Gibert a été capitaine du *Washington*, navire sur lequel Laulané fut déporté ; il fut souvent cruel avec les déportés. Le *Washington* était un bâtiment de 600 tonneaux ; il appartenait à un négociant de La Rochelle, M. Demisy, un des plus gros acquéreurs des biens ecclésiastiques de la Charente-Inférieure. Ce dernier prêta gratuitement son navire à l'Etat qui s'en servit pour y entasser des prêtres déportés.

61. Là encore Laulané continue de se tromper d'une année ; il s'agit de Noël 1793.

62. Lignes 17 à 29 ; ces faits sont repris tels quels dans Duchazeaud, p. 11.

26 *pour aller enlever les ornemens de Mr Vergnas, curé de* 63
 27 *La Force, puis se retirent sans entrer dans la mienne.*
 28 *Je ne courrus pas après eux. Je remontai mon autel pour y*
 29 *dire la messe le dimanche suivant. Il n'en fut plus question.*
 30 *Il y eut beaucoup d'ornemens enlevés, Je ne perdis rien*
 31 *au contraire. Je trouvai le moyen de soustraire une belle*
 32 *Pierre de marbre, ayant inséré à sa place dans la toile*

Folio 12

1 *qui l'envelopait une pierre plate que je trouvai dans la basse cour,*
 2 *pendant que notre concierge était occupé à recevoir des personnes*
 3 *qui portaient la soupe aux prêtres. Je voulus la rendre à son*
 4 *premier possesseur. Il me dit que je pouvais la*
 5 *garder, qu'il ne voulait plus dresser d'autel.*
 6 *Dieu dont la miséricorde est infinie et rend à toutes ses* 64
 7 *oeuvres a toujours ménagé des moyens de salut pour ceux*
 8 *qu'il a voulu sauver par un effet gratuit de sa bonté.*
 9 *C'est dans ces vues qu'il a permis qu'il y eut toujours dans la*
 10 *prison quelque bon prêtre pour consoler et réconcilier* 65
 11 *les prisonniers qui devaient subir le dernier supplice. Il y eut*
 12 *en même tems dans la prison Mr Hervoit et Mr Lavergne,* 66
 13 *tous deux mes condisciples. Ils étaient d'Aubeterre et vicaires*
 14 *dans le voisinage de cette ville. Un de ces hommes qu'on*
 15 *nommait alors des bons patriotes, fabriqua une lettre contre-révolu-*
 16 *tionnaire, adressée par Mr Hervoit à ce Mr Lavergne, la*
 17 *laisse tomber sur la place d'Aubeterre, puis revient, la*

63. Dico, 1778. Pierre (ou Gabriel) Vergnas, né vers 1729 à Périgueux, était propriétaire du "Puyaud" de Trélissac. Il a été curé de La Force jusqu'en 1774, époque où il a résigné sa cure à Pierre Lavergne, pour une pension annuelle de 1.000 livres. En 1790, il est retraité à Périgueux et l'Etat va continuer de lui verser sa pension au même taux et ce jusqu'au troisième trimestre 1793. Etant ouvertement réfractaire, alors qu'il n'est pas fonctionnaire public et donc pas soumis au serment constitutionnel de 1791, il refuse le serment de Liberté Egalité en août 1792. A partir d'octobre 1792, il est mis en réclusion à Notre-Dame de Périgueux et c'est dans cette réclusion qu'il va mourir le 19 nivôse III (8 janvier 1795), à l'âge de 63 ans.

64. Lignes 6 à 30, récit repris par DUCHAZEUD, pp. 12-13.

65. La prison, il s'agit de la maison d'arrêt de Périgueux, différente de la maison commune ou de réclusion des prêtres réfractaires, autrement dit l'ancien couvent Notre-Dame.

66. Hervoit a déjà été présenté note 77.

Dico, 1202. François Lavergne, né le 20 septembre 1762 à "Lavaur" de Chénaut est fils de Pierre et d'Antoinette Champagne. En 1788, il est vicaire de Saint-Romain-d'Aubeterre et en 1789, il devient vicaire des Essards, deux paroisses alors du diocèse de Périgueux, et aujourd'hui de la Charente. Après la mort de Montazeau, curé de Saint-Michel-l'Écluse, le 15 janvier 1791, il est nommé desservant de cette paroisse, avec un traitement de 700 livres annuelles qui lui est versé

- 18 ramasse en disant que cette lettre qu'il venait de trouver
 étant adressée à un prêtre suspect 67
- 19 devait renfermer quelque chose contraire aux intérêts de
 la Patrie. Il la porte au Comité qui en fait lecture, et
- 20 y trouve, en effet, plus qu'il n'en fallait pour les faire périr.
- 21 On les mit tout de fut les chercher pour les mettre en prison.
- 22 Puis, on les transféra dans la prison de Périgueux. Ils prouvèrent
 23 le faux, leur écriture ayant été confrontée ; malgré cela on les
 24 laissa toujours en prison. Pendant qu'ils y étaient, on y conduisit
 25 Mr Decours, jeune émigré rentré. Il fut guillotiné dans
 26 après 24 heures sous peu de jours. Il fut consolé et réconcilié
 27 à Dieu par Mr Hervoit. On y conduisit ensuite Mr
- 28 Mandavy qui profita des mêmes moyens pour mourir en 68
- 29 bon chrétien. Après eux vint le fameux Mr Valladier du Quercy 69
- 30 qui avait été chef d'une horde de brigands qui furent 70

jusqu'à la fin de 1791. Mais à partir du premier trimestre 1792, vu l'étendue de sa paroisse et la desserte de St-Martin-du-Bost, son traitement est porté à 800 livres annuelles, mais il ne le touchera que jusqu'au deuxième trimestre 1792. En 1791, il a prêté le serment constitutionnel, mais avec des restrictions, ce qui en fait un réfractaire. Après avoir été remplacé à Saint-Michel, il n'est pas parti en exil, en septembre 1792, comme la loi l'obligeait à le faire. Aussi, dès décembre 1792, il est mis en réclusion à Notre-Dame de Périgueux. En septembre 1793, il est dénoncé avec Hervoit comme le raconte Laulanié, et c'est alors qu'il est transféré à la maison d'arrêt. Et c'est, semble-t-il, de cette prison qu'au début de 1794, il sera déporté avec Hervoit, de Périgueux vers Rochefort. Embarqué sur *Les Deux Associés*, il mourra sur ce ponton le 21 juin 1794 et sera inhumé à l'Île d'Aix.

67. Membre de phrase rajouté en interligne.

68. *Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur*, Périgueux, Cassard frères, 1880, tome I, pp. 241 à 255. Jean-Auguste Mandavy, né vers 1738, ci-devant conseiller à la cour des Aydes de Bordeaux et ci-devant commissaire du roi près du Tribunal du district de Périgueux, il est dit avoir son domicile à Montram. Il a quitté Périgueux le 22 juillet 1792 pour Paris, où il reste jusqu'à la mi-septembre. Il se rend ensuite à Bordeaux et à La Bastide, près de Bordeaux, où il va demeurer jusqu'à son arrestation comme suspect. Arrêté par le Comité de surveillance de Bordeaux, il est renvoyé, le 4 novembre 1793 à Périgueux par décision des représentants du peuple, Tallien et Yzabeau, pour y être jugé selon les rigueur des lois. Son jugement au Tribunal révolutionnaire de Périgueux a lieu le 15 novembre 1793. Il porte essentiellement sur une lettre saisie dans les papiers de Mandavy. Cette lettre, ni datée ni signée, est reconnue être de sa main et elle est hautement anti-révolutionnaire. Condamné à mort, Mandavy est guillotiné à Périgueux, le même jour, ce 15 novembre, à 5 heures du soir.

DUCHAZEUD pp. 13-14, ajoute que Mandavy aurait refusé de recevoir un vicaire de Pontard avant de mourir.

69. Folio 12, l. 31 à folio 13, l. 20 : ce texte est repris par DUCHAZEUD, p. 14.

70. Ce Valladier est en fait le conventionnel Jacques-Godefroi-Charles-Sébastien-Xavier-Jean-Joseph Yzam, marquis de Valady. Né à Banassac (Lozère), le 23 septembre 1766, il est fils de Louis-Joseph-Charles-Philippe, comte de Valady et de Marie-Anne-Jeanne-Brigitte de Furquet. Officier des Gardes françaises depuis 1781, il fut aide de camp de La Fayette. Député de l'Aveyron à la Convention, il fit partie des Girondins, et au moment de leur chute, il chercha à échapper à l'arrestation en falsifiant son identité et en fuyant à travers la France. Arrêté dans la Double, aux "Rivaux" de Montpon, il fut conduit à Périgueux où il fut reconnu par son collègue à la Convention, Roux-Fazillac. Jugé par le Tribunal révolutionnaire de la Dordogne, le 5 décembre 1793, il est condamné à mort et guillotiné le lendemain.

Folio 13

1 avec lui, le feu et la torche à la main, pour assiéger et
 2 incendier le chateau de son père, ayant
 3 prouvé par cette action qu'il était à la hauteur des circonstances ⁷¹
 4 il fut déclaré bon patriote et comme tel
 5 élu pour la Convention. Mais, s'étant déclaré pour le parti
 6 des Girondins qui fut culbuté par celui des Montagnars, il fut
 7 proscrit ainsi que tous ses adhérents qui furent mis hors de la loi
 8 et poursuivis comme des bêtes fauves. Il fut trouvé dans des bois
 9 du côté de Lalinde et conduit à la prison de Périgueux.
 10 Il rentra en lui-même et s'adressa pour se confesser à Mr
 11 Hervoit et mit à cette bonne oeuvre toute la bonne
 12 volonté possible et témoigna une grande componction.
 13 Avant de mourir, il dit à ses juges et bourreau : "Je vous
 14 avertis que je me suis confessé à un bon prêtre qui est
 15 en prison. Je vous le dis afin qu'il ne soit point molesté à mon
 16 sujet. La Loi m'en donnait le droit dès qu'elle promet à
 17 un chacun de professer la religion qu'il aura choisie.
 18 Par conséquent, le prêtre ne doit être inquiété".
 19 On tira ensuite les deux prêtres de la prison et on les
 20 conduisit dans la réclusion. Pendant ma détention dans
 21 la Communauté de Notre Dame, mourut Mr Linarès dans la salle ⁷²
 22 basse où les religieuses recevaient les classières
 23 qui venaient apprendre à lire. Ce respectable homme mourut
 24 couvert de poux. Puis, mourut Mr Lambert, curé de St- ⁷³
 25 Meme, ensuite Mr Montagne, curé de La Roquette ⁷⁴
 26 C'était un homme qui mangeait beaucoup. Quand il sentait
 27 son appétit se ralentissait, il prenait l'émétique, ou
 28 quelque autre drogue pour le ranimer. Un j Par un
 29 jour de frimats, après s'être drogué, il vint promener
 dans le petit jardin. J'étais alors avec Mr Hervoit ;

71. Ce membre de phrase a été rajouté entre les lignes 2 et 3.

72. Léonard Linarès, prêtre déjà présenté (note 29). Mais il n'est pas le premier à mourir dans cette réclusion, comme semble le dire ici Lulané (voir dates de décès des suivants).

73. Guillaume Lambert, lui aussi, a déjà été présenté (note 35).

74. Dico, 1400. Pierre Montagne, né à Périgueux vers 1715, est curé de La Roquette à partir de 1750. Il publie en 1777 un livre d'apologétique contre les protestants, intitulé : *L'Ami des catholiques ou instructions familières et pacifiques sur les promesses de Jésus-Christ à son église ; sur les sept sacrements et autres articles contestés, tirés de Mr Bossuet et d'autres auteurs célèbres en faveur des fidèles mêlés parmi les Protestants, par demandes et par réponses*. Le 13 février 1791, il prête le serment constitutionnel, mais ensuite il le rétracte. A partir d'octobre 1792, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. Il y meurt le 24 janvier 1794.

Folio 14

1 nous lui observâmes qu'il n'aurait pas dû sortir par un temps
 2 si froid après une purgation. "Enfans, dit-il, il faut vous mettre
 3 dans des boîtes à coton." Il monte cependant à sa chambre,
 4 et fut mort dans demi heure. Mourut ensuite Mr de
 5 Leymarie de La Roche, ancien curé de Trélissac. Il n'en mourut pas⁷⁵
 6 d'autres pendant ma détention dans cette
 7 maison qui fut jusqu'au seize avril mille septante quatre vingt 76
 8 treize. Tout ce que j'ai dit, n'étant encore que le commence-
 9 ment des douleurs. *Haec initia sunt dolorum.* 77

(à suivre...)

R.B.

75. Ce prêtre a déjà été présenté (note 67).

76. Il s'agit en fait du 16 avril 1794, comme on l'a déjà remarqué par ailleurs.

77. Cette citation latine, dont Laulanié vient de donner le sens, est reprise dans DUCHAZEAUD
 p. 15.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE

Archéologie textile : une oie aux œufs d'or à Cadouin

par Brigitte et Gilles Delluc

Lors de notre séance mensuelle d'avril 1997, deux interventions ont concerné des représentations animales périgourdines inattendues. Jean-Pierre Bitard a mentionné le coq gaulois du monument aux morts de Sireuil, qui ressemble avant tout à une brave poule ; Gilles Delluc, de son côté, a observé que la poule aux œufs d'or représentée sur une tapisserie de Cadouin était plutôt une oie. La première de ces interventions a été consignée dans le compte rendu de la séance. La seconde fait donc l'objet de cette note.

A Cadouin, le premier étage de l'aile des moines, jadis consacré, comme dans toute abbaye cistercienne, au dortoir des moines, a été transformé à l'époque classique et compartimenté en chambres confortables. L'une d'elles, la plus au nord, dite chambre du prieur, est décorée de cinq tapisseries, aux sujets inspirés des fables de La Fontaine et Florian : *Mercur*e et le bûcheron, les Voleurs et l'Ane, l'Enfant et le Miroir, l'Enfant et le Maître d'école, la Poule aux œufs d'or. Cette chambre fut selon la tradition celle du prieur (Sigala, 1950, p. 114 et 133) ou celle de l'abbé (Robert-Delagrangé, 1912, p. 134 et note p. 168), mais sa véritable attribution demeure conjecturale (Beauregard, 1878, p. 274).

Cadouin comptait, dans l'inventaire du 21 juin 1790, 52 tapisseries dont 25 Aubusson : 5 dans la chambre du prieur ; 20 dans la galerie



*"La Poule aux oeufs d'or"
Tapisserie de l'abbaye de Cadouin. Le volatile
ressemble plus à une oie qu'à une poule.*

transversale ; 27 autres sur les murs du logis des hôtes et qui étaient "pour la plupart des Bergame grossières". Ces chiffres et ces origines sont fournies par Jean Sigala (Sigala, 1950, p. 133), qui pense que cette décoration est peut-être due à l'abbé Pierre Mary, qui fut, à partir de 1766 et durant trente années, un énergique administrateur de l'abbaye (*ibid.*, p. 114). Les cinq tapisseries de la chambre du prieur sont les seules conservées dans l'abbaye. Elles sont d'un modèle courant, formant série, recoupées et encadrées pour s'adapter aux panneaux de bois peint qui revêtent les murs. Ce sont des verdure ou plus précisément des bocages, car elles représentent non seulement des bosquets,

arbres et feuillages, mais aussi des bâtiments, des personnages et des animaux.

La thème de la poule aux oeufs d'or (La Fontaine, 1668, V, 3) est tiré d'Esoppe le Phrygien, comme celui de la plupart des *fables* des six premiers livres des Fables de La Fontaine. On le connaît bien : le paysan tue la poule qui lui donnait tous les jours un oeuf d'or ; il ne trouve à l'intérieur aucun trésor (notre photo).

*Belle leçon pour les gens chiches !
Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus
Qui du soir au matin sont pauvres devenus,
Pour vouloir trop tôt être riches ?*

On a voulu voir dans cette fable une allusion aux difficultés que rencontraient les compagnies coloniales ou aux remboursements auxquels la chambre de justice avait contraint les gens de finance (Bologne, 1989, p. 227). Libre à vous de l'appliquer aussi à l'agriculture ou au tourisme dans le cadre de notre département...

Ce qui est amusant ici c'est que la poule ressemble avant tout à une oie du fait de sa taille même, de son long cou, de son long bec bien épais et de ses pattes palmées. Il ne s'agit pas de la fantaisie d'un artiste périgourdin mais de l'oeuvre d'un licier de Beauvais, d'Aubusson ou d'une autre manufacture.

Souhaitons que cette série de tapisseries fasse l'objet d'un inventaire et d'une étude d'archéologie textile. Cela satisferait ceux qui regrettent souvent que l'archéologie paraisse se confiner dans l'étude des silex, des os et des tessons de céramique. On sait d'autre part que Cadouin est devenu le centre d'une vie nouvelle. L'association des Amis de Cadouin organise chaque mois d'août un colloque, mais surtout elle a su obtenir d'importants fonds pour sauver et réhabiliter les bâtiments conventuels et y accueillir une exemplaire auberge de jeunesse. Une majeure partie de cette opération d'envergure est déjà menée à bien. Il serait souhaitable qu'une visite de l'abbatiale mais aussi des bâtiments monastiques de Cadouin puisse être régulièrement organisée pour les amateurs d'histoire et d'archéologie. Aujourd'hui seuls l'église et le cloître sont accessibles et une visite plus complète permettrait de mieux appréhender la vie même des moines de la plus importante des abbayes de notre département.

B. et G.D.

Bibliographie

BEAUREGARD M.-A. 1878 *Le Guide du Pèlerin au Saint Suaire de Cadouin*, Cassard frères, Périgueux.

BOLOGNE J.-C. 1989 *Les grandes allusions, dictionnaire commenté des expressions d'origine littéraire*, Larousse, Paris.

ROBERT-DELAGRANGE 1912 *Cadouin. Histoire d'une Relique et d'un monastère*, Paul Nogué, Bergerac.

SIGALA J. 1950 *Cadouin en Périgord*, Delmas, Bordeaux.

NOTES DE LECTURE :

Patrick Ranoux, **Atlas de la Dordogne-Périgord**, chez l'auteur, 1996.

Cette réédition est en fait une actualisation de l'atlas publié voici dix ans ; 46 cartes complétées par des commentaires précis et des analyses, donnent une vision claire de notre région. Tous les aspects y sont traités : nature des sols, histoire, cultures, évolution de l'occupation humaine, géographie, économie, etc.

Jérémy Josephs, **Un château en Dordogne**, Ramsay, Paris, 1997.

C'est l'histoire de l'implantation en Périgord d'un britannique, Henry Ryman, au château de La Jaubertie. On sait le travail assidu qu'il a fallu pour reconstruire un vignoble et faire de ses vins les plus remarquables et les plus connus du Bergeracois.

Claude Seignolle, **Contes du Périgord**, Maisonneuve et Larose, Paris, 1996.

Il n'est pas nécessaire de présenter l'auteur, qui nous fait partager avec cet ouvrage dix ans de recherche sur les contes traditionnels périgourdins.

Le nom des témoins et des lieux précis de collectes attestent de la qualité de ce travail. Ce recueil réunit une cinquantaine de contes qui sont autant de témoignages de la vie d'autrefois.

Guy Penaud, **Dictionnaire des châteaux du Périgord**, Sud-Ouest Bordeaux, 1996.

Guy Penaud nous livre là un ouvrage qui rendra bien des services aux chercheurs et aux curieux. C'est au total près de 3 500 châteaux, manoirs ou gentilhommières qui sont répertoriés dans ce dictionnaire, auxquels

s'ajoutent églises fortifiées et bastides. Une notice aussi complète que possible est donnée à la suite de chaque site mentionné. En fin d'ouvrage, un répertoire, classé par commune, regroupe toutes les demeures.

Alain Bernard et Pierre Thibaud, **Duo sur canapés**, chez les auteurs, Périgueux, 1996 ; Cazarrès, **Bouffons il en restera toujours quelque chose**, Copédit, Périgueux, 1996 ; Fulbert Dumonteil, **Le Périgord gourmand**, L'Hydre, Castelnaud-La-Chapelle, 1996. Trois ouvrages parus à l'occasion du salon du livre gourmand qui célèbrent à leur façon les traditions culinaires de notre région.

Laurent Bolard, **La Renaissance en Périgord**, Fanlac, Périgueux, 1996.

Cet ouvrage, magnifiquement présenté, fera référence sur la période de la Renaissance en Périgord. L'auteur s'est appliqué à monter comment une vieille province s'est exprimée à un moment donné de son histoire à travers l'architecture de ses châteaux et inversement comment ces mêmes châteaux révèlent une civilisation. Les belles photographies sont de Jürgen Prast.

Notre collègue Anne-Marie Cocula-Vaillières, présidente de l'Université de Bordeaux III, a bien voulu préfacer l'ouvrage.

Dominique Audrierie

Jacques Lagrange, **Fils de Cro Magnon**, Tome 1, Pilote 24, Périgueux, 1997, 190 p.

Dans cette première partie de ce roman document, Jacques Lagrange fait le récit d'une famille, qui de la préhistoire à la Renaissance, est replacée dans son vécu. Avec cette belle histoire, nous retrouvons la veine et le ton de l'auteur dont les qualités - d'homme, d'écrivain et d'historien - s'y manifestent avec une particulière vigueur.

Marie-Pierre Mazeau-Thomas

LES PETITES NOUVELLES :

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Nos prochaines soirées à 18h30 au siège : 9 juillet, 10 septembre et 12 novembre 1997. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés lors des réunions mensuelles et dans la presse.

- Sortie de septembre : la date et le programme sont en cours de définition.

COURRIER DES LECTEURS

- M. F. Veber (24, rue de l'Hippodrome, 92150 Suresnes) rappelle le souvenir de Louis-René Nougier, qui reconnut en 1956 les dessins magdaléniens de la grotte de Rouffignac, auteur de plusieurs ouvrages sur la Préhistoire, ancien professeur à la faculté de Toulouse, disparu le 9 décembre 1995.

- Le père Pommarède (au siège) nous informe qu'un document découvert récemment dans une brocante périgourdine vient d'être offert aux Archives départementales de la Dordogne. Il s'agit d'une liste de treize "logiciens", élèves étudiant la logique au collège de Périgueux en 1783, avec l'indication de leur lieu d'origine : Boudou, Dugravier, Dufresse, Freneuzac, Lachapelle, Lacrousille, Lavigerie, Medus, Vèchembre et Vidal (de Périgueux), Lapouyade (de Thiviers), Biget (de l'Angoumois) et Duverger (de la Saintonge).

DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. J.-L. d'Hondt (Directeur de recherche au C.N.R.S., L.B.I.M.M., Muséum National d'Histoire Naturelle, 57 rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05) souhaiterait connaître le lieu exact de décès (et si possible d'inhumation) du Dr Placide Duchassaing de Fontbressin, médecin et naturaliste, pionnier de

l'étude de la faune marine et de la flore aux Antilles et en Guyane. Né en Guadeloupe où ses ancêtres, originaires du Périgord, étaient venus s'établir comme planteurs, il est mort en Dordogne le 16 septembre 1873.

- M. X. Pazar de Lys (*Saint-Sernin, 24000 Beaupouyet*) recherche tous renseignements sur André Pazar, compagnon maréchal-ferrant du Devoir, mentionné dans le livre d'Abel Boyer *Périgord Coeur Loyal*, paru en 1975.

- M. L. Borderie (France 3, 1 avenue Marconi, 87060 Limoges cedex), dans le cadre de la préparation d'un film documentaire sur les circonstances de la mort de Richard Coeur de Lion, recherche des informations sur "un trésor découvert aux alentours de 1892 sur le domaine de La Francherie dans la commune de Nontron".

INFORMATIONS

- Les *Amis de Cadouin* organise leur 4^e colloque le samedi 23 août 1997 sur le thème *Saint Bernard et la vie cistercienne*. Comme tous les ans depuis 1994, il sera ouvert à tous et se déroulera, à partir de 9h30, dans la salle du foyer municipal. Pour tous renseignements concernant l'inscription au colloque et le repas : 05.53.63.32.67. Les Actes des trois premiers colloques seront disponibles.

- Le *Cercle de réflexion historique*, dont le but est de contribuer à enrichir la connaissance sur l'histoire d'Aubeterre, annonce l'organisation de rencontres qui auront lieu durant l'été 1997 sur le thème : *Substitution ou superposition des cultes à l'aube du christianisme dans le grand Sud-Ouest*. Les archéologues, spécialistes de cette époque, intéressés par cette manifestation et désireux de présenter une communication se rattachant à ce thème, sont invités à prendre contact avec M. Yves Cramailh (rue du Minage 16390 Aubeterre/Dronne ; tél. 05 45 98 50 85 ; fax 05 45 98 55 36).

B.D.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHEOLOGIQUE DU PÉRIGORD

OUVRAGES DIVERS

E. Espérandieu, *Inscriptions antiques du musée de Périgueux*, Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.

La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant que ne soient effectuées les fouilles de Vésone. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.

100 F

P.-J. Laviolle, *Notre-Dame des Vertus*, Périgueux, 1924, 50 p.

L'histoire de Notre-Dame-de-Sanilhac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.

10 F

J. Roux, *Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux*, Périgueux, 1934, 189 p.

Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux "qui concernent les droits, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public".

50 F

F. Fournier de Laurière, *Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX^e siècle*, Sarlat, 1938, 41 p., 5 pl.

A Périgueux comme dans de nombreuses villes de France, les édiles du XIX^e siècle ont concrétisé les vues du baron Haussmann.

Cet ouvrage présente le détail des travaux entrepris pour modifier la voirie et donne les plans des rues qui existaient auparavant.

60 F

A. de Fayolle, *Topographie agricole du département de la Dordogne*, Périgueux, 1939, 139 p.

L'auteur, qui préféra rester en Périgord lorsque toute sa famille émigrait, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.

100 F

J. Maubourguet et J. Roux, *Le livre vert de Périgueux*, 1942, 2 vol., 619 p.

De 1616 à 1716, les greffiers de la mairie ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'extérieur. Au jour le jour, la gazette de Périgueux !

120 F

Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord, Périgueux, 1989.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement édité pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe.

250 F

Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990, Périgueux, 1990, 153 p., illustrations.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".

100 F

Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6^e colloque de Brantôme (1990), Périgueux, 1991, 75 p., illustrations.

À l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les délits de chasse et de pêche à l'époque moderne, et l'économie du secteur au XX^e siècle.

70 F

l'étude de la faune marine et de la flore aux Antilles et en Guyane. Né en Guadeloupe où ses ancêtres, originaires du Périgord, étaient venus s'établir comme planteurs, il est mort en Dordogne le 16 septembre 1873.

- M. X. Pizat de Lys (Saint-Sernin, 24000 Beaupouyet) recherche tous renseignements sur André Pizat, compagnon maréchal-ferrant du Devoir, mentionné dans le livre d'Abel Boyer *Périgord Coeur Loyal*, paru en 1975.

- M. L. Borderie (France 3, 1 avenue Marconi, 87060 Limoges cedex), dans le cadre de la préparation d'un film documentaire sur les circonstances de la mort de Richard Coeur de Lion, recherche des informations sur "un trésor découvert aux alentours de 1892 sur le domaine de La Francherie dans la commune de Nontron".

INFORMATIONS

- Les *Amis de Cadouin* organise leur 4^e colloque le samedi 23 août 1997 sur le thème *Saint Bernard et la vie cistercienne*. Comme tous les ans depuis 1994, il sera ouvert à tous et se déroulera, à partir de 9h30, dans la salle du foyer municipal. Pour tous renseignements concernant l'inscription au colloque et le repas : 05.53.63.32.67. Les *Actes* des trois premiers colloques seront disponibles.

- Le *Cercle de réflexion historique*, dont le but est de contribuer à enrichir la connaissance sur l'histoire d'Aubeterre, annonce l'organisation de rencontres qui auront lieu durant l'été 1997 sur le thème : *Substitution ou superposition des cultes à l'aube du christianisme dans le grand Sud-Ouest*. Les archéologues, spécialistes de cette époque, intéressés par cette manifestation et désireux de présenter une communication se rattachant à ce thème, sont invités à prendre contact avec M.Yves Cramailh (rue du Minage 16390 Aubeterre/Dronne ; tél. 05 45 98 50 85 ; fax 05 45 98 55 36).

B.D.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PÉRIGORD

OUVRAGES DIVERS

E. Espérandieu, Inscriptions antiques du musée de Périgueux, Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.

La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant que ne soient effectuées les fouilles de Vésone. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.

100 F

P.-J. Laviaille, Notre-Dame des Vertus, Périgueux, 1924, 50 p.

L'histoire de Notre-Dame-de-Sanihac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.

10 F

J. Roux, Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, Périgueux, 1934, 189 p.

Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux "qui concernent les droits, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public".

50 F

F. Fournier de Laurière, Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX^e siècle, Sarlat, 1938, 41 p., 5 pl.

A Périgueux comme dans de nombreuses villes de France, les édiles du XIX^e siècle ont concrétisé les vues du baron Haussmann.

Cet ouvrage présente le détail des travaux entrepris pour modifier la voirie et donne les plans des rues qui existaient auparavant.

60 F

A. de Fayolle, Topographie agricole du département de la Dordogne, Périgueux, 1939, 139 p.

L'auteur, qui préféra rester en Périgord lorsque toute sa famille émigrait, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.

100 F

J. Maubourquet et J. Roux, Le livre vert de Périgueux, 1942, 2 vol., 619 p.

De 1678 à 1716, les greffiers de la maine ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'extérieur. Au jour le jour, la gazette de Périgueux !

120 F

Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord, Périgueux, 1989.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement édité pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe.

250 F

Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990, Périgueux, 1990, 153 p., illustrations.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".

100 F

Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6^e colloque de Brantôme (1990), Périgueux, 1991, 75 p., illustrations.

A l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les délits de chasse et de pêche à l'époque moderne, et l'économie du secteur au XX^e siècle.

70 F

R. Faille, J. Secret, M. Soubeyran, Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, Périgueux, 1991, 109 p., illustrations.

Le recensement des portraits de l'évêque de Cambrai, natif du Périgord, et le rappel de quelques traits marquants de sa vie.

100 F

Bergerac et le Bergeracois, Actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), Bordeaux, 1992, 609 p., 79 illustrations.

Cet important ouvrage rassemble les résultats des travaux communiqués lors du congrès de Bergerac. Des sujets très variés dans un livre de qualité conçu sous la houlette du professeur R. Etienne.

320 F

Le Périgord et les Amériques, Périgueux, 1992, 151 p., illustrations.

Pour célébrer le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, la Société a choisi de mettre en valeur les liens qui ont uni notre région et les îles.

100 F

RECUEILS D'ARTICLES

Actes du 5^e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest (Périgueux, 1913), Périgueux, 1913, 190 p., illustrations.

Tenu sous la présidence du comte de Lasteyrie, ce congrès a porté sur des thèmes très variés, comme les écoles d'architecture du Sud-Ouest, les fouilles de Roque-Saint-Christophe ou la numismatique périgourdine.

70 F

Mélanges Géraud Lavergne, Périgueux, 1960, 164 p., illustrations.

Pour rendre hommage à son secrétaire général, plus de vingt auteurs ont traité de thèmes fort divers, depuis les premiers résultats des fouilles préhistoriques jusqu'à l'architecture religieuse médiévale ou l'anticléricalisme.

70 F

Centenaire de la préhistoire en Périgord, Périgueux, 1964, 187 p., illustrations.

Toute l'aventure de la préhistoire en Périgord, depuis l'évocation des "inventeurs" de cette science jusqu'aux plus récents travaux.

80 F

Cent portraits périgourains, Périgueux, 1979, 207 p., illustrations.

Du troubadour Bertran de Born au père Charles de Foucauld, de l'écrivain Michel de Montaigne au caricaturiste Sem, cet album de cent portraits commentés présente toutes les notabilités du Périgord. Chaque ouvrage de cette édition de prestige est numéroté.

150 F

Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, Actes du Congrès de la F.H.S.O. (Périgueux, 1978), Périgueux, 1981, 366 p., illustrations.

De l'urbanisme de Périgueux antique au chemin de fer de Montluçon, les thèmes ne manquent pas pour rendre ce volume précieusement documenté de premier plan pour qui cherche des articles de références.

165 F

Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat, Périgueux, 1988, 283 p., illustrations.

Publié en l'honneur des doyens de la Société, ce volume de mélanges rassemble plus de trente articles, résultats de travaux portant sur des matières aussi variées que la sculpture préhistorique, la céramologie antique, l'archéologie industrielle ou... la retraite allemande en 1944.

150 F

La sculpture rupestre en France de la Préhistoire à nos jours, actes du 5^e colloque de Brantôme (1988), Périgueux, 1989, 204 p., illustrations.

Cette monographie est la première en France à traiter ce thème d'archéologie préhistorique et historique de manière théorique (essais de terminologie et de classification) et propose également des exemples variés (en Dordogne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine).

150 F

J. Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional, t. 3 (1453-1547), Périgueux, 1955, 158 p.

Seul disponible dans l'attente d'une réédition des deux premiers tomes, cet ouvrage raconte un siècle d'histoire du Périgord du sud, de la fin de la guerre de Cent Ans aux débuts de la réforme. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les familles et leurs possessions territoriales.

40 F

H. Gouhier, Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, Périgueux, 1963, 44 p.

Maine de Biran se présente dans ces lettres sous un jour peu coutumier : l'homme politique de l'Empire est au fait de toutes les combinaisons et, ami fidèle du baron Maurice, les lui rapporte.

30 F

J. Secret, Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Périgueux, 1972, 160 p.

Jean Secret a publié et commenté le journal intime d'un légitimiste du Périgord, promu sous-préfet de la Dordogne sous la monarchie de Juillet, puis préfet sous la deuxième République, et qui répondra de son département lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le regard sur son époque d'un haut fonctionnaire qui fut également l'ami de Bugeaud, d'Alexandre Dumas et de beaucoup d'autres personnalités.

60 F

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société (vendu par fascicule)

La société historique et archéologique du Périgord a publié depuis 1874 plus de 50 000 pages d'articles ou de documents inédits répartis en six, puis en quatre fascicules annuels. Les livraisons encore en stock (cf. liste ci-après) feront l'objet, à partir d'une commande de 10 fascicules, d'une réduction conséquente.

Années complètes : 1904, 1908, 1910, 1911, 1912, 1914-1917, 1933, 1941, 1942, 1952-1958, 1964, 1969, 1970, 1971, 1973-1981, 1983-1988, 1990, 1992-1995. D'autres fascicules sont disponibles ; nous consulter suivant vos vœux.

70 F le fascicule

Index analytique des années 1964-1984 du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, 1986, 68 p.

10 F

Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (1907-1971), Périgueux, 1973, 24 p.

10 F

Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, 1970, 39 p.

10 F

Hommage au Président Jean Secret, Périgueux, 1982, 71 p.

Les thèmes et les références des travaux de l'un des présidents les plus actifs de la Société historique et archéologique du Périgord, ainsi que les hommages qui lui furent rendus après son décès soudain.

30 F

Pour expédition, frais postaux en sus.